STAGE INTERNATIONAL
DE FORMATION EN TOPONYMIE

ACTES DU STAGE
TENU À QUÉBEC

SOUS LES AUSPICES
DES
NATIONS UNIES

AVEC LA PARTICIPATION DU
COMITÉ PERMANENT CANADIEN
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

RÉALISÉ PAR
LA COMMISSION
DE TOPONYMIE
DU QUÉBEC

du 7 au 19 AOÛT 1988

Études et recherches toponymiques, 13

Québec

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE

Actes du stage tenu à Québec du 7 au 19 août 1988
et organisé par la Commission de toponymie du Québec

Stage réalisé sous les auspices des Nations Unies
et sous le haut patronage du Canada, avec la participation
du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)

Gouvernement du Québec
Commission de toponymie

90-01238/

RÉALISATION

Commission de toponymie

TRAITEMENT DE TEXTE

F.S.P. Francine St-Pierre inc.

PUBLICATION ET DIFFUSION

Direction du secrétariat et
de la toponymie officielle

Gouvernement du Québec
Dépôt légal -- 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-19395-4

Table des matières

Présentation

PREMIÈRE PARTIE: RAPPORT GÉNÉRAL

1. Les préliminaires du stage 10
2. L'organisation matérielle du stage 12
3. La matière du stage 13
4. L'évaluation et le suivi 16
5. Les recommandations de l'organisation du stage à l'intention des stages ultérieurs 22

DEUXIÈME PARTIE: DOCUMENTS D'INFORMATION

6. Le programme du stage 25
7. La liste des stagiaires 34
8. La liste des conférenciers 40
9. La liste des documents distribués 46
10. Le formulaire d'évaluation du stage 51

TROISIÈME PARTIE: ALLOCUTIONS ET EXPOSÉS (texte intégral par ordre chronologique)

Jour 2: 8 août 1988

- **Mot de bienvenue du président de la Commission de toponymie**
  Rémi Mayrand 60
- **Allocution du président du Comité permanent canadien des noms géographiques**
  J. Hugh O'Donnell 63
- **Le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques**
  Henri Dorion 77
- **Mot de remerciement de monsieur Henri Dorion et présentation de monsieur Maximilien C. de Hanseler**
  Rémi Mayrand 83

- **Allocution du représentant de l'Organisation des Nations Unies et directeur adjoint du stage**
  Maximilien C. de Henseler 85
- **La normalisation des noms géographiques: la contribution du Québec**
  Rémi Mayrand 92
- **Situation du Stage de Québec par rapport à ceux de Cisarua, de Rabat et de Panama**
  Rémi Mayrand 100
- **Présentation des organisateurs et du personnel administratif**
  Rémi Mayrand 106
- **La nature de la toponymie**
  Jean-Yves Dugas 108

Jour 6: 12 août 1988

- **Problématique de la terminologie géographique et qualité de la langue**
  Jean-Yves Dugas.....140
- **L'écriture des noms géographiques**
  Marc Richard 162
- **Contribution des commissaires au fonctionnement d'une Commission de toponymie: l'exemple du Québec**
  Normand Cazelais 175
- **Allocution à l'occasion du dévoilement d'un panneau d'interprétation toponymique sur la terrasse Dufferin**
  Rémi Mayrand 178

Jour 9: 15 août 1988

- **Aperçu de la méthode de conservation de l'information toponymique canadienne par le Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques**
  Jocelyne Revie et Helen Kerfoot 182
- **Allocution de bienvenue et présentation de la structure de la Commission de toponymie**
  Rémi Mayrand 193
- **Historique de la Commission de toponymie**
  Jean Poirier 196

- **L'inventaire et le traitement**

  Alain Vallières 201

- **Le secrétariat de la Commission de toponymie et l'implantation de la toponymie officielle**

  Jean-Claude Fortin 209

- **Le dossier autochtone**

  Alain Vallières 219

- **Le Dictionnaire des noms de lieux du Québec**

  Jean Poirier 233

Jour 10: 16 août 1988

- **Les normes concernant le choix de noms à officialiser**

  Marc Richard 241

- **Normalisation des noms géographiques au Zaïre**

  Suani Di Naba Basunga 251

- **La toponymie à l'Office de la topographie et de la cartographie de Tunisie**

  Wazaa Nejib.....254

- **Les problèmes de la toponymie au Niger**

  Waziri Maman 262

- **Historique en matière de collecte et de traitement des noms géographiques en République populaire du Bénin**

  Moussedikou Nadjim 266

- **Activités toponymiques à Madagascar en vue de la normalisation**

  Edmond Andrianarivo 276

- **La problématique linguistique en toponymie**

  André Laplerre 296

- **La toponymie historique: élément du patrimoine national et bien culturel à préserver**

  Cécyle Trépanier 304

- **La gestion de la toponymie historique**

  Jean Poirier 311

- **La géographie historique au service de la normalisation des noms géographiques: application au feuillet topographique La Malbaie 21 M/9**

  Jean Poirier 315

- **L'analyse de la carte ancienne: quand la carte sert à autre chose qu'à localiser**

  Claude Boudreau 323

Jour 11: 17 août 1988

- **Les étapes postérieures à l'officialisation des toponymes**

  Jean-Claude Fortin 337

Jour 12: 18 août 1988

- **La création de noms géographiques**

  Marc Richard 354
- **La collecte et le traitement des noms maritimes et des accidents sous-marins**

  Thérèse Jolicoeur 364
- **Aspects terminologiques de la toponymie**

  Louis-Edmond Hamelin 371
- **Les toponymes parallèles**

  Jean Poirier 383
- **L'odonymie**

  Marcel Fourcaudot 390
- **L'expérience du réaménagement odonymique à Charny**

  André Lachance 445

Jour 13: 19 août 1988

- **L'autorité toponymique nationale**

  Henri Dorion.....458
- **Pouvoir et devoir d'un organisme toponymique**

  Jean Dansereau 464
- **Le cadre administratif d'une organisation toponymique centrale**

  Alain Vallières 475
- **Allocution de clôture du président de la Commission de toponymie**

  Rémi Mayrand 483
- **Allocution de clôture du président du Groupe d'expert des Nations Unies sur les noms géographiques**

  Henri Dorion 487
- **Allocution présentée par le stagiaire de la Côte d'Ivoire**

  Koli Bi Zuéli 491

Présentation

Le présent document vient rendre compte du stage de formation organisé par la Commission de toponymie du Québec à l'intention de représentants de pays dont la langue de l'administration est le français, pour la plupart. Les intéressés y trouvent d'abord un texte de présentation du stage traitant de l'historique et du contexte du stage, de son organisation matérielle, de la matière du stage, des activités culturelles qui s'y sont déroulées, de l'évaluation qui en a été faite ainsi que des recommandations à l'intention des stages futurs. Six annexes suivent: le programme, les listes des participants et des conférenciers, la liste des principaux documents distribués, le questionnaire d'évaluation du stage et enfin les textes des allocutions et des conférences. Ces textes sont présentés selon l'ordre chronologique du déroulement du programme du stage.

Ce recueil ne reflète cependant ni le déroulement précis ni le contenu exact et exhaustif du programme du stage. En effet, plusieurs sessions ne se prêtaient pas à des textes écrits alors que d'autres consistaient en des discussions, des rencontres, une enquête ou des visites, ne comportant évidemment aucun texte écrit. De plus, les textes de quelques allocutions et conférences ne sont pas parvenus à la Commission. Enfin, une légère normalisation des présentations des textes a été effectuée afin de rendre la publication plus attrayante.

La réalisation de cette activité toponymique a nécessité la collaboration étroite et constante de nombreux organismes et de leur personnel, de celle de tous les employés de la Commission de toponymie et de nombreuses autres personnes, particulièrement les conférenciers auxquels j'adresse des remerciements chaleureux. Je tiens aussi à remercier particulièrement le Secrétariat des noms géographiques des Nations Unies et le chef de ce service, monsieur Maximilien C. de Henseler, le Comité permanent canadien des noms géographiques et son personnel, le ministère des Affaires internationales du Québec et l'Université Laval. Sans leur concours, ce stage n'aurait sans doute pu être réalisé. Mes remerciements sincères s'adressent également au personnel de la Commission de toponymie qui ont su faire un succès de cette entreprise et ce, en dépit de ses autres responsabilités quotidiennes.

Enfin, j'éprouve un vif plaisir à remercier les stagiaires eux-mêmes qui, par leur participation active et intéressée, ont su rendre ce stage productif et ré-

compenser les efforts consentis pour le réaliser. Puisse le stage de 1988 à Québec être le début d'une collaboration soutenue entre vos divers pays et le Québec.

Rémi Mayrand

Président

Première partie

RAPPORT GÉNÉRAL

1. Les préliminaires du stage

1.1 Historique

La Première conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue en 1967, recommandait, par sa résolution six "que les divers pays ou groupes de pays appartenant à une même région ou ayant des intérêts communs soient encouragés à demander, en cas de besoin, l'assistance technique qu'ils jugent importante pour la réalisation de leur programme de travail sur la normalisation des noms géographiques, assistance qui pourra consister à former leur personnel, à mettre des consultants à leur disposition et/ou à leur fournir de la documentation et des renseignements techniques".

Les conférences de 1972 et 1977 ont, elles aussi, exprimé le souhait que les autorités et les pays qui sont en mesure de le faire ou qui ont des programmes d'assistance technique mettent des compétences spécialisées à la disposition des pays qui le demandent en vue de réaliser des stages de formation en matière de collecte et de traitement des noms géographiques.

Tenant compte du succès remporté par le premier stage pilote de toponymie organisé à Cisarua (Indonésie), en juin 1982, la Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue également en 1982, a recommandé, par sa résolution six, "que des stages et séminaires analogues soient organisés dans d'autres divisions géographiques ou linguistiques...".

Ce fut à Rabat, en 1985, que fut tenu le second stage de formation qui regroupa des représentants de pays de langue arabe. La même année, la Commission de toponymie annonçait son intention de tenir à Québec un stage qui regrouperait les représentants de divers pays francophones. Appuyé par la Cinquième Conférence sur la normalisation des noms géographiques tenue à Montréal, en 1987, le projet s'est donc concrétisé en 1988.

1.2 La Commission de toponymie, maître d'oeuvre principal du stage

Le protocole conclu entre le Département de la coopération technique pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies, et le gouvernement du pays

hôte, prévoyait la prise en charge par celui-ci de l'organisation et de la direction du stage, le D.C.T.D. assumant la responsabilité d'inviter les participants et de défrayer les coûts afférents à leurs déplacements jusqu'à la ville hôte du stage, en l'occurrence, Québec.

Avec l'appui financier du ministère des Relations internationales du Québec et en puisant à même ses propres ressources, la Commission de toponymie a été en mesure de fournir les différents apports prévus au protocole aux chapitres du personnel de gestion, d'administration et d'encadrement, ainsi que des installations, des services et de la production documentaire.

1.3 Le contexte du stage de Québec

Les différentes résolutions adoptées par les conférences à propos de la tenue de stages de formation évoquent l'intérêt de regrouper des pays partageant des particularités géographiques ou linguistiques rapprochées.

Le stage de Cisarua rassemblait ainsi 29 représentants de cinq pays du sud-est asiatique et la langue utilisée lors du stage fut l'anglais.

À Rabat, en 1985, on regroupa au total 115 participants de langue arabe du Maroc et d'une quinzaine d'autres pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. L'arabe et le français furent utilisés durant le stage et tous les échanges étaient accessibles aux participants grâce à un système de traduction simultanée.

Le stage de Québec, quant à lui, visait une clientèle originant de pays où le français, sans être nécessairement la langue officielle, demeure d'usage au sein de l'Administration: les représentants de 13 pays d'Afrique, des Antilles et d'Amérique du Sud ont participé à l'événement.

1.4 Le choix des stagiaires

Les invitations à participer au stage furent lancées par le Département de la coopération technique pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies. En tout, quinze pays ont vu leur candidature acceptée. Il s'agit de: Bénin, Bolivie, Côte d'Ivoire, Gabon, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Niger,

Sénégal, Togo, Tunisie, Zaïre, Laos et Viêt Nam. Les représentants de ces deux derniers États n'ont pu cependant assister à la session. Par ailleurs, l'Arabie saoudite a répondu à une invitation générale lancée aux pays du Moyen-Orient, en déléguant son représentant au stage.

2. L'organisation matérielle du stage:

2.1 La contribution des autorités respectives:

Le stage de formation en gestion toponymique a été planifié par le Département de la Coopération technique pour le développement du Secrétariat des Nations Unies. Le Secrétariat a choisi les pays à inviter à ce stage, envoyé les invitations, organisé les transports du pays d'origine vers Québec et le retour. De plus, le Secrétariat a approuvé le programme du stage élaboré par la Commission de toponymie du Québec. Un membre du Secrétariat est venu à Québec pour la durée du stage, soit monsieur Max de Henseler, qui a agi à titre de directeur adjoint du stage.

Le Comité permanent canadien des noms géographiques du Gouvernement du Canada a représenté le pays hôte. Son président, monsieur Hugh O'Donnell, a accueilli les stagiaires au début du stage et deux membres du personnel ont travaillé au stage durant tout son déroulement, notamment comme conférenciers. Par ailleurs, plusieurs publications du Comité furent distribuées aux stagiaires.

La Commission de toponymie du Québec a planifié et organisé le déroulement du stage, les cours, le séjour et les activités socio-culturelles. La plupart des 28 employés de la Commission ont participé directement ou indirectement au stage, soit comme conférenciers, accompagnateurs ou tuteurs, soit comme organisateurs d'activités socio-culturelles, soit au support technique (secrétariat, photocopie, budget, etc.). C'est le président de la Commission de toponymie qui a agi comme directeur du stage.

2.2 Les aspects matériels du déroulement du stage et du séjour des stagiaires:

Le transport des stagiaires de leur pays d'origine jusqu'à Québec et leur retour dans leur pays natal ont été organisés par le Secrétariat des Nations Unies, qui

en a aussi défrayé les coûts. Les déplacements durant le stage vers les différentes activités socio-culturelles, pour l'enquête sur le terrain et pour l'excursion toponymique, ont été organisés et payés par la Commission de toponymie.

Les stagiaires ont logé, durant leur séjour à Québec, aux résidences des étudiants de l'Université Laval et pris leurs repas à la cafétéria; les frais inhérents à leur séjour ont été assumés entièrement par la Commission de toponymie du Québec.

Les locaux nécessaires au stage furent gracieusement mis à la disposition des stagiaires par l'Université Laval, soit une salle de cours, une salle polyvalente, une salle de travail et un bureau pour le directeur adjoint du stage. Le Département de géographie de l'université a fourni le matériel audio-visuel essentiel: rétroprojecteur, magnétoscope, etc.

Le matériel pédagogique, surtout des publications, a été distribué gratuitement, principalement par la Commission de toponymie, mais aussi par le Comité permanent canadien des noms géographiques; la liste du matériel et des publications distribués se trouve en annexe.

Enfin, le ministère des Affaires internationales du Gouvernement du Québec a donné une allocation journalière de 15$ à chacun des stagiaires pour la durée de leur séjour à Québec.

3. La matière du stage

3.1 Le programme

Nous présentons au point 6 le contenu détaillé du programme du stage. Étalées sur 10 jours, les sessions journalières avaient une durée moyenne de six heures. Une journée supplémentaire durant la fin de semaine médiane a été consacrée à une excursion toponymique à Montréal.

3.2 Panorama des allocutions et des exposés présentés

L'inventaire, le traitement, la normalisation, la conservation, la diffusion et la gestion des noms de lieux (toponymes et odonymes) constituent les grands thè-

mes abordés dans les communications présentées dans le cadre du stage.

À ces thèmes sont venues se greffer des allocutions évoquant les relations étroites entre la linguistique, la terminologie, l'histoire, la cartographie et la toponymie.

Provenant des milieux de l'Administration publique et parapublique, d'universités, du monde municipal, les conférenciers et le personnel formateur ont abordé les thèmes tant des points de vue théorique que pratique, administratif que juridique, local que national et international.

3.3 L'enquête toponymique

Les activités liées à l'enquête toponymique (la préparation, la réalisation et le traitement) ont formé le coeur même du stage de formation en toponymie. À elles seules, elles ont occupé les stagiaires durant cinq jours.

3.3.1 La préparation

La préparation de l'inventaire toponymique sur le terrain s'est faite par le biais d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques. Elle avait pour objectif principal de permettre à chaque stagiaire de se doter d'un outil essentiel pour la réalisation de son enquête: la carte d'enquête. Également, il s'agissait pour lui d'acquérir des techniques relatives au processus de normalisation des noms géographiques, au choix des informateurs, à l'entrevue et à l'évaluation de l'usage. L'utilisation d'un vidéo sur la méthodologie des inventaires et divers exercices pratiques sur la carte toponymique et le Répertoire toponymique du Québec auront contribué à cet apprentissage.

3.3.2 La réalisation

L'enquête toponymique s'est déroulée durant une journée dans cinq municipalités de la région de Charlevoix, à 125 kilomètres à l'est de Québec. Cinq équipes de quatre personnes comprenant un chef de groupe (membre du personnel de la Commission) ont été formées. Chaque équipe avait une municipalité à couvrir et devait rencontrer différents informateurs auprès de qui il fallait non seulement véri-

fier l'usage des toponymes existants mais aussi relever de nouveaux noms. Les stagiaires ont rencontré en moyenne cinq personnes et une vingtaine de nouveaux toponymes ont été recueillis.

3.3.3 Le traitement

Tout un processus a été suivi dans le traitement de l'information recueillie au moment de l'enquête. À partir de politiques établies en matière de présentation technique de l'information, de critères de choix et de règles d'écriture, le stagiaire avait à compléter un cahier d'enquête. Cette analyse l'amenait à faire des recommandations quant au statut à accorder à chacun des toponymes. Ces recommandations ont ensuite été présentées lors d'une séance simulée d'un organisme toponymique compétent.

3.4 Les activités socio-culturelles et d'accueil organisées à l'intention des stagiaires:

À leur arrivée à l'aéroport de Québec, les stagiaires qui le désiraient pouvaient, sur un appel téléphonique de leur part, être accueillis par un membre du personnel de la Commission de toponymie qui les guidait vers les lieux de résidence et de cours, tout en leur donnant diverses précisions utiles sur Québec et selon les besoins de chacun. La veille du début officiel du stage, la Commission a organisé une rencontre d'information sur le déroulement général du stage et sur divers points pratiques de la vie quotidienne des stagiaires durant leur séjour à Québec. Cette rencontre fut suivie d'une réception au cours de laquelle les stagiaires purent faire connaissance avec les conférenciers et les organisateurs du stage.

Quelques jours plus tard, le vendredi de la première semaine, les stagiaires ont été conviés au dévoilement d'un panneau d'interprétation toponymique érigé sur la terrasse Dufferin à Québec. Ce panneau, placé sur ce promontoire naturel, permet de localiser les entités visibles de ce point de vue et d'instruire les visiteurs de ce lieu, sur l'origine et de la signification des toponymes identifiant ces mêmes entités. Ce panneau est une réalisation conjointe du Service canadien des Parcs du Gouvernement du Canada et de la Commission de toponymie du Québec. Le dévoilement fut suivi d'une réception au Parc de l'Artillerie, un lieu historique

géré par le Service Canadien des Parcs.

Le seul samedi du stage fut consacré à une excursion toponymique le long des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu; cette excursion instructive se termina à Montréal, sur le mont Royal, avant de reprendre la route pour Québec. Cette visite du territoire, en plus de permettre d'illustrer de façon tangible les principes toponymiques traités durant les cours de la semaine précédente, a permis aux stagiaires de se faire une idée plus précise de la concrétisation de ces principes dans la toponymie québécoise et d'apprécier l'affichage toponymique sur les routes et autoroutes du Québec. Cette excursion toponymique comprenait plusieurs visites guidées, notamment dans un village traditionnel québécois (église, école, salle paroissiale, magasin d'artisanat, restaurant), dans une exposition archéologique amérindienne (vidéo, artéfacts, cartes, etc.), dans une partie de la ville de Montréal et sur le mont Royal.

Le dimanche, au lendemain de l'excursion à Montréal, une visite guidée du Vieux-Québec était offerte aux stagiaires, sur une base volontaire. Le deuxième lundi du stage, la Commission de toponymie a reçu les stagiaires dans ses bureaux pour le cours de l'après-midi. Ces derniers ont pu alors visiter les locaux de la Commission, y compris sa bibliothèque, et rencontrer l'ensemble du personnel. Cette rencontre fut suivie, à l'invitation de la ville de Québec, d'une séance de signature du livre d'or de la municipalité, dans le salon du maire à l'hôtel de ville. Une petite réception suivit, au cours de laquelle fut remis à chaque invité une brochure intitulée "Les noms de rues à Québec".

Enfin, le stage fut clôturé par une réception offerte par le ministère des Affaires internationales aux stagiaires, aux conférenciers et à des invités de marque québécois et canadiens, dans le domaine de la toponymie.

4. L'évaluation et le suivi

4.1 Certificat de participation

Au terme de la session, à l'occasion du banquet de clôture, le directeur du stage et président de la Commission de toponymie, M. Rémi Mayrand et M. Maximilien C. de Henseler, directeur adjoint et représentant de l'Organisation des Nations

Unies, ont remis aux stagiaires un certificat attestant leur participation à l'événement.

Bien qu'honorifique, ce certificat se veut un témoignage de l'effort soutenu mis par chacun durant le stage et de sa reconnaissance par les gouvernements du Canada, du Québec et par l'Organisation des Nations Unies.

4.2 L'évaluation du stage

4.2.1 L'évaluation par les stagiaires

Le stage de formation en gestion toponymique de Québec (1988) a fait l'objet d'une évaluation de la part des stagiaires. Le questionnaire* prévu à cet effet comportait 14 questions pour lesquelles on demandait d'indiquer un degré d'appréciation s'échelonnant de 1 (très défavorable) à 5 (très favorable); les trois autres questions requéraient l'énumération d'éléments d'information. Autant pour ce qui concerne la matière présentée, les aspects matériels ou les relations entre les divers intervenants, les stagiaires ont affiché un degré de satisfaction élevé et, le plus souvent, très élevé.

4.2.1.1 Concernant la matière présentée

Les sujets qui ont soulevé l'intérêt le plus grand sont l'application de l'informatique à la toponymie, la terminologie géographique, l'inventaire toponymique, la problématique linguistique en toponymie, l'odonymie, la structure et le fonctionnement d'un organisme central voué à la toponymie et le choix des noms qu'on destine à l'officialisation. On aurait souhaité de plus que le stage développe davantage le sujet de la gestion informatique des toponymes, la question de l'inventaire et du traitement des noms géographiques, de même que celle des rapports entre la terminologie et la toponymie. Tous ces thèmes ont été perçus non seulement importants en eux-mêmes, mais également fort utiles aux stagiaires dans leurs activités professionnelles. La qualité des outils pédagogiques remis aux stagiaires a été quant à elle commentée de façon toute favorable.

---

* Le questionnaire figure à la deuxième partie des Actes du stage.

4.2.1.2 Concernant le déroulement technique

Du point de vue de son déroulement technique, le stage a mérité un degré de satisfaction très élevé. L'assimilation de la matière aurait semble-t-il été meilleure encore si le programme du stage avait été un peu moins chargé au chapitre du nombre de communications. En ce qui concerne l'hébergement et le choix de la nourriture offerte, on se montre plus réservé, quoique le plus grand nombre se soit déclaré fort satisfait ou même tout à fait.

4.2.1.3 Concernant les relations entre les participants

Quant aux relations entre les divers participants, notamment les rapports entre les stagiaires, d'une part, et le groupe des organisateurs, des animateurs et des conférenciers, de l'autre, elles furent empreintes de cordialité. La qualité de l'accueil, de même que la disponibilité des hôtes pour les stagiaires ont joué un rôle de premier plan dans l'établissement de ce climat cordial. Les échanges entre les stagiaires eux-mêmes au sujet de la normalisation des noms géographiques dans leurs pays respectifs furent pour leur part jugés trop peu nombreux. On impute cette situation à la trop grande brièveté du temps de préparation ainsi qu'à l'absence de cette activité du programme du stage. Aussi a-t-on suggéré de rendre obligatoire la présentation de comptes rendus sur ce sujet lors de futurs stages de formation en gestion toponymique. Le délai séparant le moment où les Nations Unies ont lancé leur invitation et le début du stage est apparu trop court pour permettre aux stagiaires de s'y préparer complètement.

4.2.1.4 Les recommandations et souhaits des stagiaires

Les recommandations que les stagiaires ont formulées quant à l'organisation de futurs stages de formation en gestion toponymique ont été regroupées dans les paragraphes qui suivent.

Il est recommandé que l'invitation des Nations Unies aux pays choisis pour participer à un stage de formation en toponymie soit lancée au plus tard deux ou trois mois avant le stage afin que les stagiaires puissent s'y préparer adéquatement. Le programme du stage de même qu'une énumération détaillée des frais payables par les différentes autorités (Nations Unies, pays hôte, pays invités) devrait accom-

pagner l'invitation.

Il est recommandé que les stagiaires informent à l'avance le pays hôte de leurs centres d'intérêts professionnels. Durant le stage, chaque stagiaire devrait en outre présenter par écrit la situation de la normalisation des noms géographiques dans son pays.

Il est recommandé d'alléger le stage en réduisant le nombre de communications, afin de favoriser une meilleure assimilation de la matière. On devrait pour ce faire, retrancher les communications qui concernent le moins les pays des stagiaires. On devrait par ailleurs consacrer plus de temps à la gestion informatique des toponymes, à l'inventaire et au traitement des noms géographiques, de même qu'à des visites commentées. On devrait aussi s'efforcer de lier davantage les problématiques de la toponymie et de la production de cartes.

Il est enfin recommandé que les Nations Unies s'occupent encore d'expédier dans les pays des stagiaires les documents reçus par ceux-ci lors du stage.

En plus de ces recommandations formelles, un certain nombre de souhaits ont été formulés. On désire qu'un suivi permanent du stage soit mis en place et que l'expérience de ce genre de stage se répète pour d'autres disciplines que la toponymie. Les stagiaires voudraient aussi continuer d'être informés des publications de la Commission et de ses travaux également. On a par ailleurs exprimé le désir de recevoir une copie des films vidéos sur la méthode d'inventaire et de traitement des noms géographiques; les organisateurs se sont engagés à remettre à chacun un exemplaire de ce document audio-visuel.

4.2.2 L'évaluation par l'organisation

L'objectif immédiat du stage de Québec était d'assurer auprès de cadres supérieurs et de techniciens hautement qualifiés venant d'établissements nationaux de cartographie ou de toponymie la diffusion de l'information la plus à jour sur les méthodes et les techniques utilisées dans la collecte des noms de lieux sur le terrain, sur le traitement et la conservation des données, sur la solution des différents problèmes rencontrés en gestion toponymique et sur la terminologie employée dans le domaine.

4.2.2.1 La prise de conscience de la valeur patrimoniale de la toponymie

Quoique le programme du stage ait mis l'accent principalement sur le volet technique de la toponymie, une large place fut faite au volet culturel du dossier. Au fil des communications présentées sur la terminologie, sur la problématique linguistique, sur les relations entre l'histoire et la toponymie etc., on a assisté à une bien réelle prise de conscience de la valeur patrimoniale de la toponymie. Pour les stagiaires, les noms géographiques figurant sur les cartes de leur pays seront désormais autant d'éléments d'un trésor national.

4.2.2.2 Les incidences possibles de cette prise de conscience

Ce trésor national, il importe non seulement de le conserver en préservant son intégrité, parce que la question de l'identité nationale est intimement liée à celle des paysages toponymiques d'un État, mais également de le mettre en valeur en se dotant des outils techniques et des institutions les plus appropriés. On pourra alors assurer une très large diffusion à un patrimoine qui aura retrouvé ses formes les plus authentiques: d'abord une cartographie exacte d'un point de vue toponymique, puis un répertoire des noms géographiques et, éventuellement, un dictionnaire des noms de lieux.

En plus de s'investir dans la progression du dossier toponymique à l'intérieur des États, cette prise de conscience pourrait déboucher avantageusement aussi sur la scène internationale, par une participation nouvelle ou accrue des pays invités au stage de Québec à des échanges bilatéraux (sur des aspects techniques ou encore sur la question de noms d'entités géographiques transfrontalières), de même qu'aux grands forums toponymiques multilatéraux (les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, les réunions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, les réunions des divisions linguistiques/géographiques du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, les Conférences cartographiques régionales des Nations Unies). Les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ont formulé à ce jour un corpus impressionnant de plus de 130 résolutions qui se révèlent d'une grande utilité pour encadrer le processus de normalisation des noms géographiques.

On peut déjà constater que le stage de Québec a suscité des réactions très positives. Des chefs d'État de pays invités ont montré leur grande satisfaction à l'endroit du stage, en particulier pour ce qui concerne les nomenclatures géographiques en tant qu'éléments des patrimoines nationaux.

Le suivi que la Commission de toponymie propose pour le stage ainsi que les recommandations à l'intention des organisateurs de futurs stages de formation en gestion toponymique tiennent compte de l'évaluation faite par les stagiaires, des observations des organisateurs et des réactions recueillies après le stage.

4.3 Le suivi du stage

4.3.1 Le rôle des Nations Unies

Les pays désireux de faire progresser la normalisation de leur nomenclature géographique et dont les ressources sont insuffisantes pour lancer ou pour soutenir des programmes de normalisation toponymique pourraient demander l'assistance des Nations Unies par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD). Il leur est suggéré de faire valoir l'adoption par les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques de résolutions portant sur l'assistance technique (1re Conférence, résolution 6; 2e Conférence, résolution 27); sur les stages de formation (3e/15, 4e/6); sur l'enseignement de la toponymie cartographique (4e/5); et sur la promotion des programmes nationaux et internationaux de normalisation des noms géographiques (5e/6). Cette dernière résolution recommande d'ailleurs d'engager les pouvoirs publics à soutenir comme il convient les activités de normalisation et de reconnaître que la normalisation des noms géographiques occupe une place importante dans les programmes de coopération et d'assistance technique internationales.

4.3.2 Le rôle du Québec et du Canada

Le Stage de formation en gestion toponymique de Québec (1988) a déjà fait ou fera l'objet de comptes rendus dans divers médias écrits: dans le **Bulletin d'information semestriel** des Nations Unies; dans **Le Toponyme**, bulletin d'information trimestriel de la Commission de toponymie du Québec; dans **Cancoma**, le bulletin semes-

triel du Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques; enfin, dans un prochain numéro de **La Cartographie mondiale**, un bulletin des Nations Unies. Un rapport sur le stage sera également remis aux membres du Groupe d'experts des Nations Unies qui se réuniront à Genève en mai 1989.

Les autorités du Québec et du Canada peuvent, dans une certaine mesure, fournir sur demande du matériel concernant la normalisation des noms géographiques. On songe surtout aux vidéocassettes et aux textes en français, en anglais et en espagnol portant sur la méthodologie des inventaires toponymiques, de même qu'à des documents ayant trait aux normes toponymiques. Quant aux publications qui sont en vente, on peut se les procurer en utilisant les bons de commande à cet effet.

Les autorités toponymiques du Québec et du Canada peuvent aussi porter assistance aux pays aux prises avec des problèmes toponymiques d'ordre technique en fournissant des consultations sur une démarche de solution ou en dirigeant les demandeurs vers les intervenants les plus appropriés.

Enfin, par l'entremise de son propre programme de coopération internationale, la Commission de toponymie se propose de réaliser, pour l'année 1989-1990, trois projets qui s'inscrivent dans la foulée du Stage. Un premier projet porte sur l'assistance à fournir au Maroc pour la préparation d'un répertoire toponymique national. Les deux autres ont trait à l'établissement d'autorités toponymiques nationales compétentes dans deux pays différents.

5. Les recommandations de l'organisation du stage à l'intention des stages ultérieurs*

5.1 Il est recommandé que les Nations Unies continuent d'apporter leur support aux stages de formation en toponymie par l'intermédiaire du Programme des Nations Unis pour le développement (PNUD).

---

* Il convient de prendre note que cette liste inclut des recommandations déjà formulées par les stagiaires et reprises au compte de l'organisation. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

5.2 Il est recommandé que l'invitation par les Nations Unies des pays choisis pour participer à un stage de formation en toponymie soit lancée au plus tard deux ou trois mois avant le stage afin que les stagiaires puissent s'y préparer adéquatement.

5.3 Il est recommandé que les stagiaires fassent connaître aux organisateurs les besoins de leurs pays et leurs centres d'intérêts professionnels, avant le stage, afin d'ajuster le programme aux attentes des stagiaires.

5.4 Il est recommandé de prévoir la tenue d'un stage général de formation en toponymie ou encore d'un stage plus spécialisé, suivant le résultat de la consultation préparatoire. Les thèmes des stages plus spécialisés pourraient être les suivants: l'inventaire et le traitement des noms géographiques; la gestion informatique des toponymes; la problématique linguistique et patrimoniale; la problématique de la terminologie géographique; la mise sur pied d'une autorité toponymique compétente.

5.5 Il est recommandé de retenir un programme moins chargé que celui du stage de Québec (1988) et d'inclure davantage de périodes de temps libre.

5.6 Il est recommandé que la présentation par chacun des stagiaires d'un rapport sur la situation de la normalisation des noms géographiques dans son pays soit inscrite au programme.

5.7 Il est recommandé d'inclure également au programme des visites d'organismes publics et privés touchés par la question des noms de lieux (cartographie, arpentage, ingénierie civile, etc.).

5.8 Il est recommandé de prévoir des rencontres formelles entre des représentants d'organismes publics ou privés en vue de l'établissement de liens futurs de coopération entre les États.

5.9 Il est recommandé d'assurer aux stages de formation en gestion toponymique une couverture adéquate par les médias d'information.

Deuxième partie

DOCUMENTS D'INFORMATION

6. Le programme du stage

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE À QUÉBEC (1988)
PROGRAMME

Session		Sujet	Personne-ressource
Première semaine			
Jour 1: le dimanche 7 août	1.1	Accueil des stagiaires à l'aéroport de Québec.	Jean Poirier Jean-Claude Fortin
Soirée [19h30] Université Laval pavillon Maurice-Pollack salon du Recteur	1.2	Rencontre informelle entre les participants au stage; exposé des grandes lignes du stage, surtout en ce qui concerne l'hébergement, la nourriture et les autres considérations pratiques.	Jean-Claude Fortin (Commission de toponymie)
Jour 2: le lundi 8 août	2.1	Mot de bienvenue	Rémi Mayrand, directeur du stage (Commission de toponymie)
Matinée [9h-12h] Université Laval Pavillon Charles-De Koninck salle 1248	2.2	Allocution du président du Comité permanent canadien des noms géographiques: La normalisation des noms géographiques: la contribution du palier fédéral canadien.	Hugh O'Donnell (Comité permanent canadien des noms géographiques)
	2.3	Allocution du président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques: Le rôle du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et La normalisation en tant qu'instrument de mise en valeur des noms géographiques.	Henri Dorion (Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
	2.4	Allocution du représentant de l'Organisation des Nations Unies et directeur adjoint du stage: La normalisation internationale des noms géographiques: le rôle	Maximilien C. de Hanseler (Secrétariat des Nations Unies)

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE À QUÉBEC (1988)
PROGRAMME

Session		Sujet	Personne-ressource
		des Nations Unies et de certains organismes internationaux spécialisés.	
	2.5	Allocution du directeur du stage: La normalisation des noms géographiques: la contribution du Québec.	Rémi Mayrand (Commission de toponymie)
	2.6	Présentation de la logistique et du programme.	Le directeur du stage et Christian Bonnelly (Commission de toponymie)
Après-midi (14h-17h)			
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	2.7	Présentation de la terminologie usuelle et des divers champs de la toponymie.	Christian Bonnelly et Jean-Yves Dugas (Commission de toponymie)
Jour 3: le mardi 9 août			
Matinée (9h-12h)	3.1	Préparation d'un inventaire toponymique sur le terrain (début): la situation de l'inventaire dans le processus de normalisation des noms géographiques; les étapes de l'inventaire; la carte topographique.	Christian Bonnelly et Denis Tremblay (Commission de toponymie)
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248			
Après-midi (14h-17h)	3.2	Visionnement du vidéo sur la méthodologie des inventaires et examen de la publication de la CTQ sur le sujet et du **Répertoire toponymique du Québec.**	Christian Bonnelly et Denis Tremblay
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248			
Jour 4: le mercredi 10 août			
Matinée (9h-12h)	4.	Préparation d'un inventaire toponymique sur le terrain (suite).	
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248			

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE À QUÉBEC (1988)
PROGRAMME

Session		Sujet	Personne-ressource
	4.1	Le choix des informateurs.	Christian Bonnelly, Denis Tremblay et les autres chefs des groupes d'enquêteurs (Commission de toponymie)
	4.2	Suite de la préparation de la carte d'enquête.	Idem
Après-midi (14h-17h)	4.3	L'entrevue	Idem
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	4.4	L'évaluation de l'usage et celle des renseignements fournis par l'informateur.	Idem
	4.5	Film: Je me souviens de Charlevoix.	—
	4.6	Revue des étapes de l'inventaire.	Idem
Jour 5: le jeudi 11 août			
Départ à 8h45 devant le pavillon Charles-De Koninck de l'Université Laval	5.	Inventaire sur le terrain dans la région de Charlevoix.	Christian Bonnelly, Denis Tremblay et les autres chefs des groupes d'enquêteurs.
Jour 6: le vendredi 12 août			
Matinée (9h-12h) Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	6.1	Debriefing de l'enquête de la veille.	Les stagiaires et les chefs des groupes d'enquêteurs
	6.2	Présentation des étapes du traitement des toponymes inventoriés.	Denis Tremblay (Commission de toponymie)

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE À QUÉBEC (1988)
PROGRAMME

Session		Sujet	Personne-ressource
Après-midi [14h-17h]	6.3	La problématique de la terminologie géographique dans la perspective de la qualité de la langue.	Jean-Yves Dugas (Commission de toponymie)
	6.4	L'écriture des noms géographiques.	Marc Richard (Commission de toponymie)
	6.5	La composition d'une commission de toponymie et la contribution de membres de l'extérieur participant périodiquement aux séances de cette commission.	Normand Cazelais (Commission de toponymie)
Après-midi [17h30]			
Terrasse Dufferin dans le Vieux-Québec		Dévoilement d'un panneau d'interprétation toponymique.	Le Service canadien des parcs et la Commission de toponymie.
Après-midi [18h00]			
Parc de l'Artillerie dans le Vieux-Québec.		Réception.	idem
Jour 7: le samedi 13 août			
Départ de l'Université Laval à 7h30	7.	Excursion toponymique à Montréal en passant par le chemin du Roy et la vallée du Richelieu.	Réal Dumoulin

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE À QUÉBEC (1988)
PROGRAMME

Session		Sujet	Personne-ressource
Deuxième semaine			
Jour 8: le lundi 15 août			
Matinée [9h-12h]	8.1	Présentation du système informatique TOPOS de la Commission de toponomie.	Denis Tremblay (Commission de toponomie)
Université Laval pavillon Jean-Charles-Bonenfant salle de téléréférence.	8.2	Présentation de la Banque de terminologie du Québec.	Roselyne Hébert (Office de la langue française)
	8.3	Présentation du système informatique du Secrétariat des noms géographiques du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.	Helen Kerfoot et Jocelyne Revie (Secrétariat des noms géographiques)
Après-midi [13h30]		Départ de l'Université vers les bureaux de la Commission de toponymie.	
Après-midi [14h-17h]			
Bureaux de la Commission de toponymie	8.4	Visite des bureaux de la Commission de toponymie.	Les cadres et les chefs de service de la Commission de toponymie.
Après-midi [13h45]			
Hôtel de ville de Québec		Réception offerte par la Ville de Québec. Signature du livre d'or	La Ville de Québec
Jour 9: le mardi 16 août			
Matinée [9h-12h]	9.1	Présentation des normes concernant le choix des noms à officialiser.	Marc Richard (Commission de toponymie)
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	9.2	Discussion générale relative aux problèmes spécifiques soumis par les stagiaires.	Les conférenciers de la Commission de toponymie et les chefs des groupes d'enquêteurs.

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE À QUÉBEC (1988)
PROGRAMME

Session		Sujet	Personne-ressource
	9.3	Atelier sur le traitement des toponymes inventoriés.	Les chefs des groupes d'enquêteurs
Après-midi (14h-16h45)	9.4	Problématique linguistique en toponymie:	
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	9.4.1	La problématique linguistique en toponymie, au Canada, dans la perspective du bilinguisme officiel du pays.	André Lapierre (Université d'Ottawa)
	9.4.2	La toponymie et le multilinguisme dans la perspective de la problématique internationale: le cas du Québec et d'ailleurs.	Henri Dorion (Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques)
	9.5	Relations entre toponymie et histoire:	
	9.5.1	La toponymie historique en tant qu'élément du patrimoine national et bien culturel à préserver.	Cécyle Trépanier (Université Laval)
	9.5.2	La gestion de la toponymie historique et La géographie historique au service de la normalisation des noms géographiques: application au feuillet 21M/09.	Jean Poirier (Commission de toponymie)
Cartothèque pavillon Jean-Charles-Bonenfant	9.5.3	Les instruments de connaissance de la toponymie historique: les ressources des cartes anciennes.	Claude Boudreau (Université Laval)

STAGE DE FORMATION EN GESTION TOPONYMIQUE À QUÉBEC (1988)
PROGRAMME

Session		Sujet	Personne-ressource
Jour 10: le mercredi 17 août			
Matinée (9h-12h) Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	10.1	Traitement final de l'inventaire; préparation des bordereaux d'inscription.	Christian Bonnelly, Denis Tremblay et les autres chefs des groupes d'enquêteurs (Commission de toponymie)
Après-midi (13h30-16h30) Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	10.2	Simulation d'une séance d'un organisme toponymique compétent: présentation des recommandations et discussion.	Les stagiaires et les chefs des groupes d'enquêteurs
	10.3	Présentation des étapes postérieures à l'officialisation des toponymes.	Jean-Claude Fortin (Commission de toponymie)
Jour 11: le jeudi 18 août			
Matinée (9h-12h00) Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	11.1	La création des noms géographiques.	Marc Richard (Commission de toponymie)
	11.2	Le banque d'informations du système hydrographique canadien et les instructions aux ingénieurs hydrographes.	Thérèse Jolicoeur (Ministère canadien des Pêches et Océans)
	11.3	La toponymie transfrontalière et étrangère.	Christian Bonnelly (Commission de toponymie) et Henri Dorion (Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques)
Après-midi (14h-17h00) Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	11.4	Toponymie, régionalismes et terminologie.	Louis-Edmond Hamelin, géographe
	11.5	Les toponymes parallèles.	Jean Poirier (Commission de toponymie)
	11.6	La problématique des noms de voies de communication:	

Session	Sujet	Personne-ressource
	11.6.1 L'importance du corpus odonymique quant au nombre d'odonymes et quant à l'extension considérable du champ de leur utilisation.	Marcel Fourcaudot (Commission de toponymie)
	11.6.2 La normalisation des odonymes.	Marcel Fourcaudot
	11.6.3 La gestion des odonymes par les municipalités: le cas de Charny.	André Lachance (Ville de Charny)
Jour 12: le vendredi 19 août		
Matinée (9h-12h)	12.1 Les avantages de l'existence d'une autorité toponymique compétente dans chaque État.	Henri Dorion (Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques).
Université Laval pavillon Charles-De Koninck salle 1248	12.2 Le cadre juridique et administratif d'un organisme toponymique central:	Alain Vallières (Comission de toponymie)
	12.2.1 Le cadre juridique	Jean Dansereau (Office de la langue française)
	12.2.2 Le cadre administratif.	Alain Vallières (Commission de toponymie)
	12.3 Présentation d'un mode de suivi du stage.	Maximilien C. de Henseler (Secrétariat des Nations Unies)
	12.4 Évaluation du stage	Les stagiaires
Après-midi	L'après-midi est libre	
Soirée (19h30)	12.5 Banquet de clôture de stage et remise des attestations d'étude aux stagiaires.	Les participants au stage de formation
Edifice G 3ie étage Anima G salle sud		

7. La liste des stagiaires

La liste des stagiaires

ARABIE SAOUDITE

Mr. Soleman S. ALROBAISHY
Deputy Minister of Petroleum for Aerial Surveys
P.O. Box 247
Riyad
SAUDI ARABIA
Tél.: 478 0358

BÉNIN

Monsieur MOUSSEDIKOU Nadjim
Directeur général de l'institut national de cartographie
B.P. 360, Cotonou
BENIN
Tél.: 31 24 41

BOLIVIE

Monsieur Jaime Eugenio MEDRANO SORIANO
Avenida E.E.U.U. No. 1082 (Miraflores)
Casilla No. 567
La Paz
BOLIVIE
Telefono no.357693
no. 374041 Officina

CÔTE D'IVOIRE

Monsieur Koli Bi ZUÉLI
Maître assistant de géographie
Directeur du Département de géographie
22 BP 744
Abidjan 22
RÉPUBLIQUE CÔTE D'IVOIRE
Tél. dom. 41.57.57
secrétariat 43.90.00

GABON

Monsieur Jean-Baptiste C. MBIKA-MBONGUILA
Ingénieur en cartographie
Institut national de cartographie
Ministère des Domaines
B.P. 13600
Libreville
GABON
Tél. 73.12.49
73.09.56
73.12.50 Direct Bureau
77.26.77 Domicile

HAÏTI

Monsieur Hermann RIGAUD Jr.
Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI)
Boulevard Harry Truman
Port-au-Prince
HAITI (W.I.)

MADAGASCAR

Monsieur Edmond ANDRIANARIVO
Secrétaire du Comité national des noms géographiques
Institut national de géodésie et cartographie (FTM)
B.P. 323
Antananarivo 101
MADAGASCAR
Tél. 22935

MALI

Monsieur Allo MAGUIRAGA
Direction nationale de la cartographie et de la topographie
B.P. 240
Bamako
MALI

MAROC

Monsieur Aquede LAHOUSSINE
Division de la cartographie
31, Avenue Hassan Ier
Rabat Chellah
MAROC
Tél. 653-11
651-92

NIGER

Monsieur Waziri MAMAN
Directeur de la topographie
B.P. 250
Niamey
NIGER
Tél. 72-33-22
72-24-67

SÉNÉGAL

Madame Ndiaye Mame Ndickou FALL
Chef
Division de la planification régionale
Ministère du plan et de la coopération
Dakar B.P. 4010
SÉNÉGAL
Tél.: 21 08 82

TOGO

Monsieur NABEDE Sanda Essoham
Technicien supérieur d'études et de travaux géographiques
Direction de la cartographie nationale et du cadastre
B.P. 500 Lome
TOGO
Tél.: 21 57 35

TUNISIE

Mr. WAZAA Néjib

Office de topographie et de cartographie

Cité Olympique

1003 Tunis

TUNISIE

Tél.: 891-477

891-244

ZAIRE

Lieutenant-colonel SUANI DI NABA BASUNGA

Directeur général de l'Institut géographique du Zaïre

B.P. 3086 - Kinshasa/Gombe

RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE

Tél.: 31854

30025

31684

8. La liste des conférenciers

La Liste des conférenciers

Monsieur Christian Bonnelly
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

Monsieur Claude Boudreau
Centre d'enseignement sur la langue
les arts et les traditions populaires (CELAT)
Pavillon Charles-De Koninck, bureau 5181
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4

Monsieur Normand Cazelais
Direction de l'environnement
Hydro-Québec
Les Atriums
800, boulevard De Maisonneuve Est, 16e
Montréal (Québec)
H2L 1Y1

Monsieur Jean Dansereau
Office de la langue française
800, place Victoria
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

Monsieur Maximilien C. de Henseler
Organisation des Nations Unies
1 United Nations Plaza
Room DC 1724
New York, N.Y. 10017
États-Unis

Monsieur Henri Dorion
Musée de la civilisation
85, rue Dalhousie
C.P. 155, succ. B
Québec (Québec)
GIK 7A6

Monsieur Jean-Yves Dugas
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
GIR 2JI

Monsieur Jean-Claude Fortin
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
GIR 2JI

Monsieur Marcel Fourcaudot
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
GIR 2JI

Monsieur Louis-Edmond Hamelin
1244, rue Albert-Lozeau
Sillery (Québec)
GIT IH4

Madame Roselyne Hébert

Office de la langue française

800, place Victoria

Montréal (Québec)

H4Z 1G8

Madame Thérèse Jolicoeur

Comité consultatif des noms d'entités sous-marines et marines

Ministère des Pêches et Océans

615, rue Booth

Ottawa (Ontario)

K1A 0E6

Madame Helen Kerfoot

Secrétariat des noms géographiques

615, rue Booth, pièce 650

Ottawa (Ontario)

K1A 0E9

Monsieur Serge Labrecque

Commission de toponymie

220, Grande Allée Est

Québec (Québec)

G1R 2J1

Monsieur André Lachance

333, 20e Rue

Charny (Québec)

G6W 5R6

Monsieur André Laplerre
Département de linguistique
Faculté des Arts
Université d'Ottawa
78, rue Laurier Est
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

Madame Carole Marquis
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

Monsieur Rémi Mayrand
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

Monsieur J.Hugh O'Donnel
Comité permanent canadien des noms géographiques
615, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E9

Monsieur Jean Poirier
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

Madame Jocelyne Revie
Secrétariat des noms géographiques
615, rue Booth, pièce 650
Ottawa (Ontario)
K1A 0E9

Monsieur Marc Richard
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

Monsieur Denis Tremblay
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

Madame Cécyle Trépanier
Pavillon Charles-De Koninck
Bureau 6259
Université Laval
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Monsieur Alain Vallières
Commission de toponymie
220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

9. La liste des documents distribués

Liste des documents distribués

Liste des principaux documents distribués par la
Commission de toponymie

- **Bibliographie de la toponymie québécoise**, 1987. 160 p.
- Carte 1: 50 000 21 M/8 intitulée **Île aux Coudres**
- Dépliants: **Charlevoix**
  La Commission de toponymie
  Île d'Orléans
  Les publications de la Commission de toponymie
  Région de Québec
- **Dossier toponymique de la région de Montréal**, 1980. 61 p.
- **Dossier toponymique de la région de Québec**, 1981. 30 p.
- **Guide odonymique du Québec**, 1987. 85 p.
- **Guide toponymique du Québec**, 1987. 92 p.
- **Itinéraire toponymique du Chemin du Roy**, 1981. 89 p.
- **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux**, 1975. 162 p.
- **A Manual for the Field Collection of Geographical Names**, 1987. 43 p.
- **Méthodologie des inventaires toponymiques**, 1986. 33 p.
- **Metodologia de inventarios toponymicos**, 1987. 78 p.
- **Rapport annuel 1986-1987**, 1988. 35 p.
- **Regards sur les noms de lieux**, 1982. 174 p.
- **Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec**, 1981. 59 p.
- **Répertoire toponymique du Québec 1987**, 1987. 1900 p. (introduction et pages modèles)
- **Terminologie géographique de la toponymie québécoise**, 1988. - 36 p.
- **Le Toponyme**: volume 4, numéro 6
  volume 6, numéro 1
- **La toponymie au gouvernement du Québec depuis 1977**, 1982. 87 p.
- **Toponymix**: n° 1 **Statistiques toponymiques**
  n° 2 **Répartition linguistique des spécifiques des noms de lieux officiels**
  n° 3 **Des toponymes de la France au Québec**
  n° 4 **Noms empruntés et bizarreries dans la toponymie québécoise**

n° 5 **Toponymie québécoise et contacts linguistiques**

n° 6 **L'espace visible et l'espace invisible dans Maria Chapdelaine**

n° 7 **La toponymie et l'enseignement de la géographie: vers un inventaire toponymique national**

n° 8 **Un Québec en noms de lieux**

n° 9 **75 ans de toponymie**

n° 10 **Les caractéristiques du corpus toponymique**

n° 11 **L'affichage des noms de voies de communications**

Donné par la ville de Québec

Québec (ville). Service de l'Urbanisme

Les noms de rue à Québec. Cahier d'études urbaines 2. s.d.s.l.

La liste des principaux documents distribués par le secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques.

CPCNG

- Brochure décrivant la série **Répertoire géographique du Canada** et une feuille de mises à jour.
- **Canoma**, EMR; quelques copies du vol. 13, n° 2 de décembre 1987, et du vol. 12, n° 1 de juillet 1986.
- **Compte rendu de la réunion annuel du CPCNG de 1986**, CPCNG; ouvrage non publié.
- **Décret C.P. 1969-1458 du Comité permanent canadien des noms géographiques**, CPCNG; ouvrage non publié.
- **Génériques en usage dans les noms géographiques du Canada**, Bulletin de terminologie 176, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1987.
- **Manitoba's Geographical Names**, Manitoba Natural Resources, Surveys and Mapping.
- **Les noms géographiques autochtones:** Résolutions, CPCNG, octobre 1987; ouvrage non publié.
- **Les noms géographiques du Canada**, EMR.
- **Les noms géographiques et les Nations Unies**, EMR, 1984.
  Toponymy Program, Northwest Territories Culture and Communications, 1987.
- **Principes et directives pour la dénomination des lieux**, EMR[1], 1987.
- **Le rôle du Comité consultatif des noms d'entités sous-marines et marines dans les régions extra-côtières du Canada**, Service hydrographique du Canada, mai 1987.

AUSSI

- Cartes à l'échelle 1/50 000, 86E/12, du Système national de référence cartographique.
- Diverses copies de la publication **ONOMASTICA CANADIANA**, Société canadienne d'onomastique.

EMR

- Brochure décrivant la 5e édition de l'Atlas national du Canada, EMR.

- **Le Canada fait sur mesure**, ACSGC[2].
- Cartes de base du Canada à l'échelle 1/20 000 000, 1/30 000 000 et 1/12 500 000, MCR 133F, MCR 132F et MCR 137F, EMR, 1987.
- **Cartographie sur vidéodisque**, EMR.
- **Comment utiliser une carte**, EMR.
- **Du relief à la carte**, EMR.
- Index de cartes topographiques du Canada, n[os] 1, 2 et 3, EMR, 1[er] avril 1988.
- **Les levés au Canada**, EMR.
- **La télédétection. Une nouvelle perspective**, EMR.
- **Repères de levés géodésiques**, EMR, 1984.

---

1 Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Canada

2 Association canadienne des sciences géodésiques et cartographiques.

10. Le formulaire d'évaluation du stage

Organisation des Nations Unies
Département de la corporation
technique sur le développement

Stage inter-régional de formation
des Nations Unies en matière de toponymie

Québec (Canada), 7 au 19 août 1988

Questionnaire à être complété par les stagiaires exprimant leur appréciation des conférences, ateliers de travail et autres activités de formation ainsi que des éléments relatifs à l'organisation du stage et aux conditions de séjour.

Nom du participant: _____

Pays représenté : _____

Institution : _____

Titre de fonction : _____

Commission de toponymie
du Québec.

Vos réponses nous aideront à obtenir les informations qui nous permettront d'améliorer la qualité des futures activités de formation dans ce domaine. Les réponses seront traitées confidentiellement. Nous vous remercions cordialement de votre coopération.

Le cas échéant, entourez d'un cercle le chiffre correspondant à votre évaluation.

1. Les informations reçues avant la tenue du stage ont été:

   Suffisantes: Insuffisantes:

   5 4 3 2 1

   Précisez s'il y a lieu:

   _____
   _____
   _____
   _____
   _____

2. La connaissance des objectifs du stage avant votre arrivée était:

   Très adéquate: Inadéquate:

   5 4 3 2 1

   Précisez s'il y a lieu:

   _____
   _____
   _____
   _____
   _____

3. La prise de contact du pays invité avec le pays hôte s'est révélée:

   Très adéquate: Inadéquate:

   5 4 3 2 1

   Précisez s'il y a lieu:

   _____
   _____
   _____
   _____
   _____

4. Les sujets traités ont été importants et utiles dans votre domaine d'activités professionnelles:

Très importants et très utiles: 5 4 3 2 1 peu importants et inutiles:

Précisez s'il y a lieu:

_____

_____

_____

_____

_____

5. Les sujets traités étaient reliés aux préoccupations qui retiennent une attention particulière dans votre pays:

Reliés: 5 4 3 2 1 non reliés:

Précisez s'il y a lieu:

_____

_____

_____

_____

_____

6. Parmi les sujets traités durant le stage, certains vous sont-ils apparus plus pertinents? Si oui, lesquels?

_____

_____

_____

_____

_____

7. Certains sujets importants ont-ils été oubliés ou insuffisamment traités lors du stage?

Oui_____ Non_____

Si oui, lesquels?

_____

_____

_____

_____

_____

8. La qualité des outils pédagogiques utilisés était:

Excellente: Déficiente:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____
_____

9. La préparation de l'enquête sur le terrain était:

Très adéquate: Inadéquate:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____
_____

10. La conduite de l'enquête sur le terrain était:

Très adéquate: Inadéquate:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____
_____

11. La conduite du traitement de l'enquête s'est révélée:

Très adéquate: Inadéquate:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____
_____

12. L'échange d'opinions et d'informations sur les expériences propres vécues par chacun des pays a été:

Excellent: Insuffisant:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____
_____

13. Le temps imparti à chacune des activités s'est avéré:

Equilibré: Disproportionné:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____
_____

14. La collaboration du personnel formateur et des conférenciers était:

Excellente: Faible:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____
_____

15. L'organisation technique et matérielle du stage a été:

Excellente: Faible:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

_____
_____
_____
_____

16. Les conditions d'hébergement ont été:

Excellentes: Déficientes:

5 4 3 2 1

Précisez s'il y a lieu:

17. Concernant l'organisation de futurs stages de formation en toponymie, je formule les recommandations suivantes:

Troisième partie

ALLOCUTIONS ET EXPOSÉS

(texte intégral par ordre chronologique)

JOUR 2: 8 août 1988

Mot de bienvenue

Rémi Mayrand

Monsieur le représentant de l'Organisation des Nations Unies,
Monsieur le président du Comité permanent canadien des noms géographiques,
Monsieur le président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques,
Mesdames les conférencières,
Messieurs les conférenciers,
Mesdames, messieurs les stagiaires,
Chers(ères) collègues de la Commission de toponymie,

Mon nom est Rémi Mayrand et, à titre de président de la Commission de toponymie du Québec et de directeur de ce stage de formation en gestion toponymique, j'ai tout d'abord à coeur de vous souhaiter à tous la plus chaleureuse bienvenue dans les murs de notre ville et dans l'enceinte de cette université.

Mesdames, messieurs les stagiaires, bien que vous veniez de quatorze pays et de trois continents et que des milliers de kilomètres nous séparent dans l'ordre géographique, nous possédons en commun l'usage de la langue française, à tout le moins comme langue de communication internationale, et ce stage se déroulera sous le signe de ce trait d'union. Il vous intéressera sans doute de savoir que la langue française a trouvé une terre d'élection en ce coin d'Amérique dès le 16e siècle, grâce aux explorations successives du navigateur malouin, Jacques Cartier, et a connu sa première cité organisée en 1608, grâce à un autre explorateur français, Champlain, qui est le fondateur de la ville de Québec, reconnu également comme le père de la Nouvelle-France en Amérique du Nord. Québec est en effet le berceau de la culture française en Amérique et l'Université Laval, la plus ancienne université française sur le continent. L'inscription de l'arrondissement historique de Québec sur la liste du patrimoine mondial dressée par l'UNESCO, aux côtés de Rome, de Florence, de Cartegena, de Damas, de Tunis, d'Istanbul, etc. vient confirmer le caractère exceptionnel de la cité de

Champlain ou de la Vieille Capitale, autant d'expressions qui désignent la ville de Québec. Le nom de Québec, qui se présente sous un aspect français d'allure vaguement bretonne, est en réalité d'origine amérindienne et se perd dans la nuit des temps. Il désignait à l'origine, selon toute vraisemblance, le rétrécissement du Saint-Laurent devant ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de Cap Diamant. Dans la famille algonquienne, le mot kepek veut dire "rétrécissement, détroit, c'est bouché". Au cours de ces deux semaines, nous nous pencherons sur les noms géographiques, sur la langue de la toponymie et sur les rapports intimes qu'ils établissent avec le pays profond. Nous verrons aussi que l'une des tâches primordiales des toponymistes consiste à découvrir et à mettre en valeur ce trésor toponymique particulièrement vulnérable parce que souvent supporté par une tradition orale seule, qui tend à se perdre.

Nous sommes grandement honorés de ce que l'Organisation des Nations Unies et le Canada aient confié à la Commission de toponymie du Québec la tâche d'organiser ce stage de formation. Cette confiance qui nous est témoignée, nous l'accueillons sans fausse modestie, et nous croyons qu'elle vient reconnaître l'engagement de la Commission de toponymie du Québec non seulement pour la cause toponymique, mais aussi pour la diffusion de la défense de cette cause au niveau international, à l'occasion de missions, de stages de formation en toponymie, de réunions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et des Conférences des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous faire partager notre expertise, en particulier pour ce qui a trait à l'inventaire et au traitement des noms géographiques, et nous le serons davantage si ce stage qui sera aussi, je l'espère, un forum d'idées, nous permettait de nous instruire les uns les autres de nos propres expériences. Vous constaterez que les périodes réservées aux questions seront nombreuses durant ces deux semaines de stage. Elles constitueront des moments privilégiés pour échanger des idées, des points de vue.

Nous tenons à remercier très cordialement les personnes et les organismes sans le concours desquels ce stage n'aurait pu se réaliser. Je réfère notamment à:

Monsieur Maximilien C. de Hensler, chef du Groupe de la Cartographie du Service de l'Infrastructure de la Division des Ressources et de l'Énergie du Département de la coopération technique pour le développement, au Secrétariat des Nations Unies; Monsieur Henri Dorion, président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et ancien président de la Commission de toponymie du Québec;

Monsieur Hugh O'Donnell, président du Comité permanent canadien des noms géographiques.

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter M. O'Donnell.

Monsieur Hugh O'Donnell, né à Montréal, est bachelier spécialisé en sciences géodésiques de l'Université Laval. Sa carrière professionnelle commence en 1969, avec Survair Limitée, à Ottawa, en qualité de responsable des levés de contrôle. De 1970 à 1979, il travaille pour le ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la Direction des levés et de la cartographie, à plusieurs postes, notamment de directeur adjoint de la Division topographique et de directeur intérimaire de la Division de la reproduction et distribution. En septembre 1979, il se joint à Marshall, Macklin, Monaghan Limitée à Don Mills, en Ontario, en tant que directeur de diverses opérations mondiales dans le domaine des levés et de la cartographie. Il est nommé principal et directeur de la firme en 1981. De 1982 à 1985, il travaille pour le ministère ontarien des Ressources naturelles comme directeur des levés et de la cartographie et arpenteur général du gouvernement de l'Ontario. Après un retour de deux ans à Marshall, Macklin, Monaghan Limitée en tant que vice-président directeur et président de deux filiales de la firme, il est nommé sous-ministre adjoint au secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection au ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le 15 juin 1987. Il est également membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, de l'Association canadienne des sciences géodésiques, en plus d'être professeur auxiliaire à l'Université de Toronto. Depuis avril 1988, M. Hugh O'Donnell est le président du Comité permanent canadien des noms géographiques.

J'invite maintenant M. O'Donnell à nous adresser la parole.

Allocution du président du Comité permanent canadien des noms géographiques

J. Hugh O'Donnell

C'est avec plaisir qu'en ma qualité de président du Comité permanent canadien des noms géographiques et représentant du gouvernement du Canada, je souhaite la bienvenue aux participants des pays membres des Nations Unies. Nous sommes ravis que vous ayez pu vous joindre à nous, à l'occasion de ce stage de formation en toponymie, afin de partager la richesse de l'expérience toponymique canadienne et notamment celle du Québec. Cet exercice toponymique, le troisième de ce genre organisé sous les auspices des Nations Unies, les deux premiers s'étant déroulés à Cisarua, Indonésie en 1982 et à Rabat, Maroc en 1985, est, cependant, le premier à préconiser le français comme langue de communication.

Ce stage de formation, qui regroupe onze pays d'Afrique, deux d'Amérique et un du Moyen-Orient, n'aurait pu se faire sans la coopération essentielle des autorités responsables. À cet égard, je veux remercier le personnel des Nations Unies et plus particulièrement Monsieur Maximilien de Henseler du Département de la coopération technique pour le développement, ainsi que le personnel de la Commission de toponymie du Québec et spécialement Messieurs Mayrand et Dorion, qui par leur initiative et leur travail ardu, ont permis la réalisation de ce stage et ont organisé dans les moindres détails le programme des activités.

En avril dernier, en tant que sous-ministre adjoint du Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'ai accepté la présidence du Comité permanent canadien des noms géographiques - le CPCNG - succédant ainsi à monsieur Jean-Paul Drolet, qui avait guidé la destinée du Comité pendant plus de 24 ans. N'étant donc président du CPCNG que depuis peu, il me fait d'autant plus plaisir de rencontrer les personnes qui, depuis longtemps, travaillent à promouvoir la normalisation des noms géographiques, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Bien que les responsabilités que j'assume comme président du Comité soient toutes nouvelles pour moi, le CPCNG ne m'est pas étranger, loin de là, puisque j'y ai siégé pendant deux ans en tant qu'arpenteur général de l'Ontario.

Depuis 1967, le Conseil économique et social des Nations Unies a organisé cinq conférences sur la normalisation des noms géographiques. Les représentants canadiens ont joué un rôle significatif lors de chacune des conférences et ont participé activement aux travaux du Groupe d'experts, ce dont Monsieur Dorion, l'actuel président du Groupe d'experts, nous entretiendra certainement. À la suite de chacune des conférences, le CPCNG a publié dans les deux langues officielles un rapport des communications présentées par le Canada et des résolutions adoptées lors de ces conférences. Comme témoignage de son engagement envers l'établissement d'une entente internationale sur les normes toponymiques, le Canada a accepté d'être l'hôte de la cinquième conférence des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en août 1987. Environ 150 spécialistes représentant des états membres des Nations Unies ainsi que des délégués de divers organismes internationaux ont pris part aux délibérations.

Ces conférences adoptent des résolutions qui visent à guider le travail des organismes responsables de la normalisation des noms géographiques dans les pays touchés. Ces résolutions, préconisant la systématisation et la généralisation de l'expérience dans le domaine de la normalisation, encouragent donc l'enseignement de la toponymie cartographique dans les pays mêmes et à l'extérieur, comme en témoignent les stages de formation, les échanges d'information en matière de traitement automatisé des données, la publication de directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes ou autres et de glossaires terminologiques. Un bulletin d'information fit suite à la cinquième conférence; il réunit des données informatives toponymiques qui proviennent de plusieurs pays et constitue le premier chaînon d'un réseau toponymique international.

Au cours des dernières années, la normalisation des noms géographiques a donc pris de plus en plus d'importance pour plusieurs pays et organismes internationaux. Presque tous les pays du monde possèdent un organisme central ou tout au moins un groupe de travail responsable de la nomenclature géographique. Cette situation fait suite à l'une des résolutions principales de la première conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques tenue à Genève en 1967.

Au Canada, voilà plus d'un siècle que l'on s'intéresse au domaine de la toponymie et que l'on reconnaît l'importance de la normalisation de l'orthographe et de la localisation précise des noms géographiques. Le besoin d'y établir une autorité toponymique a été constaté vers la fin du XIX^{e} siècle, lorsque les impératifs cartographiques de la mise en valeur des ressources au-delà des limites d'occupation de l'époque alliés à une forte immigration ont rendu urgent la nécessité de s'occuper des toponymes du pays et de normaliser l'identification des entités. Pour répondre à un tel besoin, la Commission géographique du Canada (Geographic Board of Canada) a été créée en 1897 en vertu d'un décret fédéral. En plus de s'occuper de la normalisation des noms géographiques du Canada, cette nouvelle commission fédérale fournissait des avis d'experts aux organismes et aux ministères fédéraux sur l'origine, l'orthographe et l'utilisation des noms géographiques. En 1961, l'organisme a pris son nom actuel de Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Au début, les provinces et les territoires n'avaient qu'un rôle bien minime dans la dénomination des lieux puisque les décisions finales étaient prises au niveau fédéral, à Ottawa. À partir des années 60, toutefois, la responsabilité toponymique a été transférée aux dix provinces. En 1984, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, deux territoires se trouvant au nord du Canada, ont pris en charge la responsabilité toponymique de leur espace administratif. Bien que l'autorité des noms géographiques relève des provinces et des territoires, chacune de ces autorités continue de siéger au comité national.

Le CPNNG existe aujourd'hui selon le mandat conféré par le décret de 1969, PC 1969-1458, et est composé de vingt-trois membres, lesquels représentent toutes les provinces et les territoires du Canada ainsi que les divers ministères et organismes du gouvernement fédéral qui s'occupent des levés, de la cartographie, de la traduction, des archives, des terres indiennes et des parcs nationaux. La présidence et les services de secrétariat du Comité sont assurés par le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Comité se réunit une fois l'an à Ottawa ou dans l'une des capitales provinciales ou territoriales (réunion de 1988 à Yellowknife, T.N.-O.). En plus d'organiser périodiquement des séminaires sur les questions touchant la toponymie et de participer aux activités des Nations Unies, le CPCNG dispose de trois comités consultatifs: le Comité consultatif des noms d'entités sous-marines, dont la tâche principale est de pourvoir

aux noms et à la terminologie propres aux entités sous-marines; le Comité consultatif de la nomenclature glaciologique et alpine, qui conseille les membres du Comité national sur l'étendue des glaciers et les limites et la terminologie appropriée des entités telles que les chaînes de montagnes; et le Comité consultatif de la recherche toponymique qui formule des recommandations et parraine des colloques et ateliers sur des questions de linguistique, d'automatisation, de noms géographiques autochtones et du contenu des répertoires. De temps à autre, des comités consultatifs ad hoc sont formés, par exemple, le comité traitant de la question de la représentation des toponymes étrangers dans les documents officiels du Canada. Ce comité a développé des lignes directrices découlant des résolutions des Nations Unies visant à réduire le nombre d'exonymes.

Le mandat de 1969 confère au CPCNG "l'autorité responsable de toutes les questions relatives à la nomenclature géographique intéressant le Canada". Le Comité préside ou contribue à l'élaboration de politiques, de principes et de méthodes concernant le traitement linguistique et cartographique des noms de lieux et des génériques. Par l'entremise de ses membres, le rôle technique du CPCNG est de normaliser les noms géographiques au Canada en les consignant et en les approuvant aux fins d'usage officiel, ordinairement selon le principe d'univocité, un seul nom pour un lieu. Afin de communiquer des informations pertinentes qui ne prêtent pas à controverse, toute autorité nationale de nomenclature a la responsabilité de fournir des toponymes dont l'exactitude élimine toute ambiguïté quant à sa terminologie, à sa localisation et à son étendue.

Le Comité offre aussi une tribune de discussions aux membres fédéraux, provinciaux et territoriaux sur des sujets d'intérêt commun tels que:

- l'importance primordiale de reconnaître les noms depuis longtemps implantés dans l'usage local (philosophie fondamentale qui sera amplement discutée au cours de ce stage);
- l'uniformité orthographique des noms;
- l'autorité sur les noms d'entités situées à l'intérieur d'une province, mais sur des terres fédérales, comme les parcs nationaux et les réserves militaires, et aussi

. l'importance de consigner les noms désignant le territoire canadien, tels que perçus par les peuples autochtones du Canada.

De ces échanges découlent des politiques; quelques-uns des sujets que je viens d'énumérer constituent en partie les principes et les directives qui régissent le traitement linguistique et cartographique des noms ainsi que la terminologie des termes génériques au Canada. Au cours des années, ces directives du Comité ont fait l'objet d'additions ou de modifications en réponse à des pressions d'ordre technique, culturel et social. En 1987, le CPCNG a révisé et a mis à jour ses principes et ses directives et les a publiés sous le titre de **Principes et directives pour la dénomination des lieux.** Une copie de la brochure vous sera distribuée au cours de ce stage. Nous espérons qu'elle vous sera un outil utile si vous désirez entreprendre un travail similaire dans votre pays.

Au Canada, il existe, au palier fédéral, deux langues officielles: l'anglais et le français. L'annexe 1 de la publication sur les principes et les directives examine la question du traitement des noms géographiques dans un environnement bilingue. Les membres du CPCNG ont consacré beaucoup de temps à l'élaboration d'une politique relative au traitement linguistique des noms géographiques sur des cartes officielles et dans les textes fédéraux et, depuis 1983, des lignes directrices ont donc été émises. Sur les cartes, il est essentiel de préserver les noms géographiques dans leur intégrité linguistique afin d'éviter toute ambiguïté pour l'utilisateur, qu'il soit francophone ou anglophone, canadien ou étranger. Dérogeant quelque peu à ce principe, une liste d'environ 80 entités a été établie dans les deux langues officielles. Ces noms d'intérêt pancanadien sont les noms de principales entités géographiques telles que Hudson Bay et Baie d'Hudson et les noms d'entités administratives telles que les noms des provinces et des territoires du Canada. Les deux formes linguistiques sont officielles pour l'usage sur les cartes fédérales. Donc, sur une carte bilingue à grande échelle du SNRC, les deux formes linguistiques seront indiquées, tandis que sur une carte à plus petite échelle, de l'Atlas national, où deux versions distinctes sont produites, seulement une forme linguistique sera utilisée.

La politique du gouvernement doit donc faire en sorte que les membres des deux communautés linguistiques officielles, lorsqu'ils utilisent les cartes fédérales,

soient servis de façon cohérente. D'ailleurs, la toponymie utilisée sur les cartes fédérales est un des éléments qui contribuent à créer l'image nationale d'un Canada où ces deux communautés partagent un patrimoine commun.

La politique du traitement linguistique des noms géographiques varie quelque peu lorsqu'il s'agit d'un texte, afin de préserver l'intégrité de la langue du texte en question. Bien que l'on ne traduise pas le nom des lieux habités, le traducteur peut, cependant, se permettre de traduire dans la langue du texte le terme générique mais non le spécifique d'une entité géographique. Par exemple, TROUT LAKE peut devenir LAC TROUT mais pas LAC TRUITE dans un texte français et, RUISSEAU ÉPINETTE peut devenir ÉPINETTE CREEK mais non SPRUCE CREEK dans un texte anglais.

Depuis 1897, les documents relatifs aux noms géographiques sont conservés à Ottawa, la capitale nationale. Le Secrétariat et les bureaux des membres du CPCNG ont donc accès aux documents détaillant l'officialisation des noms géographiques et parfois aussi l'origine et l'histoire des toponymes du Canada. Toute la correspondance concernant les noms géographiques est conservée de façon systématique; regroupée sous le numéro de carte topographique où se trouvent les toponymes, elle représente plusieurs milliers de dossiers. La majeure partie de cette documentation se retrouve sur microfiches tandis que les documents originaux les plus anciens sont conservés aux Archives nationales. Tous ces documents, sous leur forme originale ou reproduite, sont accessibles aux membres du public.

Le Secrétariat se compose présentement de quatre personnes à plein temps et de quelques employés temporaires, auxquels des étudiants se joignent périodiquement. Au Secrétariat incombe la responsabilité de conserver sous forme graphique toute décision concernant les noms géographiques en utilisant habituellement les cartes à l'échelle 1/50 000 du Système national de référence cartographique. Afin de s'assurer que la norme nationale soit maintenue, les détails cartographiques des décisions reçues par le Secrétariat sont vérifiés à partir des cartes de référence corrigées. Les membres du Secrétariat indiquent l'étendue et la localisation précise des toponymes et conservent sur une fiche individuelle les données relatives à chaque toponyme.

Au cours des dernières années, le Secrétariat et la Section de toponymie du Centre canadien de cartographie ont eu la tâche d'enregistrer sur ordinateur les données toponymiques. Environ 400 000 noms, pour la plupart des noms approuvés pour usage officiel, constituent présentement la Base nationale de données toponymiques ou BNDT. Récemment, le ministère a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel et a aussi perfectionné le matériel de la BNDT. La modernisation de ce système est sur le point de se terminer et permettra un triage plus efficace des données à partir de champs variés d'entrées toponymiques.

Au cours des deux prochaines semaines, vous aurez la possibilité d'examiner de plus près quelques documents conservés par le Secrétariat, comme des fiches individuelles de toponymes, des cartes topographiques corrigées et des listes de décisions venant des autorités provinciales et territoriales, et d'assister à une démonstration du fonctionnement de la BNDT. Lors de cet exercice, nous comptons vous montrer aussi quelques entrées de la base de données des entités sous-marines et de la base de données de la province du Manitoba.

Le Secrétariat remplit plusieurs autres fonctions; par exemple:

- coordination des séances plénières du CPCNG, des comités consultatifs, et de la participation du Canada aux conférences internationales;
- organisation d'ateliers;
- collaboration aux travaux de certains membres du Comité, particulièrement dans les provinces qui ne possèdent pas de commission de toponymie;
- conservation de nombreuses sources de consultation;
- participation à des congrès et à des colloques;
- provision d'un service de liaison pour les organismes toponymiques des pays étrangers;
- provision d'un service de renseignements en réponse aux demandes toponymiques, et
- organisation ou participation aux programmes de publications afin de diffuser l'information toponymique.

Bien que chaque province et territoire du Canada détienne l'autorité sur la dénomination des lieux de leur territoire respectif, le degré d'implication dans le

domaine de la toponymie varie d'une province à l'autre. Les provinces de Terre-Neuve, de Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Territoire du Yukon ont leur propre commission de toponymie. Mentionnons que la Commission de toponymie du Québec surpasse toutes les autres par la taille de son personnel puisque certaines provinces n'ont parfois qu'une ou deux personnes s'occupant de toponymie. Bien qu'une telle situation puisse entraver la participation de certains membres du CPCNG dans l'élaboration de politiques nationales sur les noms géographiques, il n'en demeure pas moins que ceux-ci peuvent aussi bénéficier de l'établissement de politiques et de directives développées par les autres représentants auprès du Comité national.

La perception des noms géographiques semble aussi varier d'une province à l'autre. Selon les provinces, la toponymie relève des ministères provinciaux des levés et de la cartographie, du tourisme, des transports et des sites historiques. Une telle diversité renforce le concept d'une perspective nationale de la toponymie, tenant compte non seulement des préoccupations techniques et cartographiques mais aussi des aspects culturels et sociaux, partie intégrante de toute dénomination du territoire.

Les provinces et territoires du Canada participent activement aux divers programmes sur les noms géographiques; par exemple:

- l'Alberta et Terre-Neuve sont activement engagés dans des programmes d'enquêtes sur le terrain;
- les Territoires du Nord-Ouest offrent aux autochtones un programme d'apprentissage visant à consigner l'histoire orale incluant la toponymie (Dénè et Inuit);
- l'Ontario fait des recherches dont le but est de déterminer l'usage courant actuel des toponymes utilisés par les minorités francophones
- et la Saskatchewan a établi un programme commémoratif en l'honneur des soldats natifs de la province, décédés lors de la Deuxième Guerre Mondiale, en donnant leur nom aux entités géographiques situées dans des régions à population minime.

Certaines provinces, comme le Manitoba et le Québec, sont sérieusement engagées au niveau de l'automatisation des noms géographiques; l'Alberta enregistre pré-

sentement dans une base de données automatisée les noms géographiques de la province tandis que l'Ontario et la Colombie-Britannique en sont au stage de la planification. Jusqu'à présent, deux colloques furent organisés sur le thème de l'automatisation des noms géographiques, et où participèrent des représentants provinciaux et quelques représentants de l'organisme fédéral s'occupant des noms géographiques aux Etats-Unis. Les résolutions des conférences des Nations Unies traitent du sujet de l'échange direct de l'information entre divers systèmes informatiques. Naturellement, cela suppose aussi que l'échange de l'information puisse se faire entre les divers systèmes fédéraux et provinciaux d'un même pays. De fait, une entente a été conclue récemment avec la Commission de toponymie du Québec afin de faciliter l'accès aux données de leur système informatique TOPOS par la Base nationale de données toponymiques (BNDT).

Outre l'automatisation des noms géographiques, les membres du CPCNG partagent d'autres champs d'activités. En 1986, en réponse à l'intérêt croissant des membres du Comité, le CPCNG a organisé un symposium sur les noms géographiques autochtones. Au Canada, les noms utilisés par les peuples autochtones amérindiens et inuits pour désigner des entités particulières du territoire ou des ensembles topographiques n'ont guère reçu de reconnaissance officielle jusqu'à récemment. Lors de cet atelier, on a souligné l'importance de répertorier avec précision cet aspect de l'histoire orale, précieux élément d'une culture traditionnelle. Le CPCNG a approuvé les 26 résolutions élaborées à cette occasion; le texte des résolutions est disponible auprès du Secrétariat du CPCNG. Le Canada a présenté ces documents à la cinquième conférence des Nations Unies et, les États-Unis et l'Australie ayant exprimé un intérêt particulier à cet égard, les participants ont adopté une résolution recommandant de relever les noms géographiques utilisés par les autochtones, de les reconnaître officiellement lorsque cela est possible et d'organiser des rencontres régionales et internationales afin de discuter des méthodes nécessaires à la collecte et à l'enregistrement de ces toponymes. La Commission de toponymie du Québec a publié nombre d'excellents ouvrages sur le sujet et le CPCNG fait appel à ses compétences ainsi qu'à celles de provinces comme l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique et il s'appuit sur les expériences quotidiennes des deux territoires pour se guider dans l'élaboration de principes et de marches à suivre touchant cet aspect très important de la toponymie.

L'autorité nationale en matière de noms géographiques a, en outre, un rôle important à jouer dans la désignation d'entités transfrontalières, fonction débordant des compétences provinciales ou territoriales. Par exemple, la Commission de toponymie a récemment approuvé un régionyme autochtone, "Nunavik", pour désigner une région socio-culturelle du nord du Québec. Comme cette région s'étend au-delà des limites québécoises, il appartient au Secrétariat du CPCNG, à titre de coordonnateur, de fournir des renseignements à Terre-Neuve et aux Territoires du Nord-Ouest afin que le seul nom "Nunavik" soit utilisé dans les trois régions contiguës.

La question des entités transfrontalières est aussi pertinente au niveau international, par exemple, entre le Canada et les États-Unis. La résolution 25 de la récente conférence des Nations Unies recommande la mise en oeuvre, par des autorités dont les territoires sont contigus, de programmes corrélatifs visant à répertorier et à traiter les noms d'entités transfrontalières. Il s'agit d'un aspect très pratique et fonctionnel de la normalisation internationale. Le Canada et les Etats-Unis ont déjà tenu deux rencontres pour établir des politiques et des marches à suivre pour le traitement de noms d'entités situées le long de la frontière qui les sépare. Un contractuel réunit actuellement des données de base pour le compte du Secrétariat du CPCNG, à l'aide des plus récentes cartes topographiques à grande échelle, en vue de relever les différents noms officiels de certaines entités. Bien que le principe de l'usage local reste primordial, ces répertoires pourront ensuite être vérifiés sur le terrain pour voir s'il est possible d'éliminer les différences et de normaliser les noms.

Documenter l'information relative à l'officialisation des toponymes n'est qu'un aspect de la responsabilité d'une autorité nationale sur les noms géographiques; il est tout aussi important de diffuser cette information. Comme outil supplémentaire de normalisation, le CPCNG publie donc des livres et des brochures. En plus de la nouvelle publication sur les principes et les directives qui fut présentée lors de la dernière conférence des Nations Unies, on retrouve les **Répertoires géographiques du Canada**, qui sont établis à partir des fiches de référence toponymiques. Bien que le Canada produise des répertoires depuis 1952, année de la parution du premier répertoire sur les noms géographiques du sud-ouest de l'Ontario - et je rappelle ici que le Canada a été l'un des premiers pays à s'en-

gager dans la conception et la production de répertoires - ce n'est qu'à partir de 1980, avec la publication du Répertoire des Territoires du Nord-Ouest, le premier basé sur le système automatisé, que les techniques les plus modernes de la photocomposition informatisée sont utilisées. Les plus récents répertoires ont été publiés à la fois sous forme de documents en clair et sur microfiches. Dans les répertoires sont inclus les noms des entités géographiques, leurs coordonnées géographiques et le numéro de la carte topographique. Les volumes sont produits province par province et sont préparés en tenant compte de la politique du bilinguisme du gouvernement fédéral canadien. Ces répertoires sont produits pour le CPCNG par le Centre canadien de cartographie. Il en existe un pour chaque province et chaque territoire, à l'exception du Québec, qui produit le sien.

Afin de faciliter la communication en matière de génériques des noms géographiques entre les deux principaux groupes linguistiques du Canada, le CPCNG et le Bureau des traductions ont collaboré à la production d'un glossaire bilingue publié en 1987 sous le titre **Génériques en usage dans les noms géographiques du Canada.** Ce glossaire fait l'inventaire des termes génériques utilisés dans les noms officiels du Canada et définit et circonscrit leur aire d'application. Cela permet donc au CPCNG de coordonner et d'uniformiser l'établissement des noms géographiques au Canada. Tout comme les répertoires, ce glossaire est utile aux traducteurs, aux enseignants, aux étudiants ainsi qu'aux cartographes du Canada et d'ailleurs.

Conscient de l'importance de communiquer les idées relatives à la toponymie, le CPCNG publie aussi, deux fois par année, une revue intitulée CANOMA. Cette revue, qui est maintenant dans sa 14e année, recueille les nouvelles et les commentaires concernant la toponymie du Canada et les documents présentés sont disponibles dans les deux langues officielles. Vous trouvez plus particulièrement des articles concernant les réunions des comités consultatifs du CPCNG, les rencontres internationales sur les noms géographiques, les travaux de recherches effectués par des toponymistes et des articles sur l'origine de noms géographiques. CANOMA est distribuée gratuitement aux organismes gouvernementaux, aux maisons d'enseignement et aux bibliothèques. Grâce à son format bilingue, elle rejoint

les deux principaux groupes linguistiques du Canada et constitue donc un lien entre les toponymistes du pays.

Des études sur les noms géographiques du Canada ont été aussi entreprises par les provinces. La province de Québec est, sans aucun doute, la plus prolifique dans ce domaine, et je suis sûr que vous aurez la chance d'en apprécier la portée dans les prochaines semaines. Cependant, l'Ontario, l'Alberta, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ont aussi ajouté à la richesse des publications toponymiques du Canada.

Par exemple:

- Ontario; **A Manual for the Field Collection of Geographical Names**, adapté de **Méthodologie des inventaires toponymiques**, Commission de toponymie du Québec;
- Alberta; **Geographical Names Manual**, un manuel provincial basé sur les principes et directives du CPCNG;
- Manitoba; **Manitoba's Geographical Names**;
- Territoires du Nord-Ouest; **Toponymy Program**.

Il serait bon que je précise ici que, même si le Canada a établi une politique sur le traitement des noms géographiques, cette politique n'est pas immuable. Plusieurs facteurs peuvent en influencer le développement. D'ailleurs, au cours des réunions annuelles du Comité, certains sujets sont discutés et rediscutés afin d'en arriver à une entente ou à une décision. Aujourd'hui, le CPCNG doit traiter plusieurs questions intéressantes. Dans le contexte de l'univocité, deux points méritent une attention spéciale.

Dans tout le nord du Canada en particulier, divers groupes culturels et linguistiques souhaitent la reconnaissance officielle de plusieurs milliers de noms géographiques qu'ils utilisent à l'intérieur de leurs terres de chasse et de piégeage. Certains de ces toponymes désignent d'importantes entités canadiennes d'intérêt national et international et ayant déjà un nom officiel largement utilisé. Par exemple, diverses collectivités locales appellent le fleuve Mackenzie "Dëh Cho"(=grande rivière). Jusqu'à présent, le CPCNG a recommandé que "le maintien

de la reconnaissance des noms établis depuis longtemps à titre de noms officiels parallèles soit pris en considération".

Cela soulève une seconde question toponymique dans un contexte officiellement bilingue et multiculturel.

Comment devons-nous reconnaître les noms communément utilisés par des groupes linguistiques ou culturels minoritaires? Tout en tenant compte des principaux objectifs du principe d'univocité des Nations Unies, le CPCNG a adopté une définition ad hoc d'un "nom alternatif", c'est-à-dire un "nom non officiel dont l'emploi est permis par la ou les autorité(s) toponymique(s) pertinente(s) dans des contextes clairement définis, et qui désigne un endroit ou une entité pour lequel ou laquelle il existe déjà un ou plusieurs noms officiels". Quand et comment convient-il d'utiliser des noms comme Valleyfield pour Salaberry-de-Valleyfield, Montreal pour Montréal, la transcription syllabique (ᐃ' b,ᐃ ') pour Iqaluit ou Le Castor pour Castor River? La discussion demeure ouverte.

Le processus d'attribution des noms aux formes du paysage terrestre ou marin permet donc à un pays et aux territoires qui le composent d'exercer leurs prérogatives dans le contrôle et la protection de cet aspect de leur culture et de leur patrimoine. Une autorité nationale toponymique a donc vraiment un rôle culturel et social en plus d'un rôle technique. L'évolution de la toponymie dans un pays bilingue et au patrimoine multiculturel comme le Canada illustre donc la nécessité de tout mettre en oeuvre pour coordonner et coopérer au double plan national et international en matière de normalisation des noms géographiques.

En terminant, il me fait plaisir d'offrir notre collaboration aux pays désireux de partager nos expériences toponymiques.

Je vous offre donc mes meilleurs voeux de succès dans vos travaux.

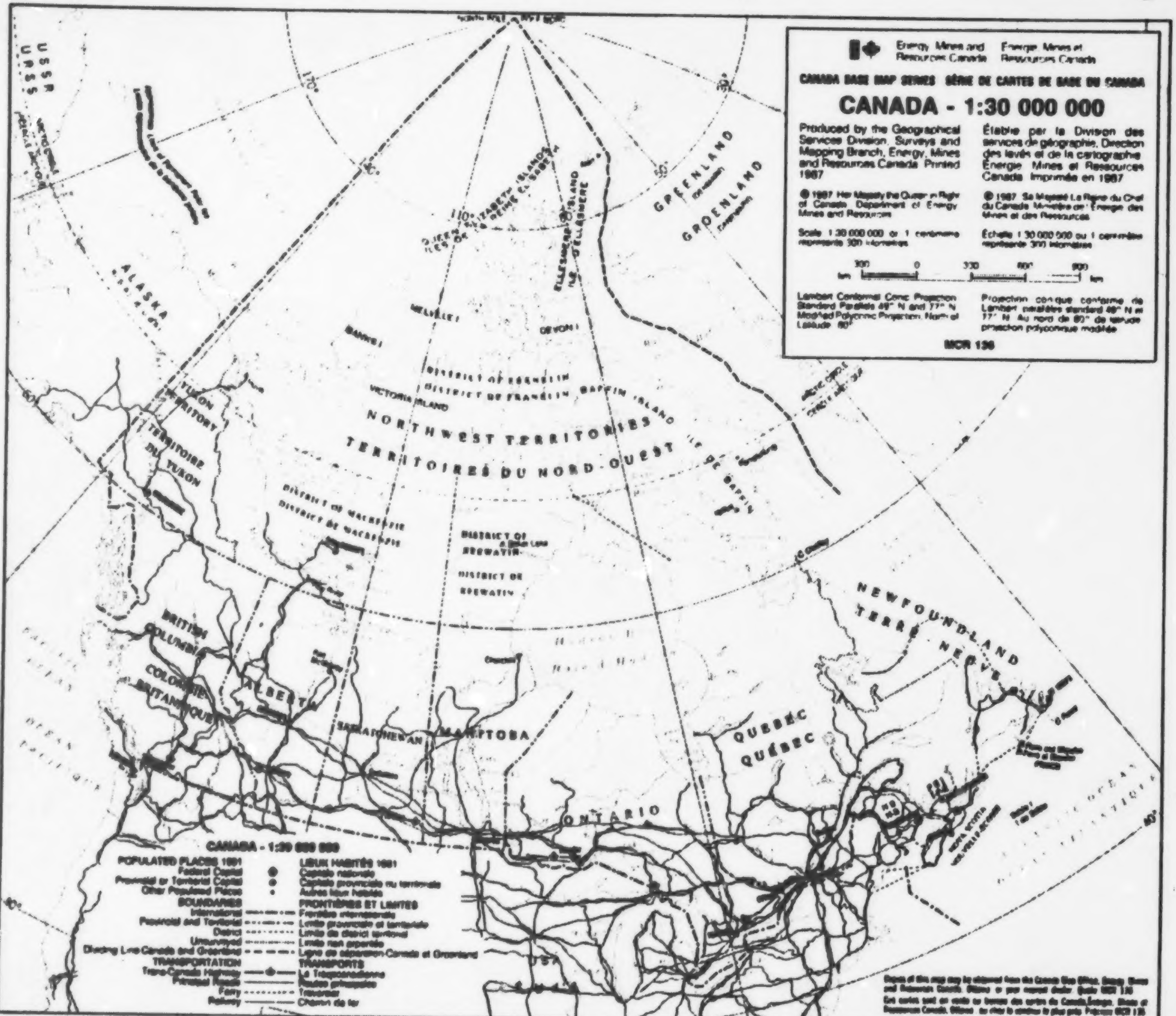
Energy, Mines and Resources Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
CANADA BASE MAP SERIES SÉRIE DE CARTES DE BASE DU CANADA
CANADA - 1:30 000 000
Produced by the Geographical Services Division, Surveys and Mapping Branch, Energy, Mines and Resources Canada. Printed 1987
Établie par la Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Imprimée en 1987
MCR 136
USSR
URSS
ALASKA
GREENLAND
GROENLAND
YUKON TERRITORY
TERRITOIRE DU YUKON
NORTHWEST TERRITORIES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT OF MACKENZIE
DISTRICT OF KEEWATIN
DISTRICT OF FRANKLIN
VICTORIA ISLAND
BAFFIN ISLAND
BRITISH COLUMBIA
COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUEBEC
QUÉBEC
NEWFOUNDLAND
TERRE-NEUVE
CANADA - 1:30 000 000
POPULATED PLACES 1981
LIEUX HABITÉS 1981
BOUNDARIES
FRONTIÈRES ET LIMITES
TRANSPORTATION
TRANSPORTS

LE GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES POUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Henri Dorion

Les noms géographiques ont plusieurs fonctions, tant par rapport aux lieux qu'ils désignent que par rapport aux groupes humains qui occupent ces lieux. Ils servent en effet à localiser, classifier, distinguer, caractériser une infinité de lieux de natures, de fonctions, de dimensions différentes. Mais ils servent aussi à rappeler, à évoquer, à consigner et même à promouvoir des éléments de la mémoire collective des peuples, qu'il s'agisse d'événements, de personnes ou d'autres composantes de la culture nationale ou régionale.

Pour que les noms géographiques remplissent les fonctions qui sont les leurs, il faut que la relation entre les noms géographiques, d'une part, et les lieux qu'ils désignent et les messages dont ils sont porteurs, d'autre part, soit claire, évidente, bien comprise au niveau des individus, de la communauté, de la région, comme d'ailleurs aux niveaux national et international. Autrement dit, il faut que les noms de lieux deviennent un code de communication qui garantisse que la relation entre les noms et les lieux soit fixe. Il importe donc que l'usage des noms de lieux soit le plus cohérent possible et fasse l'objet d'une normalisation, tant quant au choix des noms et de leurs formes écrites que quant à la relation univoque entre le nom et le lieu. En un mot, les noms de lieux doivent être "normalisés".

Lorsque l'on se réfère au principe de l' univocité pour les noms de lieux, à savoir qu'un lieu ne doit être doté que d'un seul nom et que, dans une situation idéale, un nom ne devrait désigner qu'un seul lieu, l'on a bien conscience qu'il s'agit là d'un objectif théorique qui ne sera jamais atteint. En effet, le nombre incalculable de lieux susceptibles d'être dénommés à la surface de la terre (sans doute des centaines de millions), fait qu'aucune langue ne possède un vocabulaire assez vaste et même une combinaison assez développée de sons pour éviter que des noms se répètent d'un lieu à un autre. Par ailleurs, on sait que l'usage populaire, animé par une grande imagination mais aussi constituant le reflet des manières différentes de voir les lieux, a produit un grand nombre de noms parallèles pour des mêmes lieux. La normalisation, au niveau officiel,

consiste justement à opérer un choix entre différents noms désignant un même lieu afin de simplifier ce code de communication auquel on s'est référé.

Le défi de la normalisation des noms géographiques, et cela à tous les niveaux, consiste donc à établir un équilibre raisonnable entre deux objectifs partiellement contradictoires: d'une part, assurer et consolider la fonction de localisation univoque et non équivoque des noms de lieux; d'autre part, respecter le message culturel dont est porteur chaque nom de lieu originel, ce qui constitue une difficulté inhérente dès lors que l'on vise, par exemple, à la réduction des homonymes, ou que l'on procède à des adaptations phonétiques ou d'écriture à l'occasion de transpositions translinguistiques.

Voilà le binôme fondamental auquel se résume, en fin de compte, le défi qu'a à relever le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qui a mission de formuler des recommandations efficaces et réalistes en matière de normalisation nationale et internationale des noms géographiques. Ce défi consiste à corriger progressivement l'anarchie qui a caractérisé le paysage toponymique mondial jusqu'à récemment et à réduire, dans la plus large mesure possible, l'écart entre les objectifs de la normalisation et la réalité toponymique concrète qui est mouvante, souvent capricieuse, et qui de diverses manières résiste presque naturellement, pourrait-on-dire, aux processus de normalisation.

Quelques mots de la structure du GENUNG, avant d'en rappeler avec un peu plus de détails les buts, objectifs et fonctions. Le GENUNG, qui a été formé comme suite à une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies en 1959, est composé d'une cinquantaine de membres à titre individuel, experts en matière de noms de lieux. Ils sont regroupés dans le cadre de dix-neuf divisions régionales, composées sur des bases géographiques, culturelles-linguistiques ou politiques. Le Groupe d'experts s'appuie sur les travaux et rapports de groupes de travail dont le nombre et les fonctions varient selon les besoins.

À l'heure actuelle, des groupes de travail se consacrent aux répertoires et aux systèmes automatisés, aux problèmes de la romanisation des noms de lieux, à la formation, à la normalisation des noms de pays (ce dernier groupe de travail vient de terminer son rapport final et a été dissous). Un groupe de travail ad

hoc a été formé à l'occasion de la dernière Conférence des Nations Unies tenue à Montréal en 1987, qui a le mandat de réviser et d'évaluer les nombreuses résolutions adoptées par les Conférences des Nations Unies depuis le début de leurs travaux, soit en 1967.

Le GENUNG tient des réunions environ à tous les deux ans et fait rapport au Secrétariat et aux Conférences internationales sur les noms géographiques qui, elles se tiennent à tous les cinq ans.

Les buts et objectifs principaux du GENUNG sont:

1. de considérer les principes et méthodes appropriés pour résoudre les problèmes de normalisation nationale et internationale des noms géographiques;

2. de colliger et de diffuser aux membres de l'ONU l'information pertinente relative aux organismes nationaux et internationaux de normalisation;

3. d'organiser des échanges d'expériences entre organismes nationaux en matière de normalisation;

4. d'aider les pays en voie de développement à se doter d'organismes nationaux de normalisation de noms géographiques et de développer des méthodes modernes de traitement des noms de lieux.

Les fonctions du GENUNG sont donc d'assurer la liaison entre les pays-membres en matière de normalisation des noms géographiques, de coordonner les efforts des différents pays en cette matière, de préparer le travail des Conférences internationales sur la normalisation, d'assurer la continuité des travaux entre les Conférences quinquennales, d'aider à la réalisation des recommandations des Conférences, de coordonner le travail des divisions régionales et des groupes de travail, de maintenir la liaison avec les organismes internationaux qui ont des préoccupations toponymiques, d'encourager les divisions et pays à jouer un rôle plus actif dans le domaine de la normalisation toponymique et enfin de consolider les ressources techniques et humaines nécessaires au processus de normalisation toponymique, ce qui comprend, entre autres, des stages en formation et la produc-

tion de documentation technique.

Quant au fonctionnement du GENUNG, signalons qu'il opère sur le mode collégial, qu'il répond à son mandat de corps consultatif (il ne prend pas de décisions mais formule des recommandations), opère par voie de consensus, ne discute pas de questions de souveraineté, mais appuie ses travaux et analyses sur des critères essentiellement scientifiques. De plus, il assume au départ que la normalisation internationale doit se baser d'abord et avant tout sur une normalisation nationale. Ses recommandations visent donc autant à consolider celle-ci qu'à développer celle-là.

Revenons un instant aux principes de base évoqués plus haut de même qu'au dilemme fondamental auquel la normalisation des noms géographiques doit faire face, à savoir l'écart entre l'objectif théorique de l'univocité et la réalité pratique que traduit l'usage. Conscient qu'il est illusoire d'abolir complètement cet écart, le GENUNG a formulé certains principes de base que l'on pourrait considérer comme minimaux.

Ainsi, au niveau de la normalisation nationale, il a été recommandé et résolu par la première Conférence internationale (résolution 4) que, dans un pays donné, un lieu ne doit être doté que d'un seul nom; les pays en situation de multilinguisme doivent, naturellement, envisager des solutions qui peuvent s'écarter de ce principe, mais dans la moindre mesure possible. Au niveau de la normalisation régionale, il est souhaité que les noms de lieux de même type dans des pays de même langue soient officialisés dans des formes similaires ou analogues; cela implique une coopération internationale à l'intérieur des aires culturelles-linguistiques, question à laquelle les divisions régionales ont précisément le mandat de s'occuper. Au niveau de la normalisation internationale, la multiplicité des systèmes linguistiques et des alphabets fait, évidemment, qu'il est impossible de préconiser une forme unique à l'échelle globale; de là, les travaux visant à uniformiser les systèmes de transposition interalphabétique.

Ces principes de base, et à vrai dire minimaux, rencontrent toutefois des obstacles d'ordre technique, socio-politique et même psychologique. À cet égard, le

GENUNG a proposé certaines règles susceptibles d'encadrer le travail concret de normalisation inspiré des principes que nous venons de mentionner. Ainsi:

a) comme mentionné plus haut, la normalisation internationale doit se baser sur la normalisation nationale;
b) la normalisation nationale ne peut s'opérer sans une autorité toponymique nationale reconnue et dotée de pouvoirs concrets;
c) chaque autorité nationale doit se munir de guides nationaux en matière de normalisation des noms géographiques;
d) ces guides doivent s'inspirer des principes, outils méthodologiques, listes normalisées et autres documents préparés par le GENUNG et adoptés par les Conférences des Nations Unies.

À cet égard, plusieurs outils ont déjà été publiés, notamment:

a) un compendium terminologique en matière de normalisation des noms géographiques;
b) la liste des noms de pays dans les langues originelles et dans les langues officielles de l'ONU;
c) un index des résolutions adoptées par les Conférences des Nations Unies;
d) une série d'articles de base en matière de normalisation des noms géographiques, publiés dans le volume XVIII de "Cartographie mondiale";
e) un guide relatif à l'organisation et les fonctions d'un programme national de normalisation des noms géographiques (publication en cours).

Aussi, le GENUNG est actuellement à préparer d'autres outils, notamment un relevé des autorités toponymiques nationales (avec indication de leurs juridictions et d'autres données descriptives), un répertoire analytique des nomenclatures nationales, un relevé des systèmes informatiques toponymiques opérationnels.

Tous ces travaux sont évidemment soumis à la bonne volonté des pays-membres de collaborer au travail d'information qui est à la base de tout programme de consolidation de normalisation des noms géographiques. Par ailleurs, tous les pays n'ont pas les moyens matériels et autres ressources qu'exigent des plans de développement d'autorités toponymiques nationales et de normalisation à large

échelle. La coopération internationale et les différentes structures qui la supportent doivent donc être appelées à la rescousse et c'est pour cette raison que, lors de la dernière Conférence des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Montréal en 1987, une résolution a été adoptée demandant aux pays impliqués dans des programmes de coopération internationale d'inclure la normalisation toponymique comme un sujet d'importance sinon prioritaire devant figurer dans leurs programmes d'aide et de coopération.

Il faut enfin souligner que le travail du GENUNG a été très efficacement appuyé par le Secrétariat de New York, dirigé avec science et dévouement par M. Maximilien de Hensaler; il s'occupe de la convocation et de l'organisation des réunions du GENUNG et des Conférences, de la publication et de la diffusion des rapports des Conférences (cinq) et des réunions du GENUNG (13), de la publication du Bulletin semestriel (un numéro paru, un en préparation) et qui tient en permanence le flambeau de la normalisation des noms géographiques dans un monde et dans un système international qui, il faut bien le reconnaître, a bien d'autres préoccupations.

Cela dit, les travaux du GENUNG sont encore trop peu connus et il faut compter, pour mousser la diffusion de l'information relative aux travaux du GENUNG et des Conférences, non seulement sur les autorités toponymiques nationales mais également sur toutes les personnes qui individuellement s'intéressent à la question. L'organisation de stages de formation comme celui-ci contribue, à notre avis, de façon efficace à nourrir ce courant d'information vitalement nécessaire à la consolidation de l'entreprise de normalisation des noms géographiques, à l'échelle nationale et internationale, à laquelle se consacre le GENUNG.

Mot de remerciement de Monsieur Henri Dorion et présentation de Maximilien C. de Hanseler

Je remercie mon prédécesseur à la présidence de la Commission de toponymie du Québec, M. Henri Dorion qui a si bien montré le rôle essentiel du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Président de cet organe d'experts mondiaux depuis 1987, M. Dorion a montré l'importance des groupes de travail qui oeuvrent au sein du Groupe d'experts pour atteindre une plus grande normalisation des noms géographiques.

Présentation de M. de Hanseler

Né à Genève en 1933, il a entrepris ses études universitaires à Fribourg et à Genève. Diplômé de l'Université George-Washington à Washington D.C., en sciences géodésiques et cartographiques, il a en outre obtenu un doctorat en science de l'Université Rolland Eotvos de Budapest.

C'est en 1958 que le docteur de Hanseler est entré au Secrétariat des Nations Unies. Après avoir participé à la Commission économique d'abord pour l'Europe (1958-1960), ensuite pour l'Afrique (1960-1973), il s'est joint à la Section cartographie au Centre administratif des Nations Unies où il a occupé les fonctions d'assistant et puis de secrétaire exécutif de plusieurs Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique et aussi pour les Amériques. Il a occupé la même fonction de secrétaire exécutif pour les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Le docteur de Hanseler est le secrétaire du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Il a entrepris de nombreuses missions d'assistance technique partout dans le monde pour l'évaluation des besoins des pays industrialisés dans les multiples facettes de l'arpentage et de la cartographie.

Le docteur de Hanseler a représenté les Nations Unies à plusieurs rencontres internationales. En plus d'être l'auteur d'une foule d'études scientifiques, il est membre de plusieurs sociétés professionnelles et même Fellow de la Royal

Geographical Society.

Actuellement, et depuis avril 1981, le docteur Maximilien C. de Henseler, de la Suisse, est Chef du Groupe de la cartographie du Service de l'infrastructure de la Division des ressources naturelles et de l'énergie du Département de la coopération technique pour le développement au sein des Nations Unies.

Le docteur de Henseler, directeur adjoint de ce stage de formation en matière de toponymie, en est également le principal artisan. Je l'invite donc maintenant à donner sa communication qui a pour titre "La normalisation internationale des noms géographiques: le rôle des Nations Unies et d'organismes internationaux spécialisés".

Allocution du représentant des Nations Unies et directeur adjoint du stage
Maximilien de Henselar

Monsieur le Président du Comité permanent canadien des noms géographiques et représentant du Gouvernement du Canada,
Monsieur le Président de la Commission de toponymie de Québec,
Monsieur le Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de vous souhaiter au nom des Nations Unies et en mon nom personnel la bienvenue à ce stage de formation en matière de toponymie.

J'ai pour commencer à m'acquitter d'une tâche des plus agréables, celle de remercier le Gouvernement du Canada, les autorités québécoises et la Commission de toponymie de Québec en particulier pour avoir si généreusement organisé et financé ce stage.

Je remercie en particulier Monsieur O'Donnell, Président du Comité permanent canadien des noms géographiques et représentant du Gouvernement canadien, qui a bien voulu rehausser de sa présence cette cérémonie d'ouverture et Monsieur Mayrand, directeur de ce stage et son comité d'organisation, en particulier Monsieur Dorion qui, grâce à leur travail acharné et à leur vaste expérience, ont mis sur pied ce stage de formation.

J'aimerais également remercier ici les gouvernements des pays participants qui ont bien voulu vous détacher afin que vous puissiez participer et contribuer au succès de ce stage.

L'objectif de ce stage, comme il vous a déjà été dit, est de vous informer et de vous démontrer les dernières innovations dans les méthodes et techniques utilisées dans la collecte des noms, le traitement automatique des données, les solutions à apporter à divers problèmes spécifiques rencontrés ainsi que la terminologie employée.

Ce stage, qui est le premier pour les pays de langue française, et qui réunit ici des participants de quelque quinze pays, est cependant, comme l'a déjà indiqué Monsieur O'Donnell, le troisième organisé par les Nations Unies. Il mettra par conséquent à profit l'expérience acquise

- à Cisarua en Indonésie, où s'est tenu en 1982 un stage pour les pays de langue anglaise et
- à Rabat, au Maroc, où s'est tenu en 1985 un stage pour les pays de langue arabe.

Ce stage met également à profit l'expérience acquise à l'occasion d'un autre stage de formation en gestion toponymique qui fut organisé par l'Institut Panaméricain d'Histoire et de Géographie, à Panama, en octobre dernier.

Tout ceci pour vous dire que les organisateurs de ce stage ont maintenant à leur disposition un matériel et une expérience considérable dont vous allez profiter.

Le programme des exposés qui seront donnés durant ces deux semaines est des plus impressionnants et il couvre en effet une gamme variée de sujets allant du rôle des noms géographiques en général au rôle des Nations Unies dans ce domaine en passant par toute une gamme de présentation technique et linguistique.

Ceci m'amène au sujet de mon exposé qui est celui du rôle des Nations Unies dans la normalisation des noms géographiques.

La normalisation des noms géographiques est un service d'intérêt public, ce n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen de présenter des données de manière à favoriser

a) le relèvement des niveaux de vie,
b) la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;

Je viens de faire référence, vous l'aurez peut-être remarqué, à l'article 55 de la **Charte des Nations Unies.** Voilà la raison fondamentale du vif intérêt que la normalisation des noms géographiques suscite à l'ONU et de l'importance que cette organisation lui a accordée en l'intégrant à ses activités.

Rassurez-vous, je ne vais pas faire ici l'historique de la normalisation des noms géographiques aux Nations Unies, qui remonte à plus de 40 ans. Vous trouverez cela dans un document intitulé: "L'activité internationale des Nations Unies dans le domaine de la toponymie", qui vous sera distribué. Je vais laisser à des orateurs plus qualifiés que moi, tel que le professeur Dorion, qui est le président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, vous entretenir de certaines activités bien spécifiques, mais j'aimerais brièvement brosser un tableau général des activités des Nations Unies la CARTOGRAPHIE.

La cartographie aux Nations Unies est un terme qui englobe toutes les activités entreprises dans la fabrication des cartes, depuis les levés jusqu'à l'impression des cartes. Avant d'entrer dans le sujet, j'aimerais tout d'abord définir ce que j'entends par "Nations Unies", car l'Organisation des Nations Unies est un système énorme, composée d'institutions spécialisées telles que l'UIT, l'UPU, l'UNESCO, l'OMS, l'ICAO à Montréal, la FAO qui fut fondée à Québec, etc., de commissions économiques régionales telles que la CEA, la CEE, etc., de programmes et organismes divers tels que l'UNU, le PAM, le HCR, le PNUD, dont vous avez déjà fait connaissance dans vos démarches pour ce séminaire.

Je me bornerai aux activités cartographiques au sein du SECRETARIAT des Nations Unies et plus spécialement aux activités du Département de Coopération technique pour le Développement.

Nous avons tout d'abord un grand programme opérationnel d'assistance technique à travers le monde qui comprend en moyenne quelque 20 projets par année d'un montant total de plusieurs millions de dollars. Quelque 50 pays ont bénéficié de ce programme qui, dû à la définition même de la cartographie, est de nature assez variée mais, se concentrant en général, sur des projets de cartographie de base, c'est-à-dire géodésie, topographie, photogrammétrie, impression, etc. Nous aurons, au cours de ce stage, l'occasion de revenir sur les modalités de cette as-

sistance technique et le processus à suivre pour en faire la demande. De toute manière, et quel que soit le titre particulier du projet, un projet typique comprend trois volets bien distincts à savoir l'expertise, l'équipement et la formation. Pour ce programme d'assistance, le Département de la Coopération technique pour le Développement agit comme une agence spécialisée des Nations Unies dans le domaine de la cartographie et dépend, pour le financement des projets, du Programme des Nations Unies pour le Développement, le PNUD qui gère presque tous les programmes d'assistance technique des Nations Unies.

Un autre programme régulier d'assistance technique consiste en l'organisation de conférences, de groupes d'experts, de séminaires et de stages de formation comme celui-ci, ainsi que d'études et tout un programme de publications.

L'organisation de conférences en ce moment consiste en deux types de conférences: une série de conférences régionales de cartographie se tient tous les trois ou quatre ans pour diverses régions du monde, pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques. Viennent à ces conférences des délégués nationaux de tous les pays membres de l'ONU et tous les problèmes touchant à la CARTOGRAPHIE, encore une fois au sens large du mot, y sont traités, y inclus les noms géographiques qui sont étudiés sous une optique un peu différente que celle au travers de laquelle ce sujet est étudié aux conférences sur la normalisation des noms géographiques. J'entends par là que ce sujet est considéré sous des aspects tout ce qu'il y a de plus pratique et généralement avec une seule idée maîtresse, l'utilisation des noms sur des cartes.

Nous en venons maintenant à une autre série de conférences organisées par les Nations Unies qui sont celles consacrées à la normalisation des noms géographiques et qui traitent de ce sujet uniquement et en détail.

- Ces conférences qui se réunissent tous les cinq ans sont également formées de représentants des pays membres.

- Cinq conférences ont déjà eu lieu et la dernière s'est tenue à Montréal l'automne passé.

- À ces conférences, selon un ordre du jour bien établi, on étudie en commun les problèmes que pose la normalisation nationale, qui est à la base de toute normalisation, les nomenclatures, les noms de pays, le traitement automatique des données, la terminologie, les divers systèmes d'écriture, de normalisation et de transcription, la réduction des exonymes et la coopération internationale.

- Chaque conférence adopte une série de résolutions qui, une fois endossées par le Conseil économique et social des Nations Unies, serviront de guide aux pays membres dans ce domaine.

- Il est évident qu'un tel programme de travail ne peut être mené à bien en l'espace d'une dizaine de jours et ceci une fois tous les cinq ans!

C'est pour cette raison que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a été créé. Il a pour tâche de se réunir régulièrement entre les conférences et de faire des études approfondies de ces diverses questions et d'en présenter les résultats aux conférences. Monsieur Dorion, président de ce Groupe, vous entretiendra en détail des fonctions et de l'organisation de ce Groupe et des travaux actuellement en cours ainsi que des travaux déjà accomplis.

Je ne m'attarderai donc pas sur cette question et passerai rapidement au dernier groupe d'activités qui est l'organisation de séminaires, stages de formation, réunions ad hoc du Groupe d'experts et également le programme de publications.

En effet, des séminaires, des stages de formation comme celui-ci sont organisés à raison de deux ou trois par année dans toutes les disciplines de la cartographie. L'année passée, c'était un séminaire sur les levés hydrographiques à Hambourg, aujourd'hui les noms géographiques, et les mois prochains la cartographie digitale en Norvège, etc.

Suite à des résolutions adoptées aux conférences demandant une étude plus approfondie sur les applications de telle ou telle nouvelle technique et en particulier son impact sur le développement économique et social d'un pays, des Groupes d'experts ad hoc sont réunis pour étudier ces demandes. C'est ainsi que des

Groupes d'experts sur les levés cadastraux, la carte du Monde au millionième, les banques de données cartographiques, etc. ont été réunis.

J'aimerais insister ici que tout le programme régulier du travail des Nations Unies dans le domaine de la Cartographie est dicté par le Conseil économique et social et que la caractéristique principale qui nous différencie des sociétés scientifiques telles de la FIG, l'ICA, l'ISPRS et autres est le fait que nos efforts ont toujours l'application de la cartographie au bénéfice économique et social en priorité et non le développement scientifique en soi.

Quant à ces publications, nous produisons les rapports de toutes nos Conférences contenues dans les documents techniques qui ont été publiés ainsi que toutes les recommandations qui y ont été faites.

Nous avons une publication annuelle intitulée la Cartographie Mondiale, dans laquelle des articles d'actualité technique y sont présentés, et nous avons consacré un numéro spécial à la normalisation des noms géographiques. En coopération avec le Service linguistique, nous avons publié un lexique de terminologie qui vous sera distribué ainsi qu'une liste des pays du monde. Ces deux publications font l'objet de mise à jour constante. Vous allez recevoir quelques-unes de ces publications et je reste à votre disposition pour toute demande de documents ultérieure.

Le programme de ce stage représente un défi pour chacun de nous afin de produire des résultats concrets. Je suis convaincu que les conférenciers dont la liste et les qualifications sont impressionnantes, ainsi que les documents qui vont vous être présentés sur les divers sujets du programme vous permettront d'avoir des discussions fructueuses et d'acquérir une connaissance plus approfondie du sujet.

Avant de terminer, j'ai le plaisir de vous lire le texte d'un télégramme que je viens de recevoir et qui vous est adressé. Ce télégramme a été envoyé par Monsieur Baredjick, adjoint du Secrétaire général adjoint et Directeur de la Division de l'énergie et des ressources naturelles du Département de la Coopération technique pour le développement, et je cite:

"A l'occasion de l'ouverture du stage de formation en matière de toponymie pour les pays de langue française, j'ai le plaisir au nom du Secrétaire général adjoint du Département de la Coopération technique pour le développement M.XIE QIMEI et en mon nom personnel de transmettre au Gouvernement canadien et aux autorités québécoises ainsi qu'aux participants nos voeux de succès dans vos délibérations et attendons avec intérêt résultats constructifs." (Fin de la citation)

En terminant, et je me fais l'interprète également de tous les participants, j'aimerais transmettre aux autorités canadiennes et québécoises toute notre appréciation et reconnaissance pour leur accueil chaleureux et pour avoir rendu possible la tenue de ce stage de formation dans cette ville magnifique de Québec dont l'hospitalité est légendaire et dont les trésors de son passé ont été proclamés par l'UNESCO partie du patrimoine culturel du monde.

Je vous remercie, Monsieur le directeur.

La normalisation des noms géographiques:
La contribution du Québec

Rémi Mayrand

Depuis le début du siècle, il existe au Québec un organisme officiel en matière de toponymie. En effet, une Commission de géographie, créée par un arrêté en conseil en 1912, devenait responsable de toute la question des noms de lieux du Québec. La création de cette commission fut consacrée officiellement par une loi en 1920 (10, Georges V, chapitre 24). L'organisme a évolué sous cette appellation jusqu'à ce que la **Charte de la langue française**, sanctionnée le 26 août 1977, institue une nouvelle Commission de toponymie, dotée d'une juridiction considérablement plus étendue que celle de l'ancienne Commission de géographie.

L'année 1912 constitue cependant une date significative dans l'histoire de la toponymie au Québec puisque c'est alors que l'État a décidé de confier à un organisme centralisé la gestion des noms géographiques qui, jusque-là, évoluait au gré de créations spontanées, de décisions isolées et de processus soumis au hasard et souvent, il faut le dire, abandonnés à l'incohérence. Depuis cette date, la toponymie du Québec s'est graduellement consolidée: soumise à un processus de normalisation et de contrôle géré par les deux commissions successives, elle a acquis un degré de cohérence relativement élevé, tout en conservant sa personnalité propre, faite de variété et d'originalité, qualités fondamentales que la Commission a aussi mission de protéger.

La Charte a donc confié à la Commission de toponymie des compétences considérablement élargies par rapport à celles qui caractérisaient l'ancienne Commission de géographie. Celle-ci n'avait, somme toute, qu'une juridiction de contrôle sur la toponymie apparaissant sur la cartographie, en plus d'un certain pouvoir d'édicter des règles d'écriture des noms de lieux.

La Loi n'apporte aucune limitation quant à la définition de toponymes, de sorte que compte tenu cependant des juridictions concurrentes avec certains organismes, notamment en matière municipale, la Commission a juridiction, en dernier ressort, comme le spécifie l'article 124, sur tout type de nom de lieu au Québec.

La Commission doit, selon l'article 125 de sa Loi:

a) établir les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
b) procéder à l'inventaire et la conservation des noms de lieux;
c) établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office;
d) officialiser les noms de lieux;
e) diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
f) donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie.

Elle peut, en vertu de l'article 126 de la même Loi:

a) donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie;
b) faire des règlements sur les critères de choix des noms de lieux, sur les règles d'écriture à respecter en matière de toponymie et sur la méthode à suivre pour dénommer des lieux et pour en faire approuver la dénomination;
c) dans les territoires non organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
d) avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur les noms de lieux, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé.

Par ailleurs, les juridictions de la Commission sont également amplifiées conférant à ses décisions un caractère obligatoire (article 128); en effet, dès la publication à la **Gazette officielle du Québec** des noms choisis ou approuvés par la Commission (au moins une fois l'an selon la Loi), leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation.

Cependant, la Commission partage ses pouvoirs avec certains organismes qui ont une compétence toponymique reconnue par la Loi, dont les municipalités. La Commission a le mandat de travailler en étroite collaboration avec ces organismes, en leur indiquant les règles et les critères de choix des noms de lieux qu'elle établit elle-même, et en déterminant une toponymie officielle en conformité avec l'activité de ces organismes.

Le travail de la Commission s'articule autour de cinq activités principales:

1. Inventorier les noms de lieux

La Commission procède à des inventaires dans les différentes régions du Québec, afin de répertorier tous les types de noms de lieux: noms des accidents topographiques, des entités administratives, des voies de communication... Ces inventaires, entrepris jusqu'ici pour satisfaire les besoins de la cartographie de base, se font à partir d'enquêtes auprès de la population locale.

On estime à plus de 115 000 le nombre de noms de lieux en usage mais non encore inventoriés susceptibles d'être représentés cartographiquement, chiffre qui exclut les odonymes ou noms de voies de communications.

2. Établir et appliquer les critères de choix et les règles d'écriture des toponymes.

La Commission travaille au traitement en choisissant et en normalisant les noms géographiques. Cette étape consiste à appliquer les règles et les principes établis par la Commission pour régir le choix et l'écriture des toponymes.

3. Officialiser les noms de lieux.

Les noms de lieux inventoriés, une fois normalisés, sont soumis dans une troisième étape à l'approbation des Commissaires. En moyenne, 7 à 8 000 noms de lieux sont officialisés chaque année.

4. Diffuser les toponymes officiels.

La Commission vise à ce que les toponymes officiels soient connus des utilisateurs et de la population en général, de même que les règles et critères sur lesquels elle s'appuie; d'où son programme de publications. L'article 125 e) de la Loi oblige la Commission à diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec. Cela se fait par sa publication dans la **Gazette officielle du Québec**, du **Répertoire toponymique du Québec 1987**, comprenant 105 000 noms de lieux, de même que diverses autres publications, dont des itinéraires toponymiques, des monographies régionales, etc.

5. Donner son avis aux organismes de l'Administration.

L'an dernier, par exemple, près de 900 avis toponymiques ont été émis par la Commission de toponymie relatifs principalement à des noms d'espaces administratifs (nouveaux noms de municipalités, de réserves écologiques, de commissions scolaires, etc.).

La Commission de toponymie du Québec endosse les principes de base des Nations Unies pour les noms géographiques sur lesquels s'appuie la normalisation des noms de lieux du territoire, à savoir le respect de l'usage et le principe de l'univocité (un lieu, un nom), de même que certaines règles comme la non-utilisation des noms de personnes vivantes en toponymie.

Les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ont proposé diverses règles de fonctionnement, comme la nécessité de fixer la définition de termes utilisés pour caractériser les types d'accidents géographiques nommés, le respect des définitions par l'Association hydrographique internationale dans le choix des termes génériques des noms d'entités sous-marines, la normalisation des abréviations, des règles de traitement des noms composés, etc. et a recommandé de consigner ces règles et procédures dans des guides et autres documents accessibles aux producteurs et utilisateurs de toponymie. Mentionnons à cet égard que la Commission a publié plusieurs ouvrages donnant les politiques, règles et directives qui baliseni l'activité toponymique au Québec et qui vont

dans le sens des recommandations des Conférences des Nations Unies. La Commission a aussi produit une **Méthodologie des inventaires toponymiques** de même qu'un vidéo sur le même sujet.

Plus spécifiquement, l'organisme international a proposé une série de normes devant guider la préparation et la publication des répertoires de noms géographiques. Le **Répertoire toponymique du Québec 1987** comprend plusieurs innovations qui le rapprochent encore davantage des caractéristiques proposées par les conférences de l'ONU et en fera ainsi un modèle du genre.

La Commission de toponymie a réédité, dans une édition revue et augmentée, une bibliographie sur la toponymie du Québec (environ 1 200 titres) et a publié des outils de normalisation dont le **Guide toponymique du Québec**, le **Guide odonymique du Québec**, le **Genre des noms de cours d'eau du Québec: état de la question**, le **Vocabulaire de terminologie géographique.** En cela, elle répond à un voeu maintes fois exprimé par le Groupe d'experts des Nations Unies. Celui-ci a porté une attention particulière sur le traitement automatique des données toponymiques. À cet égard, la Commission de toponymie a implanté le système informatique interactif TOPOS dont une démonstration sera fournie aux participants pendant le stage.

TOPOS contient toutes les données pertinentes concernant les toponymes traités à la Commission: identification, générique, type d'entité, coordonnées géographiques, code linguistique, feuillet cartographique, appartenance territoriale, date d'officialisation... Grâce à ce système, la Commission est à même de diffuser l'information et de répondre aux demandes de renseignements concernant les 189 587 enregistrements actuels de TOPOS. Ceux-ci se répartissent en toponymes (135 543 soit 71,49% de la banque) et en odonymes ou noms de voies de communications (54 044 soit 28,51% de la banque). Afin de répondre aux besoins de nos clientèles et pour satisfaire aux exigences de notre mandat, il a été nécessaire de générer près de 1 200 extrants techniques différents.

Bien que le traitement des noms de lieux étrangers ne tombe pas dans le champ de juridiction spécifique de la Commission, celle-ci, par le biais des avis et évaluations de manuels scolaires notamment qu'elle donne, est à même de préconiser

le respect des principes, règles et normes que proposent les Conférences de normalisation, quant à l'usage des formes locales des noms de lieux étrangers.

La Commission est également active au niveau des organisations internationales. Des membres de la Commission ont participé aux cinq Conférences des Nations Unies qui ont reçu non moins de vingt-huit contributions écrites (documents techniques divers) du Québec, contributions qui ont, de ce fait, publicisé l'expertise toponymique du Québec (à titre d'exemple, la **Méthodologie des inventaires toponymiques**, publiée par la Commission de toponymie, est actuellement introduite, en version espagnole, dans plusieurs pays latino-américains).

Au terme de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue en 1987, M. Henri Dorion, ancien président de la Commission, a été élu président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Précisons également qu'un professionnel de la Commission a participé avec l'ACDI, pendant neuf mois en 1987-1988, à un programme d'aide canadienne au Cameroun, en tant qu'expert-conseil en toponymie auprès de la ville de Douala.

Comme on le voit, la Commission s'est mise à l'heure de la normalisation des noms géographiques du Québec et trouve dans sa participation aux différentes instances internationales qui s'y consacrent une source importante d'inspiration et d'appui pour la consolidation de ses politiques et de ses activités.

Au cours des prochaines années, la Commission de toponymie prévoit continuer à jouer son rôle de maître-d'oeuvre en toponymie au Québec et les activités actuellement amorcées se poursuivront sensiblement de la même façon, notamment au niveau de la **normalisation**, où certaines balises restent d'ailleurs à être établies, entre autres dans le domaine de la toponymie amérindienne, secteur d'activité où la Commission a, en un sens, joué un rôle de pionnier. Les noms géographiques amérindiens et inuit font partie intégrante de l'héritage culturel de notre pays et y tiennent une place importante. Depuis 1979 notamment, plusieurs gestes ont été posés dans le sens d'une plus grande reconnaissance des noms de lieux aborigènes.

D'abord, la Commission de toponymie a organisé et tenu à Québec un **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens** qui eut lieu du 7 au 9 mars 1979. La Commission a publié, la même année, sous forme de recueil, les documents de travail ayant servi de base aux discussions de cet atelier de même que les résolutions qui en avaient émané. En 1984, la Commission a publié un **Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens** qui a fait le point sur les souhaits et suggestions exprimés lors de l'atelier de 1979 (Dossier toponymique no 19, disponible à la Commission de toponymie, en français ou en anglais).

D'autre part, le Comité permanent canadien des noms géographiques a organisé un **Colloque sur les noms de lieux autochtones** à Ottawa, les 7, 8 et 9 mai 1986. À l'issue de cette réunion, les participants ont retenu 27 résolutions qui ont été transmises au Comité permanent canadien des noms géographiques qui les a adoptées en septembre 1987.

Quant à **l'officialisation:** outre les toponymes dont le traitement est programmé (environ 60 000), il faudra officialiser les toponymes que révéleront les inventaires et collectes à venir; aussi, certains types d'entités géographiques n'ont pas encore fait l'objet de désignation officielle systématique, tels les noms d'ouvrages d'art, de certaines divisions cadastrales, etc.; il demeure souhaitable que des ressources du monde de l'éducation, professeurs et étudiants, puissent être mobilisées pour contribuer au démarrage de **l'inventaire toponymique national** ; par ailleurs, des changements surviennent régulièrement dans la nomenclature géographique officielle, la toponymie étant en constante évolution; ces changements seront aussi soumis au processus d'officialisation.

Il est indispensable que la liste des noms de lieux officiels soit régulièrement mise à jour pour les besoins des usagers. Plusieurs années se sont écoulées entre la publication du **Répertoire toponymique du Québec** de 1978 et celui de 1987. Aussi, la Commission envisage-t-elle de restreindre la multiplication de suppléments publiés annuellement à la **Gazette officielle du Québec** et de rééditer le Répertoire toponymique selon un cycle plus court.

Enfin, le volet culturel de la diffusion toponymique se retrouvera principalement dans le projet du **Dictionnaire des lieux du Québec** amorcé depuis quelques mois déjà. Il s'agit d'un projet d'envergure qui fera l'objet d'un exposé au cours du stage. Disons seulement que des milliers de noms de lieux, importants sur le plan de l'histoire et largement utilisés, véhiculent une charge culturelle que peu de personnes connaissent vraiment. Aussi, pour faire connaître cet élément du patrimoine, la Commission de toponymie a-t-elle entrepris la réalisation de ce dictionnaire. De plus, mettre à la disposition du public un tel ouvrage constitue un objectif qui rencontre le programme gouvernemental d'identification culturelle du territoire.

La Commission est consciente de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir dans la voie de la normalisation, entendue comme un outil nécessaire pour garantir, dans notre toponymie, un équilibre constant entre la rigueur géographique et linguistique, d'une part, et l'authenticité du message culturel, de l'autre. Elle assure ses collaborateurs de sa détermination à y travailler.

Situation du stage de Québec

par rapport à ceux de Cisarua, de Rabat et de Panama*

Rémi Mayrand

Historique

Mesdames, messieurs les stagiaires,

Chers(chères) collègues de la Commission de toponymie,

Avant de plonger dans le vif du sujet qui nous intéresse, je crois intéressant et utile de rappeler les grandes lignes des stages de formation en gestion toponymique qui se sont tenus jusqu'ici, et de situer le stage de Québec par rapport à ceux qui l'ont précédé.

L'intérêt des stages de formation en toponymie, qui doivent mettre tout particulièrement l'accent sur la collecte des noms sur le terrain et leur traitement au bureau, a été exprimé à plusieurs reprises par les Conférences cartographiques régionales des Nations Unies, les Conférences des Nations Unies et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

En 1971, les participants à la session du Groupe d'experts réunis à New York ont noté l'intérêt manifesté dans le monde entier pour la collecte des noms géographiques sur le terrain et leur traitement au bureau.

L'année suivante, la seconde Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui s'est tenue à Londres, a adopté la résolution numéro 18 dans laquelle elle recommandait que les autorités internationales et nationales donnent tout leur appui aux stages pilotes de formation en matière de collecte et de traitement de noms.

---

* Ce texte contient de larges extraits de l'article rédigé par le professeur F.J. Ormeling intitulé **Le stage pilote de toponymie en Indonésie** et publié dans le numéro 18 de **La cartographie mondiale**, périodique édité par les Nations Unies.

En 1973, sur la base de cette résolution, un groupe de travail sur les stages de formation en toponymie a été créé lors de la cinquième session du Groupe d'experts, avec pour mission particulière de mettre au point l'organisation et le programme de ce type de stage de formation expérimental. Les membres du Groupe de travail se sont rapidement mis d'accord sur les grandes lignes d'un stage et de son programme.

En ce qui concerne le programme, le groupe de travail a recommandé une série de cours fondamentaux sur les sujets suivants:

a) la répartition mondiale des langues et des écritures;
b) la fonction des noms géographiques;
c) les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de normalisation des noms géographiques;
d) les problèmes généraux des autorités toponymiques nationales;
e) les systèmes d'écriture et leur inverse, les langues non écrites;
f) les problèmes généraux de la collecte sur le terrain, en insistant sur les problèmes particuliers de la région;
g) le traitement des noms au bureau;
h) les exonymes;
i) les termes génériques et les glossaires.

Toujours en 1973, le Groupe d'experts chargeait le groupe de travail de prendre les mesures suivantes: trouver un pays d'accueil disposé à participer à l'organisation du stage et former une équipe d'experts internationaux chargés d'assurer les cours et d'étudier la possibilité de stages ultérieurs.

On envisagea de tenir un premier stage aux Pays-Bas, en 1976, à l'Institut international de topographie aérienne d'Enschede; ce projet ne put toutefois voir le jour.

Le stage de Cisarua

En 1979, l'Indonésie se présente comme nouveau pays d'accueil, et le 6 juin 1982, à Cisarua, un lieu de séjour en montagne, non loin de Djakarta, s'ouvrait le premier stage de formation en toponymie tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le programme du stage se composait de deux parties:

a) une série de cours servant d'introduction au sujet complexe de la normalisation des noms géographiques;
b) une série de sorties sur le terrain au cours desquelles les participants ont été confrontés à la collecte effective des noms sur le terrain.

Parmi les souhaits et les recommandations formulés par les stagiaires et les conférenciers de Cisuara, il est opportun de mentionner ceux-ci:

- la pertinence de développer les aspects historico-linguistiques de la toponymie;
- la nécessité d'accorder une attention certaine au travail en atelier;
- la pertinence d'effectuer des visites dans des institutions telles que les archives nationales et les bibliothèques publiques pour familiariser les participants avec l'emploi de noms géographiques dans les documents;
- la diversification du profil des conférenciers et des participants et l'ouverture des stages aux historiens, aux linguistes, aux anthropologues, aux archéologues, etc.

Le stage de formation de Rabat

Le second stage de formation en gestion toponymique à se tenir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies eut lieu au Maroc, à Rabat, du 2 au 7 décembre 1985 et il s'adressait aux pays de langue arabe. À la demande du Secrétariat des Nations Unies, un toponymiste de la Commission de toponymie du Québec, M. Christian Bonnelly qui, incidemment, participe au stage de Québec à la fois comme secrétaire du stage, conférencier et animateur des ateliers sur l'inventaire et le traitement des noms géographiques, a présenté l'expertise de l'organisme québécois en matière de collecte des noms sur le terrain, de terminologie géographique et de nomenclatures nationales. Outre ces sujets, le stage de Rabat fut

l'occasion, pour les pays arabes, de discuter de la très complexe question de la translittération des caractères arabes en caractères romains, et de l'inverse également.

Comme à Cisarua, les participants ont formulé une série de recommandations; nous en mentionnons quelques-unes:

- l'organisation d'autres stages de formation en cartographie et en toponymie;
- l'instauration de conférences régionales en cartographie et en toponymie pour les pays de langue arabe;
- la création de commissions nationales de toponymie pour les pays arabes qui ne l'ont pas encore fait;
- l'introduction de cours de toponymie dans les programmes d'enseignement.

Le stage de Panama

Nous en arrivons maintenant au stage de formation en gestion toponymique qui s'est déroulé à Panama, entre le 5 et le 16 octobre 1987, à l'intention des pays latino-américains, sous les auspices cette fois du Groupe de travail sur les répertoires et les noms géographiques de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. Le président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, M. Henri Dorion, prit part à ce stage à titre de conférencier et d'animateur d'atelier. L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire contribue activement à l'avancement de la normalisation des noms géographiques. Les Nations Unies ont d'ailleurs adopté une résolution, lors de leur Cinquième Conférence sur la normalisation des noms géographiques, qui s'est tenue à Montréal en août 1987, dans laquelle elles recommandent au Groupe d'experts d'établir une liaison avec l'Institut en vue d'assurer une collaboration optimale entre les deux organismes.

Ce stage de formation de Panama s'est voulu un cours global sur la toponymie. On y a traité:

- de la nature des noms géographiques et de leurs origines linguistiques et culturelles;
- de l'importance des noms géographiques dans le domaine des communications;

- de la création et du mandat d'un organisme national consacré à la normalisation des noms géographiques;
- de la gestion des noms géographiques au bureau;
- de la méthode d'inventaire des noms de lieux sur le terrain;
- du traitement au bureau des noms inventoriés;
- de la question de la toponymie internationale;
- de la procédure d'officialisation des noms géographiques;
- et finalement, de la publication de répertoires toponymiques.

L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire offrira de nouveau, à l'automne 1988, un stage de formation en gestion toponymique à l'intention de pays latino-américains.

Le stage de Québec

Le stage de formation en gestion toponymique de Québec se tient quant à lui sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il s'inscrit dans le suivi de la résolution numéro 27 adoptée lors de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques selon laquelle il est recommandé que des stages et des séminaires de toponymie soient organisés, notamment au Kenya, en Amérique latine et au Canada, à l'intention de stagiaires respectivement de langue anglaise, espagnole et française.

Le stage de Québec apparaît se présenter dans la continuité des stages antérieurs, et dégagera en même temps des perspectives sur des sujets peu développés jusqu'ici au cours des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ou durant les réunions du Groupe d'experts.

En ce qui concerne la continuité par rapport aux stages antérieurs, il faut noter que la question de l'inventaire des toponymes sur le terrain et leur traitement au bureau au retour de l'enquête toponymique forme le coeur du stage. Des exposés sur la conservation des noms de lieux par des moyens manuels ou informatisés, sur le contact des langues, sur les relations entre la toponymie et l'histoire, et sur la constitution et le fonctionnement d'un organisme toponymique compétent viennent se greffer à ce corps central.

Le stage de Québec voit aussi s'ajouter de nouveaux éléments:

a) d'une part, la problématique de la qualité de la langue en matière de toponymie;

b) d'autre part, la problématique de la création de noms géographiques, lorsque les ressources des inventaires toponymiques sont épuisées ou lorsque le territoire est vide de noms de lieux.

Cette revue des stages de formation en gestion toponymique étant terminée, j'inviterais maintenant les stagiaires à se présenter eux-mêmes, pendant environ deux minutes, en mentionnant notamment leur formation, leur titre et l'organisme où ils travaillent.

PRÉSENTATION DES ORGANISATEURS ET DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

Rémi Mayrand

Mesdames, messieurs les stagiaires,

Afin de compléter les présentations, permettez-moi de vous identifier les organisateurs du stage, les conférenciers et le personnel administratif membres de l'équipe de la Commission de toponymie.

Monsieur Jean Poirier, géographe et toponymiste, adjoint au président de la Commission de toponymie et conférencier durant le stage;
Madame Jeanne Mercier, secrétaire, qui se tiendra en permanence dans ce pavillon, pour la durée du stage, au local 1211;
Monsieur Jean-Claude Fortin, géographe, secrétaire de la Commission de toponymie, directeur du Secrétariat et de la toponymie officielle, et conférencier;
Monsieur Alain Vallières, géographe, directeur de l'inventaire et du traitement, et conférencier;
Monsieur Denis Tremblay, géographe, responsable du Service de la toponymie de la Direction de l'inventaire et du traitement, et conférencier;
Monsieur Marcel Fourcaudot, linguiste et phonéticien, responsable du Service de l'odonymie de la Direction de l'inventaire et du traitement, et conférencier;
Monsieur Jean-Yves Dugas, linguiste, responsable du Service de la recherche, et conférencier;
Monsieur Marc Richard, géographe, agent de recherche au Service de la normalisation de la Direction de l'inventaire et du traitement, et conférencier;
Madame Carole Marquis, technicienne en arts graphiques et appliqués pour le Service de la toponymie de la Direction de l'inventaire et du traitement, et animatrice lors de l'enquête toponymique;
Monsieur Serge Labrecque, technicien en arts graphiques et appliqués pour le Service de la toponymie de la Direction de l'inventaire et du traitement, et également animateur lors de l'enquête toponymique;
Madame Guylaine Pichette, agente de bureau pour le Service de l'information de la Direction du secrétariat et de la toponymie officielle.

J'attire votre attention sur les personnes suivantes qui joueront un rôle-clé auprès de vous durant les deux prochaines semaines;

Monsieur Christian Bonnelly, géographe, responsable du Service de la normalisation de la Direction de l'inventaire et du traitement; M. Bonnelly cumulera les charges de conférencier et du secrétaire du stage; il assurera également le suivi du stage, notamment par la préparation des actes du stage;

Monsieur Réal Dumoulin, responsable du Service de l'information à la Direction du Secrétariat et de la toponymie officielle; M. Dumoulin est responsable de la logistique du stage; vous pourrez le joindre au local 1211 de ce pavillon ou encore Mme Mercier pourra le joindre pour vous au bureau de la Commission de toponymie à Québec; M. Dumoulin sera des nôtres dès demain.

LA NATURE DE LA TOPONYMIE

Jean-Yves Dugas

1. Les lieux et leur représentation symbolique dans le plan du langage

Dans toutes les disciplines ou les sciences dignes de ce nom, il existe des notions fondamentales dont la définition et le rôle doivent être rigoureusement posés afin d'éclairer tous les autres éléments connexes qui gravitent autour d'elles. Négliger cette activité de premier ordre risque d'hypothéquer sérieusement le fonctionnement de ces branches du savoir humain et de les reléguer au rang de simples activités intellectuelles à ne pas être trop prises au sérieux par les gens soucieux de précision et de rigueur scientifique.

D'où la nécessité, pour une discipline comme la toponymie -- certains la considèrent trop souvent comme une source de curiosité ou encore uniquement dévolue à leur révéler l'origine ou la signification de noms de lieux qui les intriguent -- d'établir certains postulats de base essentiels, de préciser quelques notions cruciales pour la compréhension de l'ensemble du phénomène toponymique.

L'un des objectifs que nous nous sommes fixé en élaborant le premier volet de notre exposé, c'est de tenter de préciser avec le plus d'exactitude possible et de façon scientifique des notions comme celles relatives à l'espace, à la désignation, à la dénomination et le champ sémantique des vocables qui les expriment. À notre sens, cet exercice demeure indispensable pour pouvoir poursuivre par la suite l'examen de l'univers toponymique québécois.

Nous abordons également sur le double plan du sens et de la structure l'examen des constituants du nom de lieu, de ce que nous désignons comme l'équation toponymique, pierre angulaire de cette discipline. À cet égard, la sémantique, la sémiotique, le structuralisme sont mis à contribution afin de présenter une image fidèle et moderne du fonctionnement du toponyme.

Nous avons traité tous ces problèmes selon une optique renouvelée de la toponymie, d'une part, parce qu'il devient nécessaire de quitter la tranquille

sérénité des sentiers battus si on désire progresser dans la connaissance et, d'autre part, parce que le fait d'aborder les problèmes toponymiques à la lumière de la démarche linguistique s'est d'emblée imposé à nous. Il faut garder à l'esprit que le nom de lieu se compose d'éléments qui appartiennent au langage. Partant, même si certains penseurs estiment qu'en sa qualité de nom propre le toponyme échappe aux impératifs du fonctionnement de la langue générale, nous estimons que les méthodes et la terminologie linguistique doivent être appliquées à l'étude de la toponymie afin d'en faire ressortir les caractéristiques essentielles.

Certains sujets abordés dans cette étude ne relèvent pas spécifiquement de la toponymie québécoise, de sorte que nos remarques pourraient être appliquées à des toponymes non québécois. Cependant, autant que faire se pouvait, nous avons tenté de coller à la réalité québécoise, soit par les explications apportées, soit encore par les exemples fournis. Même si ces derniers ne sont pas légion, nous y avons eu recours chaque fois que la situation le commandait, sans toutefois donner dans le piège de la répétition outrancière, en raison du caractère théorique de certains développements et du potentiel d'exemplarité de plusieurs illustrations retenues.

Malgré notre souci de dépouiller l'expression, certains utilisateurs pourront se sentir mal à l'aise en présence d'un vocabulaire linguistique avec lequel ils ne sont pas familiers, faute d'un contact régulier avec celui-ci. On reconnaîtra toutefois que comme la géographie, l'histoire, la sociologie, etc., la linguistique possède sa terminologie spécifique à laquelle il convient de se tenir si on désire oeuvrer de façon scientifique. Nous avons fourni, dans cette optique, toutes les explications qui nous sont apparues nécessaires à la compréhension, au risque même d'ennuyer le lecteur au fait des notions traitées, lequel comprendra sans doute que l'intérêt général a guidé notre démarche[1].

---

[1]. Lorsque le sujet le commandait, nous avons illustré, à l'aide de quelques schémas ou tableaux, certaines notions pour en visualiser davantage la teneur et en mieux saisir le sens et la portée. Quant aux éléments bibliographiques, nous nous sommes borné à citer les ouvrages essentiels que nous avons utilisés au cours de la rédaction; dans le corps du texte, une référence bibliographique abrégée a été retenue, avec indication précise du passage cité, le cas échéant, pour laquelle une référence bibliographique complète figure à la rubrique **Bibliographie.**

Nous ne prétendons pas offrir dans le présent texte une mise au point définitive sur tous les problèmes soulevés par l'espace et le langage toponymique au Québec ni le fin mot en ce domaine, car la "fonction première des toponymes (...) est évidemment de désigner ou de nommer si l'on préfère (...) bien qu'il ne soit pas très facile de préciser en quoi consiste cette désignation ou nomination. Un ouvrage entier n'y suffirait pas..." (Bouvier, 1980, p.15). Il s'agit plutôt d'un canevas de discussion, de l'examen définitoire de maints problèmes d'ordre toponymique dont l'exposé, même succinct, suscitera, nous le souhaitons vivement, une réflexion et des échanges féconds. N'est-il pas en effet d'une étonnante justesse que l'"on ne doit parler, (l')on ne doit écrire que pour l'instruction" (La Bruyère)?

1.1. Les notions d'espace et de lieu

Dans l'optique toponymique, la désignation s'effectue sur des objets qui bien qu'homogènes en apparence, il s'agit de lieux -- quoique la notion même de lieu ne se laisse pas aisément saisir -- n'en témoignent pas moins d'une étonnante diversité qui nécessite un examen étymologico-terminologique assez circonstancié.

La notion la plus vague que véhiculent sans toutefois la cerner précisément maints traités ou ouvrages prenant la toponymie comme objet est, sans l'ombre d'un doute, celle qui a trait à l'espace. Tentons, quoique très brièvement, d'en analyser la teneur.

Le vocable **espace** provient du latin **spatium** qui supporte divers sens très particuliers. D'abord, le mot a signifié "champ de course, carrière, arène", soit des étendues déterminées, nettement circonscrites et peu considérables. Par la suite,le sens de "distance, étendue, espace" est venu se greffer à cette signification plutôt restreinte. **Spatium** servait également à identifier un lieu de promenade, une place (lieux déterminés), de même qu'un laps, un espace de temps. Voilà qui ne nous éclaire guère sur cette notion protéiforme. Cependant, si nous passons en revue la plupart des dérivés auxquels ce mot a donné lieu, une constatation intéressante peut être faite. En effet, **spatiari** signifie "se promener; s'étendre", l'adverbe **spatiose**, "au large" et **spatiosius**, "au large; dans un espace plus vaste, un temps plus long", l'adjectif **spatiosus**, "spacieux, étendu,

vaste" et le substantif **spatiator**, grand promeneur". Donc, la notion d'espace implique une étendue vaste, aux limites mal définies qui rejoint le sens actuel de lieu plus ou moins bien délimité où quelque chose peut se situer. La dénomination a donc pour objet de fixer certaines limites à cette étendue en appliquant un nom à un ensemble spatial auquel correspond, dans la réalité, un certain nombre de points localisateurs identifiables, repérables ou objets de convention. Précisons, à titre informatif, que le passage du latin **spatium** au français **espace** a nécessité le développement d'un **e** dit prosthétique et que la conservation du **s** est redevable à l'influence savante subie par ce mot.

Le mot **lieu** qui figure dans l'indispensable syntagme **nom de lieu**, sur lequel nous reviendrons plus loin, ne le cède en rien à **espace**. En son sens actuel, **lieu** signifie "partie déterminée de l'espace" et joue le rôle de contenu par rapport à contenant (espace), de partie en regard du tout. Le mot clef demeure sans doute **déterminée**, qui porte en soi la notion de défini avec exactitude, situé de manière précise. Le latin **locus** présente comme sens principaux "endroit, place, lieu", "lieu d'habitation", "portion d'une terre, d'une propriété". La forme plurielle **loci** désigne des "lieux habités, particuliers" et le neutre **loca**, "des emplacements, un pays, une contrée, une région". Certaines formes dérivées de **locus** nous renseignent sur la connotation de précision que comporte ce vocable. Par exemple, l'adverbe **localiter** a pour sens "dans le lieu, dans le pays; dans certaines localités; par places", **locarium** signifie "prix d'un emplacement", **locarius** désigne un "loueur de places", dans le cadre d'un spectacle; **loculus** présente les sens de "petit endroit; cercueil; mangeoire ou stalle" et **locupies (locus et plere**, littéralement "être plein d'emplacements") a pour signification première "opulent, riche en terres". On aura observé que dans la panoplie de termes mis à contribution un élément revient de façon récurrente, à savoir un endroit déterminé, dont on peut très nettement délimiter la situation dans l'espace et dont **loculus** représente le témoignage par excellence, en raison de l'extrême précision des sens auxquels il donne lieu (sans jeu de mots). En conséquence, le lieu, suivant une optique structurelle, se situe en un point précis, plus ou moins étendu, dans un environnement beaucoup plus considérable, aux dimensions et aux limites davantage flottantes, envisagé comme étant l'espace.

1.2 Le nom de lieu comme transposition langagière d'une partie de l'espace

Après ce long mais indispensable préambule définitionnel, il convient maintenant de tenter de cerner en quoi consiste précisément la notion de nom de lieu, fondamentale pour comprendre le phénomène toponymique. Quoique le syntagme **nom de lieu** et le mot **toponyme** soient présentés comme synonymes par les divers ouvrages lexique cographiques, pour les besoins de notre démonstration, nous les distinguerons et l'examen du terme technique sera effectué dans le cadre du prochain développement.

Henri Dorion et Jean Poirier définissent ainsi **nom de lieu** dans leur **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux:** "Expression traditionnellement employée pour désigner tout terme désignant un espace" (1975, p.94). Outre la gêne que provoque la double utilisation de **désigner**, l'absence d'indication à propos de ce qu'on entend par **terme** (par ailleurs défini plus loin dans l'ouvrage) et par **espace** (non défini) contribue à entourer cette expression définitoire d'un certain halo d'ambiguïté. Pour rendre justice aux auteurs, il faut toutefois signaler la définition davantage éclairante qu'ils fournissent pour **nom géographique**, "mot ou ensemble de mots désignant un lieu ou un espace." **(ibid.)**. Mais qu'entendre par **mot**, sinon un "élément linguistique significatif composé d'un ou de plusieurs phonèmes (éléments sonores) et dont la forme graphique est généralement limitée dans un texte par deux blancs successifs" (Boutin-Quesnel et coll., 1978, p.39). Pour nous, un nom de lieu consiste essentiellement en une appellation simple ou complexe attribuée à un élément de l'univers, lequel y occupe une place précise ou pouvant être approximativement déterminée, dans le dessein de le douer d'une ipséité dénominative propre et particulière, c'est-à-dire qui l'identifie et le rend unique. Dans cette optique, peuvent être considérés comme noms de lieux des appellations telles que Planète Mars, Fleuve Saint-Laurent et toute autre entité géographique, de même qu'Édifice Pamphile-LeMay, Salle Adjutor-Rivard, etc. Cette notion se révèle comme fort large et englobe tout ce qui est dénommé ou susceptible de l'être, qui existe dans l'univers et qui occupe ou constitue une partie de l'espace de façon généralement stable.

1.3 La toponymie et la choronymie: une seule et même discipline?

Nous voudrions maintenant traiter de certaines questions qui nous semblent tributaires des problèmes spatio-dénominatifs évoqués plus avant. Il s'agit de notions de base qui ont cours en toponymie générale, lesquelles ont toutefois reçu un traitement particulier au Québec. Avec cette étude, nous pénétrons dans ce que nous dénommerions la métalangue ou le métalangage toponymique, c'est-à-dire que le code que nous utilisons pour discourir toponymiquement devient objet de description, objet de notre discours ou plus simplement objet de formalisation.

À l'image de l'analyse précédemment effectuée des constituants de l'acte dénominatif et de l'objet sur lequel il s'exerce, nous aborderons maintenant les éléments constitutifs de la dénomination elle-même, non sans avoir, au préalable, défini la discipline qui y préside.

En quoi consiste la toponymie? La question peut paraître simple. La réponse demeure complexe. Étymologiquement, **toponymie** remonte au grec **topos**, "lieu" et à **-onumos**, de **onuma**, "nom" et apparaît dès 1862 selon Marianne Mulon, à l'encontre des dictionnaires qui fixent à 1873 l'émergence d'une première attestation. Sur le plan sémantique, ce terme recouvre deux réalités: premièrement, l'étude linguistique ou historique de l'origine des noms de lieux et de leur gestion; deuxièmement, l'ensemble des noms de lieux d'une région, d'une langue,... (la toponymie du Lac-Saint-Jean; la toponymie québécoise). Le **Petit Robert** parle pour sa part d'une "partie de la linguistique qui étudie les noms de lieux" et Dorion et Poirier (1975) de la "science des noms propres de lieux". Quelques éléments des définitions appellent certaines remarques. D'abord, la présence obsédante de la linguistique comme fer de lance de l'étude toponymique. Il relève désormais du poncif de souligner que la toponymie européenne dans son ensemble demeure le fait des linguistes, alors que la toponymie québécoise jusqu'à maintenant a été traitée par des géographes presque exclusivement, des historiens accidentellement, des folkloristes encore plus rarement et des linguistes jamais systématiquement à notre connaissance. Ce phénomène trouve son explication en ce que l'accent a été mis ici sur la cueillette des noms et l'identification des entités géographiques dénommées plutôt que sur l'origine et

l'évolution de cet élément de langage que constitue le nom de lieu. En outre, le rôle des milieux universitaires étant déterminant dans l'identification d'une discipline à un secteur du savoir, le fait que des géographes aussi réputés que Louis-Edmond Hamelin et Henri Dorion se soient intéressés les premiers à la toponymie québécoise, n'est pas étranger à ce que celle-ci soit demeurée objet de préoccupation presque exclusivement de la part de la gent géographe, bien que ces derniers demeurent ouverts aux lumières que les linguistes peuvent apporter à la solution de maints problèmes. À noter qu'au Québec, la toponymie demeure un phénomène et une activité relativement récents de telle sorte que les apports des autres disciplines, en particulier ceux de la linguistique, pourront se concrétiser peu à peu.

Autre source de discussion, la toponymie peut-elle prétendre à être reconnue comme science à part entière? Les avis demeurent partagés (Robert, Larousse parlent d'étude; Dorion-Poirier et Pospelov de science). En reconnaissant comme véritable science un système de connaissances ayant un objet précis et une méthode qui lui soit propre, nous serions enclin à penser qu'en raison d'une absence de méthode très rigoureuse -- la toponymie demeure à plusieurs égards soumise à des tâtonnements méthodologiques et à des suppositions étymologiques trop nombreuses -- qu'elle ne saurait, à tout le moins à brève échéance, revendiquer le statut de science, ce qui, par ailleurs, n'infirme en rien sa valeur et l'intérêt qu'elle suscite. Quant à l'examen de l'origine des noms de lieux, elle ne saurait constituer en exclusivité un objet d'étude toponymique. En effet, toutes les activités que nécessite l'établissement de la toponymie, à savoir la cueillette, le traitement, la normalisation, l'officialisation, la diffusion des noms de lieux de même que les recherches étymologiques, géographiques, historiques, sémantiques, sémiologiques ou même anthropologiques rendues nécessaires par le développement de la **res toponymica** devraient d'emblée contribuer à constituer la discipline toponymique et en faire partie d'office.

Beaucoup plus récent que toponymie, le terme **choronymie**, utilisé au Québec depuis le milieu des années soixante par les géographes lavallois Dorion et Hamelin, ne s'est pas encore très largement imposé dans la terminologie relative aux noms de lieux et n'a pas réussi, tant s'en faut, à supplanter le terme **toponymie**. Définie comme la "science qui étudie les noms des différentes parties de l'es-

pace" (Dorion et Poirier, 1975, p.30), la choronymie présente l'avantage non négligeable de couvrir un éventail très large tant en ce qui a trait à son objet d'étude (de faits ponctuels jusqu'à des espaces extra-terrestres), à ses préoccupations (du génétique à l'historique en passant par le politique), à sa méthodologie (inventaires, analyse lexicologique et lexicométrique, méthodes statistiques, informatiques, etc.). Du grec **choros**, signifiant "lieu, espace" et de **-onumos**, de **onuma**, "nom", la choronymie ne diffère vraiment de la toponymie que dans la mesure où l'on attribue un sens restrictif à l'expression syntagmatique **nom de lieu**, à l'inverse de la démarche effectuée plus avant. Malgré que les tenants de la diffusion du terme **choronymie** aient reçu un appui significatif à l'occasion de la seconde Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue en 1972, il ne semble pas que, plus de dix ans après, celui-ci ait réalisé des gains substantiels, même au niveau des spécialistes, bien qu'on le rencontre très sporadiquement sous des plumes autorisées.

Quoique nous ayons scruté séparément les termes **toponymie** et **choronymie** pour les fins de la démonstration, nous traiterons le doublet qui en dérive, **toponyme** et **choronyme**, de façon simultanée, étant donné que les notions mères ont déjà fait l'objet d'une étude spécifique. De la même racine étymologique que **toponymie**, le mot **toponyme** consiste dans le terme employé traditionnellement pour désigner les noms de lieux. Remontant aux mêmes sources que le terme **choronymie**, **choronyme** se dit de tout nom de lieu qui désigne un "espace ou quelque forme d'entité géographique, qu'elle soit de nature ponctuelle, linéaire ou spatiale" (Dorion et Poirier, 1975, p.30). Ce qui a été dit à propos de **toponymie** et de **choronymie** peut être repris, **mutatis mutandis**, pour les présentes notions. On s'y reportera pour de plus amples détails.

1.4 La place de la toponymie au sein des sciences humaines[2]

Il convient, suivant une approche théorique, de caractériser la position de la toponymie en regard des autres sciences humaines. En schématisant et en simpli-

2. Ce développement s'inspire très largement de Dorion (1969) et (1986) et en reproduit nombre d'extraits.

fiant les choses (figure 1), on peut soutenir que la toponymie se situe essentiellement à la confluence de trois disciplines: la linguistique, l'histoire et la géographie. Cette confluence doit s'entendre d'une double façon. D'abord, elle indique que les noms de lieux peuvent être l'objet des préoccupations de ces trois sciences, non pas de manière exclusive, bien sûr, puisque le folklore, le droit, les sciences politiques ou religieuses et les sciences de la terre en général peuvent aussi s'y référer. Ainsi, la large gamme d'information que véhicule un nom de lieu peut se rapporter soit à la nature du sol (fait géographique), aux étapes du peuplement (fait historique), aux variations de la couverture végétale tributaire de l'occupation humaine (fait géographico-historique), ou encore à telle évolution phonétique (fait linguistique).

D'un autre côté, cette confluence indique surtout que les noms de lieux jouent le rôle de "ponts" entre géographie, histoire et linguistique, en ce sens que les relations qu'établit entre ces trois domaines l'étude des toponymes amènent à des découvertes qui peuvent être révélatrices pour chacune d'elles. Ces relations sont relativement complexes, puisqu'elles s'établissent selon la triple optique de l'espace, du temps et de la forme signifiante.

En se référant toujours à la figure 1, on pourrait donc affirmer qu'au sens strict, la toponymie se définit par le triple aspect mentionné plus haut, c'est-à-dire la répartition et l'évolution des formes linguistiques désignant des espaces et des lieux (triangle central). Rappelons aussi que comme plusieurs sciences humaines, elle s'inscrit dans la double dimension de l'espace (la fonction toponymique) et du temps (la mémoire toponymique). La toponymie a donc une relation essentielle avec la **géographie** (la toponymie en est le vocabulaire propre) et **l'histoire** (inscription passée d'une relation homme/lieu dans un nom qui en demeure le Témoin, au-delà du temps). Le nom de lieu est de plus un signe linguistique et, à ce titre, intéresse la **sémiologie;** il est l'expression d'une perception, d'un comportement qui intéresse la psychologie, notamment la psychologie sociale. Enfin, l'analyse morphologique ou sémantique du nom, à son origine comme dans son évolution postérieure, relève de la **linguistique** et de la **psycholinguistique,** alors que l'examen synthétique ou mieux synoptique de

grands ensembles de noms relève de la socio-linguistique et peut déboucher sur des études proprement **sociologiques.**

Toutefois, le schéma de la figure 1 gagnerait à être complété de manière à exprimer dans sa totalité la dimension "environnementale" qui demeure à la base de l'acte de nommer de même que la variété de l'ensemble des facteurs qui concourent à former le système référentiel. En outre, il faudrait faire état de l'intérêt que revêt l'analyse des toponymes pour les diverses disciplines dont les objets respectifs précèdent ou se situent dans le prolongement de l'acte dénominatif: l'étymologie, l'anthropologie, le droit, la science politique, la sociologie, etc. Faute de pouvoir explorer ici ces riches avenues, évoquons, à l'aide d'exemples, les nombreuses sciences humaines avec lesquelles la toponymie entretient des liens. La seule nomenclature des types de phénomènes évoqués par la mémoire toponymique et constituant des objets respectifs de chacune de ces sciences serait déjà fort longue et un catalogue d'exemples y correspondant en ferait un dictionnaire de bonnes dimensions. **Anse Pleureuse,** inspirée du folklore; **Lac Louis-Boucher,** de l'histoire locale; **Mantowi Etat** (= le monstre est là), de la mythologie; **Montagne des Lignes,** du droit administratif; **Lac de la Maison d'Hiver,** de l'architecture; **Lots-Renversés,** du cadastre; **Lac du Magyar,** de l'ethnologie... De tels exemples se retrouvent maintenant par milliers dans les inventaires toponymiques menés principalement par la Commission de toponymie au cours des dernières années.

Les quelques exemples signalés ici démontrent également que les relations entre la toponymie et les autres sciences humaines sont réciproques. L'apport de celles-ci est nécessaire à la toponymie non seulement pour élucider le sens et la portée du nom de lieu, mais aussi pour éclairer tout le processus évolutif de la toponymie; réciproquement, ce processus témoigne de faits sociaux, anthropologiques, linguistiques, etc. La toponymie, dans son sens élargi (en incluant la toponymie synoptique), fournit aux sciences de l'homme une matière riche, nouvellement exploitée et qui a l'intérêt d'obéir à une certaine logique interne.

1.5 La dénomination des lieux et le phénomène d'individuation[3]

L'attribution d'un nom à une partie de l'espace produit un triple effet quant à l'individualité d'un lieu: une individuation spatiale, une individuation catégorielle et une individuation sémiotique, c'est-à-dire relative à la théorie générale des signes ainsi qu'à la signification selon toutes les formes qu'elle revêt.

1.5.1 L'individuation spatiale

Le nom de lieu, dans cette perspective, sert à marquer la présence d'un lieu dans l'espace, à établir sa position en regard des autres lieux ou par rapport à un système de repérage établi par convention, de même qu'à exprimer la position d'une personne, d'un événement ou d'un autre lieu par rapport au premier. Aussi associe-t-on le nom d'un lieu à une série de données techniques qui entrent dans la composition de la fiche signalétique du lieu et qui décrivent de façon précise la partie de l'espace que le nom désigne. Ces données les plus courantes sont:

3. Voir Richard (1988), p.4-11.

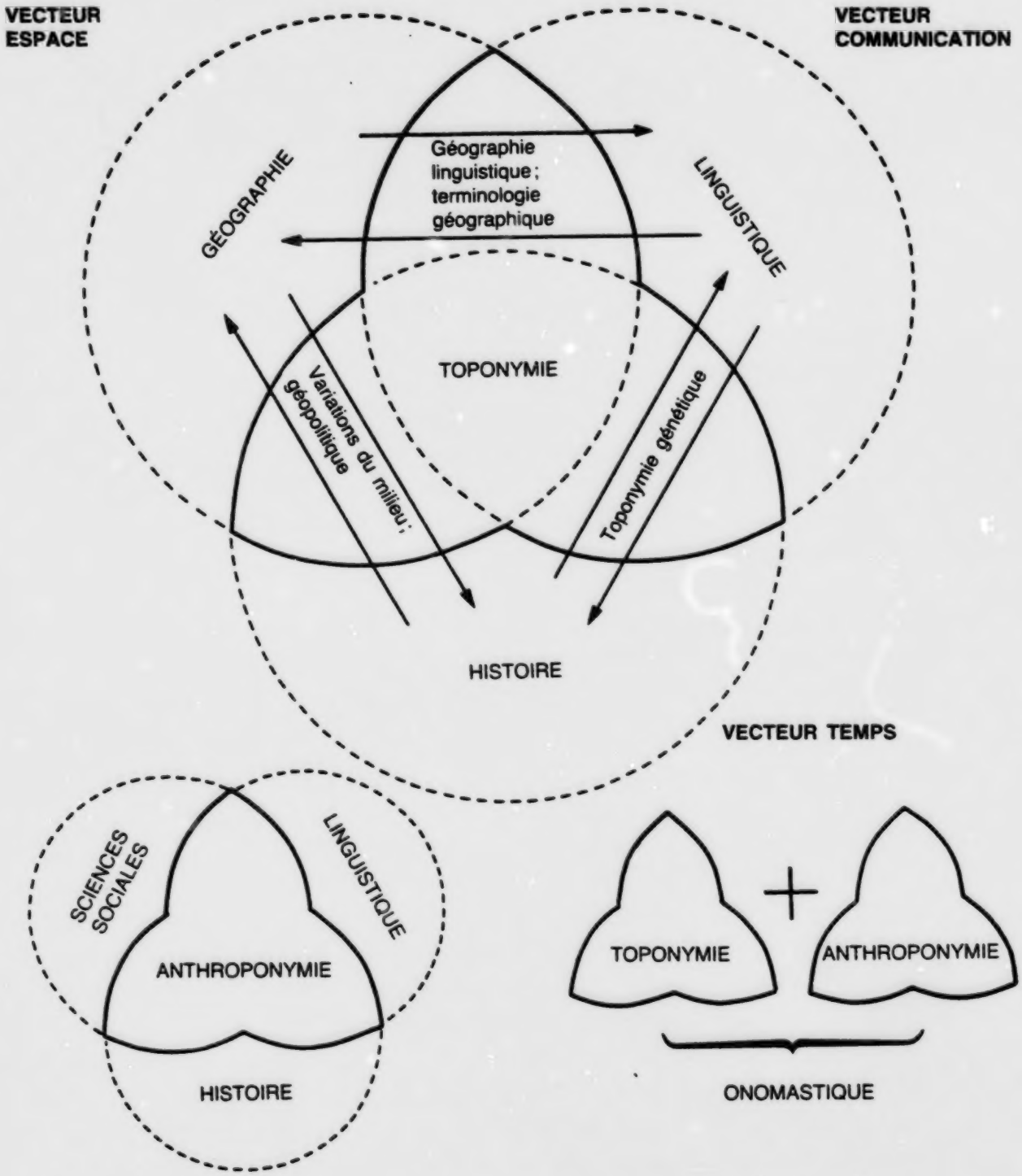

Figure 2 Situation de la toponymie par rapport à la linguistique, l'histoire et la géographie

Le graphique du haut représente la situation de confluence de la toponymie.

À gauche en bas, le même graphique adapté aux noms de personnes, où les sciences sociales se substituent à la géographie.

À droite en bas, l'ensemble des deux sciences de confluence : l'onomastique.

- les coordonnées géographiques;
- l'altitude;
- la profondeur;
- l'appartenance du lieu à une ou à plusieurs divisions administratives;
- le périmètre de l'aire toponymique du nom en question;
- la localisation des extrémités des lieux de nature linéaire (cours d'eau, voies de communication);
- l'appartenance du lieu à un ensemble qui l'englobe (une île par rapport à son archipel, par exemple);
- l'énumération des sous-ensembles d'un lieu considéré comme un ensemble de lieux.

1.5.2 L'individuation catégorielle

L'acte de dénomination produit un second effet individuant en attirant l'attention sur l'appartenance d'une partie de l'espace à une collection de parties de même nature, d'une part, et en différenciant cette partie des autres qui l'entourent et qui n'appartiennent pas à sa catégorie. Nous parlons d'individuation catégorielle, parce qu'elle sert à informer sur le type de lieu touché par la dénomination. La terminologie géographique établit les termes recouvrant les catégories de l'espace.

Il n'existe pas de manière tout à fait juste de découper l'espace en types de lieux, ni de vision vraiment universelle en ce domaine. Chaque culture dispose de son propre mode d'individuation catégorielle qui lui vient de son héritage linguistique, de même que des relations qu'elle entretient avec son environnement et avec les autres cultures. Une collectivité n'est en contact étroit qu'avec un territoire bien délimité, si vaste soit-il, et souvent, pour ce motif, elle n'a pas élaboré de termes pour désigner les types de lieux absents du territoire qu'elle habite. Les peuples itinérants, colonisateurs et les peuples de grands voyageurs ont pu étendre leur vocabulaire à la mesure de l'extension de leur aire d'activité. Cependant, même lorsque des cultures différentes partagent un territoire, elles n'établissent pas un découpage identique de la réalité géographique en catégories de lieux, loin de là. Ainsi en va-t-il des Attikameks et des Inuit du Québec qui disposent d'un certain nombre de catégories de lieux

nommés qu'on ne retrouve pas parmi le corpus des noms géographiques franco-québécois. En voici quelques exemples:

Barrage de castor (Attikameks)

Courant de marée (Inuit)

Segment de ruisseau (Inuit)

Roche à surface lisse (Inuit)

Terrier de renard (Inuit)

1.5.3 L'individuation sémiotique

La dénomination d'un lieu consiste à ancrer symboliquement un signe linguistique, c'est-à-dire le nom géographique lui-même, au lieu touché par la désignation. Ce signe linguistique est la marque par excellence de l'individualité du lieu. Dans un nom géographique, c'est l'élément spécifique qui concentre l'essentiel de l'individuation sémiotique. Ainsi, non seulement un lieu nommé est-il distinct de l'espace nommé ou innommé qui l'entoure, non seulement un lieu nommé appartient-il à telle collection de réalités géographiques, mais encore, précisément en raison de ce troisième mode d'individuation, un lieu nommé se trouve doté de la possibilité de communiquer quelque chose d'autre que sa présence, sa position ou sa nature, quelque chose qui lui est propre et qui peut emprunter tous les aspects de la culture humaine. L'individuation sémiotique se manifeste sur deux plans: celui de la lecture du signifiant et celui de la lecture du signifié.

Le signifiant, en l'occurrence ici le ou les mots qui composent le nom géographique et plus particulièrement l'élément spécifique de ce nom, sert à exprimer une réalité, à constituer un témoignage, à rappeler une association d'idées quelconque, par la diffusion d'un certain contenu. Cette substance du nom géographique que le signifiant contient s'appelle le signifié. Un signifiant n'est pas limité à la diffusion d'un seul signifié. Le nombre de signifiés que l'on peut mettre en relation avec le signifiant n'est limité lui-même que par la richesse associative de ce dernier, c'est-à-dire la capacité du signifiant de susciter des images mentales, d'une part, et la capacité pour les usagers du nom géographique de décoder le signifiant, de l'autre.

Dans le plan du décodage du signifié, l'effet d'individuation sémiotique se manifeste par la diffusion d'informations sur: les caractéristiques du lieu nommé, comme sa couleur, sa forme, sa texture, sa position, la composition de la faune qui l'habite, etc.; une personne, un événement ou un autre lieu en rapport avec le lieu nommé ou avec le nommant, ou encore sans rapport avec eux. Le signifié peut aussi ne véhiculer que peu d'information en soi, s'il est constitué d'une lettre par exemple. Ordinairement, les toponymes de création récente se prêtent aisément à l'interprétation de leur signifiant, dans la mesure où les aléas de l'usage oral et l'évolution linguistique générale n'ont pas altéré le signifiant d'origine. Le sens du nom géographique affleure alors à la surface du signifiant, à la différence des toponymes anciens sculptés ou opacifiés par l'usage et qu'il faut décrypter patiemment pour retrouver le sens d'origine, quand cela est possible.

La lecture du signifiant fournit quant à elle des informations sur le nommant, c'est-à-dire la personne ou l'autorité qui attribue le nom, par l'intermédiaire de la langue de ce signifiant et de son niveau de langage.

1.6 Analyse sémantique et structurelle des constituants du nom de lieu

Après avoir analysé les notions générales qui régissent le fonctionnement du nom de lieu dans l'univers toponymique, appliquons-nous maintenant à décortiquer en ses divers éléments l'équation toponymique afin d'en saisir le profond mécanisme. De façon générale, le nom de lieu (N) se compose d'un générique (G) et d'un spécifique (S), structure qui peut être formalisée de la façon suivante:

N = G + S

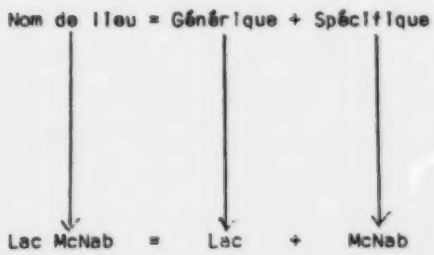

Le **générique** se définit comme étant un ou plusieurs termes utilisés pour signifier de quelle catégorie du paysage géographique il s'agit de même que pour nommer un type d'entité dans un nom de lieu. Le **spécifique**, pour sa part, consiste en un élément simple ou complexe servant à préciser ou à personnaliser l'entité touchée par la désignation (voir plus loin, pour d'autres illustrations). Absent de l'équation susmentionnée, une troisième notion apparaît comme nécessaire, à savoir l' **entité** (E) qui désigne une catégorie fondamentale du paysage géographique (une rivière, une pointe, un hameau, etc.). Notre équation devient alors:

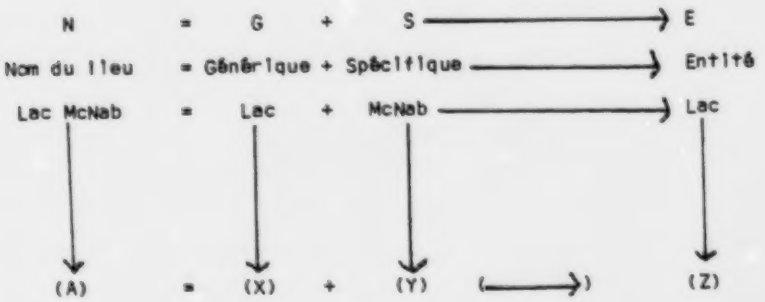

Le signe → est utilisé pour marquer que l'adjonction d'un générique X à un spécifique Y identifie l'entité Z par le nom A. Dans l'équation, A, X, Y et Z ont été affectés de parenthèses pour manifester qu'il s'agit de symboles généraux et qu'ils peuvent faire l'objet de substitution. À ce propos, on peut appliquer à l'équation toponymique la célèbre formule saussurienne du signe linguistique:

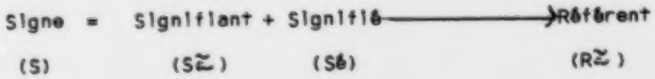

dans lequel le signe résulte de la combinaison d'une image acoustique (signifiant) et d'un concept ou représentation mentale (signifié) qui renvoient et possèdent comme support un référent, c'est-à-dire l'objet tel qu'existant dans la réalité. Ainsi, dans notre exemple toponymique, Lac McNab, en tant que signe (S), revêt la double dimension du signifiant (S≃) constitué par l'image sonore composée des phonèmes ou sons [lakmƐknab] ou des graphèmes (lettres) (l+...+b) et du signifié (Sé), c'est-à-dire de l'image mentale représentant un lac, ou une

étendue d'eau de nature lacustre. Ce $S\tilde{\alpha}$ et ce Sé renvoient à un lac réel ($R\tilde{\alpha}$) situé dans la région du Saguenay. Cette "interrelation" des éléments en présence peut également être illustrée à l'aide du triangle d'Ogden et Richards, deux linguistes américains qui ont développé la théorie du signe linguistique, telle que formulée par Ferdinand de Saussure, en faisant intervenir la référence, schématisant les divers rapports qu'entretiennent les constituants de la communication humaine sous la forme d'un triangle connu comme le triangle fondamental ou triangle sémiotique,dont voici une version simplifiée:

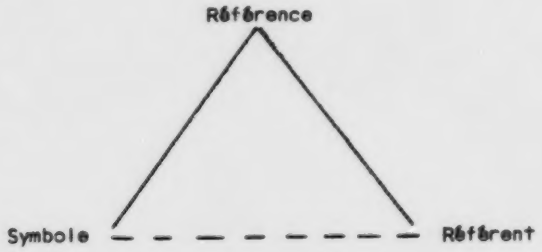

Le symbole ou le nom consiste en un mot ou un groupe de mots en tant que forme signifiante ainsi que son image acoustique ou sonore, la référence s'identifie au concept ou représentation mentale et le référent à la chose nommée. En d'autres termes, le nom symbolise le sens qui se rapporte à la chose. Cependant, il n'existe aucune relation directe entre la chose et sa dénomination, ce que marque le pointillé de la base du triangle.

Transposé sur un plan toponymique, cela signifie que le nom de lieu Lac Méré écrit ou prononcé provoque l'émergence dans l'esprit du concept lac (grande nappe d'eau douce à l'intérieur des terres), lequel se rapporte, s'applique à une entité de cette nature qui porte comme caractéristique additionnelle le nom de Méré qui l'identifie à un lac en particulier situé dans la division de recensement de Joliette. Figurativement on aurait:

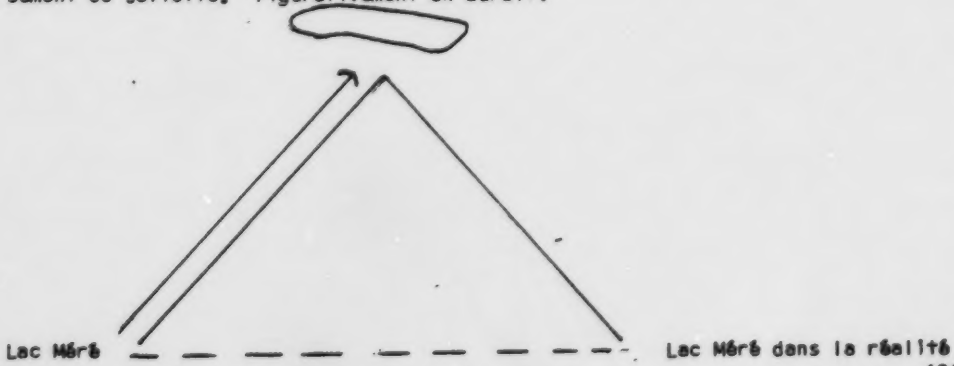

S'il n'existe aucun rapport entre la dénomination Lac Méré et le lac Méré dans Joliette qui aurait tout aussi bien pu recevoir l'appellation de Lac des Maringouins ou Mare Méré, le symbole ou nom et la référence ou sens entretiennent un lien de réciprocité. La flèche réversible marque que l'idée du lac Méré fait surgir l'appellation Lac Méré, et que la dénomination Lac Méré à son tour fait songer à l'idée du lac Méré.

Plusieurs linguistes soutiennent que le nom propre n'a pas de contenu sémantique analysable parce qu'il renvoie à un être ou à un objet unique, par conséquent à la description de caractères particuliers et que dire de Québec, "ville du Canada, capitale de la province de Québec", c'est faire appel non à un signifié, un concept, mais à une réalité dans le monde. Cela est vrai, mais en raison du fait qu'un toponyme comporte et présuppose un générique, amène à le considérer à part en onomastique. La prolération d'un toponyme au sens tout à fait inconnu comme Wapoos provoque un concept du type endroit, classé parmi la catégorie des arrêts ferroviaires, et si un générique figure, l'image mentale consistera en une abstraction de ce générique.

Pour Iorgu Iordan, "on doit étudier les noms de lieux et de personnes de la même manière que les noms du vocabulaire courant proprement dit de la langue" (1986, p. 273) et plus loin il ajoute: "... le matériel onomastique peut et doit être étudié dans des conditions et à des fins identiques à celles de l'étude du matériel linguistique ordinaire, (...) le matériel toponymique (...) ne diffère en rien ni par sa nature ni même par son essence du matériel linguistique ordinaire" (**ibid.**, p.276). La caution du maître bucarestois nous habilite à continuer dans la voie déjà entreprise.

Ces considérations, quoique singulièrement élémentaires, laissent apparaître le parti que l'on peut tirer de telles bases d'analyse. Le nom de lieu, en tant qu'élément du lexique général, doit être soumis à une analyse serrée à partir des méthodes mises au point par la linguistique moderne. Le corpus toponymique québécois, par son étonnante variété, réserve sans doute des surprises et des découvertes fécondes au chercheur qui l'aborde du strict point de vue linguistique.

2 Les catégories de toponymes[4]

Si l'on considère l'ensemble des noms de lieux du Québec, on peut identifier quatre catégories principales au sein desquelles ils peuvent être répartis: les noms d'entités géographiques naturelles, les noms d'entités géographiques artificielles, les noms d'entités administratives et les noms de voies de communication. La notion d'entité géographique ou couramment d'entité s'applique à une portion déterminée de l'espace ou encore à un objet géographique considéré dans son individualité par rapport à l'espace qui le circonscrit, alors que celle de type d'entité géographique, catégorie du paysage géographique naturel, administratif ou construit, constitue le concept auquel renvoient les lieux d'une même espèce. Exemples:

Type d'entité : rivière	Rivière Manicouagan
Type d'entité : baie	Baie des Chaleurs
Type d'entité : mer	Baie d'Hudson
Type d'entité : barrage	Barrage Daniel-Johnson
Type d'entité : autoroute	Autoroute Transquébécoise
Type d'entité : parc de conservation	Parc des Grands-Jardins

Le terme qui exprime l'entité est rigoureux sur le plan terminologique. À la différence du générique (voir ce terme) qui peut consister en une évocation familière ou traditionnelle de la variété de lieu, le type d'entité renvoie précisément à la nature de l'objet géographique dénommé; ce qu'expriment ci-haut les exemples de baie et de mer; la baie des Chaleurs est réellement une baie, tandis que la baie d'Hudson est en réalité une mer.

---

4. Ce développement reprend dans une bonne mesure le chapitre consacré à ces notions dans Québec, Province (1987), p. 16-19.

2.1 **Entité géographique naturelle (ou Entité naturelle)**

Objet géographique physique, nommé ou susceptible de l'être, dont l'existence est attribuable à un processus naturel.

La notion d'entité géographique naturelle recouvre les formes du relief, les objets hydrographiques et les autres éléments de la biosphère qui peuvent se voir dénommer en tant que lieux.

Exemples:

Promontoire, chaîne de montagnes, vallée, rivière, lac, mer, marécage, tourbière, érablière, champ, etc.

2.2 **Entité géographique artificielle (ou Entité artificielle, Détail dû à l'homme, Ouvrage d'art, Construction de génie)**

Tout élément du sous-sol ou de la surface du sol construit ou profondément modifié par l'homme, nommé ou susceptible de l'être.

Il ne faut pas confondre les entités géographiques artificielles et les édifices. Par leur morphologie, les premières sont voisines de certaines entités géographiques naturelles, tandis que les seconds servent d'abris à des personnes ou à des objets.

Exemples:

Barrage, canal, quai, réservoir, digue, pont, etc.

2.3 **Entité administrative**

Espace dont les limites ont été imaginées ou choisies par l'homme.

Les noms de tous les types de divisions territoriales, des agglomérations, de même que des lieux désignés pour certaines fins particulières comme les gares, les bureaux de poste, les zones de divers types entrent dans cette catégorie.

Exemples:

Ville, réserve faunique, municipalité scolaire, hameau, municipalité de paroisse, zone d'exploitation contrôlée, canton, seigneurie, etc.

2.4 **Odonyme (ou Nom de voie de communication)**

Nom de lieu qui désigne une voie de communication

Exemples de types de voies de communication:
Rue, chemin, autoroute, place, sentier, portage, allée, promenade, etc.

Parallèlement à ces regroupements par catégorie, s'est développée depuis quelques années une certaine terminologie savante dont le caractère parfois ésotérique peu rebuter le non-spécialiste. Car si **toponymie, toponyme, odonyme** ou **hydronyme** présentent un caractère familier en raison de leur récurrence dans les ouvrages de vulgarisation, il n'en va pas ainsi de **ktématonyme** ou de **limonyme** avec lesquels nous pénétrons dans un univers résolument interdit à l'utilisateur moyen des noms de lieux, Monsieur Tout-le-Monde.

Le mode de formation de ces nymies apparaît toutefois comme très simple, car toutes sans exception, répondent à la structure racine + suffixe - **onymie.** Ainsi, dans apothiconymie on retrouve la racine grecque **apotheke,** "boutique, dépôt" et le suffixe -onymie, du grec - **onuma,** de **onoma,** "nom", d'où le sens de partie de l'onomastique qui a pour objet l'étude des noms de commerces, de boutiques. En somme, les nymies constituent une famille de mots désignant les branches de l'onomastique qui s'intéressent à ces catégories de noms de lieux envisagés selon le sens ou l'origine à laquelle ils remontent.

Chaque nymie donne lieu à la création d'un dérivé avec finale en - **nyme,** lequel désigne le type de nom de lieu objet de la nymie; **apothiconyme** peut se définir comme un nom de commerce, de boutique.

Nous présentons, ci-après, en guise d'illustration, quelques exemples de nymies, soit tirés de Dorion et Poirier (1975), soit recueillis au cours de nos recherches. Nous en limitons volontairement le nombre à dix, étant donné que la liste pourrait en être indéfiniment allongée et que le processus de formation ne varie à peu près jamais. Pour plus de clarté, nous réduirons au minimum les informations présentées selon une séquence identique: la nymie (le dérivé **en-nyme** peut toujours être sous-entendu), l'origine et le sens de la racine (nous faisons grâce du suffixe - **onymie** qui revient systématiquement et qui a déjà été examiné), une brève définition et un exemple, puisé dans le corpus toponymique québécois.

Tableau: **Aperçu du phénomène nymique en toponymie**

Agronymie	Grec **agros** "champ"	Nom de champ ou de partie de champ	La Cédrière
Anénonymie	Grec **anemos** "vent"	Nom de vent	Lac Nordêt
Bathynymie	Grec **bathus** "profond"	Nom d'accident géographique situé sous les eaux	Fosse Pénomect
Citonymie	Latin **civitas** "cité"	Nom de village	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
Géphyronymie	Grec **gephura** "pont"	Nom de pont	Pont Pierre-Laporte
Hagionymie	Grec **hagios** "sacré"	Nom de saint ou d'objet religieux	Saint-Clet / Montagne du Calvaire
Ichthyonymie	Grec **ikthus** "poisson"	Nom de poisson	Petit lac Ouananiche
Littonymie	Latin **litus** "rivage"	Nom d'entité littorale	Cap Diamant
Ornithonymie	Grec **ornithos** "oiseau"	Nom d'oiseau	Lac du Pinson
Phytonymie	Grec **phyton** "plante"	Nom de plante	Lac des Bardanes

En raison de leur caractère exceptionnel, il convient de ne recourir à ces formations que dans le cadre d'activités ou de textes très techniques ou d'un examen linguistique du matériel onomastique.

2.5 Types d'entités géographiques par catégorie de classement d'après la banque de données informatisées (TOPOS) de la Commission de toponymie

Si l'on considère la banque de données toponymiques informatisées TOPOS de la Commission de toponymie, on peut dégager schématiquement sa composition par catégorie de toponymes comme suit[5]:

---

5. Pour les fins de l'exposé, nous nous en tenons à quelques exemples seulement pour chacune des catégories inventoriées en guise d'illustration.

Tableau: **Types d'entités géographiques par catégorie de classement (TOPOS)**

Catégorie		Types d'entité	
A. Entité artificielle	Aboiteau	Fossé	Pont
	Barrage	Gare de triage	Quai
	Carrière	Mine	Tunnel
	Débarcadère	Passerelle	
B. Espace désigné	About	Colonie de vacances	
	Camp de vacances	Jardin zoologique	
	Centre de ski	Station forestière	
C. Bâtiment	Bureau de poste	Église	
	Centre de recherche	Immeuble d'habitation	
	Columbarium	Pavillon	
D. Espace administratif	Base militaire	Forêt expérimentale	
	Cimetière	Parc de récréation	
	Circonscription électorale provinciale	Paroisse	
E. Entité hydrographique	Bassin	Fleuve	
	Cascade	Mare	
	Estuaire	Rivière	
F. Entité topographique	Berge	Coteau	Langue de terre
	Cap	Falaise	Montagne
	Col	Grotte	Presqu'île
			Ravin
			Vallée
G. Lieu habité	Centre de villégiature		Municipalité
	Ensemble résidentiel		Quartier
	Hameau		Secteur résidentiel
H. Milieu biotique	Banc de pêche	Champ	Marécage
	Bosquet	Forêt	Pépinière
	Cédrière	Fosse à saumon	Savane
			Tourbière
I. Voie de communication	Autoroute	Croissant	Route
	Avenue	Montée	Rue
	Carrefour	Place	Sentier

Ce type de regroupement, qui affine et élargit les grandes catégories précédemment dégagées, permet d'effectuer une systématisation catégorielle qui serve davantage les fins de traitement pratique du corpus toponymique officiel informatisé.

3. Les constituants des toponymes

Dans la majorité des cas, le nom de lieu comporte deux, parfois trois éléments constitutifs principaux: le générique, le spécifique et, le cas échéant, les articles et les particules de liaison nécessaires.

3.1 L'élément spécifique (ou spécifique)

Le spécifique peut être défini comme l'élément du toponyme qui identifie de façon particulière l'entité géographique concernée.

Exemples:
Fleuve Saint-Laurent, où le spécifique est **Saint-Laurent**;
Barrage La Gabelle, où le spécifique est **La Gabelle**;
Québec, la ville, dont le nom est formé d'un spécifique seul;
Rue de la Canoterie, où le spécifique est **Canoterie**;
Lac Oultouche Sud, où le spécifique est **Oultouche sud**;
Mont Qaarnlaq, où le spécifique est **Qaarnlaq**;
Ruisseau à John-Quinn, où le spécifique est **John-Quinn**.

L'élément spécifique sert à personnaliser l'entité. D'une façon générale, il suit le générique (voir ce terme), comme dans Lac Mistassini, où le spécifique est Mistassini. Il arrive aussi que le spécifique précède le générique comme dans Premier Rang et dans La Grande Rivière. Il arrive également qu'il se trouve de part et d'autre de l'élément générique, comme dans Grande rivière de la Baleine.

3.2 L'élément générique (ou générique)

Le générique est l'élément du toponyme qui identifie de manière générale la nature de l'entité géographique dénommée.

Exemples:

Lac du Héron, où le générique est **Lac**;

Réservoir Baskatong, où le générique est **Réservoir**;

Saguenay--Lac-Saint-Jean, région administrative dont le nom est formé d'un spécifique seul;

Avenue Brown, où le générique est **Avenue**;

Portage Iskweu, où le générique est **Portage**;

Pointe de la Gaine à Foin, où le générique est **Pointe**;

Anse Little Fishery, où le générique est **Anse**.

Le générique est tantôt rigoureux sur le plan terminologique et tantôt plus proche de l'usage populaire. Dans Rivière Saguenay, par exemple, le générique Rivière s'applique à un cours d'eau qui est lui-même une rivière, tandis que ce terme dans Rivière d'Aulnage (division de recensement de Portneuf) désigne un ruisseau. Enfin, un terme générique peut s'employer sans élément spécifique pour identifier une entité géographique; il porte alors le nom d'appellatif et il exerce la double fonction de générique et de spécifique (La Décharge, type d'entité: ruisseau; Le Cap, type d'entité: escarpement; Le Boulevard, type d'entité: boulevard).

Dans certaines langues amérindiennes, on relève parfois des dénominations où le générique et le spécifique ont été agglutinés.

Exemples:

Lac Kénogami, où le montagnais **kino** signifie "long" et **gami**, "eau, lac";

Rivière Mistassini, où **mistas** a pour sens "ours" et **sibi**, "rivière";

Rivière Matapédia, où le micmac **mata** signifie "jonction" et **pegiag**, "rivière".

En ces cas, la politique toponymique québécoise nécessite l'adjonction d'un générique français, en dépit de la présence d'un élément générique en langue d'origine, non immédiatement identifiable à ce titre, par ailleurs.

3.3 Les articles et les particules de liaison

Il convient de distinguer deux types d'articles qui jouent un rôle important en toponymie. D'abord les articles définis qui font partie d'un toponyme et qui

l'introduisent en renseignant tant sur son genre que sur son nombre.

Exemples:

La Petite Rivière

Le Faux Canal

Les Éboulements

Le Vieux Chemin

La Mistassini.

En second lieu, les articles définis et les prépositions constitutifs d'un toponyme et qui servent à marquer le rapport entre le générique et le spécifique.

Exemples:

Barrage à John

Lac à l'Eau Claire

Ruisseau à la Truite

Lac au Caribou

Lac aux Brochets

Rapides chez Arcand

Lac d'Enfant

Réservoir de Caniapiscau

Côte de la Grande Traversée

Rivière des Outaouais

District électoral du Camp-Bouchard

Lac en V

Bras de l'Enfer

Lac la Loutre

Lac les Dames

Lac sur la Montagne, etc.

L'article ou la particule peuvent exprimer plusieurs types de rapport: la proximité (Baie de Gaspé), l'appartenance (Anse à Beaufils), une relation spatio-temporelle (Anse au Massacre), etc.

Par ailleurs, les noms de personnes qui entrent dans la composition des toponymes comportent parfois des articles ou des particules de liaison (Mont D'Iberville, Rue De La Chevrotière). Ces articles et ces particules sont alors des constituants spécifiques à part entière et ne servent pas à établir un rapport entre le générique et le spécifique.

Articles définis et prépositions non constitutifs d'un toponyme et qui servent à relier le toponyme et le terme qui exprime l'entité géographique.

Exemples:

... le canton de Lepage

... la municipalité de village des Éboulements

... le hameau du Grand-Village

... le canton d'Isle-de-France

Ces articles et ces particules ne font pas partie du toponyme lui-même. Les articles contractés **du** et **des** contiennent toutefois l'article défini initial des toponymes (Les Éboulements et Le Grand-Village).

Conclusion

Tel apparaît donc le langage de la toponymie dans ses éléments essentiels, c'est-à-dire partagé entre l'expression d'un univers spatial relativement simple et une formalisation qui témoigne d'une appropriation intellectuelle confinant à un degré élevé d'abstraction. Ainsi, le paysage toponymique québécois s'est meublé peu à peu au fil des générations de dénominations reflétant tantôt les modes de vie des premiers occupants, tantôt le bagage historico-mental de ceux qui ont colonisé ce coin de terre si particulier du continent nord-américain. Ce langage, primaire, affirmerions-nous, de la toponymie véhicule des éléments et des caractéristiques de nature et de valeur très différente avec ses inexactitudes géographiques, ses déformations signifiantes ou involontaires, ses répétitions homonymiques, mais aussi des éclairs poétiques et sonores à nul autre pareils, ses appellations de bonne frappe, ses identifications pertinentes et motivées. Quel que soit le jugement global que l'on puisse porter sur la toponymie du Québec, celle-ci demeure avec ses grandeurs comme ses misères, ses trouvailles

comme ses erreurs, le miroir fidèle de l'histoire d'un peuple particulier et à ce titre, mérite considération et respect.

Parallèlement et beaucoup plus récemment s'est institué un métalangage pour décrire ce langage toponymique qui, malgré ses allures hermétiques et très savantes, demeure quand même un outil valable pour analyser notre nomenclature toponymique dans son ensemble. Même si la tentation demeure forte de considérer ces deux types d'expression comme fort distincts et n'entretenant que peu de relation l'un avec l'autre, il convient plutôt de les envisager comme complémentaires l'un servant de matière à l'autre, l'un contribuant à mieux faire comprendre et partant apprécier l'autre. Comme ils visent deux objectifs singulièrement différents consistant à identifier un espace multiforme et à analyser objectivement cet espace construit sur un plan linguistique, il faut donc les considérer en leur spécificité et non en leur confrontation oppositive.

On aura pu le constater au cours de notre démonstration, l'identification de l'espace québécois obéit tantôt à une logique rigoureuse (cf. la désignation systémique qui consiste en l'arrangement spatial d'un ensemble de toponymes selon un ordre ou un plan préétabli, par exemple, systèmes de noms de voies de communication thématiques, regroupés autour d'une idée centrale comme les noms de plantes, les noms de bateaux, d'écrivains célèbres, etc.), tantôt est soumis aux aléas des intentions du dénommant. D'ailleurs l'appréhension de l'univers varie de façon importante selon les groupes ethniques qui occupent et façonnent un pays, selon l'époque à laquelle la dénomination a été imposée, selon qu'il s'agisse d'une désignation spontanée ou le fruit d'un décision administrative, selon le bagage culturel du nommant, etc. Il en va du langage toponymique dans les rapports qu'il entretient avec l'espace qu'il contribue à identifier de même que dans ceux qui règlent les relations mots/choses de la langue générale, en ce sens qu'aucun lien obligé n'existe entre la dénomination et la portion de l'espace dénommé, l'arbitraire y régnant en maître. D'ailleurs, le phénomène de la désémantisation, c'est-à-dire de la perte de sens des éléments originels des composantes constitutives d'une appellation constitue un acquis trop connu en matière de langage pour que nous y insistions. Précisons cependant que les composantes d'un nom de lieu, cela se vérifie surtout au niveau du spécifique, car le générique sémantiquement renvoie en général au type d'entité objet de la déno-

mination, perdent leur signification respective pour donner naissance à un sens nouveau qui peut concorder ou non avec celui des éléments qui en constituent l'origine.

Il est possible que ce phénomène soit tributaire de la nature même du nom de lieu qui, par définition, s'applique à un objet unique de l'espace, car de tous les lacs Rond, il ne s'en trouve pas un qui soit rigoureusement identique à un autre. En effet, "tout élément de l'espace, toute forme de paysage sont, du fait de leur localisation et du jeu des combinaisons qui président à leur évolution des phénomènes uniques que l'on ne retrouve jamais strictement semblables ailleurs ni à un autre moment. Une ville, une montagne, une rivière ont une personnalité et une identité. Un espace n'est jamais strictement pareil à un autre" (Dollfus, 1980, p. 7). Alors pourquoi en irait-il autrement sur le plan de la désignation?

À la notion objective, mesurable, quantifiable, stable de l'espace "s'oppose" la notion subjective, insaisissable souvent dans ses intentions, évanescente et changeante de la dénomination. À l'en-soi de l'espace équivaut le pour-soi du nom, pour reprendre des expressions chères à Kant et aux tenants de l'existentialisme. L'examen des rapports espace/dénomination régis par les lois de la vie et de la linguistique débouche de façon toute naturelle sur la philosophie en ce qu'elle vise à saisir les causes premières, la réalité absolue du monde ainsi que les fondements des valeurs humaines en considérant les problèmes à leur plus haut degré de généralité. Le contact quotidien avec la praxis toponymique contribue à obnubiler, **quodam modo**, la perception de sa nature profonde et à gommer son sens fondamental. Une réflexion théorique sur un sujet aussi "prosaïque" que le nom de lieu permet de l'éclairer, de l'aborder dans une vision renouvelée, car, après tout, "la terre nous en apprend plus long sur nous que tous les livres", comme le fait observer fort justement Saint-Exupéry dès la première ligne de **Terre des Hommes**.

Bibliographie

BOUTIN-QUESNEL, Rachel et coll. (1978) **Vocabulaire systématique de la terminologie.** Québec, Office de la langue française, Collection "Études, recherches et documentation". Éditeur officiel du Québec.

BOUVIER, Jean-Claude (1980) Désignations onomastiques et identité culturelle. **Onomastique. Dialectologie.** Colloque tenu à Loches (mai 1978). Actes édités par M. Mulon, F. Dumas, G. Taverdet, Paris, Société française d'onomastique, p. 13-25.

DOLLFUS, Olivier (1980) **L'espace géographique.** Paris, Collection "Que sais-je?", no 1390, Presses universitaires de France.

DORION, Henri (1969) **Pour une vue "englobante" de l'onomastique géographique.** Communication présentée à l'Institut canadien des sciences onomastiques, Toronto. Texte dactylographié.

DORION, Henri (1973) **La choronymie.** Discours de présentation à la Société Royale du Canada. Texte dactylographié.

DORION, Henri et POIRIER, Jean (1975) **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux.** Québec, Presses de l'Université Laval, Collection "Choronoma", no 6.

DORION, Henri (1986) Les relations entre la toponymie et les autres sciences humaines dans **450 ans de noms de lieux français en Amérique du Nord.** Allocutions et conférences prononcées lors du Premier congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord. Québec, du 11 au 15 juillet 1984. Québec, Les Publications du Québec, p. 103-108.

DUGAS, Jean-Yves (1984a) L'espace québécois et son expression toponymique. **Onomastica Canadiana,** no 65, p. 30-33.

GAFFIOT, Félix (1934) **Dictionnaire illustré latin-français.** Paris, Hachette.

HAMELIN, Louis-Edmond et DORION, Henri (1966) **De la toponymie traditionnelle à une choronymie totale. Réflexions méthodologiques sur le langage géographique.** Québec, Publications du groupe d'étude de choronymie et de terminologie géographique, no 1, Université Laval, p. 5-32.

IORDAN, Iorgu. Les rapports entre la toponymie et l'anthroponymie in Henri Draye (Ed.) **Proceedings of the Ninth International Congress of Onomastic Sciences.** Louvain, p. 273-281.

QUÉBEC, Province (1987) **Guide toponymique du Québec.** Québec, Commission de toponymie.

RICHARD, Marc (1988) **La dénomination des lieux par la création des noms géographiques.** Québec, Commission de toponymie. Texte dactylographié.

ROBERT, Paul (1977) **Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.** Paris, Société du Nouveau Littré.

JOUR 6: 12 août 1988

Problématique de la terminologie géographique et qualité de la langue

Jean-Yves Dugas

1. La toponymie et la terminologie

On peut s'interroger, au premier abord, sur les liens qui peuvent bien unir deux disciplines aussi différentes, voire divergentes, que la toponymie et la terminologie. L'une existe, toute proportion gardée, depuis que l'homme exerce la fonction de celui que Platon désignait sous le vocable de **nomothète**, c'est-à-dire le nommant ou le "dénommant", celui qui s'approprie en quelque sorte l'univers en attribuant un nom aux êtres et aux choses; l'autre, très récente, a conquis ses lettres de noblesse depuis à peine une quinzaine d'années. L'une a comme règle d'or, entre autres, un respect quasi sacré de l'usage - du moins cette dimension doit compter pour une bonne part dans tout acte de dénomination nouvelle ou de modification d'un nom de lieu existant -, l'autre, à l'inverse, tente d'instaurer une standardisation du langage. La première fait appel aux forces vives de l'être, la seconde à ses facultés rationnelles. L'une se fonde sur un pragmatisme systématique, l'autre établit ses bases épistémologiques sur une solide vérification linguistique. On peut qualifier la toponymie de plus "naturelle", la terminologie de plus "scientifique", sans que ce jugement soit entaché d'un évaluation qualitative. Enfin, chaque personne entretient un contact quotidien avec la toponymie; songeons, entre autres, au nombre important de toponymes qu'elle rencontre chaque jour, qu'il s'agisse de plaques de signalisation, sur le chemin du travail (en auto, en autobus, en métro, en train, etc.), de noms de lieux mentionnés dans les journaux, les revues, les ouvrages qu'elle lit dans le cadre de son travail ou pour son divertissement ou qu'elle entend à la radio et à la télévision, des noms qu'elle transpose dans le courrier qu'elle expédie ou découvre dans celui qu'elle reçoit.

Cependant, la terminologie demeure encore l'objet des préoccupations d'un groupe relativement restreint de spécialistes, bien que, dans l'optique de la politique de francisation mise de l'avant par le gouvernement québécois, la terminologie occupe une place de plus en plus large dans l'activité linguistique d'ici. Il demeure toutefois qu'elle ne touche pas, du moins présentement, l'ensemble de la

population en tant que discipline et se trouve confinée soit aux préoccupations de l'Office de la langue française, soit à celles, un peu plus étendues, des comités de francisation et des services linguistiques de diverses entreprises. À plus long terme, les retombées des travaux de terminologie effectués au Québec atteindront le grand public comme c'est le cas présentement par l'intermédiaire de l'affichage.

2. La pratique terminologique

Bien que la terminologie ait accompli des progrès remarquables au cours des dernières années, elle demeure souvent mystérieuse pour qui n'est pas familier avec son **modus operandi**. En conséquence, il ne paraît pas inutile de poser quelques jalons définitoires essentiels.

Le lexème **terminologie** (la terminologie étant entendue comme discipline autonome) tard venu dans les ouvrages lexicographiques généraux (à notre connaissance, on ne peut le relever qu'au **Petit Robert**, édition 1977 et au **Grand Larousse de la langue française**[1]) recouvre deux notions particulières. On entend par là, d'une part, l'étude systématique des termes ou mots et syngtames particuliers qui servent à dénommer les classes d'objets et les concepts (c'est la praxis terminologique et, d'autre part, l'ensemble des principes généraux qui président à cette étude) c'est la théorisation terminologique.

Il y a lieu d'observer que l'on circonscrit souvent la terminologie aux différentes techniques qui relèvent du domaine de la production et de l'économie (sécurité, emballage, manutention, gestion, alimentation, électricité, etc.),

1. Le fait qu'Alain Rey et Louis Guilbert, les deux maîtres d'oeuvre de ces dictionnaires se soient eux-mêmes intéressés de très près à la discipline terminologique n'est sûrement pas étranger à l'inclusion relativement rapide de ce terme dans leurs ouvrages respectifs. Voir, en particulier, Alain Rey (1979) **La terminologie: noms et notions.** Paris, Presses universitaires de France,Collection "Que sais-je", no 1780 et Louis Guilbert (1970) La dérivation syntagmatique dans les vocabulaires scientifiques et techniques in **Les langues de spécialité: analyse linguistique et recherche pédagogique.** Actes du stage de Saint-Cloud. Strasbourg, AIDELA p. 116-124.

excluant, à tort, les disciplines dites sciences humaines telles l'histoire, la littérature, l'ethnologie, la géographie, ... la toponymie. Ces dernières requièrent tout autant les lumières de la terminologie que les techniques. Pour de plus amples détails, on se reportera à Auger (1976).

Voyons maintenant succinctement en quoi consiste le travail terminologique. Il s'agit, pour un domaine donné dont le choix peut être le résultat d'une décision administrative - c'est le cas de la toponymie - , de bien en circonscrire les limites. Cette première étape se révèle cruciale, car une erreur d'aiguillage pourrait signifier une perte de temps et conséquemment d'argent assez substantiels. Par la suite, on doit inventorier tous les types de sources possibles (bibliographiques, documentaires, lexicographiques, les ouvrages spécialisés, les périodiques, les normes, etc.) afin d'établir un corpus de référence le plus étendu possible.

Vient ensuite la phase du travail terminologique proprement dit. Après dépouillement du corpus de référence, on établit la nomenclature, c'est-à-dire l'ensemble des unités terminologiques à être traitées. Il s'agit ultérieurement de recueillir pour chacun des termes étudiés les renseignements qui suivent: la catégorie lexicale et grammaticale; le domaine auquel le terme appartient; une ou des définitions; des contextes valables qui illustrent le fonctionnement du terme dans le langage; des notes de type technique ou linguistique qui apportent un complément d'information aux définitions et aux contextes consignés; quelquefois, des illustrations peuvent constituer, dans des cas particuliers, des définitions ostensives. Tous ces renseignements doivent être transcrits de façon rigoureuse sur fiches. Une fois la totalité des renseignements relevés, le terminologue fusionne les nomenclatures, s'il s'agit d'un travail terminologique sur deux langues, dégage les rapports hiérarchiques ou analogiques qui existent entre les termes: génériques par rapport à spécifiques, synonymes, quasi-synonymes et effectue le choix final de la définition. Le terminologue peut ou doit, selon le cas, recourir à divers experts pour former un comité de consultation. À l'étape finale, un comité de normalisation se penche sur la pertinence des domaines attribués, sur la complétude de la nomenclature, sur l'exactitude des définitions,sur la hiérarchisation synonymique ou sur tout autre problème pertinent.

Pour de plus amples renseignements, qu'il serait fastidieux de fournir ici, on se reportera à Auger et Rousseau (1977), où est exposée de façon circonstanciée la démarche que nous venons de brosser à très grandes lignes. Cette méthodologie, par ailleurs reconnue sur un plan international, présente l'avantage non négligeable de soumettre à un cheminement très rigoureux l'élaboration de dossiers de nature linguistique et partant d'atteindre à des résultats plus sûrs tant sur le plan des équivalents dans le cadre des terminologies bilingues que dans la normalisation unilingue de définitions ou dans le choix de termes spécifiques.

3. Petit historique du traitement terminologique de la nomenclature géographique au Québec

Dès la Première conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (Nations Unies, 1968), la terminologie géographique et la confection de glossaires ont fait l'objet de recommandations très spécifiques. Dès ce moment, la recommandation 19A portant sur l'étude de la nature des entités géographiques soulignait:

> "Il est recommandé d'entreprendre une étude sur la nature des entités géographiques qui portent un nom dans une région donnée, ainsi que sur les divers sens des mots employés pour désigner ces entités.
>
> Ces études pourront mettre en évidence des faits importants qui permettront de mieux comprendre ce que sont les entités géographiques désignées. Elles pourront aussi faire apparaître les insuffisances des dictionnaires ordinaires à cet égard."

La recommandation 19B précisait:

> "Il est recommandé de faire figurer dans les nomenclatures nationales un glossaire qui ne sera pas nécessairement publié dans le même volume."

Il a fallu cependant attendre jusqu'en 1975 pour que la Commission de géographie du Québec de l'époque commence, bien timidement d'ailleurs, à s'intéresser au dossier de la terminologie géographique en constituant un fichier de la plupart

des entités et des génériques toponymiques du Québec. On se contentera par contre, à ce moment, de consulter quelques grands dictionnaires et de retenir les définitions habituelles qu'on y relevait. Dans le cas des termes génériques issus de la langue populaire, on pouvait retrouver au fichier quelques notes explicatives provenant des enquêteurs eux-mêmes, décrivant le phénomène géographique rencontré sur le terrain ou décrit par des informateurs locaux.

L'adoption par le Gouvernement du Québec de la **Charte de la langue française**, sanctionnée le 26 août 1977, a consacré le remplacement de la Commission de géographie par la Commission de toponymie qui se voyait confier des devoirs et des pouvoirs considérablement élargis. Au chapitre de la terminologie géographique, l'article 125 paragraphe c de la Charte précise notamment que:

> "La Commission doit (...) établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office (de la langue française)."

Ce devoir revêt d'autant plus d'importance que, envisagé en fonction de l'article 118 de la même Charte, il résulte que:

> "Sur publication à la **Gazette officielle du Québec** des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie,dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public."

De 1977 à 1980, la Commission de toponymie s'est donc engagée davantage dans le dossier terminologique et a procédé d'abord, selon des priorités établies, à l'étude des termes relatifs à l'odonymie urbaine, puis aux voies de communication en milieu rural.

Par la suite, la nature même de son mandat en matière de terminologie géographique a amené la Commission de toponymie à concentrer son intervention en ce domaine sur la terminologie géographique immédiatement reliée à la toponymie. Ainsi, depuis 1981, les travaux devant conduire à la sélection et à la définition de

l'ensemble des termes qui entretiennent une relation étroite ou plus éloignée avec la toponymie québécoise ont-ils été menés. Les définitions arrêtées contribuent à cerner exactement le type d'entité auquel est rattaché le toponyme, tout en permettant d'établir les bases d'un glossaire de termes géographiques directement spécifiquesau contexte québécois.

La distinction entre le générique et l'entité est demeurée au centre des préoccupations profondes de la Commission de toponymie, puisque la sanction normative découlant de ses décisions en déterminait l'usage administratif futur. Même si l'objectif des travaux consistait d'abord et avant tout à fournir une définition pour les types d'entités figurant au **Répertoire toponymique du Québec**, il lui est arrivé fréquemment de se pencher sur des termes génériques régionaux pour leur attribuer par la suite un statut privilégié.

Bien qu'ayant assuré la diffusion de la définition et du choix des termes retenus par leur publication à la **Gazette officielle du Québec**, la Commission de toponymie a décidé, en mai 1985, de franchir une nouvelle étape et de publier un premier **Vocabulaire de terminologie géographique** qui présentait les définitions de 185 termes ayant franchi toutes les étapes du processus de normalisation. Ce vocabulaire se voulait aussi par ailleurs un instrument d'information sur l'état de la situation du dossier terminologique à la Commission de toponymie.

Une édition revue et augmentée et portant le nouveau titre de **Terminologie géographique de la toponymie québécoise** est maintenant disponible et comprend les définitions de quelque 240 termes se rattachant à autant de types d'entités paraissant au **Répertoire toponymique du Québec**. L'ouvrage inclut aussi les définitions de 24 termes plus spécifiquement liés au domaine odonymique. De ce nombre, 113 termes ont fait l'objet d'un avis de normalisation et 127 d'un avis de recommandation (voir les paragraphes 4.3.1 et 4.3.2).

4. Politique terminologique de la Commission de toponymie[2]

4.1 Principes fondamentaux

Le langage géographique comprend le vocabulaire géographique général, qui fait partie de la langue commune ou de la langue de spécialité, et la toponymie, qui appartient au domaine de l'onomastique (science des noms propres).

La problématique de la terminologie géographique réside dans la recherche d'un équilibre satisfaisant entre les exigences de rigueur et d'authenticité. Or, la situation de la toponymie au carrefour de la géographie, de l'histoire, de la linguistique, de la langue générale et de l'onomastique oriente la problématique disciplinaire vers le recours à des évaluations toutes en nuances, à des compromis, plutôt que vers l'application stricte des normes orthographiques, lexicales ou grammaticales, sans égard au contexte. En effet, l'application des normes doit viser la mise en évidence, en valeur du patrimoine toponymique entendu comme un bien culturel périssable dont on doit assurer la meilleure conservation possible. D'un autre côté et en même temps, la nomenclature géographique officielle doit répondre à des impératifs d'exactitude, à la fois quant au lieu désigné et quant à la forme graphique par l'entremise de laquelle se manifeste l'objet dénommé. La qualité de la langue repose sur cet équilibre toujours très délicat de la rigueur et de l'authenticité. Le grand art consiste à en bien exploiter la complémentarité.

Les génériques toponymiques de souche vernaculaire composent un vocabulaire spontané dont le maintien est essentiel.

---

2. L'ensemble de cette politique figure aux pages 26 à 29 de: Québec, Province (1987a). **Guide toponymique du Québec.**

Il est par ailleurs tout aussi essentiel que chaque catégorie de lieu corresponde, dans le vocabulaire géographique, à un terme qui exprime adéquatement sa réalité.

4.2 Modalités d'application

4.2.1 Catégories de toponymes et de types d'entités visés

La politique terminologique s'applique à toutes les catégories de toponymes, mais ne les touche pas de la même manière.

- Entités administratives et voies de communication: types d'entités et génériques

Les types d'entités administratives et les génériques de ces entités, de même que les types de voies de communication et les génériques odonymiques font à cet égard l'objet de normes spécifiques parce que ces réalités doivent leur existence à des notions et à des dénominations consacrées par des institutions compétentes et enchâssées dans des lois, des décrets ou des directives administratives. La rigueur de cadre d'établissement et d'utilisation de ces réalités justifie la rigueur du traitement terminologique.

- Entités naturelles et entités artificielles: types d'entités et génériques

Inversement, la Commission préconise l'emploi de mesures plus souples pour la terminologie des entités naturelles et de certaines entités artificielles qui, indépendantes de tout acte juridique quant à leur existence, ont donné lieu à une floraison de notions et de noms spontanés. Pour ces catégories, s'il demeure indispensable de connaître avec précision le type de lieu dont on parle, il se révèle généralement inapproprié de modifier le générique en usage.

- Entités dépourvues de noms: choix des types d'entités et des génériques

Enfin, lorsqu'elle attribue un nom à un lieu qui en est dépourvu, la Commission accorde un soin particulier non seulement au choix du type d'entité géographique,

mais également à celui de l'élément générique; ce dernier doit alors être conforme aux avis terminologiques, même si le lieu à dénommer est une entité naturelle.

4.2.2 Secteurs d'intervention

4.2.2.1 Terminologie des types d'entités géographiques

Les catégories élémentaires du paysage ou types d'entités géographiques doivent pouvoir s'exprimer de façon transparente, afin que l'usager de cette terminologie connaisse le plus exactement possible l'objet évoqué par une description ou l'objet visé par une dénomination.

La Commission applique donc un traitement rigoureux aux termes choisis pour exprimer les réalités géographiques associées directement à la toponymie. Ces termes sont tous destinés à faire l'objet d'avis terminologiques de la part de la Commission de toponymie et de l'Office de la langue française.

4.2.2.2 Terminologie des génériques

* Noms d'entités administratives

Les génériques des noms d'entités administratives sont des termes qui font l'objet d'avis terminologiques.

Il peut toutefois arriver, à l'occasion, que le générique diffère du type d'entité en raison d'un usage courant exclusif ou s'il constitue une forme en usage abrégée ou raccourcie du type d'entité. Il peut se produire enfin qu'un générique diffère du type d'entité lorsqu'il est consacré par un texte juridique tout en n'étant pas le terme le plus approprié; la normalisation terminologique s'applique alors au terme qui exprime la nature du lieu, à savoir le type d'entité, plutôt que de toucher le générique.

* Noms de voies de communication

Les types d'entités de cette catégorie font l'objet d'avis terminologiques; les

génériques odonymiques correspondent généralement aux types d'entités. Lorsqu'elle officialise un toponyme, la Commission fait l'évaluation du générique en regard des avis terminologiques le concernant, et, en même temps, elle évalue les autres aspects du nom, à savoir son degré d'usage, sa valeur historique, son originalité, etc., de sorte qu'elle peut choisir d'accorder sa sanction à un toponyme dont le générique s'écarte de la norme, à la lumière d'une appréciation favorable des qualités du nom géographique dans son ensemble. C'est ainsi que les odonymes historiques conservent leur générique français d'origine, même si le terme ne correspond pas ou plus à la définition normalisée ou recommandée du type d'entité, cela en raison de la prépondérance de l'usage.

* Noms d'entités artificielles

Les génériques des noms d'entités artificielles font l'objet d'avis terminologiques. Toutefois, lorsque l'entité est de petite dimension, que le générique du toponyme correspondant est d'usage courant et que son emploi n'est pas de nature à semer de la confusion, celui-ci peut différer du type d'entité.

* Noms d'entités naturelles

Il est de règle de conserver les génériques français en usage pour les noms d'entités naturelles inventoriés.

Par ailleurs, lorsqu'un objet géographique est dépourvu de nom, le générique de ce dernier qui lui est donné par la Commission est conforme au type d'entité recommandé ou normalisé.

4.2.2.3 Terminologie des spécifiques

Sauf pour les termes de la langue générale qui entrent dans la composition des spécifiques de noms créés par la Commission, les avis terminologiques ne balisent pas le choix des éléments spécifiques.

4.3 Circonstances d'utilisation des avis terminologiques

4.3.1 Avis de normalisation

La normalisation consiste dans l'"acte par lequel un organisme officiel définit une notion et choisit un terme pour la désigner, de préférence à un autre ou à l'exclusion de tout autre, dans une ou plusieurs langues" (Boutin-Quesnel et Coll., 1985, p.31).

On recourt aux avis de normalisation dans les circonstances suivantes:

- lorsque, dans une situation de concurrence de plusieurs termes pour le même sens, on désire privilégier l'un d'entre eux et écarter les autres;
- lorsque pour un même terme on privilégie un sens à l'exclusion de tout autre.

Tout avis de normalisation qui est précédé d'un avis de recommandation pour une période minimale de 12 mois, de façon à permettre au public de formuler ses commentaires le cas échéant. La normalisation devient effective après ce délai et le terme normalisé devient d'emploi obligatoire en vertu de l'article 118 de la **Charte de la langue française.**

4.3.2 Avis de recommandation

Ce type de sanction terminologique consiste dans l'acte par lequel un organisme faisant autorité définit une notion et choisit un terme qui l'exprime pour en recommander l'usage de préférence à un autre, sans que son utilisation revête un caractère obligatoire. Le terme ainsi recommandé est dit **terme privilégié.**

On recourt aux avis de recommandation de préférence aux avis de normalisation dans les circonstances suivantes:

- lorsque, dans une situation de concurrence de plusieurs termes pour le même sens, on estime que le terme à privilégier n'est pas sérieusement menacé par ses concurrents;
- lorsque la polysémie ne crée pas d'ambiguïté;

- lorsqu'on désire promouvoir un terme à la place duquel un texte juridique emploie un autre terme jugé moins juste pour le même sens;
- lorsqu'une notion évolue trop rapidement pour rendre obligatoire le terme la désignant.

4.4 Aspects juridiques

En vertu de la **Charte de la langue française**, article 125, paragraphe c, la Commission de toponymie et l'Office de la langue française sont responsables conjointement du dossier de la terminologie géographique. La Commission limite l'exercice de son mandat à la terminologie associée directement à la toponymie, comme il a été signalé plus avant.

Un terme défini peut faire l'objet d'avis de normalisation ou d'avis de recommandation; les premiers, en vertu des articles 113, paragraphe a, et 125, paragraphe c, de la Charte; les seconds, suivant le mandat général de la Commission et de l'Office en la matière.

La pertinence de se conformer à un avis de recommandation tient à l'autorité morale et professionnelle de la Commission et de l'Office quant à la terminologie géographique. La conformité aux avis de normalisation, dans les circonstances que l'article 118 énumère, relève toutefois de l'obligation juridique.

La Commission de toponymie exerce donc un pouvoir de discrétion, en officialisant les termes génériques et spécifiques des noms géographiques sur la base de critères essentiellement qualitatifs, alors qu'elle remplit son mandat régularisateur en normalisant les termes désignant les types d'entités, sur la base de critères techniques ou fonctionnels.

5. De quelques problèmes terminologiques concrets en toponymie québécoise

5.1 Le cas des noms de voies de communication

C'est sans doute en odonymie urbaine que le problème terminologique se pose avec la plus grande acuité. Comme il n'a pour ainsi dire jamais existé de normes en

ce domaine par le passé, la nomenclature des voies du Québec souffre, trop souvent hélas, de cette carence de normalisation. Ainsi, retrouve-t-on des avenues qui à la rigueur ne sont que des rues, des rues qui visiblement répondent mieux à la notion de ruelles (promotion sociale oblige!), des domaines, des parcs, des plateaux, des terrasses, termes qui ne devraient pas servir de génériques dans un odonyme.

Il y a lieu, avant de considérer quelques exemples précis, d'observer certaines distinctions qui doivent sous-tendre l'examen terminologique et qui font partie inhérente de la problématique terminologique en toponymie. D'abord, lorsqu'un générique entre dans la composition d'un nom de rue, il importe d'établir une distinction très nette entre l'entité (tout élément géographique susceptible d'être nommé), le type d'entité non utilisable comme générique et le générique (élément du toponyme qui identifie de manière générale la nature de l'entité géographique dont il s'agit). Ainsi, dans le cas précis de **cul-de-sac**, terme qui dénomme une voie sans issue, on ne peut le retenir comme générique et il doit céder sa place à **impasse**.

L'objectif que poursuit la Commission de toponymie, vise essentiellement à atteindre une relative normalisation. Dans cette optique, la Commission doit tenir compte de divers facteurs qui particularisent la toponymie du Québec: différences marquées entre les génériques urbains, en France et au Québec (tant sur le plan quantitatif que qualitatif); influence de l'urbanisme américain sur la toponymie québécoise; rôle très important de l'histoire qui a consacré certains génériques, autrement non appropriés; l'usage courant qui ne se soucie guère d'exactitude terminologique, etc.

Compte tenu des observations précédentes, examinons quelques cas précis. Une avenue se définit généralement comme une "grande voie urbaine plantée d'arbres, généralement rectiligne". Restreindre exclusivement le sens d'avenue à cette seule définition, ce serait faire abstraction de ce que l'on a baptisé le plan en damier, c'est-à-dire une structure où les rues sont perpendiculaires aux avenues, et dont le caractère fonctionnel reconnu et la haute fréquence d'utilisation constituent un puissant motif pour qu'ils soient pris en considération lors de la normalisation des définitions. Ainsi, un sens additionnel de la teneur suivante

a-t-il été retenu: "Dans un système de dénomination basé sur l'orientation des voies de circulation, voie urbaine située dans un axe perpendiculaire à celui des voies portant le nom de rue."

Il est aujourd'hui généralement reconnu que le générique d'un odonyme n'entretient pas de rapport avec la forme qu'épouse la voie qui porte ce nom. Mais, au Québec, des termes comme **carré** (plusieurs le considèrent comme la traduction de **square**, bien qu'il n'en soit rien) et **croissant** (transposition française de **crescent**) sont en usage; en interdire l'utilisation c'est nier un usage séculaire, à tout le moins pour **carré** et, d'une certaine façon, faire preuve de malthusianisme toponymique, autoriser qu'on y ait recours sans restriction, c'est faire montre d'un laxisme dangereux, car quiconque pourrait proposer cette dénomination pour tel type de voie à structure particulière, d'où une pléthore de génériques non souhaitables. Comme on peut le constater les problèmes péritermiologiques prennent une dimension non négligeable en matière de noms de lieux.

En odonymie plus spécifiquement rurale, le recours à des génériques du type **route, chemin, montée, côte, rang**, pour n'en signaler que quelques-uns, suscitent de redoutables embûches pour le terminologue. En effet, ces termes étant relativement anciens, ils se sont chargés au fil des ans d'un imposant bagage sémantique, d'où la nécessité de bien cerner la ou les notions recouvertes par ces termes. En outre, ils participent, d'une certaine manière, d'un phénomène historique, soit le système seigneurial, d'où la nécessité que la terminologie, discipline tout entière tournée vers le présent, s'alimente du côté de l'histoire afin de bien cerner la notion. Enfin, ils nécessitent un éclairage particulier de la part d'un spécialiste de ce qu'il est convenu d'appeler le domaine agraire, discipline fort peu connue au Québec[3]. Le poids de l'usage joue également ici un rôle primordial, d'autant plus qu'à l'inverse du phénomène observé en milieu urbain il jouit d'une tradition d'utilisation nettement plus ancienne, en général.

Pour ce qui est des génériques odonymiques anglais, le problème essentiel réside dans le fait qu'ils recouvrent des notions trop souvent floues ou impossibles à cerner. Par exemple, **parkway** comporte les sèmes "large voie de communication",

3. Ce problème a fait l'objet d'un examen circonstancié dans Nicole (1969).

"aménagée", "avec ou sans terre-plein", "plantée d'arbres". En français, on pourra recourir tantôt à **autoroute, boulevard, avenue,** tantôt à **route** ou à la rigueur à **cours.**

On peut également observer que lorsqu'un consensus définitionnel se dégage autour d'un générique odonymique anglais, il n'est pas du tout certain que même sporadiquement, on n'ait pas baptisé des voies de communication **circle** ou **drive,** lesquelles n'ont aucune rapport avec les définitions relevées.

À cet égard, une consultation menée auprès de Merriam-Webster Dictionaries a été fort révélatrice. En effet, on note que les génériques anglais n'ont fait eux-mêmes l'objet d'aucune normalisation. L'adjonction d'un générique dans un acte de baptême toponymique s'effectue selon divers facteurs: le lieu nommé; son caractère topographique, sa largeur, sa longueur; l'usage populaire; les préférences du nommant; etc. À ce faisceau de critères, qui soit dit en passant ne sont pas tous appliqués intégralement, vient s'ajouter la variabilité locale: des voies identiques ne comportent pas nécessairement le même générique d'une ville à l'autre, du centre à la périphérie urbaine, de la ville à la campagne et, qui plus est, à l'intérieur d'une même localité.

Ainsi, bien que l'orthodoxie terminologique vise à définir et à identifier très précisément une notion et tente de réduire de façon systématique les cas de synonymie, en odonymie, eu égard au contexte particulier, on doit recourir souvent à plus d'un terme, particulièrement lorsqu'il s'agit de fournir un équivalent français aux génériques odonymiques anglais. La diminution maximale de la part d'arbitraire est à ce prix.

5.2 Le cas de la toponymie générale

Si les apports de la terminologie se révèlent importants en ce qui a trait aux odonymes urbains et ruraux, cette dernière permet également d'effectuer la normalisation des entités qui figurent au **Répertoire toponymique du Québec.** Celles-ci peuvent être définies comme les catégories élémentaires qui composent le paysage géographique (exemples: une rivière, une île, un barrage, une ville, un banc de pêche, etc.). Même si très souvent, en toponymie, le générique et l'entité cor-

respondent, il n'en va pas toujours ainsi. Par exemple, si pour les toponymes **Anse des Girard, Lac Lagacé, Chute Quiatchouan** et **Port au Saumon** les entités respectives sont **anse, lac, chute** et **port**, pour d'autres du type **Crique du Gaucho, Caye de la Baie des Plongeurs, Coulée de la Coop** et **Embranchement J.-P.-Riviera**, il s'agit respectivement d'un ruisseau, d'un rocher, d'un ravin et d'un cours d'eau agricole. Ce phénomène est redevable au désir de respecter, dans la mesure du possible, les noms bien attestés par l'usage populaire et celui de fournir à l'utilisateur l'objet géographique défini, autant que faire se peut, selon des critères terminologiques en accord avec le langage géographique international.

Afin de se conformer le plus possible aux critères internationaux en matière d'entités géographiques, la Commission a déjà procédé à l'étude terminologique de plus de 300 termes géographiques qui figurent ou sont susceptibles d'apparaître dans la colonne "entité" du **Répertoire toponymique du Québec.** En guise d'illustration, nous évoquons ci-après quelques problèmes soulevés par l'utilisation des entités en regard des formes toponymiques recueillies.

D'abord, on retrouve un certain nombre de régionalismes québécois en guise de génériques, tels **barachois, cabouron, caye, coulée, décharge, marche, morne, platin**, etc. Ces termes, spécifiques à la toponymie québécoise, devaient être définis et leur contenu notionnel normalisé. Bien que, sporadiquement, on se soit intéressé à ce problème - nous songeons, en particulier, aux travaux de Christian Morissonneau et de Jean-Marc Nicole (1972) pour le Québec et d'Alan Rayburn (1972) pour le Nouveau-Brunswick, personne, sauf erreur, n'a jusqu'à présent étudié exhaustivement le problème. D'où fluctuation sémantique, approximation définitoire et utilisation hasardeuse; **barachois** en constitue un exemple percutant: tantôt il recouvre la notion de barre de sable ou de gravier formée à l'embouchure d'une rivière dans les régions de marées, tantôt celle de petit(e) anse ou havre, lieu de refuge. Parfois, il désigne une étendue d'eau peu profonde séparée de la mer par un banc de sable et entourée de prairies naturelles, parfois c'est à étang qu'on recourt en guise de terme équivalent ou substitutif.

À ce problème se greffe celui qui consiste en ce que l'on pourrait appeler la variabilité sémantique de divers termes génériques d'une région à l'autre du

Québec. Ainsi, la **coulée à Dominique** dénomme un ruisseau au Saguenay, alors que la **coulée des Cabourons** désigne un ravin en Gaspésie. L'entité de **Coulée à Moreau** dans Charlevoix est **ravin** alors que celle de **Coulée Père-Babel** au Saguenay est **ruisseau**. Il se peut qu'une étude terminologique circonstanciée milite en faveur du maintien de ces entités malgré leur divergence sémantique apparente, mais à tout le moins cette décision résultera-t-elle de critères objectifs qui font défaut actuellement pour prendre une décision éclairée.

La terminologie demeure également d'un grand secours pour statuer sur la québécité ou mieux sur l'orthodoxie linguistique de divers lexèmes: **bras, branche, crique, centre de ski**, etc. Ces termes proviennent-ils de l'anglais ou relèvent-ils du fonds québécois authentique? Comme ils entrent dans la composition de maints toponymes officiels, il y a lieu de scruter à fond leur exactitude pour bien accomplir la mission de la Commission de toponymie.

L'étude terminologique effectuée jusqu'ici d'un ensemble de termes relatifs à la géomorphologie du littoral fournira quelques exemples qui illustreront (doit-on encore le démontrer) l'importance de la terminologie dans les études toponymiques. Un examen approfondi du terme **bas-fond**, défini "dépression du fond de la mer, d'un fleuve ou d'une rivière, où l'eau est très profonde", permet de constater qu'il est fort peu utilisé et qu'on lui préfère **fosse**, bien que les principaux ouvrages lexicographiques le relèvent. On constate ensuite que le langage commun en fait un synonyme de **haut-fond**, au sens d'"élévation du fond de la mer, d'un fleuve ou d'une rivière, dangereux pour la navigation car l'eau y est peu profonde". Or, **bas-fond**, dans le langage général, désigne une dépression: employé dans le domaine géographique au sens d'une élévation, il constituerait l'antonyme de son sens premier. De plus, l'élévation fautivement appelée **bas fond** est désignée très exactement et très clairement par le terme **haut-fond**.

Les lexèmes **grève** et **plage** que l'on retrouve au Répertoire semblent, au premier abord, substituables l'un à l'autre. Cependant, une étude terminologique fouillée nous amène à constater que sur le plan de l'usage **plage** constitue de loin le terme utilisé, que la plage peut être constituée de matériaux plus ou moins fins alors que la grève est la portion d'un rivage formée de matériaux généralement plus grossiers quoique la distinction ne puisse toujours être établie aisément.

La plage semble également située généralement au bord de la mer, alors que la grève peut se trouver aussi bien le long d'un cours d'eau qu'au bord de la mer. Cependant, l'examen minutieux des deux notions qu'ils expriment a milité en faveur de leur maintien.

L'étude des termes **écueil** et **récif** démontre un intérêt terminologique similaire à **plage** et **grève**. Bien que sur le plan définitoire il existe une distinction (l'écueil étant constitué d'un rocher, d'un banc de roche ou de sable alors que le récif peut être formé d'un rocher ou d'une **chaîne** de rochers), la ténuité de celle-ci fait que dans la pratique on ne distingue presque pas les deux termes, si ce n'est la présence du récif en mer. On peut également constater qu' **écueil**, utilisé davantage au sens figuré, glisse graduellement du côté du domaine littéraire alors que **récif** constitue le terme technique retenu par les géographes et les pilotes de navire, entre autres.

Un dernier exemple retiendra notre attention. Le vocable **rigolet** désignant un petit ruisseau se révèle être, après analyse, un terme du langage populaire qui ne se retrouve quasi jamais dans les ouvrages spécialisés bien qu'il soit enregistré par quelques ouvrages lexicographiques québécois (le **Glossaire du parler français au Canada**, le Clapin, le Dionne, le Dunn et le Bélisle) et ce, sans exemple ou contexte. Le **Répertoire toponymique du Québec 1978** comptait sept toponymes dont l'entité est **rigolet** sur quelque 75 000 toponymes, c'est pourquoi on a pu déterminer que les termes **ruisseau** ou **rigole**, appartenant au français international, pouvaient identifier adéquatement le concept de ce que l'on dénomme **rigolet**.

Conclusion

Comme on peut le constater dans les exemples mentionnés plus avant, un impérieux besoin d'une intervention terminologique se fait sentir en toponymie. D'abord, parce qu'un nombre considérable de décisions toponymiques ont été prises depuis longtemps, avant même l'existence de préoccupations terminologiques strictes et, partant, ont subi les aléas d'une certaine fluctuation décisionnelle en matière toponymique, laquelle s'explique bien par l'absence de normes générales strictes et par un manque de préoccupation compréhensible au niveau des éléments linguistiques entrant dans la composition du toponyme. Ainsi, la terminologie se révèle-t-elle au premier chef fort utile, voire indispensable pour établir des définitions, proposer des équivalents et traiter tous les autres problèmes inhérents à l'objet linguistique que constitue le toponyme. La discipline terminologique contribue à fonder objectivement et scientifiquement des décisions autrement abandonnées à l'arbitraire et à l'impressionnisme.

Bien que la terminologie assure au traitement des termes génériques ou des entités une plus grande objectivité, il n'en demeure pas moins qu'elle ne saurait résoudre tous les problèmes. En conséquence, pour un dossier terminologique qui met en évidence l'usage parallèle de deux termes, l'un sur le plan international, l'autre du côté québécois, le choix du terme voit s'ajouter une autre composante, à savoir la politique "linguistique" de la Commission de toponymie. Doit-on québéciser systématiquement les termes génériques qui entrent dans la composition des toponymes ou au contraire, en internationaliser rigoureusement la teneur? Personnellement, nous croyons que l'attitude la plus adéquate se situe dans une position mitoyenne. La réalité géographique qui relève strictement du milieu québécois ne peut, tant s'en faut, être exprimée par des termes qui témoignent d'une autre civilisation et d'un autre usage sous peine de dénaturer entièrement le patrimoine toponymique local; nous vivons sur le continent nord-américain et cette réalité ne peut être négligée lors de la prise de décisions à caractère linguistique. Mais, il faut également tenir compte de la nécessité d'être compris - en cela la Commission de toponymie a un rôle prépondérant à jouer - et le recours systématique à des particularismes régionaux s'il veut combler un besoin, par ailleurs fort légitime d'authenticité, ne doit en aucun cas priver la collectivité mondiale du droit inaliénable à l'intelligence des termes utilisés, à plus forte raison dans un domaine de propriété générale comme la toponymie.

De plus, il faut prendre en compte le rôle de nommant la Commission. En effet, même si celle-ci recueille la majorité des toponymes qu'elle rend officiels, elle n'en assume pas moins la responsabilité de dénommer plusieurs lieux géographiques aux termes mêmes des pouvoirs qui lui ont été confiés par la loi. Elle doit donc disposer d'un matériel toponymique de qualité, du point de vue terminologique, afin de lui permettre de jouer son rôle de façon efficace, ce qui implique que la nomenclature terminologique géographique ait été soumise au creuset épurateur de la recherche terminologique qui précède la sanction normalisatrice.

Même si l'intervention terminologique en matière de toponymie soulève de singuliers problèmes et peut sembler inopportune dans une discipline qui apparaît réfractaire à toute intervention de cet ordre, sa nécessité ne fait cependant l'ombre d'aucun doute. Une fois prises en considération les diverses et importantes données signalées plus haut, la rationalisation terminologique au niveau de la toponymie d'abord satisfait aux exigences de la Charte de la langue française et, ensuite, permet d'harmoniser et de présider la teneur du trésor toponymique québécois. Un élément judicieux important préside ainsi à la formation et à l'utilisation des noms de lieux d'ici et, quoiqu'il s'agisse d'un domaine où les forces créatrices impressionnistes de l'individu s'exercent davantage que dans tout autre, concilie ces dernières avec celles non moins importantes de l'entendement, deux facultés qui, croyons-nous, sont loin d'être inconciliables.

Bibliographie

AUGER, Pierre (1976) Essai de définition de la terminologie. **Actes du colloque international de terminologie** (Manoir du Lac-Delage, 5 au 8 octobre 1975). Québec, Régie de la langue française, p. 59-71.

AUGER, Pierre et ROUSSEAU, Louis-Jean (1977) **Méthodologie de la recherche terminologique.** Québec, Office de la langue française, Collection "Études, recherche et documentation", no 9.

BONNELLY, Christian (1987) **Terminologie géographique de la toponymie québécoise.** Cinquième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (Montréal, 17-31 août 1987). Texte dactylographié.

BOUTIN-QUESNEL, Rachel et Coll. (1985) **Vocabulaire systématique de la terminologie.** Québec, Les Publications du Québec, Collection "Cahiers de l'Office de la langue française".

DUGAS, Jean-Yves (1982a) Terminologie et toponymie: un mariage de raison. **L'actualité terminologique,** vol. 15, no 3, p. 1-6.

DUGAS, Jean-Yves (1982b) La problématique terminologique en toponymie québécoise. **Onomastica,** no 61, p. 1-12.

GUILBERT, Louis (1970) La dérivation syntagmatique dans les vocabulaires scientifiques et techniques in **Les langues de spécialité: analyse linguistique et recherche pédagogique.** Actes du stage de Saint-Cloud. Strasbourg, AIDELA, p. 116-124.

MORISSONNEAU, Christian et NICOLE, Jean-Marc (1972) La terminologie géographique archaïque et dialectale dans les noms de lieux au Québec. **Cahiers de géographie de Québec,** vol. 16, no 38, p. 325-334.

NATIONS UNIES (1968) Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Genève, 4-22 septembre 1967. Volume I, **Rapport de la Conférence.** Nations Unies, New York.

NICOLE, Jean-Marc (1969) **Contribution à la choronymie québécoise (les termes chronologiques).** Mémoire de licence présenté à l'Institut de géographie de l'Université Laval. Texte dactylographié.

QUÉBEC, Province (1979a) **Répertoire toponymique du Québec 1978.** Québec, Commission de toponymie.

QUÉBEC, Province (1979b) **Charte de la langue française.** Québec, Éditeur officiel.

QUÉBEC, Province (1985) **Vocabulaire de terminologie géographique.** Édition provisoire. Québec, Commission de toponymie.

QUÉBEC, Province (1987a) **Guide toponymique du Québec. Politiques, principes et directives.** Québec, Commission de toponymie.

QUÉBEC, Province (1987b) **Guide odonymique du Québec.** Québec, Commission de toponymie.

QUÉBEC, Province (1987c) **Répertoire toponymique du Québec 1987.** Québec, Les Publications du Québec.

QUÉBEC, Province (1988) **Terminologie géographique de la toponymie québécoise.** Édition provisoire. Québec, Commission de toponymie.

RAYBURN, Alan (1972) Characteristics of Toponymic Generics in New Brunswick. **Cahiers de géographie de Québec,** vol. 16, no 38, p. 285-311.

REY, Alain (1979) **La terminologie: noms et notions.** Paris, Presses universitaires de France, Collection "Que sais-je", no 1780.

L'écriture des noms géographiques

Marc Richard

Comme nous l'avons vu au cours des jours précédents, les noms géographiques remplissent un double rôle: un rôle culturel, quand on considère les messages qu'ils véhiculent - les messages expriment le pays profond, souvent dans sa spontanéité exubérante - , et un rôle technique, lorsqu'on s'intéresse à leur qualité de repères dans l'espace.

La normalisation des noms géographiques vise quant à elle à mettre en ordre et en valeur la forme des toponymes aussi bien que leur contenu. L'écriture des noms géographiques est un élément très important de la normalisation toponymique. Nous allons en examiner quelques aspects: tout d'abord, le rôle de la normalisation graphique des noms géographiques; puis, la position des Nations Unies sur le sujet; et enfin, la solution québécoise, qui n'est pas un modèle exportable en soi; seule la méthode qui sous-tend la confection du modèle peut l'être.

1. Le rôle de la normalisation graphique des noms géographiques

Considérés dans leur rôle technique, les noms géographiques sont avant tout assujettis à des considérations d' **exactitude.** Exactitude quant à la position du lieu désigné; exactitude quant à la nature du lieu désigné; exactitude quant à la position du toponyme sur la carte; exactitude enfin quant à la forme graphique - ou quant à l'écriture, si vous préférez - du nom géographique.

Exemple:
Au Québec, il n'est pas sans conséquence d'omettre le trait d'union dans les toponymes. À preuve les noms **Lac-Saint-Joseph** et **Lac Saint-Joseph** désignent des lieux tout à fait différents: le toponyme avec deux traits d'union désigne une petite ville située au bord d'un lac, nommé également Lac Saint-Joseph (le lac a donné son nom à la ville). La normalisation de l'écriture toponymique, au Québec, permet, grâce à la règle du trait d'union, de faire la distinction entre un lieu de nature administrative et une entité naturelle. L'exactitude ici dépend de l'application de cette règle; si elle est bien appliquée, l'utilisateur de ces

toponymes profite d'un gain d'information: il sait quel type approximatif de lieu le nom qu'il connaît recouvre.

La normalisation de l'écriture des noms géographiques comprend deux grands ordres de réalités: en premier lieu, l'ensemble des procédés de transposition des noms géographiques d'un état original vers un alphabet normalisé; et, en second lieu, l'ensemble des règles d'écriture (syntaxiques, orthographiques, grammaticales) qui régissent l'expression des noms géographiques à l'intérieur d'un système linguistique donné.

2. La transcription des noms géographiques d'un état original vers un alphabet normalisé

Tout d'abord, nous allons examiner la question de la transposition des noms géographiques d'un état original vers un alphabet normalisé. On peut transposer un nom géographique exprimé dans un certain alphabet dans un autre alphabet; on parle alors de **translittération.** Les Nations Unies ont ainsi défini ce terme:

Translittération: 1. Opération consistant à faire correspondre aux symboles graphiques d'un système d'écriture donné, les symboles d'un autre système d'écriture.

2. Résultat de cette opération.

(Glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques, par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques).

En ce qui concerne les langues non écrites, l'opération consistant à exprimer ces noms de façon graphique s'appelle la **transcription** et les Nations Unies ont donné à ce terme cette définition:

Transcription: 1. Opération consistant à noter les éléments phonologiques ou morphologiques d'une langue au moyen d'un système d'écriture particulier.

2. Résultat de cette opération sur une portion de la langue donnée.

(Référence identique)

La question de la translittération des noms géographiques est le sujet à propos duquel les Conférences des Nations Unies ont adopté le plus grand nombre de résolutions depuis la Première Conférence, en 1967, soit plus de 30.

Le grand objectif de la translittération normalisée des noms géographiques, dans le sens de la romanisation des systèmes d'écriture, est contenu dans la résolution numéro 9 de la Première Conférence:

9.- Système unique de latinisation [aujourd'hui on dit "romanisation"]

La Conférence,

Considérant les doubles emplois et la confusion qui résultent de l'existence de systèmes différents de latinisation fondés sur la structure phonétique des langues dans lesquelles la transcription s'effectue,

1. Recommande que l'on s'efforce d'aboutir à un accord sur un système unique de latinisation, fondé sur des principes scientifiques, pour chaque alphabet ou système d'écriture non latin, aux fins d'application internationale;

2. Recommande en outre qu'un groupe de travail spécial, réuni sous la responsabilité de la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, concentre son attention sur ce sujet en vue de faire une étude comparative des divers systèmes de latinisation et d'analyser leurs avantages et leurs inconvénients en tant qu'instruments de normalisation des noms géographiques;

3. Recommande enfin que ce groupe de travail spécial examine les vues exprimées par les divers organismes internationaux et nationaux et recherche les moyens d'aboutir aussi rapidement que possible à l'adoption d'un système unique de

latinisation à partir de chaque alphabet ou système d'écriture non latin, aux fins d'application internationale.

En vue de la mise en oeuvre de ce grand objectif, plusieurs résolutions sectorielles furent adoptées sur la romanisation des noms géographiques arabes, chinois, iraniens, thaïs, amhariques, bulgares, hébreux, khmers, grecs, russes, coréens, et sur la romanisation des noms exprimés dans les alphabets de Yougoslavie et de l'Inde.

Cette question se révèle toutefois d'une très grande complexité. Nous citons la résolution numéro 16 de la Quatrième Conférence comme illustration de cette situation:

16.- Directive pour la mise au point de systèmes de romanisation

La Conférence,

Réaffirmant la validité de la résolution 9 adoptée par la Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, concernant la mise au point d'un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin,

Reconnaissant toutefois les difficultés que soulève la mise au point de systèmes de romanisation acceptables pour tous les pays,

Considérant qu'il est souhaitable de procéder à des consultations appropriées, en particulier dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, à sa prochaine session, prie le Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin d'étudier tout système qui lui serait soumis et de communiquer ses conclusions à la session suivante du Groupe d'experts.

Les Nations Unies se sont aussi penchées sur la question de la transcription des toponymes exprimés au départ dans des langues non écrites. Elles ont reconnu les nombreux problèmes qui résultent de ce que de nombreuses langues du monde n'ont pas de système d'écriture; elles ont reconnu aussi la nécessité de transcrire aussi scientifiquement que possible dans un système d'écriture approprié les noms employés dans ces langues. Elles recommandent (résolution 16 de la Première Conférence) que, pour la transcription des noms géographiques employés dans des langues non écrites, on utilise les méthodes ci-après, citées par ordre de préférence:

a) Transcription dans un système de notation phonémique;

b) Transcription dans l'alphabet de l'Association phonétique internationale (API):

I) En cas de besoin, on transcrira avec précision la prononciation du nom géographique afin d'enregistrer aussi précisément que possible toutes les caractéristiques phonétiques de chaque nom;

II) Dans les circonstances normales, on procédera à une transcription plus large du nom dans l'alphabet de l'API;

III) La graphie définitive du nom géographique se fera dans un alphabet ou système d'écriture conventionnel approprié, de manière à rendre aussi exactement que possible le son représenté par la transcription dans l'alphabet de l'API;

c) Transcription dans l'alphabet d'une langue apparentée qui en possède un;

d) Transcription directe dans un alphabet ou système d'écriture conventionnel, si possible par une personne connaissant bien la langue à partir de laquelle la transcription est faite; lorsque la personne qui procède à la transcription ne connaît pas cette langue, elle recueillera autant de renseignements que possible de façon qu'on puisse déterminer si la graphie définitive est exacte.

Plus particulièrement en ce qui a trait à la transcription des noms géographiques africains, les Nations Unies ont adopté une résolution, - la résolution numéro 18 de la Première Conférence. Je vous la cite:

18.- Transcription des noms géographiques africains

La Conférence,

Reconnaissant qu'il existe en Afrique un grand nombre de langues non écrites pour lesquelles la transcription des noms géographiques dans l'alphabet latin soulève des problèmes très complexes,

Notant que l'on emploie le plus souvent les alphabets français et anglais pour transcrire les noms géographiques utilisés dans ces langues,

1) Appelle l'attention de la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur le caractère particulier de ces problèmes;

11) Prie la future Commission d'accorder une attention spéciale à ces problèmes en vue d'aboutir à la transcription exacte des sons en utilisant la graphie française ou anglaise suivant la région linguistique considérée.

3. Les règles d'écriture d'un système linguistique donné: la position des Nations Unies

Nous en sommes maintenant arrivés à l'examen de l'ensemble des règles d'écriture qui régissent l'expression des noms géographiques à l'intérieur d'un système linguistique donné. Si vous avez feuilleté le **Guide toponymique du Québec** et le **Guide odonymique du Québec**, vous aurez remarqué qu'un chapitre entier de ces ouvrages portent sur les règles d'écriture toponymiques qui sont en vigueur au Québec. Nous n'étudierons pas ces règles dans le détail, puisqu'elles ne peuvent constituer un modèle transposable intégralement pour exprimer graphiquement les noms géographiques en usage dans les langues de vos pays. Je me propose plutôt d'utiliser ces règles québécoises pour illustrer comment la Commission de topo-

nymie a donné suite aux recommandations des Nations Unies sur les règles d'écriture, dans le sens de ces recommandations et dans le respect du génie de la langue nationale d'ici:

La résolution 4-C de la Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques contient une série de recommandations qui portent sur des principes à respecter dans le traitement des noms géographiques au bureau. Nous les énumérons:

Il est recommandé:

1. Que les modifications inutiles de noms géographiques soient évitées;

2. Que la graphie des noms géographiques corresponde autant que possible à la pratique orthographique courante du pays intéressé, compte dûment tenu des formes dialectales;

3. Que le traitement systématique des noms n'ait pas pour effet de supprimer des éléments importants;

4. Que, lorsqu'il existe des variantes grammaticales d'un même nom, l'organisme national chargé des noms géographiques envisage de choisir l'une de ces variantes comme nom normalisé (pour les noms qui se déclinent ce sera normalement le nominatif);

5. Que, dans tous les pays dont la langue comprend des noms géographiques comportant un article défini, l'organisme national chargé des noms géographiques détermine quels sont les noms exigeant l'article défini et les normalise en conséquence. Dans les langues où il existe pour tous les noms ou pour la plupart des noms une forme définie et une forme indéfinie, il est recommandé de choisir systématiquement l'une ou l'autre forme aux fins de normalisation;

6. Que tous les pays établissent des normes pour l'emploi des abréviations qui serviront à désigner des éléments de leurs noms géographiques;

7. Que dans chaque pays un système soit mis au point pour le traitement des noms composés.

Il est en outre recommandé que l'organisme responsable des noms géographiques donne une publicité adéquate à ces principes et pratiques.

Il faut ajouter à ces recommandations, une autre qui porte sur les accents et les signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines:

10. Accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines

La Conférence,

Reconnaissant que les accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines dans de nombreuses langues font partie intégrante de la graphie de ces langues, dont elles expriment des caractéristiques essentielles telles que l'accent tonique, la longueur et le degré d'ouverture des voyelles, ainsi que d'autres aspects importants de la prononciation et de la signification;

Recommande que dans l'usage international les noms géographiques officiellement écrits en caractères latins par les pays en question ne soient en aucun cas modifiés et qu'ils conservent tous leurs signes distinctifs, même s'ils sont écrits en lettres majuscules et surtout dans ce cas.

4. Les règles d'écriture toponymiques québécoises

Nous nous référerons aux règles d'écriture qui composent le chapitre sept du **Guide toponymique du Québec.**

4.1 Les abréviations

La règle qui régit les abréviations indique la manière d'abréger les éléments spécifiques et fournit la liste des formes abrégées recommandées pour les termes géographiques. Elle mentionne également et surtout que l'on recourt à l'abrévia-

tion des noms géographiques lorsque la nature ou les dimensions d'un support d'information ne permet pas d'écrire au complet les toponymes.

La formulation de la règle correspond à deux recommandations des Nations Unies: en premier lieu, l'autorité toponymique compétente s'est dotée de normes qui régissent l'emploi de l'abréviation; d'autre part, l'application de la règle contribue à prévenir la modification inutile des noms géographiques.

4.2 Les accents et autres signes diacritiques

La règle québécoise prévoit l'utilisation en toutes circonstances des accents et des signes diacritiques que contiennent les noms officiels, en particulier pour ce qui concerne les lettres majuscules. On peut ainsi distinguer graphiquement **MONT ÉLÈVE** et **MONT ÉLEVÉ**. Ce faisant, la Commission de toponymie a donné suite à la recommandation des Nations Unies sur les accents et les signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines. Je souligne en passant l'existence d'une recommandation sur l'utilisation des accents et des signes diacritiques qui accompagnent les lettres arabes. Il s'agit de la résolution 11 de la Première Conférence.

4.3 Les articles et les particules de liaison

Il s'agit de règles liées étroitement à la langue française, qui ne se décline pas, et qui fait un usage abondant de prépositions, d'articles et de conjonctions. Les règles tentent de réconcilier les exigences de la grammaire française et le principe du respect de l'usage courant des noms de lieux. Par exemple, on devrait laisser intact le toponyme **Lac Castor**, si tel est l'usage courant, et ne pas le transformer en **Lac au Castor** ou en **Lac du Castor**, comme le voudrait la grammaire. Par contre, si la Commission attribuait un nom à un lac innommé, la dénomination devrait être conforme aux règles de la grammaire.

La règle relative aux articles qui introduisent les noms géographiques (comme **La Malbaie** ou **Les Éboulements**) constitue l'application de la recommandation des Nations Unies à l'effet que dans les pays dont la langue comprend des noms géographiques comportant un article défini, l'organisme national chargé des noms

géographiques détermine quels sont les noms exigeant l'article défini et les normalise en conséquence.

4.4 L'écriture des chiffres et des nombres

Cette règle toponymique reprend la règle de la grammaire française concernant l'écriture des chiffres et des nombres. Elle s'insère également dans les normes qui régissent l'abréviation des toponymes.

4.5 Les génériques

La règle sur l'utilisation des génériques vise à éviter la suppression de l'élément générique faisant partie d'un nom officiel, en particulier pour ce qui concerne l'écriture des noms de voies de communication sur les plaques de rues. La Commission lutte ainsi contre l'usage trop répandu d'afficher par exemple **Cartier** , plutôt qu' **Avenue Cartier** et donne suite à la recommandation des Nations Unies voulant que les modifications inutiles de noms géographiques soient évitées.

4.6 Majuscules et minuscules

Les règles sur les majuscules et les minuscules visent à souligner le caractère de nom propre des toponymes par l'utilisation systématique de la majuscule pour les constituants de l'élément spécifique. Afin d'intégrer le plus possible, les toponymes au corps des textes où ils se trouvent, l'élément générique, qui est un terme de la langue générale, s'écrit alors avec la minuscule.

Je mentionne au passage une règle d'écriture en vigueur et qui apparaît particulière au Québec, jusqu'à preuve du contraire. Il s'agit de l'emploi systématique de la majuscule pour les articles et les particules de liaison compris dans les noms de personnes, sans égard à l'usage de la minuscule par le porteur du nom durant sa vie.

Exemple: **Boulevard De Gaulle,** non pas
Boulevard de Gaulle

Cette règle permet de distinguer graphiquement des éléments spécifiques constitués de noms de personnes et des éléments spécifiques provenant, par exemple, de noms de lieux. Ainsi peut-on distinguer

Avenue de Bernières, qui fait référence à une ville de la banlieue de Québec

et

Avenue De Bernières, nommée d'après Henri de Bernières, premier curé de Québec.

4.7 Non-traduction des toponymes

Cette règle d'écriture vise à laisser les noms géographiques dans la langue dans laquelle ils ont été approuvés. On ne devrait donc pas les traduire. Cette règle constitue une autre manière d'appliquer la recommandation des Nations Unies suivant laquelle on devrait éviter les modifications inutiles de noms géographiques.

4.8 Traits d'union et tirets

Les règles concernant le trait d'union et le tiret constituent l'application d'une recommandation des Nations Unies d'après laquelle chaque pays devrait mettre au point un système pour le traitement des noms composés. Par exemple, au Québec, les constituants d'un nom d'entité naturelle ne sont généralement pas reliés par le trait d'union, alors qu'on applique la règle inverse pour les entités de nature administrative (voir plus haut l'exemple de **Lac Saint-Joseph** et de **Lac-Saint-Joseph**).

5. Considérations finales

Nous concluons cet exposé sur la normalisation de l'écriture des noms géographiques par quelques considérations.

5.1

En premier lieu, il faudrait conserver à l'esprit que les règles d'écriture et les systèmes de transcription ou de translittération jouent un rôle normalisateur efficace dans la mesure où ils sont stables et appliqués de façon constante. Mentionnons à cet égard que la résolution numéro 15 de la Quatrième Conférence reconnaît la nécessité de stabiliser au maximum les systèmes de romanisation et recommande que les États s'abstiennent de modifier les systèmes déjà adoptés pour utilisation internationale.

5.2

En second lieu, il nous apparaît opportun de rappeler que les normes qui régissent l'écriture des noms géographiques doivent concourir à la mise en valeur de ces derniers et, par conséquent, on devrait s'assurer que les normes n'ont pas pour effet d'altérer les noms et de faire perdre des éléments d'information importants.

5.3

Nous mentionnerons à titre de considération finale que les normes régissant l'écriture des noms géographiques devraient, toujours selon cette recommandation 4-C de la Première Conférence, faire l'objet d'une publicité adéquate de la part de l'organisme toponymique compétent. Ultérieurement, les Nations Unies ont repris l'idée de diffuser les directives toponymiques et en ont fait une résolution à part entière - il s'agit de la résolution numéro 4 adoptée à l'occasion de la Quatrième Conférence. En substance, les Nations Unies recommandent que les pays soient encouragés à publier et à tenir à jour, pour la cartographie, des directives toponymiques à l'intention des éditeurs de cartes et autres éditeurs, propres à permettre aux cartographes d'autres pays de traiter convenablement tous les problèmes de toponymie cartographique des pays qui ont établi de telles directives, et à faciliter l'interprétation des cartes par leurs utilisateurs. Elles recommandent de plus que ces directives portent, entre autres, sur les questions suivantes:

- les alphabets de la langue ou des langues et en outre, dans le cas des écritures et alphabets non latins, les tableaux de romanisation officiellement utilisés;

- les règles orthographiques appliquées aux noms géographiques;

- les abréviations dans les cartes officielles.

Elles recommandent enfin d'utiliser les directives toponymiques présentées par l'Autriche comme modèle pour la présentation générale et le contenu. Le modèle autrichien duquel les Nations Unies recommandent de s'inspirer paraît dans le numéro 18 de **La Cartographie mondiale** (ce document vous a d'ailleurs été distribué), sous la signature du professeur Josef Breu, membre du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

Contribution des commissaires au fonctionnement d'une commission de toponymie: l'exemple du Québec

Normand Cazelais

Les états qui veulent se doter d'un organisme pour régir la toponymie sur leur territoire peuvent recourir à diverses formules quant à sa structure et à sa composition. L'un des éléments fondamentaux de son fonctionnement repose en particulier sur la contribution attendue des commissaires. L'analyse de la Commission de toponymie du Québec peut fournir à cet effet des pistes de réflexion intéressantes.

Voici la présentation qu'en faisait Le Toponyme, bulletin d'information de la Commission, dans son édition de juin 1988:

"La Commission de toponymie est composée de sept membres nommés par le gouvernement du Québec, y compris le président. Ceux-ci ont pour responsabilité de prendre des décisions à caractère toponymique: adopter des politiques relativement à la gestion des noms de lieux, établir des critères de choix de même que les normes et règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux, établir et normaliser la terminologie géographique en collaboration avec l'Office de la langue française, donner des avis au gouvernement et autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie, mais surtout, puisque c'est là l'essentiel de l'activité des membres de la Commission, accorder un caractère officiel aux noms de lieux afin de rendre disponible aux usagers la nomenclature géographique officielle, notamment au moyen du **Répertoire toponymique du Québec**. Pour accomplir leurs tâches, les commissaires se réunissent périodiquement, environ une fois par mois. Le gouvernement nomme généralement ces personnes pour une période de cinq ans, ce qui entraîne occasionnellement des remplacements au sein de cette assemblée des commissaires."

Le texte est clair: lorsqu'ils sont en réunion, les commissaires constituent l'entité juridique de la Commission. Par ses commissaires, la Commission de toponymie du Québec est alors l'organisme gouvernemental qui sanctionne vraiment les toponymes, qui leur accorde un caractère officiel.

Ces personnes sont choisies par le gouvernement québécois, plus précisément par le conseil des ministres. En général, ce sont des linguistes (génie de la langue), des géographes (compréhension de l'espace et à sa description), des historiens (fidélité à la trame et à la continuité historiques) ou des juristes (conformité au cadre légal et réglementaire) qui sont appelés à devenir commissaires. Les sept commissaires actuels, par leurs formations respectives, expriment bien cet éventail.

Ce sont des gens d'expérience provenant de l'extérieur de l'appareil gouvernemental, issus du milieu universitaire tout autant que de l'entreprise privée ou parapublique. Ils véhiculent en quelque sorte les préoccupations des usagers individuels ou collectifs de la toponymie québécoise. Il est important de noter que ce sont toutefois des individus qui, au Québec, sont élevés au rang de commissaires et non des représentants officiels d'entreprises ou d'organismes; ce mode de nomination accorde aux commissaires une autonomie de fonctionnement et une liberté d'esprit tout en assurant à la Commission et à la société en général une représentativité d'intérêts variés.

En fait, au sein des divers états, on retrouve deux modes principaux de sélection des commissaires. Celle privilégiée par le Québec est surtout propre aux pays latins. L'autre, plus répandue, recourt à des fonctionnaires, c'est-à-dire à des personnes œuvrant au sein de l'appareil gouvernemental et étant déjà rémunérées pour ce faire; c'est la formule qui prévaut, par exemple, aux États-Unis et au Canada, quoique certaines provinces aient institué un système mixte faisant à la fois appel à des fonctionnaires et à des personnes à l'extérieur du gouvernement.

Les deux formules présentent des avantages. La deuxième permet certes des liaisons plus soutenues entre les commissaires et les différents organismes gouvernementaux producteurs ou utilisateurs de toponymes. Outre ceux mentionnés plus tôt, la première formule facilite un décloisonnement de l'activité toponymique, une plus large diversité d'échanges et de contacts avec l'ensemble des utilisateurs et une écoute peut-être plus attentive de leurs différents besoins.

La responsabilité des commissaires est de rendre des décisions et d'officialiser de ce fait la toponymie. Ils constituent le pouvoir exécutif de la Commission, même si en réalité la connaissance et la maîtrise de la science et de la technique toponymiques sont davantage l'apanage du personnel régulier de la Commission, qui prépare les dossiers touchant tout autant les règles et critères généraux ou fondamentaux que les toponymes particuliers. Selon la formule retenue au Québec, l'autorité réelle en matière de toponymie relève donc de personnes extérieures à l'appareil gouvernemental. Pour ces raisons, les commissaires n'ont pas, in se, à être des spécialistes de la toponymie mais doivent représenter et exprimer les préoccupations et attentes du plus grand éventail possible d'usagers au sein de la collectivité.

Au Québec, les commissaires ne reçoivent actuellement pas de rétribution pour l'exercice de leurs responsabilités; l'état leur rembourse cependant les frais encourus par la tenue des réunions. Celles-ci ont lieu une fois par mois et durent d'ordinaire une journée complète. Les commissaires ont les dossiers en mains environ une semaine à l'avance; ils peuvent de la sorte s'informer et se documenter au préalable, donc se préparer adéquatement. La périodicité des réunions, quant à elle permet à la fois la pérennité de l'intérêt des commissaires et leur recul nécessaire devant les contraintes quotidiennes du fonctionnement de la Commission. Elle favorise ainsi la planification à moyen et long termes des activités de la Commission.

Jusqu'à maintenant ce mode de fonctionnement, tout comme le principe de la collégialité décisionnelle axé sur les discussions et les échanges de points de vue entre les commissaires lors des réunions, a permis de conférer à la fonction toponymique officielle québécoise la continuité nécessaire à la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine culturel très important.

Allocution à l'occasion du dévoilement d'un panneau d'interprétation toponymique sur la terrasse Dufferin, le vendredi 12 août 1988

Rémi Mayrand

Au nom de la Commission de toponymie du Québec et en mon nom personnel, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au dévoilement officiel de ce panneau d'interprétation toponymique.

Lors de sa création en 1977, la Commission de toponymie s'est vue confier notamment la responsabilité de diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec et, dans le prolongement de cette tâche, de propager la connaissance des noms de lieux en tant qu'élément du patrimoine culturel Québécois. Ainsi, faire mieux connaître à la population du Québec l'origine et la signification des appellations désignant les innombrables cours d'eau, lacs et accidents de terrain qui parsèment un ainsi vaste territoire qu'est le Québec, ainsi que les nombreuses entités administratives qui le découpent, constitue l'un de ses éléments fondamentaux de son mandat. Pour jouer le rôle que l'on attend d'elle, la Commission de toponymie s'est donnée divers moyens, dont notamment la publication de nombreux ouvrages, la diffusion dans les journaux de chroniques régulières, la création et la diffusion de vidéos, etc.

Mais, la décision de privilégier la diffusion de la toponymie officielle et l'éducation du grand public sur l'origine et la signification de toponymes usuels au moyen de panneaux d'interprétation toponymique du paysage est assez récente. Ce panneau s'avère être le premier, nous l'espérons, d'une longue série. Dès les premières recherches pour trouver un lieu propice à son installation, ce merveilleux site de la terrasse Dufferin s'est imposé de lui-même et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, la topographie du lieu permet un point de vue sur le paysage quasi incomparable. On y voit:

1° Notre grand et majestueux fleuve Saint-Laurent, voie principale de circulation des premiers habitants de ce pays, les Amérindiens, voie principale

d'entrée des premiers explorateurs Européens, voie principale de développement de ce pays tant sous le régime Français que sous le régime Anglais et jusqu'à nos jours, sur laquelle transitent toujours de grands navires sur près de 4 000 kilomètres de voie maritime, de l'océan Atlantique jusqu'au centre de ce continent Nord-Américain.

2° Les Laurentides, ce massif montagneux qui, vu de Québec, est partout présent sur la rive nord du Saint-Laurent, ces montagnes si chères et si précieuses à chacun d'entre nous pour leurs lacs innombrables et leurs forêts immenses, permettant aux Québécois d'en tirer de si grandes richesses autant pour nos industries que pour nos loisirs: industries forestières et minières, chasse et pêche, ski alpin et de randonnée, etc.

3° Enfin, on y voit tous les lieux environnants: le Cap Tourmente, la Côte-de-Beaupré, l'île d'Orléans, Lévis, etc.

Mais surtout en ce lieu même a commencé l'histoire de notre pays. à nos pieds, se trouve en effet le site où Champlain a établi en 1608 la première colonie vraiment permanente au Canada. Nous sommes donc ici au berceau de notre histoire comme en témoignent les vénérables maisons de la Place Royale. Ici même, avant la construction du château Frontenac, devenu pour les visiteurs le symbole de la ville de Québec, se trouvait le château Saint-Louis, résidence des premiers gouverneurs de la colonie.

Voilà donc pourquoi, ce site remarquable à tous points de vue se devait de recevoir ce panneau d'interprétation toponymique.

Ce projet s'est concrétisé grâce au Service Canadien des Parcs qui gère ce terrain patrimonial. Dès le début des pourparlers avec les représentants de ce service, l'enthousiasme pour l'installation d'un tel panneau a permis d'entreprendre les premières démarches pour sa réalisation. Tous les membres du Service Canadien des Parcs de la région de Québec, du responsable du dossier jusqu'au directeur général pour le Québec, M. Desauniers, ont démontré un intérêt soutenu. Jouissant de ressources dont la Commission de toponymie ne dispose pas, ce sont eux qui ont entrepris la réalisation matérielle de ce projet: maquette,

graphisme, impression, installation, etc. La Commission de toponymie est reconnaissante à l'égard des autorités fédérales concernées qui ont pris à leur charge la concrétisation de ce projet. Soulignons que notre Commission, pour sa part, a contribué à la rédaction du contenu toponymique qui apparaît sur ce panneau.

Ce panneau témoigne de notre passé, à nous Québécois et Canadiens d'aujourd'hui et de demain. J'espère vivement que des projets semblables pourront voir le jour sur tous les sites panoramiques qui, comme vous le savez, foisonnent au Québec. Ne serait-ce pas là un excellent filon pour faire connaître au public la richesse de notre patrimoine toponymique?

Ne désirant pas être trop long, je vous laisse à tous le loisir d'admirer ce panneau pour ensuite nous retrouver à une petite réception à laquelle le Service Canadien des Parcs et la Commission vous convient maintenant. Cette réception aura lieu au Parc-de-l'Artillerie, plus particulièrement au centre d'interprétation situé au 2, rue d'Auteuil.

JOUR 9: 15 août 1988

Aperçu de la méthode de conservation de l'information toponymique canadienne par le Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques.

Jocelyne Revie et Helen Kerfoot*

Le Comité permanent canadien des noms géographiques - CPCNG - constitue l'autorité toponymique à l'échelle nationale du Canada. Le Comité existe aujourd'hui selon le mandat conféré par le décret de 1969, et est présentement composé de 23 membres représentant les 10 provinces et les deux territoires du Canada ainsi que les secteurs des levés et de la cartographie, de la traduction, des archives, des parcs nationaux, des statistiques et des réserves indiennes.

Depuis 1984, toutes les provinces et les territoires du Canada détiennent l'autorité sur la dénomination des lieux de leur territoire respectif. Cependant, toute dénomination touchant les entités situées sur des terres fédérales telles les réserves indiennes, les parcs nationaux et les terres appartenant au ministère de la Défense nationale, doivent faire l'objet de décisions conjointes par les autorités compétentes.

Le Comité est desservi par un service de secrétariat relevant du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un des rôles importants du Secrétariat est de consigner et de conserver les documents d'officialisation des toponymes et de les mettre à jour afin que l'information toponymique précise soit diffusée de façon cohérente à tous les paliers gouvernementaux et au grand public. Certains documents conservés par le Secrétariat remontent à 1897, date de fondation de la Commission géographique du Canada, première autorité toponymique nationale.

Les autorités compétentes provinciales ou territoriales acheminent les décisions prises au Secrétariat du CPCNG qui se chargera alors de les conserver sous diverses formes. (Notons que la Commission de toponymie du Québec, dont le

* Jocelyne Revie et Helen Kerfoot, Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, Canada.

volume d'activités toponymiques est considérable, conserve la majeure partie des documents d'officialisation à la Commission.)

Le schéma suivant explique de façon très sommaire le processus de conservation et de transmission de l'information toponymique du Secrétariat.

SCHÉMA

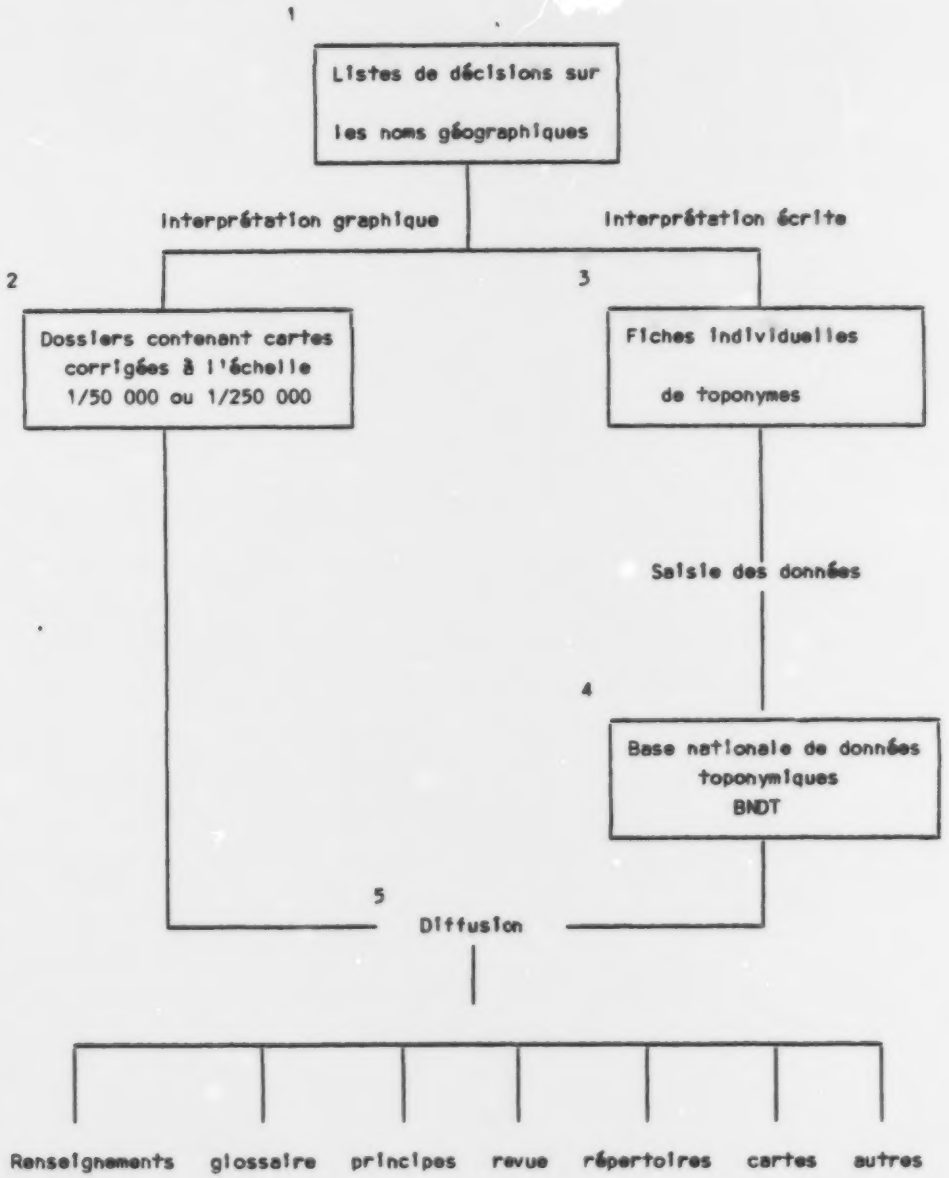

1. Listes de décisions sur les noms géographiques

Les listes de décisions proviennent des autorités provinciales et territoriales et, parfois, des autorités fédérales. Les décisions concernant les noms géographiques sont prises respectant les principes et directives établies par le CPCNG. D'ailleurs, les principaux rôles dévolus au CPCNG à titre d'organisme de coordination sont de susciter des principes de normalisation à l'intérieur du Canada pour le traitement des noms et de la terminologie qui s'y rapporte, ainsi que de favoriser l'élaboration de normes internationales en collaboration avec les Nations Unies et d'autres autorités toponymiques nationales chargées d'énoncer des règles et d'implanter des pratiques relatives à la toponymie.

Le Comité travaille continuellement à la mise à jour de ses principes et directives dont la plus récente révision a fait l'objet d'une publication **Principes et directives pour la dénomination des lieux**, parue en 1987.

Les listes de décisions contiennent toute l'information pertinente soit à l'approbation d'un nouveau toponyme, soit à un changement apporté au toponyme ou soit à la rescision du toponyme. Seront indiqués la date de décision, la signature de l'autorité compétente qui, selon la province ou territoire, sera celle du président d'une commission de toponymie ou celle du ministre responsable, le numéro de feuillet, la province ou le territoire concerné, le type de décision et, bien sûr, la liste des toponymes. Chaque toponyme est défini par un générique, suivi d'une description géographique et de ses coordonnées géographiques. Habituellement, la liste de décisions est accompagnée d'un croquis ou d'une carte montrant la localisation précise de l'entité. Une représentation claire et sans ambiguïté des limites géographiques du toponyme, sur une carte topographique ou hydrographique, constitue de nos jours un élément important de tout nom géographique.

L'annexe 1 est un exemple typique d'une liste de décisions contenant tous les éléments nécessaires à la compilation des données toponymiques. Ladite liste de décisions est ensuite mise dans le dossier respectif, tel que décrit à la section deux.

2. Dossiers et cartes corrigées

Le système de dossiers est divisé de façon systématique par numéro de feuillet selon le Système national de référence cartographique. Des dossiers sont conservés pour les cartes à l'échelle 1/50 000 et 1/250 000; cependant, les dossiers des cartes à l'échelle 1/50 000 recèleront l'information la plus à jour et la plus pertinente puisque les régions les plus peuplées du Canada sont maintenant toutes couvertes à l'échelle 1/50 000. Un dossier à l'échelle 1/50 000 contiendra donc les listes de décisions concernant les toponymes situés sur ladite carte, la correspondance se rattachant à ces toponymes et une pochette contenant la carte de référence corrigée, qui, préférablement, constituera l'édition la plus récente. (Toutefois, le temps ne permet pas toujours de transférer l'information nouvelle d'une édition à l'autre, ce qui résulte parfois en une carte corrigée utilisant une édition plus ancienne.)

La carte corrigée constitue en soi un document très important. Toute décision toponymique est interprétée de façon graphique sur la carte, permettant ainsi aux utilisateurs d'obtenir l'information la plus récente. Sur la carte corrigée, tout nouveau nom ou changement de nom doit être écrit en lettres moulées et les limites des entités doivent être très bien définies en utilisant un système de couleurs préalablement attribuées. Chaque toponyme est accompagné d'un numéro qui renvoie l'utilisateur à une série de décisions toponymiques affichées à la droite de la carte. De cette façon, l'utilisateur peut vérifier la date de décision d'un toponyme particulier et peut aussi, s'il le désire, consulter dans le dossier la correspondance rattachée au toponyme.

L'annexe deux correspond à une partie de carte corrigée où l'on retrouve quelques toponymes indiqués sur la liste de décisions de l'annexe un.

Les informations apparaissant sur les listes de décisions et sur les cartes corrigées sont ensuite transmises sur des fiches.

3. Fiches individuelles de toponymes

Il y a, en général, une fiche pour chaque toponyme, qu'il soit présentement officiel ou qu'il l'ait été par le passé, et certaines de ces fiches remontent à 1897. En plus de retenir l'information pertinente décrite sur les listes de décisions, plusieurs de ces fiches contiennent des données sur l'origine du toponyme. Elles constituent un système d'archives dont on hésite à abandonner la mise à jour.

Ces fiches apparaissent dans un format bien défini et l'information y est inscrite par catégories de données ou blocs d'information qui sont alors ainsi représentés dans la Base nationale de données toponymiques (BNDT). Les fiches sont divisées par province ou territoire et classées par ordre alphabétique.

L'annexe trois représente la fiche d'un toponyme localisé sur la carte montrée à l'annexe deux et sur l'exemplaire de la liste de décisions indiquée à l'annexe un. Les exemples choisis démontrent donc les différentes étapes suivies par le Secrétariat lorsqu'une décision est prise concernant un ou des toponymes.

4. Base nationale de données toponymiques

La tâche suivante est de saisir les données toponymiques ou les blocs d'information; ces derniers représentent le toponyme même, une clé unique caractéristique, la région, le code générique, la date de décision, le statut du toponyme, la latitude et la longitude, le feuillet cartographique, les données de localisation administrative et géographique et l'origine, s'il en existe une.

Récemment, le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel "ORACLE" et utilise maintenant le matériel "SUN". La modernisation du système est sur le point de se terminer et permettra aux utilisateurs un triage plus efficace des données à partir de champs variés d'entrées toponymiques. L'ancien système, dont le logiciel était DATABOSS/2 et le matériel PDP 11/45, ne permettait pas toutes les permutations qui seront maintenant possibles. Un exemple des plus intéressants est qu'il sera désormais possible de distinguer les entités transfrontalières et d'en relever la liste, si besoin est.

L'annexe quatre donne l'exemple d'un toponyme et de l'information s'y attachant sur deux des écrans dont dispose l'utilisateur du nouveau système.

Ce système permet donc de mieux répondre aux demandes de divers clients dont l'intérêt varie de la simple vérification d'un nom géographique à la liste complète de tous les toponymes d'une province, en se limitant aux types d'information désirés.

L'information toponymique est donc conservée sous diverses formes, graphique, écrite et automatisée par le Secrétariat du CPCNG, dont la tâche sera ensuite de la diffuser.

5. Diffusion

Le Secrétariat répond à plus de 1000 demandes de renseignements toponymiques par année. Que ce soit par lettres ou appels téléphoniques, le personnel reçoit et transmet l'information requise aux ministères gouvernementaux, fédéraux et provinciaux, aux organismes de cartographie, aux maisons d'enseignement, aux traducteurs, aux généalogistes, aux toponymistes et enfin, au grand public.

La diffusion de l'information prend maintes formes touchant les divers aspects du domaine toponymique; elle comprend la publication d'un glossaire bilingue sur la terminologie générique, la série **Répertoire géographique du Canada** divisée par province ou territoire, un document détaillant les principes et directives appliqués dans la dénomination des lieux, une revue **CANOMA** recueillant les nouvelles et commentaires sur la toponymie canadienne, les rapports suivant les conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et, bien sûr, l'aide apportée à la compilation des cartes du Système national de référence cartographique ou de cartes à plus petite échelle telles celles de l'Atlas national du Canada. Puisque le Canada reconnaît au palier fédéral deux langues officielles, le français et l'anglais, les publications officielles du CPCNG refléteront cette politique.

Conclusion

On ne saurait donc trop souligner l'importance de la précision, de la clarté et de la non-ambiguïté de tout travail de consignation de l'information toponymique puisque le caractère officiel desdites publications, des cartes du Canada et des réponses aux renseignements toponymiques dépend de la fiabilité de la représentation des données des noms officiels, emmagasinées dans la BNDT.

Si l'on regarde, à l'échelle nationale d'un pays, le rôle technique d'un organisme toponymique, tel que celui du Secrétariat du CPCNG, il importe que l'on reconnaisse de plus en plus universellement le rôle culturel grandissant joué par les noms géographiques dans tout pays où plusieurs groupes ethniques participent à l'histoire et au patrimoine national.

Note: L'information montrée dans les annexes suivantes est en anglais, langue de travail utilisée pour les exemples des données toponymiques de la Colombie-Britanique.

ANNEXE 1

BC 79-149

CANADIAN PERMANENT COMMITTEE ON GEOGRAPHICAL NAMES
DECISIONS

The decision noted hereunder was approved:

Date: June 06, 1979

By :_____

_____

82E/12 - SUMMERLAND - BRITISH COLUMBIA

Names adopted:

Daniels Creek	Flows SE. into Darke Cr., O.D.Y.D.	49 43 119 52
Four Mile Point	E. side Okanagan L., at mouth of Turnbul Cr., S.D.Y.D.	49 33 119 34
Gemmil Creek	Flows S. into Chute Cr., S.D.Y.D.	49 41 119 33
Mount Munson	E. or S. end of Okanagan L.,S.D.Y.D.	49 31 119 34
Three Mile Point	E. side Okanagan L., at mouth of Johnson Spring Cr., S.D.Y.D.	49 32 119 34
Wild Horse Mountain	W. of Okanagan L., N. of Summerland, O.D.Y.D.	49 40 119 43

Change of status:

Chute Lake (locality)	W. side Chute L., E. of Okanagan L., S.D.Y.D.	49 41 119 32

NOT

Chute Lake (station)	On CPR. NE. of Penticton, Similkameen Dist.	49 41 119 32

Exemple typique d'une liste de décisions contenant tous les éléments nécessaires à la compilation des données d'un ou de plusieurs toponymes.

ANNEXE 2

Partie de carte corrigée; les numéros juxtaposés aux toponymes renvoient aux dates de décisions indiquées à la date de la carte.

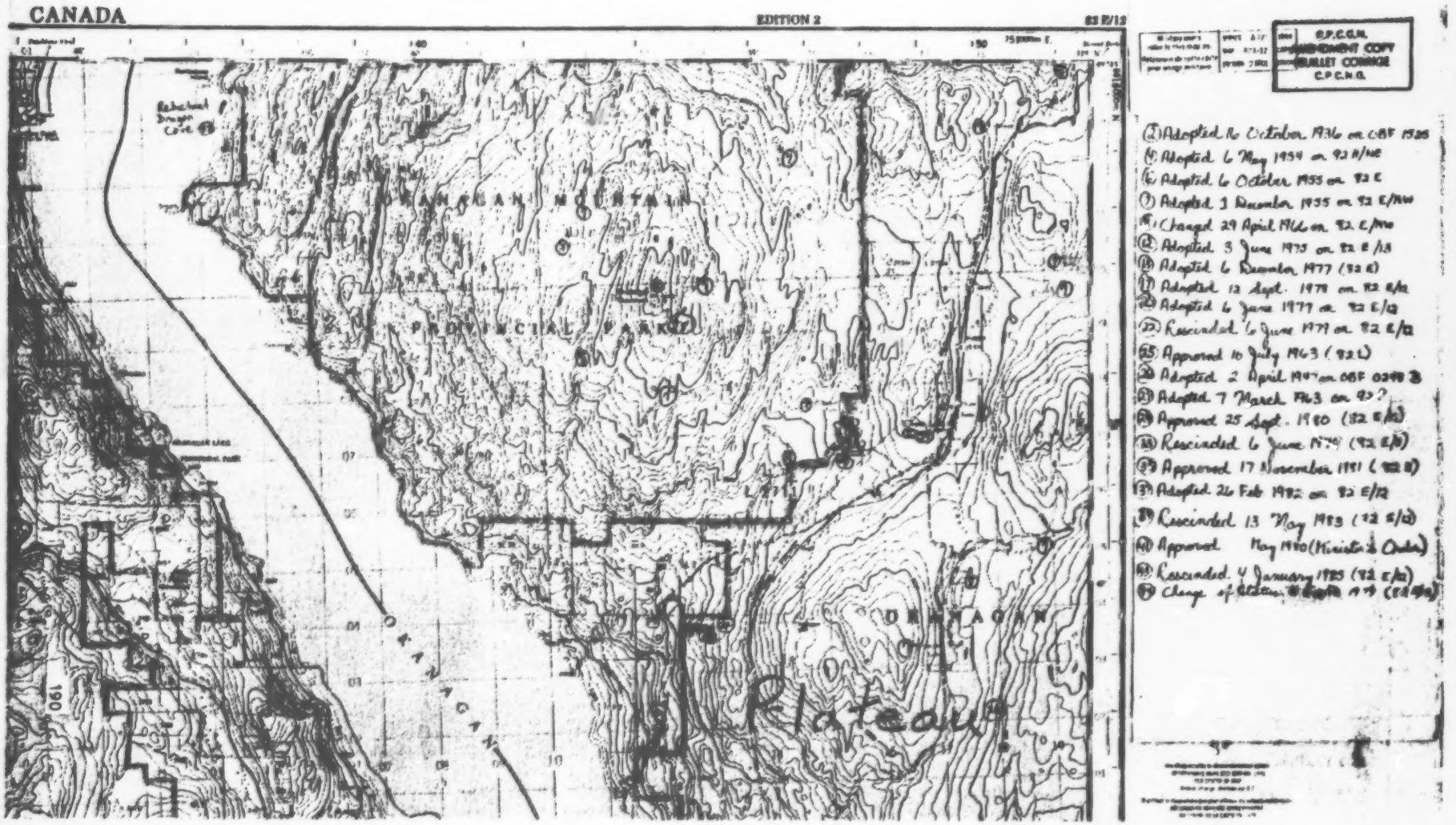

ANNEXE 3

Gemmill Creek	Flows S. into Chute Cr., S.D.Y.D.	49 41 119 33
Adopted (A1)L:	June 6, 1979	82 E/12 B.C.

Origin: Named after Matthew Gemmill Wilson who has storage on this site.

Fiche conservée dans un fichier et contenant les données relatives au nouveau toponyme GEMMILL CREEK indiqué sur la partie de carte montrée à l'annexe 2 et dont la décision paraît à l'annexe 1.

ANNEXE 4

a)

```
---------------------------------------------------------------------------
- NTDB                          Name Record                    Version 1.0-
---------------------------------------------------------------------------
-Feature Name                                                              -
-Gemmill Creek                                                             -
-Name Key                                                                  -
-GEMMILLCREEK                                                              -
-                                                                          -
-Unique    Latitude Longitude  Region 59   British Columbia/Colombie-Britan-
-Key       494100   1193300    Status  A1  Approved                        -
-JAKUA     Gazetteer Map       Généric 602 Creek                           -
-             082E12           Obscure                                     -
-                              Boundary               UTM Grid             -
-Dates        DD/MM/YY  CC                                                 -
-Décision    :06/06/79  19                                                 -
-Meeting     :                 Gazetteer Cross-Reference                   -
-NTDB Update:20/07/88
-                                                                          -
-Location 1 : Similkameen Division of Yale                                 -
-Location 2 :                                                              -
-Loc-Narr   : Flows South into Chute Creek                                 -
---------------------------------------------------------------------------
     Char Mode: Replace page 2                        Count: 1
```

b)

```
Named after Matthew Gemmill Wilson who has storage on this site.
Q
Q
Q
Q
Q
Q
Q
Q
Q
"/user-data/ntdb-narratives/59/JAKUA.NAR"&Read only' 2 lines, 116 characters
```

L'utilisateur de la BNDT dispose de plusieurs écrans pour obtenir ou inscrire les données toponymiques. Le toponymique GEMMILL Creek est ici détaillé sur deux des écrans disponibles.

a) Données toponymiques

Cet écran contient l'information la plus complète sur le toponyme et la presque totalité des données inscrites sur la fiche y apparaissant.

b) Origine

Cet écran donne l'origine du toponyme et toute autre donnée relative à l'histoire du toponyme GEMMILL Creek.

Allocution de bienvenue et présentation de la structure de la Commission de toponymie

M. Rémi Mayrand

Madame et Messieurs les stagiaires, il me fait un immense plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans les locaux de la Commission de toponymie. Puisque déjà depuis une semaine vous êtes plongés dans la toponymie, vous pourriez presque vous installer parmi nous pour y travailler efficacement.

Justement pour rendre efficace le travail des employés de la Commission de toponymie, une structure précise a été mise en place. Puisque vous avez en mains un exemplaire de l'organigramme de la CTQ, vous pouvez constater que le personnel de la Commission se regroupe en trois secteurs: le bureau du président et deux directions.

Au bureau du président se retrouvent, en plus de moi-même, six personnes: l'adjoint au président, le responsable de la recherche, et un autre professionnel, la technicienne en administration et deux agentes de secrétariat. L'adjoint au président joue un rôle d'appui, spécialement du fait que l'actuel titulaire du poste, M. Jean Poirier, cumule plus de 30 ans d'expérience à la Commission. Le responsable de la recherche, M. Jean-Yves Dugas, vous entretiendra dans quelques instants des divers projets de recherche et des subventions à la recherche. Le budget alloué au bureau du président est de 95 100 $.

Le reste du travail à effectuer est réparti entre deux directions, l'une s'occupant de toutes les fonctions précédant l'officialisation: l'établissement des normes, l'inventaire, le traitement, la préparation et la présentation des dossiers aux commissaires; l'autre direction remplit toutes les fonctions subséquentes à la réunion des commissaires: la diffusion et l'implantation de la toponymie officielle.

La direction de l'inventaire et du traitement, dont le directeur est M. Alain Vallières, comprend trois divisions ou services: l'odonymie, la toponymie et la

normalisation et regroupe 13 personnes. Le budget alloué à cette direction est de 75 000 $ et n'est pas réparti entre les services mais est géré centralement.

Le service de l'odonymie traite principalement avec les municipalités les dossiers des voies de communication, mais aussi certains autres dossiers pour lesquels le pouvoir est juridiquement partagé, notamment celui des parcs municipaux par un processus de négociations et d'avis dont le responsable du service, M. Marcel Fourcaudot, vous entretiendra jeudi après-midi, la Commission et les municipalités gèrent conjointement cette partie du patrimoine toponymique national. Deux employés permanents y travaillent, appuyés par deux occasionnels à long terme.

Le service de la toponymie s'occupe principalement des inventaires et de la préparation de tous les dossiers d'officialisation autres que ceux de l'odonymie. Le responsable du service, M. Denis Tremblay, que vous connaissez maintenant fort bien, est aussi responsable de l'informatique à la Commission de toponymie. Cinq employés permanents y travaillent.

Le service de la normalisation prépare toutes les normes suivies par la commission et s'occupe d'évaluation de la toponymie utilisée. Le responsable de ce service est M. Christian Bonnelly que vous connaissez bien aussi. La préposée au service de consultations toponymiques, M^me^ Linda Marcoux, est aussi rattachée à cette unité. Trois employés permanents y travaillent.

La seconde direction, la direction du secrétariat et de la toponymie officielle, dont le directeur est M. Jean-Claude Fortin, comprend deux divisions ou services et regroupe huit employés permanents. Mentionnons d'abord que M. Fortin est secrétaire de la Commission et c'est donc à sa direction qu'incombe les tâches reliées à cette fonction: convocation des réunions des commissaires, procès-verbal, suivis à donner aux décisions aux personnes concernées, etc. Les avis d'officialisation, notamment, émanent de cette unité. Le budget de cette direction est de 48 600 $ et n'est pas réparti entre les unités.

Le service de l'implantation vise, comme son nom l'indique, à assurer l'implantation de la toponymie officielle. À cette fin, des séances de formation et

d'information sont données, divers organismes contactés, etc. C'est ce service qui entre les décisions au système informatique et avertit les concernés des décisions des commissaires. Trois employés permanents y travaillent.

Le service de l'information quant à lui regroupe plusieurs fonctions: la bibliothèque, la gestion documentaire, les relations publiques, l'édition des publications, l'organisation d'événements comme les réceptions et la logistique de ce stage par exemple. Le responsable du service est M. Réal Dumoulin. Trois employés permanents y travaillent.

En tout, il y a à la commission de toponymie 28 personnes permanentes, quatre cadres supérieurs, neuf professionnels, quatre techniciens et onze employés de bureau. Viennent s'ajouter à ceux-ci divers employés stagiaires, contractuels et occasionnels selon les possibilités et les besoins. Voilà en bref la structure de la commission. Le budget total de la commission est de 1 460 000 $ incluant rémunérations et loyers dont 1 137 700 $ pour les salaires.

Historique de la Commission de toponymie

Jean Poirier

Le premier organisme de toponymie au Québec, la Commission de géographie, a été d'abord institué par un arrêté en conseil, le 15 novembre 1912. Il devait être officiellement créé par une loi sanctionnée le 14 février 1920 (10 Geo. V, ch. 24, section 9). Cette structure, qui relevait du ministre des Terres et Forêts, a évolué sous cette appellation jusqu'au 26 août 1977, alors que fut sanctionnée la **Charte de la langue française** qui instituait officiellement la Commission de toponymie. Les activités de la Commission de géographie peuvent se répartir en trois périodes distinctes. Voyons succinctement les principales caractéristiques de chacune d'elles.

Période 1912-1939

Dans l'arrêté en conseil de 1912 nommant les six membres de la Commission de géographie y compris son premier président, on énumérait les motifs invoqués par les autorités gouvernementales pour la création de cet organisme en vue de normaliser la nomenclature du Québec: il fallait dénommer une multitude de lieux anonymes; à la suite d'explorations nouvelles, la répétition des mêmes noms géographiques dans les mêmes régions prêtait à confusion; il fallait assurer l'uniformité des noms de lieux inscrits sur les documents et les décisions devaient de ce fait émaner d'une seule autorité; enfin, le travail de révision des noms géographiques prenait de plus en plus d'ampleur.

Dans l'arrêté en conseil du 6 avril 1920 faisant suite à la sanction de la loi, il était stipulé que 16 fonctionnaires étaient nommés membres de la Commission. Il était en outre précisé que "la Commission décidera de toute question ayant trait à la désignation et à la dénomination des lieux et des accidents géographiques de la province de Québec. Notamment, elle déterminera les nouvelles appellations géographiques; au besoin, elle rectifiera les anciennes ou en fixera l'orthographe; et elle pourra établir des règles de nomenclature qui soient obligatoires pour tous les services de l'Administration provinciale. Mais les déci-

sions de la Commission seront sujettes à l'approbation du ministre des Terres et Forêts."

En plus de remplir le mandat qui lui fut confié, la Commission a réalisé des publications pour faire connaître ses décisions. Elle a ainsi fait paraître trois rapports, en 1916, 1921 et 1926, ce dernier avec une édition anglaise également, contenant ses décisions sur les noms géographiques du Québec. Ces publications, estimait-elle, avaient paru indispensables pour assurer l'uniformité des dénominations géographiques inscrites sur les différents plans et cartes dressés par les ministères, donc d'une plus grande normalisation. C'est aussi dans cet esprit que furent publiés deux **Dictionnaires des rivières et lacs de la province de Québec**, en 1914 et en 1925, en collaboration avec le ministère des Terres et Forêts. Le secrétariat de l'organisme ne comprenait qu'une seule personne permanente.

Période 1941-1961

La Commission de géographie n'a pas tenu de séance de 1939 à 1962. Par arrêté en conseil daté du 22 juin 1941, un employé du ministère des Terres et Forêts fut nommé secrétaire de la Commission. Celui-ci fut secondé dans ses tâches par deux autres personnes. Énumérons les principales activités qui ont été effectuées au cours de cette période: le choix de nombreuses dénominations toponymiques nouvelles sur tout le territoire, les multiples vérifications et contrôles des noms de lieux, en particulier sur les cartes préparées par les différents ministères du Québec et du Canada, l'établissement d'un fichier toponymique un peu plus élaboré, les informations toponymiques fournies aux ministères et aux citoyens, les consultations, la rédaction d'un **Dictionnaire des lacs du Québec** qui est resté cependant à l'état de manuscrit.

Période 1962-1977

La Commission de géographie fut reconstituée lorsque le gouvernement nomma sept membres par arrêté en conseil en date du 6 avril 1962. Les décisions des commissaires furent soumises après chaque séance au ministre responsable en vertu de l'article 4 de la loi de la Commission de géographie qui stipulait que "toutes

les décisions de la Commission sont sujettes à l'approbation du ministre et ont force et effet après leur publication dans la **Gazette officielle de Québec.** Pour se conformer également à cet article de la Loi de la Commission, le ministre des Terres et Forêts avait approuvé, le 5 décembre 1968, les noms que contenait le **Répertoire géographique du Québec** et la publication requise de ses quelque 45 000 toponymes a été faite dans le numéro spécial de la **Gazette officielle du Québec** du 15 mars 1969. Cet ouvrage a par la suite été publié comme étude toponymique de la Commission. La réalisation de ce répertoire avait été rendue possible grâce aux recherches effectuées à la fois par la Commission de géographie et le Comité permanent canadien des noms géographiques. À cause de la publication de cartes géographiques plus nombreuses par les divers ministères et produites à des échelles de plus en plus détaillées, cette période fut aussi marquée, en particulier, par la multiplication des enquêtes de terrain, y compris en milieu autochtone. Le nombre d'employés du secrétariat s'est accru d'une façon significative au cours de cette période. En 1977, son personnel permanent comptait quatorze personnes dont sept à plein temps.

Commission de toponymie

Pendant plusieurs années, la Commission avait déploré que la poursuite de ses objectifs était souvent freinée par une accumulation de problèmes dont principalement ceux de compétence en matière de noms géographiques. Pour étudier cette question, elle a donc créé un comité ad hoc qui lui a présenté son **Rapport sur les juridictions en matière de noms géographiques** le 22 octobre 1976. Celui-ci insistait sur la nécessité d'une réforme dont principalement la consolidation du rôle de la Commission. La **Charte de la langue française,** sanctionnée le 26 août 1977, instituait au Chapitre III une Commission de toponymie. Par arrêté en conseil en date du 19 juillet 1978, sept personnes en furent nommées membres. Cet organisme se voyait confier des devoirs et des pouvoirs considérablement élargis par rapport à l'ex-Commission de géographie. En vertu de son mandat, la Commission de toponymie doit assurer le maintien et l'enrichissement de l'un des caractères vivants de son héritage culturel: la toponymie québécoise. Pour parvenir à ces fins, la Commission a compétence pour établir des critères de choix (comment choisir un nom pour un lieu), des normes d'écriture (comment l'écrire) et une procédure de désignation (comment le faire officialiser). Outre ces com-

pétences, l'article 124 de la Loi confère également à la Commission une autorité suprême en matière de toponymie en lui accordant une juridiction de "dernier ressort". Afin de pouvoir satisfaire adéquatement aux pouvoirs et devoirs nouveaux déterminés par le mandat qui lui a été confié par la Charte, la Commission a dû accroître ses effectifs qui ont oscillé entre 31 et 27 personnes permanentes depuis 1980.

Parmi les activités majeures déjà réalisées, citons seulement, à titre d'exemple, la confection du **Répertoire toponymique du Québec**, dont les éditions de 1979 et de 1987 contenaient respectivement 75 000 et 105 000 noms de lieux officiels.

Pour prendre des décisions éclairées, la Commission s'appuie sur la participation locale et régionale, principalement en impliquant les sociétés historiques, les conseils municipaux, les conseils de bandes autochtones, préoccupés par la toponymie de leur territoire, de façon à respecter le plus possible les désirs des populations concernées quant à la dénomination de leur territoire respectif. Sur le plan de la normalisation nationale et internationale, la Commission a été présente à plusieurs réunions, notamment à celles du Comité permanent canadien des noms géographiques ainsi qu'aux Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Aujourd'hui comme hier, ce sont donc essentiellement les mêmes objectifs qui ont motivé les autorités gouvernementales à instituer et appuyer cet organisme normalisateur de la nomenclature toponymique du Québec aux niveaux local, national et international.

ORGANIGRAMME CTQ

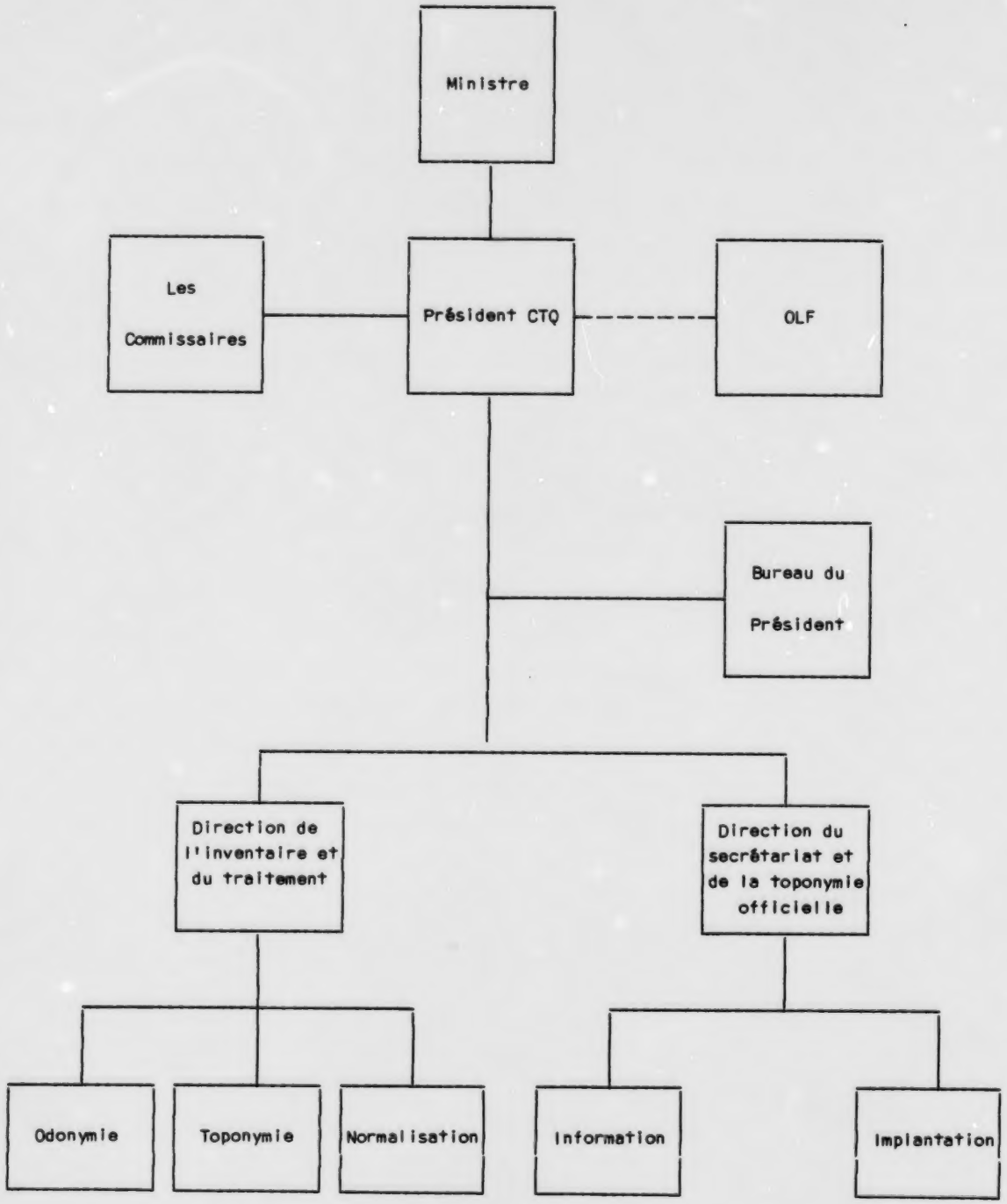

L'inventaire et le traitement

Alain Vallières

Jusqu'ici, dans le cours de votre stage, vous avez subi en quelque sorte une "immersion totale" en toponymie. Nous avons volontairement retenu l'approche de vous impliquer dès les premiers jours de la session dans la préparation et la réalisation d'une enquête toponymique.

Déjà aguerri à la terminologie toponymique qui est un peu particulière (toponyme, odonyme, oronyme et même potamonyme...), plus familier avec les principes et procédures que nous vous avons proposés pour baliser des interventions toponymiques normalisées, nous vous présenterons, cet après-midi, le volet gestion de la toponymie. L'exemple de l'organisme créé à cet effet au Québec, la Commission de toponymie, sera utilisé comme référence.

Les grandes lignes du mandat de la Commission, ses pouvoirs et ses devoirs ayant été définis par un contexte législatif, par un chapitre d'une loi linguistique, la loi 101, nous vous présenterons, selon une séquence logique, les principales étapes de ce que j'appellerai la "chaîne de montage toponymique". Personnellement, je traiterai du début du processus soit l'inventaire et le traitement. Des collègues vous entretiendrons eux, de l'officialisation, de la diffusion, du contrôle, des consultations, des publications...

Tout d'abord, précisons que la naissance d'un toponyme ne peut s'effectuer que d'une seule façon: il doit être créé car il n'existe pas de façon empirique dans la nature. Le toponyme est créé pour répondre à un besoin soit pour repérer, orienter, commémorer. Comme ce sujet a déjà été discuté antérieurement, je n'épiloguerai pas là-dessus.

Le fait qu'un toponyme est créé ne le fait pas nécessairement connaître à un vaste auditoire. Il est du ressort de la Commission de toponymie de recueillir les toponymes qui existent sur le territoire, de colliger les informations afférentes, de les analyser en vue de leur officialisation. Dans les prochaines minu-

tes, nous évoquerons le contexte de l'enquête ou de l'inventaire toponymique et celui du traitement des données recueillies à cette occasion.

Avant d'instiguer ou de démarrer un programme d'enquête, il nous faut déterminer le type de besoin à satisfaire. Ainsi, il nous faut, dans un premier temps, identifier le niveau des toponymes susceptibles de nous intéresser. (Référence à l'enquête dans Charlevoix). Il existe des dizaines de milliers de lieux nommés dans la seule frange de l'oekoumène habité du territoire québécois. Cependant, seuls ceux qui bénéficient d'un certain rayonnement, à tout le moins local, sont susceptibles de nous intéresser pour fins d'inventaire, d'officialisation et de diffusion, sauf rares exceptions.

Ainsi, à titre d'exemple, le fermier qui, pour répondre à son besoin d'identification d'une parcelle agricole aurait créé un toponyme particulier, ce nom de lieu a bien peu de chance de voir son rayon d'influence ou de connaissance dépasser les quelques fermes voisines. Au niveau où se situent les interventions habituelles en matière de normalisation nationale, il est bien évident que ce toponyme (sa cueillette, son traitement, sa consignation...) ne sera pas une priorité pour l'organisme responsable de la gestion toponymique d'un territoire donné et dont l'un des volets importants du mandat est l'INVENTAIRE TOPONYMIQUE. Il est utile certes (il représente un repère, une balise et, à la limite, une norme territoriale) mais son utilité se voit confinée à un rôle de second plan au niveau national.

Rappelons-nous cependant que nous sommes toujours au niveau d'une ferme, d'une exploitation agricole soit à un niveau de micro-toponymie. Donc, sauf pour des cas très exceptionnels, vous comprendrez que ce niveau toponymique ne soit pas notre préoccupation première.

Il faut donc, compte tenu des besoins à satisfaire, déterminer le type d'inventaire le plus adéquat. En gros, il en existe deux types bien différents soit l' **inventaire documentaire** et l' **inventaire sur le terrain.**

L' **inventaire documentaire** (dépouillement de cartes, de plans, de documents d'archives, de monographies, d'articles scientifiques, de rapports géologi-

ques...) permet de recueillir une information presque toujours intéressante et utile car elle a été consignée par écrit. La particularité de ce type d'inventaire, vous le devinez, est qu'il ne fait pas appel à l'interview, à une rencontre inter-personnelle, ni même à une conversation téléphonique. C'est, en quelque sorte, un inventaire de type statique. À certains égards on peut considérer qu'il est moins important et aussi moins prioritaire, dans le temps, que l' **inventaire de terrain.**

En effet, ce dernier type d'inventaire, lui, fait davantage appel à la tradition orale, à la mémoire individuelle et collective, aux souvenirs... Il permet habituellement de colliger une information à jour sur les noms en usage, sur ceux dont l'usage est plutôt flou ou même ceux qui sont très peu connus par la population locale. Les deux types d'enquêtes sont en quelque sorte complémentaires et un bon travail toponymique devrait,dans la mesure du possible, faire appel à ces deux sources privilégiées d'informations.

Bien que nos effectifs professionnels soient assez importants (28 postes permanents) le mandat global à assumer est large et complexe.

Il nous faut donc, dans la planification d'un programme d'enquête analyser et pondérer les besoins à satisfaire chez nos principales clientèles. L'échelle de notre territoire justifierait à lui seul qu'on évalue et soupèse sérieusement chacune de nos interventions sur le terrain. Il nous faut donc établir des priorités.

La justification de l'enquête

Ainsi, pour déterminer les secteurs à inventorier, nous tenons compte notamment*

---

* (référence aux projets de recherches archéologiques, exploration de sites potentiels pour la construction de barrages hydroélectriques, prospection minière, géologique, ...)

des projets de cartographie nouvelle et des projets de révision cartographique. Nous sommes en relation avec les principaux ministères et organismes à vocation territoriale qui eux, sont intéressés au premier chef à ce que leurs documents véhiculent une toponymie correcte, à jour, et qui réponde adéquatement aux aspirations et aux besoins des milieux concernés.

Donc, quelques mois à l'avance, nous nous enquerrons des projets de cartographie et prévoyons nos enquêtes de terrain en conséquence. Pour certains secteurs, il n'est pas toujours essentiel de nous déplacer sur le terrain car parfois, certains problèmes peuvent être discutés et réglés par de simples appels téléphoniques. De plus, il arrive souvent que le territoire à cartographier ne supporte, à peu près pas de population. Il serait trop coûteux de noliser hydravion ou hélicoptère pour aller rencontrer quelque hypothétique hermite, trappeur, chasseur ou pêcheur qui aurait feu et lieu à 500 kilomètres du lieu habité le plus proche.

Avant d'autoriser la réalisation d'une enquête de terrain, nous tentons d'extrapoler ses résultats et analysons la carte, en évaluant les entités innomées et susceptibles d'être désignées par la population locale. Bref, on procède à un quasi bilan pro forma. C'est seulement si le bilan s'avère positif que l'enquête pourra avoir lieu.

Lorsque la décision de se déplacer sur le terrain est prise, il nous faut évaluer quel type d'inventaire de terrain est susceptible de répondre le mieux au besoin. Serait-ce une enquête intensive, minutieuse car, par exemple, le client demandeur a besoin d'une carte à très haute densité toponymique ou encore, un rapide survol toponymique nous apparaît-il suffisant pour combler le besoin ?

C'est vraiment l'analyse détaillée du besoin qui nous permettra de prendre une décision éclairée à ce sujet.

Une autre question à laquelle on doit apporter réponse est: qui réalisera l'enquête ?

Certains toponymistes de la Commission ont fait de l'enquête-terrain une quasi spécialité; d'autres sont plus habiles et mieux motivés dans de vieux textes historiques... Il nous faut assez souvent faire appel à des contractuels pour réaliser des mandats d'inventaire et de traitement. Un grand principe à respecter est que c'est la personne qui a effectué le relevé de terrain qui est la mieux placée pour traiter les données qu'elle a recueillies. Toutes les fois que cela est possible, nous confions à la même personne l'inventaire et le traitement. Par expérience, nous avons constaté qu'il y a des économies d'échelle à réaliser, notamment en minimisant les pertes de temps occasionnées par le besoin de contrevérification.

La qualité d'une enquête est très souvent directement proportionnelle au sérieux de l'enquêteur et à la minutie qu'il a apporté à la préparation de son terrain.

Signalons en passant que j'omets volontairement certaines explications concernant la réalisation d'une enquête en milieu autochtone car ce point fera l'objet d'un autre topo.

La durée d'une enquête

Dans la portion du territoire québécois accessible par voie terrestre, une enquête normale dure habituellement 8 à 10 jours, incluant le temps de transport. Comme pour chaque jour de terrain, nous avons pu constater que cela nécessite trois jours de préparation et de traitement, cela implique qu'un mandat d'inventaire confié à un contractuel, par exemple, s'étalera sur une dizaine de semaines de travail, en moyenne.

Quant à l'aire couverte par l'inventaire, elle est fonction de la densité toponymique réelle (identification et nombre de lieux nommés sur une carte) ou présumée (le nombre de noms de lieux que l'on estime être à même de recueillir sur un territoire donné).

Habituellement, le territoire inventorié couvrira l'espace délimité par deux cartes topographiques à l'échelle de 1:50 000 ou moins. Une carte représente 15° de latitude nord par 30° de longitude ouest.

Nous estimons que, pour meubler adéquatement les quelque 1 800 cartes à l'échelle de 1:50 000 nécessaires pour couvrir l'espace territorial Québecois, il nous reste environ 115 000 à 120 000 toponymes à recueillir sur le terrain. À un rythme de 4 à 5 000 noms de lieux inventoriés annuellement, c'est 20 ou 25 ans d'inventaires qu'il nous reste à faire au minimum. Et encore, on ne parle pas de microtoponymie à l'exemple du fermier que j'ai mentionné au début de mon exposé qui identifierait nommément des lieux sur son exploitation agricole.

Les ressources humaines

Former de bons enquêteurs nécessite un investissement temporel assez important c'est pourquoi nous essayons de confier les inventaires de terrain à du personnel chevronné et aguerri à nos méthodes de travail. Les toponymistes, sans que cela soit exclusif, se recrutent surtout auprès des géographes et des professions connexes (ethnologue, historien et, depuis quelques années linguistes et terminologues). Le fait que la géographie soit la discipline universitaire qui suscite le plus de vocations toponymiques s'esplique par le besoin pressant de procéder à des inventaires. Au Québec, nous sommes encore à l'heure de la cueillette des toponymes alors qu'en Europe, en France par exemple, la toponymie est à peu près stable depuis plusieurs décennies. Cela permet aux toponymistes français de s'adonner à des études étymologiques et philologiques. Ils sont donc un profil académique un peu différent du nôtre et produisent des travaux en conséquence. La Commission affecte bon an mal an, entre 50 et 60 jours/personne d'enquête de terrain, ce qui n'inclut pas les inventaires réalisés en milieu autochtone. Par ailleurs les inventaires documentaires particulièrement avec le projet du - **Dictionnaire des noms de lieux du Québec** dont vous entretiendra mon collège Jean Poirier mobilisent actuellement plus de quatre personnes/années, à la Commission de toponymie.

Ainsi, pour les travaux d'inventaire et de traitement, on peut considérer, si on inclut les ressources affectées à l'ononymie, ce volet un peut particulier de la toponymie qui s'attarde spécifiquement aux noms de voies de communication, on peut considérer que la Commission de toponymie affecte, en rémunération de personnel et en fonctionnement près de 50% de son budget à l'inventaire et au traitement. Cela se justifie par la raison d'être de la Commission qui est d'offi-

cialiser les toponymes. Or, pour assumer correctement ce volet primordial de son mandat, les séances d'officialisation de toponymes auxquelles s'adonnent régulièrement les commissaires mandatés à cet effet se doivent d'être alimentées par les travaux de base des toponymistes qui consistent à recueillir et à traiter les noms de lieux.

Le traitement

Des collègues vous ont déjà présentés les principaux outils (Guide toponymique, Guide odonymique, Guide à l'usage des cartographes, Guide à l'intention des éditeurs et rédacteurs de manuels scolaires...) que nous avons conçus pour répondre aux exigences de la Loi qui, notamment, rend la Commission responsable de l'établissement et de l'application de normes et de règles d'écriture, de critères de choix des toponymes à officialiser dans le but d'établir une toponymie qui réponde aux souhaits des conférences des Nations Unies quant à son aspect normatif - c'est le volet technique de la toponymie - et qui satisfasse aux aspirations linguistiques et sociales des populations concernées au premier chef par la toponymie - c'est, vous l'avez deviné, son volet culturel -.

Lors de la matinée d'ouverture du stage, M. Henri Dorion mentionnait dans sa communication, que l'acte d'officialisation d'un toponyme, acte qui implique un choix, cet acte même, c'est déjà de la normalisation. Le traitement toponymique à l'aide des balises que l'on s'est donné, c'est une intervention concrète sur le nom de lieu brut.

Je dirais que le volet gestion du traitement, en plus de l'organisation efficace et efficiente des ressources-humaines et budgétaires qui y sont affectées consiste surtout à assurer la disponibilité, la qualité, la pertinence et la mise à jour d'outils adéquats.

Il faut penser des politiques toponymiques, en regard de l'inventaire et du traitement, les tester auprès d'intervenants ou d'intéressés potentiels, les présenter, les expliquer aux commissaires pour les faire accepter et enfin les mettre en application. Des politiques et de leur mise en application, découlent les activités et projets du plan d'action de l'organisme en regard de ces activités

primaires de la chaîne de montage toponymique que sont l'inventaire et le traitement, tel que je vous le précisais au début de mon exposé.

La collecte des noms géographiques, vous l'avez vécu lors de la journée d'enquête dans Charlevoix, nécessite un investissement important en temps de travail. On doit donc y être préparé du mieux possible. Je conclurai en vous rappelant la trilogie fonctionnelle: meilleure et détaillée est la préparation de l'enquête, sérieuse et minutieuse est sa réalisation, prolifique et rentable sera son traitement.

Dans cet exposé, volontairement, je ne me suis pas attardé aux aléas des impondérables d'une enquête de terrain (absence ou décès d'un informateur, panne d'ordinateur qui retarde le traitement, temps maussade et pluvieux, solitude de l'enquêteur en territoire inconnu...) car ces difficultés peuvent toujours être contournées ou aplanies pour peu qu'on s'en donne la peine.

Le secrétariat de la Commission de toponymie et l'implantation de la toponymie officielle[1]

Jean-Claude Fortin

Le mandat de la D.S.T.O.

Le mandat de la direction du Secrétariat et de la toponymie officielle, issu lui-même des devoirs et pouvoirs accordés à la Commission de toponymie dans la **Charte de la langue française**, est diversifié:

1. Secrétariat

À titre de secrétaire de la Commission de toponymie, le directeur doit assurer l'organisation et le suivi des réunions des membres de la Commission:

- Dresser l'ordre du jour, préparer la documentation nécessaire à la tenue des assemblées et convoquer les membres.

- Participer aux réunions des membres de la Commission et rédiger les procès-verbaux.

- Consigner les décisions de la Commission et les communiquer aux intéressés.

Assurer, au sein de la Commission de toponymie, le respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

---

[1] Cette communication est jumelée à celle présentée par le même auteur et intitulée **Les étapes postérieures à l'officialisation des toponymes.** (page 337)

2. Implantation de la toponymie

- Élaborer les politiques et les procédures de diffusion et d'implantation de la toponymie officielle et de la terminologie géographique, de même que superviser la réalisation des programmes établis à cette fin.

- Assurer le suivi des décisions toponymiques de la Commission en faisant en sorte que toutes les personnes et organismes concernés en soient informés, de façon à ce que soit respecté l'article 128 de la **Charte de la langue française.**

- Assurer la production de répertoires toponymiques et de listes de toponymes officiels.

- Assurer la publication à la **Gazette officielle du Québec,** au moins une fois l'an, des noms approuvés par la Commission de toponymie au cours de l'année.

- Conserver toutes les données relatives au statut officiel des toponymes.

- Assurer, dans tous les documents pertinents, la conformité des toponymes à la nomenclature géographique officielle et l'exactitude de leur graphie.

- S'assurer du respect de la nomenclature géographique officielle du Québec par les organismes qui l'utilisent et prendre toutes les initiatives nécessaires à cette fin.

3. Information et Communications

- Superviser la publication et la diffusion des répertoires toponymiques et des autres documents préparés par la Commission et destinés à faire connaître ses politiques toponymiques, ses normes et règles de même que ses études et recherches toponymiques.

- Planifier et coordonner les activités de communication de la Commission destinées à informer adéquatement les divers usagers de toponymie.

- Assurer la gestion des documents officiels et des archives de la Commission.

- Pourvoir à l'enrichissement des collections de la bibliothèque spécialisée en toponymie et en terminologie géographique.

L'officialisation

Le secrétaire de la Commission, sur le plan des opérations toponymiques, joue le rôle de trait d'union entre la phase d'inventaire et de traitement et la phase d'implantation de la toponymie officielle et de diffusion. Présent lors de l'officialisation des toponymes et ayant pour tâche de communiquer toutes les décisions des membres de la Commission, il doit, par la suite, en assurer le suivi.

En cours de réunion, il doit seconder le président afin d'apporter aux commissaires tout le support requis pour faciliter la prise de décision. Ces personnes, au nombre de six (6) outre le président, nommées pour au plus cinq (5) ans par le gouvernement, sont généralement choisies pour leurs compétences dans l'une ou l'autre discipline des sciences humaines et pour la qualité reconnue de leur jugement. Elles sont issues généralement, soit du milieu universitaire, soit du milieu gouvernemental ou paragouvernemental, et elles oeuvrent surtout dans les secteurs d'activités culturelles reliées au patrimoine et à l'histoire (voir annexe 1).

De façon générale, les réunions des commissaires se tiennent au début de chaque mois, sauf pour les mois de l'été où le calendrier de ces rencontres est aménagé autrement, ce qui permet d'établir à dix (10) le nombre moyen de réunions annuelles. Ce rythme rend possible un nombre de toponymes officialisés annuellement qui varie entre 8 000 et 10 000 (voir annexe 2). On pourra consulter l'annexe 3 pour connaître la répartition des toponymes officiels par catégories d'entités, d'une part, et par groupes linguistiques, d'autre part.

Quant aux avis toponymiques, on peut noter que la Commission en a émis 901 au cours de la dernière année financière, ce qui représente un bilan conforme à la moyenne annuelle (voir annexe 4).

La diffusion de la toponymie officielle

Cette étape du processus opérationnel relié au mandat de la Commission a pour but d'informer adéquatement les clientèles directes et indirectes qui font usage des noms de lieux officiels. Cette activité constitue un rouage très important de la gestion toponymique, puisqu'il lui apporte un sens réel, étant elle-même un des derniers chaînons de l'action toponymique. C'est en effet à cette étape que la Commission communique ses décisions et répond aux diverses requêtes et aux nombreux besoins de nature toponymique. D'ailleurs, la Loi est assez explicite à ce sujet et elle requiert de la Commission qu'elle doive "diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec" (art. 125 e) et qu'elle publie au moins une fois l'an ses décisions à la **Gazette officielle du Québec** comme **supplément au Répertoire toponymique du Québec** publié lui-même selon un cycle d'environ 10 années.

Quant à la diffusion régulière des décisions toponymiques, c'est-à-dire selon le cycle mensuel, elle donne lieu à une correspondance abondante, avec l'appui des cartes mises à jour.

Le contrôle toponymique

Cette fonction, qui découle du mandat attribué à la Commission de toponymie, n'est pas exprimée comme telle dans la Loi, mais c'est en vertu de l'article 128 que la Commission l'assume.

> "Dès la publication à la **Gazette officielle du Québec** des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation."
> **(Charte de la langue française, art. 128)**

Le but visé par le contrôle toponymique est d'assurer le respect de la toponymie officielle et de susciter l'intérêt de l'utilisation d'une toponymie de qualité. Les principales activités consistent à procéder à l'analyse du contenu toponymique des manuels scolaires de sorte que les commissaires puissent avoir tous les éléments nécessaires pour décider de recommander ou pas les volumes soumis, de même que faire la vérification des toponymes inscrits dans les textes et sur les cartes produits par les organismes de l'Administration.

L'information et les publications

La Commission diffuse l'information générale sur ses activités par le biais de stands d'information lors d'expositions ou de congrès, de panneaux d'interprétation toponymique, de publications d'articles et de bulletins spécialisés, de participations à des projets de désignations commémoratives, de séances de formation en gestion toponymique, ou encore par la mise à la disposition des chercheurs et du public en général des nombreuses collections de la seule bibliothèque spécialisée en toponymie au Québec.

La Commission publie régulièrement des oeuvres toponymiques à caractère technique et culturel. Il convient de noter que certaines de ces publications, du fait qu'elles exposent les critères de choix et les règles d'écriture ainsi que les politiques de la Commission relativement à la création des noms de lieux ou de voies de communication, ont un impact économique important du fait qu'elles offrent aux diverses clientèles des outils précieux pour accomplir elles-mêmes l'essentiel des démarches techniques nécessaires à la préparation des dossiers. La liste de ces publications (environ 120) est disponible sur demande (voir liste à la page 345).

Annexe 1

Les membres de la Commission de toponymie au 15 août 1988

Nom	Profession	Travail
M. Rémi Mayrand	Avocat	Président à temps plein de la Commission de toponymie
M. Pierre Auger	Linguiste	Professeur de linguistique à l'Université Laval
M. Normand Cazelais	Géographe	Conseiller en aménagement du territoire à Hydro-Québec
Mme Philo Desterres	Administratrice	Conseil attikamek-montagnais (Directrice du programme d'artisanat)
M. Paul Lacoste	Avocat	Ex-recteur de l'Université de Montréal
M. Christian Morissonneau	Géographe et historien	Professeur de géographie à l'Université du Québec à Montréal
Mme Marie Picard	Géographe	Professeure en aménagement touristique au niveau collégial

Annexe 2

COMMISSION DE TOPONYMIE

Répartition des toponymes officialisés

	1986-1987	1987-1988
- Répartition selon les requérants		
Ministères et organismes du Gouvernement	7 305	3 582
Municipalités	2 252	4 304
Associations et individus	431	328
Total	**9 988**	**8 214**
- Répartition selon la nature de la décision		
Nouveaux noms	9 988	8 214
Changements de noms	578	386
Désofficialisations	105	36
- Répartition selon le type d'entités		
Entités topographiques	306	360
Entités hydrographiques	2 814	1 469
Lieux habités	150	51
Espaces administratifs	1 315	101
Autres espaces désignés	1 080	910
Voies de communication	4 264	5 244
Constructions et installations	59	79
Total	**9 988**	**8 214**

Les Statistiques de l'officialisation des toponymes

Répartition des toponymes officiels par catégories d'entités[1]

Catégorie d'entités	Jusqu'à 1969		1970-1978		1979-1986		Total en 1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Entités topographiques	2 791	9,98	2 320	7,45	3 169	9,24	8 280	8,87
Entités hydrographiques	20 804	74,39	27 709	89,06	25 122	73,24	73 635	78,86
Lieux habités	2 191	7,83	498	1,60	1 312	3,82	4 001	4,28
Espaces administratifs	1 577	5,63	44	0,14	2 208	6,44	3 829	4,10
Autres espaces désignés	387	1,38	277	0,90	1 973	5,75	2 637	2,82
Constructions et installations	215	0,77	264	0,85	518	1,51	997	1,07
Total	27 965	100,00	31 112	100,00	34 302	100,00	93 379	100,00
Pourcentage par rapport au total		29,95		33,32		36,73		100,00

[1] Les statistiques concernant les noms de voies de communication ne sont pas incluses dans ce tableau

Dans le tableau ci-dessus, on peut observer que le nombre de toponymes officialisés à l'intérieur de chacun des intervalles annuels choisis a été, pour ainsi dire, relativement constant dans les deux premières catégories (entités topographiques et hydrographiques). D'ailleurs ces deux classes représentent 87% du contenu du Répertoire et, à elles seules, les entités hydrographiques regroupent 78% des noms.

Par contre, après avoir connu un ralentissement quant à l'officialisation de toponymes désignant des espaces administratifs et autres entre 1970 et 1978, la Commission de toponymie a mis l'accent sur ces types d'entités au cours de la période 1979-1986 en approuvant plus de 4 000 appellations. L'addition de plus de 1 000 noms de bureaux de poste explique en grande partie ce phénomène.

Les Statistiques de l'officialisation des toponymes

Répartition des noms de lieux officiels par groupes linguistiques[1]

Groupe linguistique	Jusqu'à 1969		1970-1978		1979-1986		Total en 1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Français	19 308	69,05	24 137	77,59	23 890	69,64	67 335	72,11
Anglais	5 527	19,76	2 630	8,45	3 104	9,05	11 261	12,06
Amérindien	1 302	4,66	584	1,88	5 091	14,84	6 977	7,47
Inuit	97	0,35	742	2,38	904	2,64	1 743	1,87
Autres[2]	1 731	6,19	3 019	9,70	1 313	3,83	6 063	6,49
Total	27 965	100,00	31 112	100,00	34 302	100,00	93 379	100,00

[1] La répartition linguistique des noms de voies de communication n'est pas incluse dans ce tableau.

[2] Comprend les toponymes de langue autre que française, anglaise, amérindienne et inuit, les toponymes hybrides c'est-à-dire comportant des éléments spécifiques empruntés à des langues différentes, les toponymes indifférenciés pouvant appartenir à plus d'une langue à la fois et les toponymes d'origine linguistique inconnue.

À la lecture de ce tableau, on peut constater que les toponymes français représentent 72% des noms officiels contenus dans cet ouvrage. Mis à part la période médiane (1970-1978) où la proportion des toponymes français est grimpée à 77%, les deux autres périodes ont conservé le même pourcentage de noms français, soit 69%. Quant aux toponymes anglais, ils représentaient 20% du total en 1969; mais leur proportion a chuté de plus de la moitié depuis cette date et ce, même si leur nombre a doublé entre 1969 et 1986.

Enfin, dans l'ensemble du corpus, la part des toponymes amérindiens et inuit occupe 7% de la banque; cependant, il est à noter qu'au cours de la période 1979-1986, ces deux catégories totalisaient 5 995 toponymes pour une proportion de 17%, ce qui est nettement supérieur aux pourcentages des deux premières périodes, 5% et 4%.

Source: **Répertoire toponymique du Québec 1987**

Annexe 4

COMMISSION DE TOPONYMIE
AVIS TOPONYMIQUES 1987-1988

	SELON LA JURIDICTION				SELON LA CLIENTÈLE				SELON LE TYPE D'ENTITÉS							
	AVIS-CONSEILS AU GOUVERNEMENT ET AUTRES ORGANISMES (AG)	AVIS AUX MUNICIPALITÉS (AM)	TOTAL DES AVIS-CONSEILS (NOMBRE DE TOPONYMES)	AVIS-CONTRÔLES (AC) (NOMBRE D'OUVRAGES)	MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT	MUNICIPALITÉS	ORGANISMES PRIVÉS ET INDIVIDUS	TOTAL DES AVIS	ENTITÉS TOPOGRAPHIQUES	ENTITÉS HYDROGRAPHIQUES	LIEUX HABITÉS	ESPACES ADMINISTRATIFS	AUTRES ESPACES DÉSIGNÉS	VOIES DE COMMUNICATION	CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS	TOTAL DES AVIS
Avril	3	146	149	6	1	148	-	149	-	-	2	1	-	146	-	149
Mai	5	53	58	-	3	55	-	58	-	-	2	-	3	53	-	58
Juin	2	266	268	2	1	267	-	268	-	-	1	1	-	266	-	268
Juillet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Août	13	85	98	-	12	86	-	98	-	-	10	3	-	85	-	98
Septembre	2	18	20	-	-	18	2	20	-	-	2	-	-	18	-	20
Octobre	4	86	90	3	34	56	-	90	-	-	2	2	-	86	-	90
Novembre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décembre	9	35	44	17	42	2	-	44	-	-	4	1	-	36	3	44
Janvier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Février	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mars	28	146	174	1	167	5	2	174	-	-	1	28	-	145	-	174
CUMULATIF	66	835	901	29	260	637	4	901	-	-	24	26	3	835	3	901

Le dossier autochtone

Alain Vallières

Vous avez constaté, dans le présentoir des publications de la Commission installé dans la salle de cours de l'université Laval, que la préoccupation de la toponymie autochtone est présente dans notre organisme depuis une dizaine d'années.

En effet, en 1979, la Commission organisait un atelier sur l'écriture des noms de lieux autochtones auquel ont participé plusieurs représentants des différentes nations amérindiennes.

Il faut dire que notre territoire, à l'arrivée des premiers eurogènes au XV^{e} siècle était déjà occupé par une population autochtone qui avait nommé ses principaux lieux fréquentés tels Québec, Hochelaga (le nom amérindien de Montréal), Chicoutimi, Tadoussac, Kénogami, Maniwaki, Abitibi... et plus au nord, les Inuit (ou Esquimaux) se repéraient avec des noms de lieux tels Killiniq, Aupaluk, Salluit, Kuujjuarapik, Ivujivik... Les premiers géographes et explorateurs ont retenu et retranscrit plusieurs centaines de ces toponymes dont la connaissance et la transmission n'étaient assurées que par la tradition orale. Les missionnaires partis évangéliser les populations autochtones ont été les premiers à essayer de transcrire ces langues "rébarbatives" en alphabet latin. C'était le début d'un essai de translittération qui, quatre siècles plus tard, fait encore l'objet de discussions pour certaines langues autochtones.

Il existe, au Québec, des représentants de neuf nations amérindiennes différentes et un groupe d'Inuit ou d'Esquimaux dont la population se répartit dans une douzaine de petits villages du Nunavik*, cette région socio-culturelle du Nord du Québec.

La petite carte du Québec qui vous a été distribuée indique, en regard de chacun des établissements ou villages autochtones le pourcentage d'avancement du traitement par rapport aux noms inventoriés.

---

* Nunavik signifie "le territoire où vivre".

Je voudrais rappeler, si vous me le permettez, un moment historique qui, jusqu'à un certain point, a suscité une prise de conscience des autorités gouvernementales québécoises, ces dernières années en matière de toponymie autochtone.

Je fais allusion ici à l'époque 1915-1920 où plus de 15 000 noms de lieux autochtones ont été rayés des cartes, plans d'arpentage, récits de voyages et descriptions techniques de découpages administratifs. À l'époque, faisant fi de la valeur culturelle et technique de ces désignations séculaires, c'est par centaines sinon par milliers qu'on les a fait disparaître. Ces toponymes autochtones ayant été surtout transmis par tradition orale, leur évacuation des cartes a souvent entraîné leur disparition pure et simple.

La Commission de toponymie a tenté, en quelque sorte, de combler ce vide toponymique depuis 1976 en encourageant la réalisation d'enquêtes toponymiques sur les territoires fréquentés par les autochtones. Ces inventaires nous ont permis de recueillir environ 17 000 toponymes en milieu amérindien et inuit.

Nous demeurons persuadés que tous les noms de lieux autochtones n'ont pas encore été inventoriés et qu'il en reste des centaines à aller chercher sur le terrain.

Quant tous les noms recueillis auront été traités et que ceux répondant à nos critères de choix et à nos règles d'écriture auront été officialisés, cela permettra de meubler plusieurs secteurs de notre cartographie nationale et d'indiquer des toponymes rappelant le passage ou le séjour en ces lieux des nations autochtones.

Il fallut attendre les années 1950 pour que, sous l'impulsion de l'ethnologue Jacques Rousseau, on assiste à un regain de popularité de la toponymie autochtone. En relation étroite avec le secrétaire de la Commission de géographie de l'époque, Isaïe Nantais, le célèbre chercheur parvint à réintroduire certains noms de lieux amérindiens dans la région des lacs Albanel et Mistassini. En 1969, ce fut au tour de l'anthropologue Bernard Saladin D'Anglure de procéder à un inventaire détaillé des toponymes inuit des côtes du Nouveau-Québec.

Puis, on assista à une systématisation des inventaires en milieux cri et naskapi à partir de 1976, au moment où les projets d'aménagement hydroélectriques risquaient de bouleverser sérieusement la nomenclature géographique autochtone.

Poursuivant ses opérations d'inventaires dans les territoires des autres nations autochtones, c'est avec une impressionnante banque de données et une expertise avancée que la Commission se présenta au Colloque sur les noms géographiques autochtones organisé à Ottawa par le Comité permanent canadien des noms géographiques, les 7, 8 et 9 mai 1986.

Toujours soucieuse, par ailleurs, d'assurer une diffusion adéquate de la toponymie autochtone, la Commission a entrepris, en 1985, de publier un dossier sur le sujet pour chacune des nations. J'ai mentionné au début de l'exposé que les deux ouvrages publiés jusqu'ici étaient disponibles pour distribution.

Vous avez été à même de juger, au cours de l'inventaire dans la région de Charlevoix que les problèmes auxquels on doit faire face sur le terrain sont nombreux et diversifiés. Imaginez donc un contexte de toponymie autochtone où l'enquêteur ne parle pas la même langue que les informateurs et doit faire appel à un interprète.

Quelques expériences de cet ordre nous ont vite convaincu de la nécessité de faire effectuer les enquêtes en milieu amérindien et inuit par des représentants des nations autochtones eux-mêmes. Ceux-ci bénéficient d'une meilleure crédibilité auprès de leurs concitoyens. Comme ils parlent la même langue, il y a moins de risques d'erreur dans la retranscription de l'information toponymique.

Le choix des enquêteurs ne s'est pas toujours avéré facile. Habituellement les amérindiens sont assez familiers avec les cartes topographiques ayant, pour la plupart, effectué de nombreux déplacements en avion de brousse. La compréhension et l'interprétation d'une carte, en plan, n'a donc pas de secret pour eux. Nous faisons appel, lorsque cela est possible, à la coopération de techno-linguistes dont la formation a débuté, il y a quelques années, grâce à quelques universitaires qui ont fait de l'étude des langues amérindiennes, une spécialité de leurs disciplines. De plus en plus d'ailleurs, les langues amérindiennes s'enseignent

aux jeunes du moins, au niveau primaire. Dans quelques villages, certains cours de niveau secondaire sont aussi accessibles, dans l'une ou l'autre langue amérindienne. C'est en quelque sorte une remontée de l'intérêt patrimonial autochtone, une prise de conscience du milieu. La toponymie a bénéficié de ce contexte et il nous est relativement facile de convaincre les représentants des nations ou les conseils de bandes de collaborer à nos projets d'interventions.

À titre d'exemple, nous avons patronné la réalisation, cet été, de deux projets d'inventaire. Le premier sur la Côte-Nord, dans l'arrière-pays de Sept-Îles, concerne la collecte de noms montagnais usuels qui identifient des lieux nommés sur des territoires de trappe. La deuxième intervention du même ordre concerne quant à elle, le milieu algonquin de l'Abitibi. Dans les deux cas, il s'agit de suites de projets instigués il y a quelques années et dont le bilan a été très positif.

Ces inventaires nous permettent certes de "meubler" de vastes secteurs cartographiques jusqu'ici anonymes. Ils nous posent par ailleurs certains problèmes de choix de noms. En effet, dans plusieurs secteurs, la toponymie autochtone existe en parallèle avec la toponymie dite administrative qui, elle aussi peut être âgée de trois ou quatre siècles. C'est le problème de la toponymie parallèle dont vous entretiendra mon collègue Jean Poirier, jeudi après-midi prochain. De plus, il arrive parfois que les utilisateurs et diffuseurs méridionaux de toponymes autochtones posent quelques objections à utiliser des toponymes qui sont souvent assez longs (ex. Île KAISHIWEYACHINAKANISKACH) et dont la prononciation peut être difficile.

Nous vous présentons, ci-dessous, un article tiré du bulletin d'information sur les noms de lieux, **Le toponyme**, volume 4, numéro 4, publié par la Commission de toponymie en novembre 1986. Cet article résume la procédure d'inventaire et de traitement que la Commission applique aux toponymes autochtones.

"Lorsqu'un village autochtone souhaite voir inventorier les noms de lieux de son territoire, le Conseil de bande fait appel à la Commission de toponymie qui identifie un représentant pour expliquer les procédures à suivre. Le responsable du dossier à la Commission sera en contact constant avec les représentants locaux jusqu'à la fin du projet de façon à en assurer le succès. Après avoir établi les

modalités techniques relatives à la réalisation de l'inventaire et délimité le territoire à couvrir à l'aide de cartes à 1:250 000 et à 1:50 000, un contrat est signé entre les parties ou une subvention est versée, selon le cas. Le Conseil mandate alors un ou une autochtone pour procéder à l'inventaire. La personne engagée doit bien connaître la graphie des termes de sa langue maternelle et entretenir de bonnes relations avec les Anciens. Ces derniers sont retenus comme informateurs privilégiés parce qu'ils ont parcouru et parcourent encore les territoires de chasse et de trappe. La collaboration de plusieurs Anciens diminue en outre la marge d'erreur possible puisque leurs informations peuvent être confrontées entre elles.

L'inventaire peut être réalisé soit au village où les Anciens vont rencontrer l'enquêteur, soit sur les lieux de campements où c'est alors l'enquêteur qui se rend visiter les Anciens qui pratiquent leurs activités traditionnelles. L'enquêteur s'efforce, dans sa démarche, de repérer le moindre point d'intérêt susceptible d'être dénommé.

Une fois tous les toponymes relevés avec l'aide des Anciens, l'enquêteur amérindien ou inuit numérotera sur une carte géographique à 1:50 000, fournie par la Commission de toponymie, chacun des noms de lieux inventoriés. Il inscrit sur une fiche type conçue par la Commission le toponyme relevé et tous les renseignements pertinents sur la localisation, la signification, l'origine, les variantes, l'informateur, etc... Ces informations sont regroupées sous forme d'un rapport déposé à la Commission de toponymie. Chaque rapport comporte une résolution du Conseil de bande venant entériner les toponymes et leur graphie en écriture romaine. Cette exigence découle du fait que l'écriture peut varier d'un village à l'autre, et cela pour une même Nation. Dans ces circonstances, la nécessité d'adopter un système d'écriture normalisé est devenu manifeste pour les communautés. Celles-ci, sous les conseils de spécialistes, décideront du système d'écriture à adopter.

Après réception du rapport, le personnel de la Commission ou des employés occasionnels venant du milieu autochtone procèdent au traitement des données. Chacun des noms est retranscrit sur une carte topographique où sont déjà compilées les données toponymiques de base (officielles ou non) de la Commission. Parallèlement

à cette opération, la graphie des noms est vérifiée et l'évaluation de conflits susceptibles d'apparaître avec des noms déjà existants est effectuée. Une liste avec justification du statut à décerner à chaque toponyme est alors élaborée et fera partie intégrante du dossier qui sera soumis à la réunion mensuelle de la Commission. L'analyse menée par les sept commissaires permettra de confirmer ou d'infirmer le statut proposé, de déceler certaines erreurs ou ambiguïtés possibles et d'exiger, le cas échéant, un réexamen du dossier.

Les données sont ensuite intégrées à un fichier informatisé en attendant la publication annuelle à la **Gazette officielle du Québec** des noms approuvés par la Commission. Celle-ci s'assure par ailleurs de leur diffusion auprès des organismes producteurs de cartes ou d'autres publications et susceptibles d'en faire usage."

Je conclurai ce trop bref exposé en vous livrant quelques chiffres.

Les représentants des neuf nations amérindiennes au nombre de quelque 42 600 individus nous ont déjà fourni par le biais des enquêtes toponymiques plus de 10 500 toponymes dont environ 90% a déjà subi un traitement toponymique. Par rapport aux toponymes inventoriés, 5 274 ont fait l'objet de recommandations d'officialisation, suite à l'analyse qui en a été faite par le personnel de la Direction de l'inventaire et du traitement. Additionnés aux autres toponymes, d'appartenance linguistique amérindienne déjà officialisés antérieurement par la Commission de toponymie, cela nous donne un portrait de 7 390 toponymes officiels (au 30 juin 1988) soit 5,54% de tous les noms officiels du **Répertoire toponymique du Québec**. La proportion de la population amérindienne par rapport à la population totale du Québec est quant à elle de 0,007%.

Les toponymes inuit quant à eux, ont vu, ces dernières années, leur nombre atteindre 7 070 grâce à une vaste enquête entreprise au nord du Québec par le professeur Ludger Müller Wille de l'université McGill, à Montréal. Environ le tiers de ces toponymes ont déjà été traités ce qui, allié aux noms de lieux inuit que la Commission avait déjà officialisés depuis le début du siècle, a permis de rendre officiels près de 1 900 noms de lieux inuit soit, 1,42% de tous les noms officiels du Québec. Pour une population de quelque 6 100 individus, on peut dire

qu'elle est bien représentée dans le corpus toponymique du Québec ce qui, à l'exemple de la représentation amérindienne, se justifie pleinement par le fait que ces populations autochtones ont, les premières occupé le territoire québécois.

Figure 1 : État d'avancement des inventaires et du traitement des toponymes autochtones.

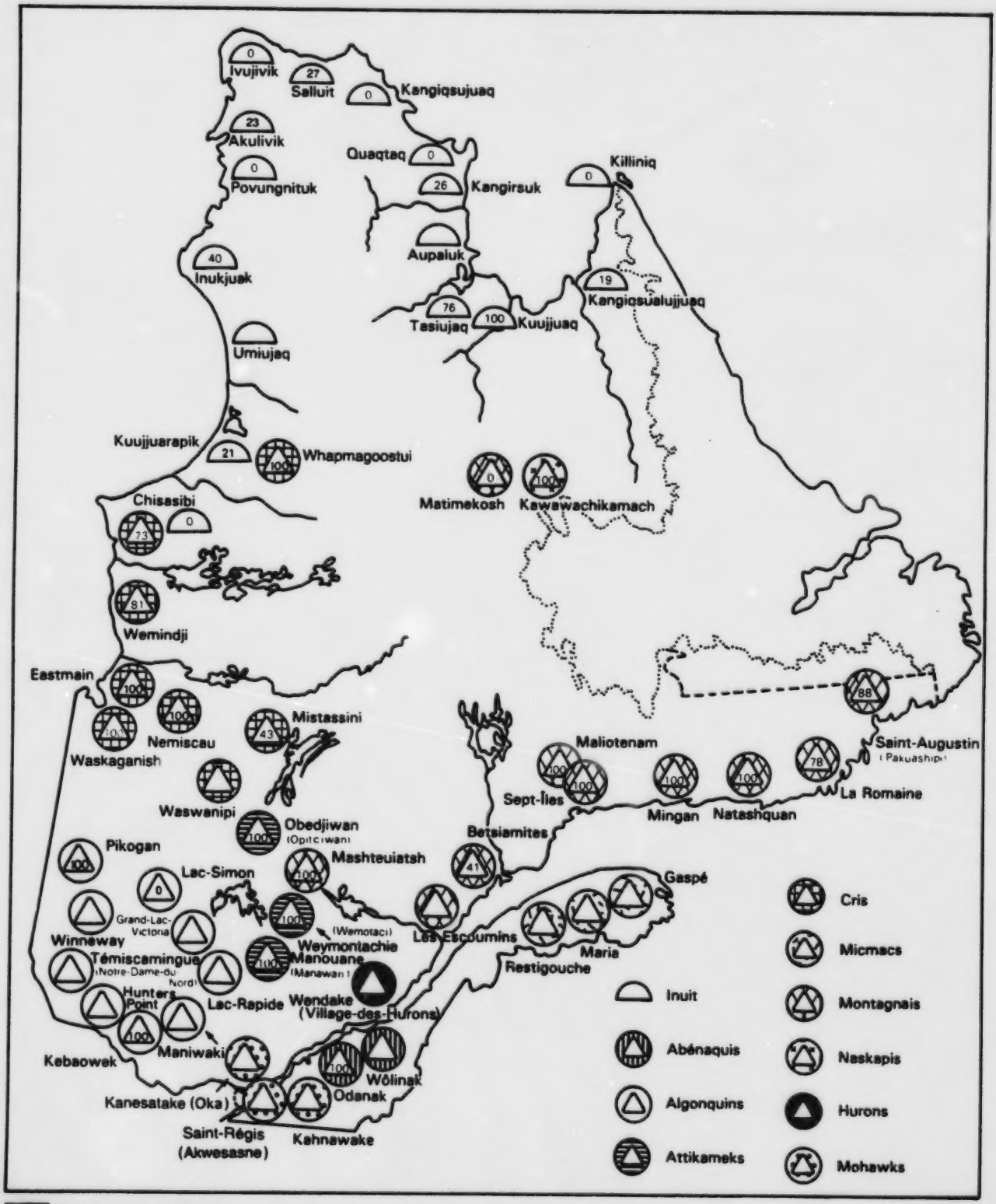

Gouvernement du Québec
Commission de toponymie
Service de la toponymie
2e trimestre 1987

Commission de toponymie

Rapport trimestriel

30 juin 1988

Nombre de toponymes et d'odonymes (ON,OP)

selon l'appartenance linguistique

Appartenance linguistique	Nombre de toponymes	%/Nombre total de toponymes	Nombre d'odonymes	%/Nombre total d'odonymes	Nombre total	%/Nombre total
-	1				1	
0-						
1- Français	70 103	52,56	32 385	24,28	102 488	76,84
2- Anglais	11 546	8,66	2 988	2,24	14 534	10,90
3- Amérindien	7 390	5,54	175	0,13	7 565	5,67
4- Inuit	1 896	1,42			1 896	1,42
5- Autre	1 035	0,78	251	0,19	1 286	0,96
7- Hybride	128	0,10	33	0,02	161	0,12
8- Indifférencié	1 987	1,49	330	0,25	2 317	1,74
0- Inconnu	2 932	2,20	200	0,15	3 132	2,35
Total	97 018	72,74	36 362	27,26	133 380	100,00

TOPONYMIE AUTOCHTONE

Synthèse par nation et par territoire

Nation Territoire	Auteur du rapport	Année du rapport	Toponymes inventoriés	Toponymes traités/%	Toponymes présentés pour approbation	Toponymes à traiter	Remarques
Abénaquis Odanak	J. Warne	1979	161	144/100	27	-	6 odonymes 11 toponymes ne peuvent être traités
Algonquin							
Harricana	A. Mackenzie	1981	55	55/100	45	-	-
Kékaowek	N. Young	1980	208	208/100	34	-	-
(Kipawa)		1981	188	188/100	4	-	-
Pikogan	M. Mackenzie	1977	1	1/100	1	-	-
	N. Kistabish	1980	247	247/100	162	-	-
	A. Mackenzie	1981	136	136/100	37	-	-
Lac-Simon	F. Larose	1986	260	260/100	123	-	-
Attikamek							
Manouane	M. Dubé	1979	825	825/100	479	-	Désofficialisation d'un toponyme
Obedjiwan	M. Dubé	1980	378	378/100	214	-	-
Weymontachie	M. Boivin	1981	203	203/100	101	-	-
Cri							
Chisasibi	M. Mackenzie	1977	498	391/79	256	107	-
Eastmain	M. Mackenzie	1977	656	656/100	479	-	28 en instance de décision
		1979	27	27/100	19	-	
Mistassini	M. Mackenzie	1977	148	148/100	56		
	K. Blacksmith	1981	1119	180/28	136	466	473 toponymes ne peuvent être traités
Nemiscau	M. Mackenzie	1979	532	532/100	421	-	-
Waskaganish (Fort Rupert)	M. Mackenzie	1979	706	706/100	489	-	Désofficialisation d'un toponyme

Note: Ces données étaient à jour en août 1988

Nation Territoire	Auteur du rapport	Année du rapport	Toponymes inventoriés	Toponymes traités/%	Toponymes présentés pour approbation	Toponymes à traiter	Remarques
Wemindji Whapmagoostui	M. Mackenzie	1977	456	360/79	221	96	Entités submergées
(Poste-de-la-Baleine)	M. Mackenzie	1977	678	678/100	511	-	-
Inuit							
Akulivik	Saladin	1968	259	61/24	13	198	-
	Avataq	1982	158	57/36	-	101	-
	L. Müller	1984	197	197/100	95	-	95 en instance de décision
Chisasibi	Saladin	1968	65	-/-	-	65	-
Inukjuak	Saladin	1968	509	79/16	40	430	-
	M. Mackenzie	1977	1	1/100	1	-	-
	A. Pov	1980	920	459/50	318	461	-
	L. Müller	1984	45	45/100	45	-	-
Ivujivik	Saladin	1968	265	-/-	-	151	114 Territoires-du-Nord-Ouest
Kangiqsualujjuaq	Saladin	1968	176	52/30	-	124	-
	M. Samson	1979	1	1/100	-	-	-
	L. Müller	1982	469	71/15	12	398	-
Kangiqsujuaq	Saladin	1968	320	-/-	-	320	-
	J. Epoo	1981	274	-/-	-	274	-
Kangirsuk	Saladin	1968	288	30/10	11	258	-
	Z. Nungak	1982	333	142/43	71	191	-
Kiliniq	Saladin	1968	236	-/-	-		93 Terre-Neuve 26 Territoires-du Nord-Ouest

Nation Territoire	Auteur du rapport	Année du rapport	Toponymes inventoriés	Toponymes traités/%	Toponymes présentés pour approbation	Toponymes à traiter	Remarques
Kuujjuaq	Saladin	1968	122	122/100	8	-	-
	L. Müller	1982	389	389/100	176	-	-
Kuujjuarapik	Saladin	1968	209	142/70	9	67	-
	M. Mackenzie	1977	20	20/100	6	-	-
	Avataq	1981	232	107/46	51	125	
Povungnituk	Saladin	1968	423	170/100	-	-	253 Territoires-du-Nord-Ouest
	L. Müller	1985	55	55/100	41	-	41 en instance de décision
Qikirtait (Îles Belcher)	Saladin	1968	354	-/-	-	-	354 Territoires-du-Nord-Ouest
Quaqtaq	Saladin	1968	147	-/-	-	129	18 Territoires-du-Nord-Ouest
Salluit	Saladin	1968	124	22/18	3	102	-
	L. Müller	1985	240	65/27	48	175	-
Tasiujaq	Saladin	1968	215	57/27	5	158	-
	Z. Nungak	1982	24	24/100	2	-	-
Montagnais							
Archipel de Mingan	G. McNulty	1978	226	226/100	121	-	-
	A. Napess	1981	61	61/100	24	-	-
Betsiamites	St-Onge	1978-79	57	57/100	41	-	-
	G. McNulty	1797	247	247/100	108	-	Attente des corrections et de la résolution pour 91 toponymes
La Romaine	G. McNulty	1979	403	403/100	185	-	Attente de la résolution pour 87 toponymes
	M. Samson	1980	8	8/100	4	-	

Nation Territoire	Auteur du rapport	Année du rapport	Toponymes inventoriés	Toponymes traités/%	Toponymes présentés pour approbation	Toponymes à traiter	Remarques
Mingan	A. Napess	1980	410	410/100	313	-	-
Natashquan	G. McNulty	1979	224	224/100	139	-	-
Northwest River	M. Samson	1979	63	63/100	56	-	-
		1980	68	68/100	57	-	-
Mashteuiatsh	F. Bégin	1981	274	245/100	37	-	29 impossibles à traiter
Saint-Augustin	G. McNulty	1979	175	175/100	15	-	Attente de la résolution pour 15 toponymes
	M. Michaud	1980	66	66/100	36		
Matimekosh (Schefferville)	Saint-Onge	1978-79	204	-/-	-	131	73 Labrador
Sept-Iles	Saint-Onge	1978-79	169	60/100	41	-	109 impossibles à traiter
Mohawk							
Kahnawake	J. Laberge	1981	16	-/-	-	16	Il s'agit ici d'un relevé radiophonique
Naskapi							
Davis Inlet	M. Michaud	1979	41	41/100	80	-	-
Kawawachikamach (Schefferville)	M. Mackenzie	1979	42	42/100	23	-	-
		1979	568	568/100	177	-	-

TOPONYMIE AUTOCHTONE

Synthèse par nation

Nation	Toponymes inventoriés	Toponymes traités/%	Toponymes présentés pour approbation	Toponymes à traiter	Remarques
Abénaquis	161	144/100	27	-	6 odonymes et 11 toponymes ne peuvent être traités
Algonquin	1095	1095/100	406	-	-
Attikamek	1406	1406/100	795	-	-
Cri	4820	3678/76	2589	699	473 toponymes ne peuvent être traités (Mistassini)
Inuit	7070	2368/33	819	3844	136 toponymes sont en instance de décision; 858 toponymes hors du Québec
Montagnais	2655	2313/87	1177	131	73 toponymes au Labrador; 138 toponymes ne peuvent être traités (Mashteuiatsh) et Sept-Iles); 178 toponymes sont en attente de résolution
Mohawk	16	-/-	-	16	Relevé radiophonique
Naskapi	651	651/100	280	-	-
Amérindien	10544	9287/88	5274	816	622 toponymes ne peuvent être traités; 73 toponymes sont au Labrador; 178 toponymes sont en attente de résolution; 28 toponymes sont en instance de décision
Inuit	7070	2368/33	819	3844	858 toponymes sont hors du Québec; 136 toponymes sont en instance de décision

Le dictionnaire des noms de lieux du Québec

Jean Poirier

Des milliers de noms de lieux importants sur le plan de l'histoire et largement utilisés, véhiculent une charge culturelle que peu de personnes connaissent vraiment. Aussi, pour faire connaître cet élément du patrimoine, la Commission de toponymie a-t-elle entrepris la réalisation d'un **Dictionnaire des noms de lieux du Québec.** De plus, mettre un tel ouvrage à la disposition du public constitue un objectif qui rencontre le programme gouvernemental d'identification culturelle du territoire. Et qui plus est, ce dictionnaire s'avère d'une urgente nécessité, non seulement parce que la plupart des pays ont déjà produit des ouvrages de cette nature, mais aussi si l'on considère que l'ouvrage le plus récent de ce type, intitulé **Les noms géographiques de la province de Québec,** a été publié en 1906, soit il y a plus de quatre-vingts ans.

L'article 125, paragraphe e) de la **Charte de la langue française** impose comme devoir à la Commission de toponymie de diffuser la nomenclature officielle du Québec. Elle s'y conforme en publiant des **Répertoires toponymiques** (1969, 1979, 1987) de même que des dossiers, des itinéraires régionaux, etc. La Commission s'est autorisée également de cet article de la Charte lorsqu'elle a entrepris la réalisation de ce dictionnaire.

Comme il est souhaitable de produire le dictionnaire en un seul volume, le corpus de base a été fixé à environ 7 000 toponymes. En escomptant une dizaine d'entrées en moyenne par page, l'ouvrage comptera environ 700 pages. Ce corpus, sélectionné par la Commission, comprend principalement les noms de municipalités, villages, hameaux, lieux-dits, cantons, réserves indiennes, lacs, rivières, ruisseaux, monts et montagnes, caps, anses, baies, rapides, chutes, etc. Déjà 25% des rubriques ont passé le stade de la première rédaction.

Parmi les outils dont la Commission s'est dotée pour la réalisation de ce travail, il faut mentionner une rédaction générale du projet, en 1987, avec une page type et l'énumération des renseignements contenus (voir Annexes I et II), un un vade-mecum du rédacteur de même qu'un formulaire de rédaction (voir Annexe

III). Les rédacteurs utilisent ces matrices pour rédiger les textes et enregistrer les suivis. Chaque rubrique est examinée par les quatre membres du Comité de rédaction qui apportent leurs commentaires aux rédacteurs. Ceux-ci corrigent leurs textes et retournent les formulaires au responsable technique du dictionnaire. Sur ce formulaire, le rédacteur met une note à son texte, si une illustration est suggérée. Il en donne la référence ou une copie, s'il dispose de cette information.

La réalisation d'une telle oeuvre, qui sera abondamment illustrée, requiert une période importante de temps, mais elle ne doit pas être étalée sur un trop grand nombre d'années, sous peine de manquer de souffle, d'intérêt ou encore de ressources financières. Un investissement d'environ cinq (5) personnes-années est consenti à même le personnel de la Commission, pour la durée du travail, qui pourra prendre trois ans (cinq ans au maximum).

Les articles comportent généralement les données suivantes:

1. **Renseignements fixes:** Coordonnées géographiques (sauf les noms traités collectivement comme les lacs Long, Croche, Vert, par exemple, qui existent à des centaines d'exemplaires au Québec); la carte topographique au 1:50 000; le statut du nom; la localisation géographique par référence à un ou des lieux plus connus; les données dimensionnelles: longueur, superficie, altitude, selon; la population pour les municipalités principalement (elle est indiquée à la fin de la rubrique); le gentilé (pour les lieux habités); le blason populaire, le cas échéant. Le rédacteur donne les renseignements fixes s'il les a à portée de la main. Dans le cas contraire, il se contente de pointer dans la colonne "À faire" les données à retenir, qui feront l'objet d'un relevé systématique, par une seule personne, lorsque le nombre de rubriques rédigées le justifiera. Il doit cependant prévoir, dans la rédaction de la rubrique, l'espace voulu pour y insérer par la suite les données quantitatives. Les données variables (ex.: population) seront ajoutées dans la dernière phase de la rédaction.

2. **Informations de nature historique, géographique, folklorique:**

L'origine (pourquoi on a attribué telle dénomination à tel lieu; l'auteur de

l'attribution du nom s'il est connu); la date d'apparition du toponyme et la source; son évolution; des notes biographiques succinctes des personnes remémorées; la brève description géographique surtout lorsqu'elle a une incidence toponymique; des variantes non officielles si elles recèlent l'intérêt voulu; pour les cantons, la date de proclamation (année), s'il y a lieu, à la fin de la rubrique.

3. Informations de nature linguistique:

La langue du toponyme; la signification du toponyme; l'étymologie populaire, le cas échéant; son étymon (termes dialectaux, mots rares); le genre de certains cours d'eau; les faits de syntaxe; la prononciation, si nécessaire (en transcription orthographique et API).

La majorité des articles comportent une longueur moyenne de 15 à 25 lignes. Mais pour les toponymes majeurs tels **Québec, Trois-Rivières, Montréal, le Saint-Laurent**, le texte sera plus long et pourrait même aller jusqu'à une page complète éditée sur deux colonnes. Mais ce n'est qu'exceptionnellement que la longueur d'un article pourra dépasser 40 à 50 lignes manuscrites. Dans les cas où une information supplémentaire justifierait un texte plus long, on demande au rédacteur, avant d'entreprendre la rédaction, de mentionner ce fait afin que le Comité de rédaction en juge, en transmettant à celui-ci le type d'information supplémentaire suggérée.

Douze personnes, des géographes et des historiens, pour la plupart, mais aussi un linguiste, sont actuellement impliquées dans le travail, à temps complet, mais surtout à temps partiel, soit comme personnel régulier, soit comme contractuels. Le nombre de personnes travaillant pour sa réalisation est susceptible d'augmenter dans quelques mois; d'une part les rubriques alors rédigées seront entrées sur informatique et, d'autre part, dès que le choix iconographique commencera à se faire, des illustrations devront être trouvées.

Destiné à un public québécois spécifiquement intéressé par notre patrimoine toponymique, ce dictionnaire contribuera également au rayonnement du Québec à l'étranger, là où l'intérêt porté à la réalité québécoise pourra être en partie

satisfait par ce qui sera à la fois un outil de référence et un ouvrage encyclopédique qui, à travers la toponymie, recèlera une grande richesse d'information sur le Québec, qu'elle soit de nature géographique, historique, linguistique, folklorique ou autre.

ANNEXE 1
Page type

«Dictionnaire des noms de lieux du Québec»

Coudres, Île aux 47°24' 70°23'

Île du Saint-Laurent située en face de **Baie-Saint-Paul**, de la division de recensement de **Charlevoix-Ouest**. Superficie: 31 km2. Population en 1984: 1480 habitants. Jacques Cartier la dénomma ainsi le 6 septembre 1535: «Et entre aultres, il y a plusieurs couldres franches, que treuvasmes fort chargez de nozilles, aussi grosses et de meilleur saveur que les nostres... et pour ce la nommasmes l'isle es Couldres.» Ce toponyme a parfois été traduit en anglais **Elbow Island**.

Désert, Rivière 46°23' 75°58'

Division de recensement de Gatineau. D'une longueur de 72 km. Elle se jette dans la **rivière Gatineau** à Maniwaki. **Désert** est un mot du français-québécois emprunté aux parlers normands. Il détermine soit un terrain qui a été défriché en vue d'y faire de la culture, soit une clairière naturelle. Quatre lacs portent également ce nom.

Dozois, Réservoir 47°30' 77°05'

Division de recensement de Pontiac. Doit son nom au père oblat Nazaire Servule Dozois (1859-1932), missionnaire au nord de l' **Outaouais**. Ce réservoir a été créé en 1949 lors de la construction du **barrage Bourque** sur la **rivière des Outaouais**.

Foulon, Anse au 46°47' 71°14'

Entité de la ville de Sillery, connue aussi comme **Le Foulon**, située à un km de Québec. **Anse au Foulon** remonte au début du XVIIIe siècle. Le Séminaire de Québec eut un moulin à fouler l'étoffe, un foulon ou moulin à foulon, à cet endroit, de 1710 à 1734. C'est ce moulin à foulon, qui semble avoir été désaffecté en 1734, qui a donné naissance au toponyme, lequel s'est transmis jusqu'à nos jours. On ignore où était exactement situé ce moulin à foulon. En gros on peut dire qu'il se trouvait entre la falaise, la **côte Gilmour** et le port de plaisance de Sillery.

Ce lieu a été rendu célèbre lors de la guerre de Sept-Ans qui décida du sort de la Nouvelle-France. En effet, c'est là que le général anglais James Wolfe réussit à débarquer ses troupes dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759 pour livrer bataille au général Montcalm sur les **plaines d'Abraham**. A aussi été connue sous le nom de **Wolfe Cove**.

Grenville 45°42' 74°40'

Division de recensement d'Argenteuil. Nom d'un canton, d'une municipalité de canton, d'un village, d'un canal, d'une baie, d'un barrage, de lacs et d'un ruisseau. Rappelle soit William Windham, baron de Grenville (1759-1834), membre du parlement anglais et Premier ministre de 1806 à 1807, soit George Nugent Temple Grenville, marquis de Buckingham (1753-1813). Le **canton de Grenville** fut proclamé en 1808. La partie du canton située en front de l' **Outaouais** fut arpentée en 1788. La **municipalité de canton de Grenville** fut érigée le 1er juillet 1845. Population en 1984: 1830 habitants. Le **village de Grenville**, situé sur la rive gauche de l' **Outaouais** immédiatement en amont du barrage, fut érigé le 1er janvier 1876. Population en 1984: 1400 habitants. La création du village est due à l'ouverture du **canal du Long Sault** – maintenant **canal de Grenville** – commencé en 1825. L'exhaussement des eaux de l' **Outaouais** à cet endroit, consécutif à la construction du barrage, a fait disparaître les célèbres **rapides du Long Sault**, à la hauteur du village, où se sont illustrés, en 1660, Dollard Desormeaux et ses compagnons.

Montmorency, Chute 46°25' 71°09'

Division de recensement du même nom. Située entre Beauport et Boischatel, à 13 kilomètres de Québec. La chute a une hauteur de 80 mètres, soit une fois et demie celle du Niagara. Sur sa carte de 1608, Champlain écrit: «Le grand saut de Montmorency qui descent de plus de 25 brasses de haut dans la rivière.» Champlain précise dans son livre de 1632: «Au bout de l'isle y a un torrent d'eau du costé du nort, que j'ay nommé le sault de Montmorency.» Ce nom de lieu rappelle un des membres de l'illustre famille de France, les Montmorency: probablement

Charles de Montmorency, amiral de France, à qui le fondateur de Québec avait dédié son livre publié en 1603. Cette entité était déjà nommée lorsque Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, fut vice-roi de la Nouvelle-France, de 1620 à 1625. La légende de la Dame Blanche est liée à la **chute Montmorency**. Après l'affreuse bataille du 31 juillet 1759, qui eut lieu à cet endroit, le petit milicien, fiancé avec la Dame Blanche, est retrouvé noyé. À partir de ce moment, on la vit se promener solitaire et silencieuse dans la robe blanche du jour de ses fiançailles sur les rochers surplombant la chute avant de disparaître pour toujours.

Montreuil, Canton de 47°45' 79°25'

Situé dans la division de recensement de Témiscamingue et proclamé le 6 octobre 1920, Pierre-André de Montreuil, lieutenant-colonel et aide- major général de l'armée de Montcalm.

Pipe, Lac à la 46°45' 73°02'

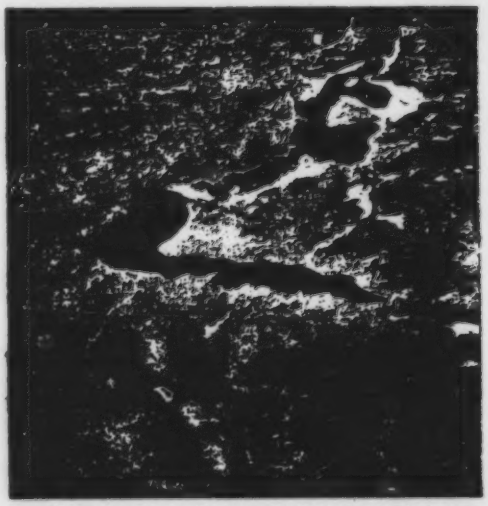

Lac d'une longueur d'un kilomètre et demi situé dans la division de recensement de Champlain. Il s'agit d'un nom métaphorique, la forme du lac rappelant celle d'une pipe. Huit autres lacs au Québec portent ce nom, les autres se référant plutôt à des anecdotes (pipe trouvée sur la rive, endroit de repos pour fumer la pipe, etc.)

ANNEXE II

Renseignements contenus

« Dictionnaire des noms de lieux du Québec »

COUDRES, ÎLE AUX 47°24′ 70°23′

Île du Saint-Laurent située en face de **Baie-Saint-Paul***, dans la division de recensement de **Charlevoix-Ouest**. Superficie : 31 km2. Population en 1984 : 1480 habitants. Jacques Cartier la dénomma ainsi le 6 septembre 1535 : « Et entre aultres, y a plusieurs couldres franches, que treuvasmes fort chargez de nozilles, aussi grosses et de meilleur saveur que les nostres... et pour ce la nommasmes l'isle es Couldres. » Ce toponyme a parfois été mal traduit en anglais **Elbow Island « Île au Coude »**.

→ Nom géographique
→ Coordonnées géographiques
→ Localisation (L'astérisque indique que le
→ Superficie toponyme est étudié dans le
→ Population dictionnaire)
→ Origine et signification
→ Mauvaise traduction

DÉSERT, RIVIÈRE 46°23′ 75°58′

Rivière de la division de recensement de Gatineau, d'une longueur de 72 km ; elle se jette dans la **rivière Gatineau** à Maniwaki* qui a déjà porté le nom de **Rivière-Désert**. *Désert* est un mot du français québécois emprunté aux parlers normands. Il détermine soit un terrain qui a été défriché en vue d'y faire de la culture, soit une clairière naturelle. Neuf autres entités de ce nom, parfois employées en composition, ont cette appellation, dont un hameau et une zone d'exploitation contrôlée.

→ Longueur
→ Localisation
→ Mot du français québécois
→ Autres entités du même nom

DOZOIS, RÉSERVOIR 47°30′ 77°05′

Cette entité du Fontiac* doit son nom au père oblat Nazaire-Servule Dozois (1859-1932), missionnaire qui œuvra au nord de l'**Outaouais**. Ce réservoir a été créé en 1949 lors de la construction du **barrage Bourque** sur la **rivière des Outaouais**. Parmi les six autres entités de ce nom au Québec, mentionnons un canton, un hameau, un lac et un ruisseau.

→ Signification
→ Date de création
→ Autres entités du même nom

FOULON, ANSE AU 46°30′ 77°05′

Entité de la ville de Silery*, connue aussi comme **Le Foulon. Anse au Foulon** remonte au début du XVIIIe siècle. Le Séminaire de Québec eut un moulin à fouler l'étoffe, un foulon ou moulin à foulon, à cet endroit, de 1710 à 1734. Ce moulin à foulon, qui semble avoir été désaffecté en 1734 et dont on ignore la localisation exacte, a donné naissance au toponyme, qui s'est transmis jusqu'à nos jours. Ce lieu a été rendu célèbre lors de la guerre de Sept-Ans qui décida du sort de la Nouvelle-France. En effet, c'est là que le général anglais James Wolfe réussit à débarquer ses troupes dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759 pour livrer bataille au général Montcalm sur les **plaines d'Abraham**. A aussi été connue sous le nom de **Wolfe's Cove**. Notons qu'il existe quatre lacs du Foulon au Québec, dont l'origine demeure incertaine.

→ Autre forme en usage
→ Ancienneté du nom
→ Signification
→ Origine
→ Événement historique
→ Autre nom

GRENVILLE 45°42′ 74°40′

Nom d'un canton de la division de recensement d'Argenteuil, proclamé en 1808. C'est aussi le nom d'un village, d'une municipalité de canton, d'un canal, d'une baie, d'un barrage, de deux lacs et d'un ruisseau. Ce nom rappelle soit William Windham, baron de Grenville (1759-1834), membre du parlement anglais et Premier ministre de 1806 à 1807, soit George Nugent Temple Grenville, marquis de Buckingham (1753-1813). Le **village de Grenville**, situé sur la rive gauche de l'**Outaouais** immédiatement en amont du barrage, fut érigé le 1er janvier 1876. Population en 1984 : 1400 habitants. La création du village est due à l'ouverture du **Canal du Long Sault*** — maintenant **canal de Grenville** — commencé en 1825. L'exhaussement des eau de

→ Plusieurs entités de ce nom
→ Signification
→ Localisation
→ Date d'érection de la municipalité de village
→ Population

Annexe III

Formulaire de rédaction

RUBRIQUE	STATUT
COORDONNÉES	CARTE

TEXTE	Note et corrections (Comité de rédaction)
Notes du rédacteur	

RENSEIGNEMENTS FIXES	Rédacteur	Date

	À faire	Données	Source	Vu par	Date	Notes
Longueur						
Superficie						
Altitude						
Population						
Gentilé						
Illustration						

JOUR 10: 16 août 1988

Les normes concernant le choix des noms à officialiser

Marc Richard

1. La réduction maximale de l'arbitraire dans les décisions

Le choix des toponymes à officialiser constitue une étape cruciale de la normalisation des noms géographiques, et ce, d'autant plus que la normalisation internationale repose sur la normalisation nationale. Par les normes concernant le choix des noms à officialiser, on s'efforce de diminuer la part de l'arbitrage dans les décisions des organismes toponymiques compétents.

Lors de sa première session, du 20 juin au 1er juillet 1960, le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques s'est penché sur un certain nombre de questions touchant les critères qui devraient guider le choix de ces autorités. Les experts se sont demandés quels principes, quelles règles pouvaient être adoptés pour rendre moins subjectives les décisions en matière de noms. Ils ont convenu que la suppression complète de la subjectivité dans la normalisation des noms n'est probablement pas possible, mais dans la mesure où l'influence de ce facteur peut être réduite, la normalisation sera accélérée et les noms normalisés adoptés auront plus de stabilité. L'adoption de principes et de règles clairement formulés et servant manifestement l'intérêt public est peut-être le pas le plus effectif vers l'objectivité.

C'est la résolution 4-C de la Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui présente l'information la plus détaillée concernant les normes à respecter pour le choix des noms par les autorités toponymiques compétentes. Les éléments dont l'organisme devrait tenir compte sont les suivants:

- L'usage courant;

- Les données historiques;

- Le traitement dans les régions multilingues et dans les langues non écrites;

- La mesure dans laquelle il convient d'éviter les noms hybrides;

- La nécessité de ne pas affecter du même nom des détails topographiques différents;

- La nécessité d'éviter de donner plusieurs noms au même détail topographique;

- La détermination exacte du champ d'application de chaque nom géographique, y compris l'appellation de l'ensemble et des différentes parties des éléments topographiques importants;

- L'élimination des noms indésirables ou choquants.

Nous nous proposons de passer en revue certains de ces critères et d'exposer leur raison d'être, d'une part, de même que leur façon de concourir à l'accomplissement du double rôle des noms géographiques, le rôle technique et le rôle culturel, d'autre part.

2. L'examen des critères de choix proposés par les Nations Unies

2.1 L'unicité de nom pour un lieu

Le principe de l'unicité de nom pour un lieu est la pierre angulaire de la normalisation des noms géographiques. Dans une situation idéale, comme nous le rappelait M. Henri Dorion, le 8 août dernier, un lieu ne devrait porter qu'un seul nom et un nom ne devrait être attribué qu'une seule fois à un lieu. Bien qu'il soit très douteux que cet objectif soit complètement atteint un jour, l'objectif reste très valable en théorie.

Le but de ce principe est de porter à son plus haut degré possible le rôle de **points de repère** que jouent les noms géographiques. Cet objectif, de nature technique avant tout, se heurte souvent à des réalités socio-culturelles incontournables. On songe ici à deux phénomènes répandus en toponymie.

D'abord l'existence de plusieurs toponymes en usage - des toponymes parallèles - pour dénommer un même lieu. On rencontre cette pratique en particulier dans des zones de contacts linguistiques où chaque culture en présence dispose de sa propre grille toponymique pour appréhender la réalité. M. Jean Poirier, de la Commission de toponymie, présentera d'ailleurs un exposé consacré à la question des toponymes parallèles, le jeudi 18 août. L'application du principe de l'unicité de dénomination pour un lieu, en ces circonstances, se révèle particulièrement ardue, car il en va de l'intérêt public que l'on ne se méprenne pas sur un lieu à cause de sa dénomination.

Au Québec, on applique de façon stricte le principe suivant lequel un lieu ne devrait porter qu'un seul nom officiel.

Comme partout ailleurs, l'usage populaire au Québec consacre souvent plus d'un toponyme pour un lieu. Par exemple, une colline, un mont qui chevauchent la limite de municipalités peuvent porter des noms différents selon les usagers (**Mont Saint-Hilaire** ou **Mont Beloeil**) . La Commission de toponymie effectue alors un choix, généralement fondé sur le degré d'utilisation des toponymes parallèles et sur l'extension géographique de ces usages. Ainsi a-t-elle privilégié le toponyme **Mont Saint-Hilaire**.

De la même façon, la Commission n'officialise qu'un seul nom pour une voie de communication ou pour chacun de ses tronçons. Il se produit en effet que des tronçons, chacun porteur d'une dénomination propre, composent une voie. On rencontre par exemple ce cas dans l'agglomération de Québec, où une voie comprise entre l'échangeur du pont Pierre-Laporte et le Château Frontenac comprend le tronçon du **boulevard Laurier**, celui du **chemin Saint-Louis**, et ceux de la **Grande Allée Ouest**, de la **Grande Allée Est** et de la **rue Saint-Louis**. Cette situation résulte de l'histoire du développement urbain et ne déroge pas au critère de l'unicité de nom officiel pour un lieu, puisque, en définitive, chaque tronçon ne porte qu'un seul nom.

Par ailleurs, les noms utilisés parallèlement à un nom officiel sont conservés en mémoire et on présente les plus connus d'entre eux dans notre répertoire toponymique, avec l'indication d'un renvoi vers le nom officiel. Nous pensons que

ce renvoi est de nature à guider l'utilisateur des noms parallèles vers les noms officiels correspondants.

D'un autre côté, nous discutons en ce moment, à la Commission de toponymie, des avantages que pourrait présenter le recyclage des noms parallèles dans le cadre de l'attribution de noms à des lieux qui en sont dépourvus. Je développerai cette question au cours de l'exposé sur la création de noms géographiques que je présenterai le jeudi 18 août.

L'autre grand phénomène répandu en toponymie auquel se heurte l'application du principe de l'unicité de nom officiel pour un lieu est la multiplication de noms identiques pour désigner des lieux. On appelle ce phénomène **l'homonymie** et on peut penser le retrouver dans toutes les cultures. Nous allons revenir sur la question de l'homonymie, dans cet exposé; la Première Conférence des Nations Unies et le Groupe d'experts, à sa première session, ont inclus ce sujet dans leur ordre du jour.

2.2 L'usage courant

Si le principe de l'unicité de nom officiel pour un lieu est la pierre angulaire de la normalisation des noms géographiques, celui de l'usage courant en constitue la clef de voûte.

Non seulement le principe de l'usage courant aide-t-il à l'accomplissement du rôle technique des toponymes pour le repérage, mais il favorise largement le rôle culturel des noms géographiques qui consiste à témoigner des cultures présentes et passées. Étant donné que le nommant, c'est-à-dire la personne qui dénomme, projette ses préoccupations à travers les noms qu'il utilise pour désigner le territoire, les noms géographiques cristallisent donc un certain contenu culturel représentatif de la collectivité, dans la mesure où l'on s'est appliqué à les choisir pour leur valeur d'usage réel. Lorsqu'ils correspondent à un usage authentique, les toponymes rendent compte du vécu des hommes. À cet égard, l'éloquence des exemples des noms de **Rome** et de **Byzance** est spectaculaire.

- D'un côté, la perpétuation sans discontinuité de **Roma**, en latin puis en italien, exprime la pérennité de l'idée de romanité.

- D'un autre côté, l'impressionnante chaîne de toponymes qui se sont succédé pour désigner la ville située à l'emplacement de l'ancienne colonie hellénique de Byzance traduit l'importance des contacts interculturels dans cette région du monde au cours de l'histoire:

Byzantion (en français: Byzance)

Augustus Antonina

Secunda Roma

Nova Roma

Konstantinoupolis (en français: Constantinople)

Istanbul (en français: Istanbul)

La référence à l'usage courant dans l'évaluation des toponymes - et l'enquête toponymique que vous avez menée avait pour principal objectif de mesurer l'usage courant des toponymes de la région de votre inventaire toponymique - constitue la meilleure garantie de l'élaboration d'une nomenclature géographique authentique qui correspond au pays réel et qui est respectueuse de la mosaïque culturelle qu'on retrouve dans un grand nombre de pays. Dans les cas les plus simples, les zones culturelles se juxtaposent. Les situations les plus complexes présentent des zones multilingues. Dans l'un et l'autre cas, la nomenclature géographique nationale devrait ressembler, dans l'idéal, à notre sens, à une variété de paysages toponymiques qui correspondent à autant de vécus culturels. Avec le principe de l'unicité du nom officiel pour un lieu, le principe de l'usage courant représente, pour la Commission de toponymie, le critère fondamental qui guide ses choix.

Dès 1960, le Groupe d'experts insistait sur l'utilisation des noms en usage aux fins de la normalisation des noms géographiques:

"À moins que les noms normalisés ne soient acceptés localement, il y aura une confusion continuelle et gênante. L'efficacité des méthodes utilisées [pour faire accepter les noms normalisés à l'échelon national] dépendra de l'esprit

d'indépendance du public, du rôle du gouvernement national, et du degré d'instruction. Étant donné que les tentatives faites pour modifier par voie d'autorité les usages locaux concernant les noms géographiques ont échoué, il est clair que le public ne renoncera généralement pas à utiliser un nom géographique ou qu'il n'en acceptera pas un nouveau sans motif valable" (Extrait du **Premier rapport du Groupe d'experts des noms géographiques,** 1960, reproduit dans **La Cartographie mondiale,** vol. VII).

Le Groupe d'experts reconnaît par ailleurs que des circonstances pourront exiger que l'on maintienne un nom bien connu ou qu'on le remplace par un nom nouveau ou modifié. En effet, un nom consacré remplit d'une manière plus efficace son rôle de nom géographique qu'un nom nouveau jusqu'à ce que ce dernier soit entré dans l'usage. Par contre, un nom consacré, qui est utilisé pour désigner plusieurs lieux ou qui prête à confusion, peut être moins efficace qu'un nom nouveau qui n'a pas ces défauts. Finalement, le Groupe d'experts mise sur ce qu'il appelle **l'efficacité relative:** si le choix est fondé sur l'efficacité relative, il sera aisé; autrement, il risque d'être difficile à faire et à justifier **(Premier rapport du Groupe d'experts des noms géographiques).**

2.3 L'élimination de l'homonymie gênante

Le Groupe d'experts a étudié la question de la répétition des noms géographiques dès le début de ses travaux et a retenu les considérations suivantes:

"L'absence complète de répétition est un idéal qui n'est pas atteint facilement. L'emploi du même nom pour différentes localités est fréquent dans tous les pays et, dans certains cas, devient excessif. Cela est vrai aussi pour les noms d'autres entités géographiques. Certaines catégories de noms comme ceux qui comportent un terme descriptif comme élément spécifique du détail topographique (par exemple **Red Hill**)reviennent très souvent. Le degré de confusion que cause cette répétition, et qui pourrait donc être éliminé ou réduit, dépend en partie de la proximité respective des entités ayant le même nom et de la fréquence de l'emploi de ce nom par les personnes qui vivent à une certaine distance de ces entités. Il en résulte qu'un cas donné de répétition pourra devenir de plus en plus gênant au fur et à mesure que les gens élargissent leur connaissance d'autres zones que la

leur et accroissent leur mobilité. D'un autre côté, un changement généralisé des noms en question pour atteindre cet idéal n'a guère de chance d'être accueilli avec enthousiasme" (**Premier rapport du Groupe d'experts des noms géographiques**).

Au Québec, la répétition de noms est acceptée d'emblée, dans la mesure où l'usage de ces noms est attesté, et dans la mesure aussi où la répétition de noms géographiques ne jette pas la confusion; on s'assure que les lieux dénommés de façon identique ne sont pas trop rapprochés. On insiste sur la pertinence d'éviter l'emploi de noms trop banals. Ainsi, dans toute recherche en vue de l'attribution d'un nom à un lieu innommé, il convient de s'inspirer davantage des données historiques locales et des différentes particularités morphologiques, biologiques ou autres du milieu, en faisant preuve d'originalité, afin d'éviter d'ajouter à la prolifération de noms fréquemment utilisés et rendus banals.

2.4 Les normes linguistiques

En ce qui concerne le choix de la langue d'expression des noms géographiques, les Nations Unies sont demeurées très prudentes, donc très vagues. Elles apparaissent s'en remettre au bon jugement des autorités toponymiques compétentes. Il faut noter que le sujet est fort délicat, d'une part, et que les Nations Unies ont fourni une réponse plus précise, de l'autre, en indiquant la futilité des tentatives de bouleverser en profondeur l'ordre des noms en usage. La résolution 4-D de la Première Conférence propose non pas des indications à suivre, mais un cadre de traitement que les autorités toponymiques sont invitées à faire leur et à adapter au contexte de leur pays.

Cette résolution se lit comme suit:

"Dans les pays où il existe plus d'une langue, il est recommandé que l'organisme national responsable:

a) Détermine les noms géographiques dans chacune des langues officielles, et dans les autres langues, selon qu'il conviendra;

b) indique clairement si les noms officiellement reconnus sont tous équivalents ou si tel ou tel nom a préséance sur les autres;

c) Publie ces noms officiellement reconnus dans des cartes et des nomenclatures".

La Commission de toponymie, quant à elle, a choisi d'accorder la priorité au critère de l'unicité de nom officiel pour un lieu, de sorte qu'un nom officiel ne peut être traduit, quelle que soit la langue dans laquelle il se trouve exprimé. Une disposition particulière de la loi constitutive de la Commission de toponymie renforce la propriété d'unicité du nom officiel: l'article 128 de la **Charte de la langue française** prévoit en effet que seuls les noms officiels peuvent figurer entre autres dans les textes et les documents de l'Administration, ce qui inclut les cartes préparées par l'État.

Si on ne peut traduire un nom officiel, comment, au Québec, en arrive-t-on à choisir la langue d'expression de chacun des toponymes ?

Sauf exception justifiable, il est de règle de conserver dans leur langue les mots de la langue générale qu'un usage local a consacrés, en particulier si leur utilisation présente un intérêt certain en raison de leur valeur culturelle ou historique. On officialise dans leur langue d'origine les spécifiques des toponymes amérindiens et inuit. Pour leur part, les points cardinaux inclus dans les odonymes et qui renseignent sur l'identité d'un tronçon par rapport à un autre ou sur la direction de la voie sont en français. Dans les cas d'usages concurrents d'une forme française et d'une autre langue, la Commission privilégie la première si l'usage local en est significatif. Par ailleurs, les mots de la langue générale qui entrent dans la composition des toponymes créés par la Commission sont en français.

L'élément générique d'un toponyme est quant à lui en français. La langue du générique peut toutefois n'être pas française si l'importance du lieu désigné est locale et si le nom de ce lieu est en usage exclusivement dans cette langue.

En matière de traitement linguistique des noms géographiques, la Commission de toponymie a trouvé le moyen, pour le Québec, de préserver la diversité de ses paysages toponymiques en s'en remettant à l'usage courant local, tout en faisant la promotion du visage français du Québec par la généralisation des éléments génériques en français.

2.5 Les noms indésirables ou choquants

Les Conférences des Nations Unies n'indiquent pas ce qu'elles entendent par "noms indésirables ou choquants misant une fois de plus sur le bon jugement des autorités compétentes.

La Commission de toponymie, quant à elle, considère que certaines pratiques sont contre-indiquées, et elle en fournit l'énumération suivante:

- Les désignations péjoratives, grossières ou suscitant la dissension.
- Les noms banals ou utilisés fréquemment.
- Les désignations purement publicitaires.
- L'utilisation inopportune de points cardinaux.
- Les désignations numériques, alphabétiques ou alphanumériques.
- Les toponymes juxtaposés d'une longueur excessive.
- L'ajout du suffixe - **ville** pour former un nouveau toponyme.

2.6 Les noms de personnes

La dernière catégorie des normes que nous voulons présenter concerne l'utilisation de noms de personnes. Au cours de sa première session, le Groupe d'experts des Nations Unies s'est penché sur la question du contrôle de l'utilisation de ces noms, fournissant une fois de plus un cadre de traitement plutôt que des indications précises:

"Si une nomenclature géographique doit devenir plus ou moins méthodique, l'adoption d'un nom nouveau doit être établie suivant certaines règles. Un certain degré de contrôle est généralement possible et, s'il est conforme à l'intérêt public, il est généralement acceptable. On peut généralement éviter les

remous que provoquent parfois les propositions visant à modifier un nom géographique par l'emploi du nom d'une personne vivante en définissant clairement les principes suivis et en s'y conformant strictement par la suite". (**Premier rapport du Groupe d'experts des noms géographiques**, point"1")

Au Québec, il a été estimé qu'il n'était pas opportun d'attribuer le nom d'une personne vivante à un lieu. Seuls les noms de personnes décédées depuis plus d'un an peuvent être attribués à des lieux par la Commission de toponymie.

3. Un code d'application des critères de choix

La qualité intrinsèque des critères qui guident le choix de l'organisme toponymique compétent (les critères qui concernent les pratiques recommandées ou contre-indiquées, les critères qui s'adressent aux noms existants ou ceux qui balisent la création de noms géographiques) n'est pas seule garante d'une normalisation adéquate des noms géographiques à l'étape du choix de ces noms. Encore faut-il que l'organisme toponymique compétent dispose d'un code d'application de ces critères. Ces normes et leur code d'application fondent l'autorité morale de l'organisme. Ainsi, multiplier les exceptions aux normes déjà édictées contribue-t-il à saper l'autorité morale de l'organisme. Celui-ci devrait se sentir assujetti aux normes qu'il met en place. Il devrait toutefois les appliquer avec souplesse et ouverture, dans la perspective de leur adaptation aux contextes régionaux. D'un autre côté, il importe également que les normes soient assurées d'une stabilité certaine dans le temps. Les modifier au gré des circonstances produirait un résultat identique à la multiplication des exceptions: une perte de crédibilité pour l'organisme compétent.

Comme on peut le voir, la normalisation des noms géographiques ne peut résulter de l'application mécanique de normes toponymiques édictées par l'organisme compétent, si grande soit la qualité de ces normes. Il est indispensable que l'organisme compétent, à travers un code d'application de ces normes, se gagne, d'une part, la confiance du niveau d'autorité auquel il doit rendre des comptes, et d'autre part, il est non moins indispensable qu'il se gagne aussi la confiance du public, sans laquelle l'utilisation des noms normalisés, qui est l'objectif ultime de la normalisation des noms géographiques, ne saurait avoir lieu.

Normalisation des noms géographiques au Zaïre

Suani Di Naba Basunga

Introduction

La République du Zaïre est un semi-continent qui occupe le Centre de l'Afrique et qui est répartie sur 2.345.000 Km^2. Le français est la langue officielle en République du Zaïre. C'est la langue de travail. À part le français, il y a quatre langues dites vernaculaires utilisées en famille. Le KIKONGO, utilisé dans le Sud-Ouest, le LINGALA utilisé par l'Armée, dans la capitale et au Nord-Ouest, le SWAHILI dans l'Est et le TSHILUBA au Sud-Est. On compte plus de 400 tribus qui, elles, ont leurs dialectes.

1. Bref aperçu

La normalisation voit le jour avec l'arrivée des explorateurs et des colons venus au Congo, actuel Zaïre. Ceux-ci ont provoqué la transformation radicale des noms des lieux et cours d'eau, des nouvelles agglomérations, villes, places publiques, rues, sites créés ou découverts, etc. Ce souci de normalisation est présentement renforcé par la politique d'authenticité prônée par le PF du MPR et PR. Certains toponymes ont subi une mauvaise graphie à cause surtout des difficultés rencontrées pour leur prononciation ou appellation.

Les études linguistiques et historiques de l'origine des noms géographiques restent une préoccupation des chercheurs linguistes, historiens et planificateurs qui collaborent étroitement avec les cartographes en vue d'arrêter une toponymie fiable pour les cartes éditées par l'Institut géographique du Zaïre, notre institution nationale en cartographie.

2. Eléments d'appréciation de cette enquête (étude)

Il est tenu compte des dénominations locales résultant de la translitération ou d'une transcription selon le système officiellement adopté et approuvé au préalable par le législateur. Cette étude historique et linguistique de la normalisa-

tion des noms géographiques a fait l'objet d'un grand bouleversement, indépendamment des nombreux dialectes parlés dans les différentes régions; ainsi toutes les formes graphiques des noms ont été révisées et adaptées à l'usage le plus courant dès l'aube de l'accession de notre pays à son indépendance.

3. Collectes des noms sur le terrain

La collecte des noms sur le terrain est faite par l'Institut géographique du Zaïre, ses nombreuses stations régionales et ses équipes de terrain qui servent de greniers d'informations géographiques.

D'autres services collaborent à ce travail: le Département informatique du Service présidentiel des Études, les Départements de l'administration du territoire et de la décentralisation, des travaux publics et de l'aménagement du territoire, de la conservation de la nature, de l'environnement et tourisme; les services publics tels la Regideso, SNEL, etc.

Il faut aussi signaler l'existence des textes juridiques qui constituent des documents de base.

4. Existence d'un code géographique et d'un répertoire pour le Zaïre

Le Service présidentiel des Études, Département de l'informatique au Zaïre, a emmagasiné les informations relatives aux noms géographiques sous forme des fichiers et a publié un code géographique pour le Zaïre qui reprend les noms des entités administratives, les noms des cours d'eaux, des sites, parcs, réserves, etc.

Le Service zaïrois des Archives nationales a édité un répertoire des noms des lieux, des sites et des détails historiques. L'institut zaïrois pour la conservationde la nature a publié également le répertoire des parcs, réserves et domaines nationaux, sites, ouvrages et places publiques.

5. **Les attributions du service de la toponymie reviennent à l'IGZa**

L'Institut géographique du Zaïre à qui revient les attributions sur la toponymie travaille sur base de textes juridiques, renseignements, rapports provenant de différentes sources ci-haut citées en vue d'assurer une bonne fiabilité des toponymes figurant sur les cartes. Les anciennes cartes sont prises comme source importante d'information.

Il n'existe pas encore en République du Zaïre un dictionnaire des noms géographiques. Il n'existe pas non plus une commission de toponymie.

La carte est produite sur le territoire national. Quelquefois, dans le cadre de la coopération, la carte est produite à l'étranger et dans ce cas tous les éléments d'habillage, notamment la toponymie, sont fournis par l'IGZa en accord avec les services intéressés.

Les renseignements sur la toponymie utilisée depuis le temps colonial seraient certainement stockés dans certains services spécialisés en Belgique. C'est par des négociations à l'occasion des Grandes Commissions Mixtes que nous parvenons de temps en temps à entrer en possession de ce patrimoine emporté qui, pour nous, reste important.

La circulaire no 21/30 du 12/08/53 du Gouverneur général de la Colonie a fixé les règles à suivre pour l'orthographe des noms géographiques. Ce texte n'a jamais été actualisé.

Jusqu'à ce jour, certaines langues n'ont pas encore pu être transcrites. Il n'est pas sûr que toutes les tribus ont été inventoriées. La circulaire fixe les règles générales à suivre pour l'orthographe des langues déjà maîtrisées.

Quelques passages de cette circulaire: (...)
Le CELTA, Centre de linguistique théorique et appliquée installé à Lubumbashi se charge de la standardisation et de l'uniformisation de l'orthographe des quatre langues nationales zaïroises.

La toponymie à l'Office de la topographie et de la cartographie de Tunisie

Wazaa Nejib

I- Avant Propos

* Présentation de l'Office de la topographie et de la cartographie (O.T.C.) de Tunisie.

L'O.T.C. en tant qu'E.P.I.C. (Établissement public à caractère industriel et commercial) a été créé le 25 décembre 1974 avec pour missions:

- d'exécuter des travaux nécessaires pour assurer, sur le territoire national, l'implantation et la conservation du réseau géodésique et d'un réseau de nivellement de précision.

- d'assurer la couverture photographique aérienne, ainsi que l'établissement et la tenue à jour de cartes de base et des cartes marines.

- de rassembler et de gérer la documentation s'y rapportant, créant ainsi les archives nationales en la matière et d'en assurer la publication et la commercialisation en accord avec le Ministère de la Défense Nationale.

- d'entreprendre des études et des recherches dans les domaines annexes ou connexes.

II- La normalisation des toponymes

LA TOPONYMIE: Science ayant pour objet l'étude des noms des lieux et de toutes les conversations, de tous les discours sur les sujets les plus diversifiés, dans les circonstances les plus variés... Elle exige un personnel qualifié en géographie, en linguistique et en histoire car le choix et l'adoption d'un nom géographique nécessitent des études minutieuses sur la base de recherche, d'analyse, de comparaison et d'interprétation.

A- Le contexte international

La Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui s'est tenue à Genève en 1967, avait pour principale recommandation d'inviter chaque pays ou région, à réaliser une normalisation nationale ou régionale qui puisse servir de base à une éventuelle standardisation internationale. Depuis, trois conférences internationales se sont succédées: Londres 1972, Athènes 1977, Genève 1983 suscitant un intérêt toujours renouvelé sur le toponyme dont l'étude est devenue une véritable science.

b- Le contexte national

La nécessité impérieuse de la normalisation des toponymes tunisiens n'est plus à démontrer, car son absence constitue un handicap sérieux auquel les utilisateurs sont de plus en plus sensibles. De ce fait la première action en matière de toponymie remonte à 1957 par la création d'une Commission Nationale de Toponymie.

La toponymie officielle dépend du Ministère de l'Intérieur et a fait l'objet d'une loi en 1969. La majorité des noms, des entités géographiques, localités, oueds, montagnes, lieux-dits... échappe à un système de transcription pour être soupie à l'usage.

En 1970, une convention entre l'O.T.C. et le C.E.R.E.S.(*) a permis d'établir un système de transcription des noms géographiques. Cependant le purisme des linguistes opposé au pragmatisme des cartographes a contribué à l'échec de cette seconde tentative. En effet, le système imposé par les universitaires a été totalement rejeté par l'usager (expérience faite sur une carte au 1/50 000 de Jerba et Bou Ghrara). Pour mettre fin à une situation anarchique et sortir d'une influence héritée, il fut créé des groupes de travail.

Toutefois ce n'est que vers 1978 que fût constitué, au sein de l'O.T.C. un comité

(*) Centre d'Études & de Recherches économiques & sociales

de la carte chargé également des noms géographiques. En outre, il fût créé sous l'égide de l'O.T.C., une Commission de normalisation des noms géographiques (C.N.N.G.) ayant comme attributions de:

* Dresser une liste complète des noms géographiques de la Tunisie en arabe.

* Mettre en place un système normalisé de transcription et de translittération des noms géographiques romanisés.

Ce Comité fût réétabli en 1983 et consolidé par un secrétariat permanent. Plusieurs réunions furent tenues sous la direction du premier responsable de l'office.

Les travaux du comité aboutirent aux résultats suivants:

1. Adoption du système de Beyrouth amendé avec légères modifications de type:

* La réversibilité de chaque caractère fausse la valeur vocable tunisienne.

* Le "U" et "V" transcrivant la damma a reçu un rejet total par l'usage tunisien (sondage fait à l'O.T.C.)

Les amendements ont contribué à l'élaboration d'un système unique de transcription pour la Tunisie.

2. Révision du carnet "État justificatif des noms" qui guide les compléteurs pour la collecte des noms.

3. Établissement du "répertoire des noms géographiques" pour le traitement des toponymes tunisiens au bureau:

- Vérification
- Consignation

Le consensus toponymique proposé par le C.N.N.G.:

a) Photo-identification au bureau: transfert intégral des noms géographiques figurant sur une carte en service, inscription de ces noms sur le "répertoire des noms géographiques".

b) Recueil des noms géographiques sur les lieux;

- transilittération en arabe de tous les noms
- consultation des autorités locales

Ensuite le C.N.N.G. se chargera de l'arrêté des noms géographiques en se basant sur toutes données ainsi recueillies et décidera du toponyme définitif à adopter.

4. Traitement d'un essai de consignation par ordinateur: de ce fait un fichier informatique a été créé pour consigner tous les noms géographiques de Tunisie qui a l'avantage de donner tout renseignement sur le toponyme cherché (coordonnées rectangulaires, géographiques, nature, etc...)

5. Concertation continue avec des organismes nationaux (C.E.R.E.S. - D.S.G.H.A. (*)) et internationaux (Algérie - ALECSO - ONU - IGN - ...)

III. Proposition pour une normalisation de la transcription des toponymes tunisiens

Toute proposition d'un système de transcription est tributaire de composantes bien déterminées:

- La nature de l'objet de la transcription: ses caractères et son dynamisme linguistique.

- Le contexte socio-culturel dans lequel il s'inscrit.

(*) Direction des Services Géographiques et Hydrographiques de l'armée.

- La finalité: message aux usagers.

La transcription se doit de respecter:

- La nature du toponyme en tant qu'entité géographique univoque se basant sur le toponyme tel qu'il est prononcé par les habitants.

- La structure du toponyme arabe: pour cela il est nécessaire d'effectuer la transcription des deux termes, générique et spécifique, qui le composent traditionnellement.

- La dynamique linguistique du toponyme qui se traduit par le fait que la normalisation des noms de lieux ne doit pas être une standardisation à partir d'un schéma plaqué de l'extérieur. Les règles de translittération (correspondance lettre à lettre) appliquées à des textes littéraires ne sont pas forcément valables pour les toponymes qui obéissent aux particularités phonétiques de l'arabe dialectal tunisien. La graphie choisie pour la transcription des toponymes se doit de tendre vers l'universalité.

TRANSCRIPTION PROPOSÉE

a) CONSONNES

LETTRE	ALPHABET INTERNAT	PROPOSITION	LETTRE	ALPHABET INTERNAT	PROPOSITION
ب	b	b	ض	d	d
ت	t	t	ط	t	t
ث	θ	th	ظ	z	z
ج	ʒ	j	ع	ʕ	'
ح	ħ	h	غ	ɣ	gh
خ	x	kh	ف	f	f
د	d	d	ق	q	q
ذ	ð	dh	ك	k	k
ر	r	r	ل	l	l
ز	z	z	م	m	m
س	s	s	ن	n	n
ش	ʃ	sh	ه	h	h
ص	s	s	و	w	w
	ʔ		ي	j	y

b) **VOYELLES BRÈVES**

	ALPHABET INTERNATIONAL	PROPOSITION
FATHA	a e	a e
KESRA	i e	i e
DHAMMA	u o	o

c) **VOYELLES LONGUES**

	INTERNATIONAL	PROPOSITION
FATHA ALIF	a:	a
KESRA	i:	i
DHAMMA	u:	ou

d) **FINALE** : Antérieure étirée ouverte

e) **HAMZA** : Voyelle longue dans le parler

f) **CHADDA** : Dédoublement de la voyelle

IV- Les contraintes de la normalisation

1. La normalisation nationale des toponymes, préalable à toute normalisation de la transcription en caractères latins, suppose un certain nombre de choix qui dépassent souvent le simple cadre technique ou scientifique. Les incertitudes relevées dans la prononciation et la graphie de certains termes proviennent de la superposition dans un même lieu de cultures et de langages divers. Ces différents niveaux culturels sont à l'origine de la non concordance qui peut exister d'une part entre les graphies historiques du terme et sa graphie de certains termes proviennent de la superposition dans un même lieu de cultures et de langages divers. Ces différents niveaux culturels sont à l'origine de la non concordance qui peut exister d'une part entre les graphies historiques du terme et sa graphie officielle et d'autre part entre sa prononciation locale et sa prononciation nationale.

2. Les difficultés de transcription de l'arabe en caractères latins sont liées d'abord à l'absence de concordance absolue entre les deux types d'alphabets. Les difficultés de transcription tiennent aussi au fait que les lettres arabes lorsqu'elles ont un homologue en caractère latin, y correspondent dans les systèmes graphiques différents.

Les problèmes de la toponymie au Niger

Waziri Maman

Les problèmes de la toponymie au Niger sont presque identiques à ceux des autres pays situés au Sud du Sahara et dont la cartographie a été initiée par l'Institut Géographique National de France. Cet Institut avait alors des annexes à Dakar (Sénégal) et à Brazzaville (Congo), chargés de la cartographie des pays africains francophones.

En dehors des levés d'itinéraires exécutés pendant la pénétration coloniale, de quelques plans d'aménagement, la véritable cartographie du Niger n'aura débuté qu'après la 2^{e} guerre mondiale. Ainsi, les premières cartes topographiques établies à partir des procédés modernes ont été éditées au début des années soixante. Le pays vaste de 1.267.000 Km^{2} est couvert à l'échelle 1/1.000.000 et 1/200.000. La carte à l'échelle 1/200.000 demeure la carte de base, bien que des progrès considérables eu égard à la superficie du pays, ont été accomplis en cartographie à l'échelle 1/50.000. Cette dernière échelle tend à devenir celle de la cartographie de base.

Au Niger, l'organisme chargé de la cartographie est la Direction de la Topographie. Mais par manque d'équipement adéquat, cette tâche est exécutée en grande partie par l'Institut Géographique de France à travers un financement du Fond Français d'Aide et de Coopération. Néanmoins l'IGN/F associe les agents de la Direction de la Topographie dans l'exécution des travaux cartographiqués. Et le domaine dans lequel les agents ont beaucoup collaboré, se trouve être celui de la toponymie.

Les problèmes de toponymie qui se sont posés aux agents de l'IGN/F, ont trouvé leur solution grâce d'une part à la collaboration de nos agents qui jouaient le rôle d'interprètes, à celle des autorités locales et des populations riveraines.

Les données recueillies sur le terrain sont traitées directement à l'IGN/F où existe une commission de toponymie. Une telle commission faisant défaut au Niger, les toponymes retenus résultent de l'arbitrage de la dite commission.

Les problèmes de la toponymie au Niger se situe à plusieurs niveaux:

1. Le Niger est un État multilingue dont cinq langues principales: le Haoussa, le Zarma-Songhay, le Kanuri, le Tamacheq et le Fulfuldé; un alphabet a été conçu pour chacune de ces langues. Mais par manque de développement d'une presse écrite en langues nationales, cet alphabet est resté muet, souvent complètement ignoré.

En dehors de ces langues populaires, le français est reconnu comme langue officielle et l'alphabet des langues citées plus haut a été conçu sur la base de l'alphabet latin auquel il a été ajouté des signes diacritiques et des digrammes conventionnels propres à chaque langue. Mais malgré cela, il se pose le problème pertinent de restitution par un opérateur étranger d'une prononciation des noms de lieux. Ce problème se pose non seulement à l'opérateur de l'IGN/F mais aussi à son collaborateur national venant d'une autre aire linguistique. Certains mots sont restitués tant bien que mal: Koaya au lieu de Kouwaya ou Kwaya.

2. Dans certaines zones, soit du fait de pâturage ou de simple migration et d'interpénétration de populations (sédentaires-nomades, sédentaires-sédentaires, nomades-nomades) - plusieurs langues cohabitent et un même détail topographique peut comporter plusieurs noms selon l'appellation dans différentes langues. C'est ainsi que les cartes à 1/200.000 Gothèye, l'une édition 1960 et l'autre édition 1982, portent le même village sous des noms différents: Ouro Sawabé sur la première et Boborgou Saba sur la deuxième; l'aberration vient surtout du fait que le même village est plus connu sous le nom de Dog'na et ce nouveau nom ne figure, même entre parenthèses, sur aucune des cartes.

3. Eu égard à sa vaste superficie, le Niger est un pays peu peuplé (six millions d'habitants environs); la population est concentrée dans le sud du pays alors que le nord est semi-désertique voire complètement désertique dans l'extrême nord et le nord est. Cette baisse de densité à certains endroits cultive des fois la recherche de facilité par les opérateurs étrangers, dans la transcription de certains toponymes. C'est pourquoi certains toponymes sont carrément empruntés au français: mare aux Caïmans, gué de Kabia, passe de Salvador.

Conclusion

Au niveau de la transcription des toponymes nigériens, l'IGN/F a appliqué les mêmes règles que dans d'autres États francophones:

1. Normalisation des noms de lieux par l'emploi d'un système graphique cohérent, débarrassé de lettres et de signes jugés inutiles.

2. Restitution, par un lecteur francophone, d'une prononciation acceptable de ces noms de lieux, permettant leur identification correcte.

La réalisation d'un tel système supposait donc, en premier lieu, l'adoption de principes directeurs, et, en deuxième lieu, le choix d'une série de conventions de détails.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler rapidement ces principes:

a) Emploi de l'alphabet latin comme alphabet de base;
b) Toutes les lettres doivent être prononcées; cependant, pour des raisons pratiques, qui apparaîtront plus loin, il est admis un nombre restreint d'exceptions;
c) Correspondance bi-univoque entre le phonème et sa représentation graphique.

En ce qui concerne les conventions de détails, il avait semblé préférable d'éviter l'emploi de signes diacritiques peu connus en français - et, de plus, susceptibles de disparaître à la copie, faute de claviers appropriés (machines à écrire, composeuses typographiques, etc.) - et d'avoir recours à des digrammes. Certains de ces digrammes conservaient leur valeur phonétique française d'autres au contraire représentaient, par convention, des sons particuliers aux langues africaines intéressées. Dans les deux cas, par souci de différenciation, ces digrammes pouvaient être soulignés.

Ainsi, en ce qui concerne les conventions de détails, on a procédé à une adaptation et à une normalisation des règles orthographiques du français. Pour évoquer les sons n'existant pas en français, on a introduit des groupes de lettres

(digrammes particuliers; on s'est toutefois astreint à ce que les noms ainsi transcrits puissent être lus par des personnes connaissant le français, en donnant un son aussi proche que possible du son cherché.)

Ainsi, les consonnes: b, d, f, h, j, k, l, m, p, r, t, v, z, peuvent traduire très correctement les sons africains; par contre des restrictions s'imposent pour l'emploi de: g, n, s.

Les lettres: a, é, è, i, o, u, et les digrammes: eu, ou, peuvent être employés sans inconvénient avec la valeur phonétique qu'ils ont en français; mais la transcription des voyelles nasales demande quelques précautions supplémentaires.

L'avantage d'une telle transcription est son origine latine. Ce qui permettra la normalisation des noms géographiques nigériens à une échelle encore plus grande. Mais du fait de l'économie faite en lettres lors de la transcription et surtout de la suppression de certains signes diacritiques, la restitution des phonèmes n'est pas toujours rendue et il arrive souvent sur le terrain qu'il faille chercher par tâtonnement la prononciation qui s'approche le plus du nom pour se faire comprendre par les riverains.

Il est indéniable qu'un vaste travail a été accompli au niveau de l'IGN/F en matière de toponymie dans les pays francophones. Pour les africains et les nigériens en particulier, ce travail constitue une précieuse banque de données à exploiter localement pour mieux harmoniser les noms géographiques, et pour cela la mise sur pied d'une commission nationale de toponymie est plus que nécessaire.

Historique en matière de collecte et de traitement des noms géographiques en République Populaire du Bénin

Moussedikou Nadjim

En introduction au présent exposé à l'occasion de l'organisation de ce stage de formation en matière de toponymie, il est important de signaler que l'histoire de la collecte et du traitement des noms géographiques en République Populaire du Bénin, puise sa source dans la riche expérience accumulée au fil des années par l'Institut Géographique National Français (I.G.N.F.). À ce propos, la raison est fort simple à donner.

En effet, il se trouve que l'ensemble des travaux de cartographie de base (échelle 1/200.000 et 1/50.000) des territoires de l'Afrique d'expression française a été réalisé sans discontinuité depuis près de 40 ans, sous la responsabilité d'un même organisme: l'Institut Géographique National Français. Tout d'abord par le Service Géographique de l'Afrique occidentale française jusqu'à l'accession à l'indépendance des États africains, puis après 1960 également par l'IGN, au titre du Ministère de la Coopération de la République Française.

Et ce n'est que seulement au fur et à mesure de la création des Services cartographiques nationaux que ceux-ci ont été associés le plus étroitement possible aux travaux de terrain et d'atelier à la phase de rédaction de cartes.

Dans ce contexte donc, compte tenu de ce qui précède, lorsque l'on sait que l'Institut National de Cartographie (INC) du Bénin a été créé il y a de cela une dizaine d'années seulement (1978), il est alors aisé de déduire que très peu d'expérience en matière de toponymie a pu être accumulée à ce jour.

Cependant, il convient de noter que sur la base des grands principes établis par l'IGN et à travers la Commission de toponymie, l'INC du Bénin a commencé à prendre part de manière de plus en plus active aux travaux de collecte et de traitement des noms géographiques dans le cadre de la coopération qui existe entre ce jeune établissement et l'IGNF.

Au nom de l'un de ces principes, il y a lieu de signaler que dans les pays africains d'expression française, au nombre desquels se trouve le Bénin, le recueil et le traitement de la toponymie cartographique se fait généralement à l'occasion des travaux de cartographie de base (1:200.000 et 1:50.000) sous la responsabilité des organismes techniques qui en sont chargés. La Commission de toponymie de l'IGN est compétente pour traiter tous les problèmes relatifs aux noms géographiques qui sont appelés à figurer sur les cartes réalisées au titre des accords de coopération étant donné que pour le moment, il n'existe pas au niveau des États de commission de toponymie déjà structurée et opérationnelle pour assumer entièrement l'exécution des travaux de traitement des noms géographiques recueillis sur le terrain.

Avant d'aborder dans le détail les travaux spécifiques réalisés sur le Bénin, il paraît opportun qu'un développement succinct puisse être fait sur les systèmes de transcription recommandés et sur le choix de la graphie à porter sur les cartes.

A- Les systèmes de transcription recommandés

Il est généralement admis que les principes généraux de transcription s'appliquent aux toponymes appartenant à des langues qui n'ont pas de notation écrite bien établie. On utilise alors l'alphabet latin d'une manière simple afin qu'un lecteur francophone puisse prononcer d'une façon acceptable les noms de lieux permettant ainsi une identification correcte de ceux-ci. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la toponymie de l'Afrique de l'Ouest, trois systèmes de transcription ont été successivement mis au point à l'IGN et utilisés. Ce sont:

. La Notice provisoire sur la toponymie en A.O.F. publiée en 1925 par le Service géographique de l'A.O.F.

. La liste provisoire des caractères à employer pour la transcription des toponymes sur les cartes mises au point par la Commission de toponymie des Territoires d'Outre-Mer à l'IGN en 1967.

. Les principes de transcription des toponymes africains Paris IGN-F en 1963.

Ces "Principes de transcription" acceptés par la plupart des États africains ont été présentés par la France lors de la Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui a été organisée à Genève du 4 au 22 septembre 1967.

Une deuxième édition de ces "Principes" comportant quelques mises à jour, a été publiée par l'IGN-F en 1980 sans toutefois remettre en cause la première édition de 1963.

Les deux tableaux qui sont annexés au présent document en annexes A et B font apparaître par des exemples.

. Le premier, les principes généraux de transcription recommandés depuis 1925 et qui restent toujours valables.

. Le second, l'évolution des transcriptions dans les différents systèmes.

Il peut être noté à cette occasion que seuls deux points importants ont fait l'objet d'une modification, intervenue entre 1957 et 1963 sur le mode de représentation de la lettre "g" devant les lettres "e" et "i" et "s" en position intervocalique. Pour le reste, les principes de base sont pratiquement identiques avec toutefois des précisions supplémentaires dans les instructions les plus récentes, ce qui est dû aux progrès réalisés au cours de ces dernières années dans la connaissance des langues africaines.

B- Du choix de la graphie à porter sur les cartes

Une fois que l'on est en possession du recueil des noms géographiques obtenus à partir des différentes sources et après avoir défini au point A, ci-dessus, le système de transcription à adopter, il ne reste plus théoriquement qu'à appliquer ce dernier aux toponymes recueillis sur le terrain. En pratique, le choix du nom définitif sera néanmoins influencé dans certains cas par les orthographes traditionnelles et par des particularités linguistiques locales.

1. Les graphies à caractère officiel

Les chefs-lieux administratifs très connus, comme certains noms oro-hydrographiques, même si leur graphie ne correspond pas à la prononciation locale, seront en principe conservés tel que l'usage écrit l'a établi: par exemple Ouidah au Bénin qui diffère de la prononciation locale qui est Ouéda ou Gléhoué.

Dans le même temps, il est aussi utile cependant de souligner qu'il est possible de modifier certaines graphies fautives et de rétablir la forme correcte lorsque l'on sait que la notion d'officialité est assez mal définie étant donné qu'il est fréquent de constater que le même nom est orthographié de différentes façons sur les documents administratifs, des tampons postaux, des panneaux routiers ou des gares de chemin de fer, voire à l'intérieur des journaux officiels eux-mêmes.

2. Les listes des villages

La notation des noms des villages figurant sur ces listes est très souvent fantaisiste; leur orthographe n'est à retenir que si elle n'est pas en contradiction avec les principes de transcription utilisés.

Dans ces conditions, la règle à observer sera de s'attacher dans une langue considérée, à connaître **son système phonologique** de manière à distinguer dans la graphie, les **sons** qui ont le pouvoir de différencier les mots: par exemple dans le langage "fon" du Bénin, la distinction entre les "mé" et "mè" est très importante pour la compréhension du toponyme.

À la suite de ce développement qui a permis d'avoir une idée sur les principes qui sous-tendent les travaux de collecte et de traitement des noms géographiques au Bénin, le cas des travaux spécifiques réalisés sur le Bénin peut être cité en exemple.

Dans ce cadre, seuls les travaux cartographiques les plus récents réalisés en collaboration par l'IGN-F et l'INC du Bénin, et qui ont donné lieu à des études toponymiques particulières et significatives seront évoqués.

a. **Complément de 17 feuilles au 1:50 000 de la région Nord-Ouest du Bénin (en 1972-1977) feuilles de Djoujou et de Natitingou: dans la Province de l'Atakora**

Cette mission avait donné lieu à une préparation linguistique importante et à la publication par la Commission de toponymie de l'IGN d'un vocabulaire de langues de l'Atakora.

b. **Etablissement de la carte générale du Bénin au 1:600 000**

Il est utile de souligner que c'est pour la première fois que l'établissement de la carte générale à petite échelle d'un pays (ici au: 1: 600 000) bénéficie de travaux spécifiques sur le terrain, travaux réalisés en 1982. En effet, il est généralement admis que ce type de carte est d'ordinaire obtenu par généralisation des cartes de base au 1: 200 000. Mais dans le cas présent, compte tenu de l'ancienneté de certaines feuilles au 1: 200 000 (30 ans d'âge) et du développement important des infrastructures du pays, un parcours du terrain s'est avéré nécessaire. Ce parcours qui a duré un mois a permis, grâce à des enquêtes menées auprès des principales unités administratives, d'améliorer d'une manière sensible les toponymes de l'ensemble de la carte et d'en normaliser les graphies. L'établissement d'un **Répertoire des noms de lieux** publié sur la carte elle-même en 1984 constitue une innovation pour le Bénin.

À cette occasion, il n'est pas sans intérêt de donner un bref aperçu sur le cheminement suivi au cours des travaux préparatoires.

C'est ainsi que, lors des travaux préparatoires à la réalisation de la carte générale, le document de base utilisé pour le recueil des toponymes a été le décret no 78-356 du 30-12-1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives: provinces, districts, communes, villages et quartiers.

L'enquête menée sur le terrain auprès des responsables de l'administration et des représentants locaux de l'alphabétisation, a révélé que dans certains cas les dénominations portées sur les documents officiels ne correspondent pas à la réalité phonétique ou historique et par ailleurs, que la transcription employée n'est pas toujours cohérente.

Dans le souci d'améliorer les graphies des noms géographiques et de faciliter leur compréhension, a été retenu un système de transcription qui utilise des notations simples et usuelles et qui se rapproche également sur certains points des alphabets des langues nationales du Bénin.

1. Application des principes de transcription à la carte générale

Bien que la majorité des noms portés sur le décret no 78-356 se soit révélée correcte, l'application de ces principes tels qu'énoncés a conduit à la modification de l'orthographe d'un certain nombre de toponymes. Cependant, il a toutefois été retenu que certains noms de villes, dont l'orthographe est attestée depuis longtemps par l'histoire seront conservés: c'est le cas de ces villes telles que COTONOU, OUIDAH, ABOMEY, ABOMEY-CALAVI, BOHICON, ATHIEMÉ, COMÉ, COVÈ...

i. Conservation des notations couramment admises en français et en particulier:

- "gu" devant les voyelles e et i comme Aguégué;
- "ss" entre deux voyelles, comme Bassila;
- "ou" pour la même voyelle en français, comme Djougou;
- différenciation des voyelles "é" (é fermé) et "è" (è ouvert) dont l'opposition est très importante dans les langues béninoises comme Ouaké et Savé;
- "tch" comme Tchaourou, et non l'utilisation du signe phonétique [c], [caurou], prêtant à confusion pour un usager non averti.

ii. Suppression des signes ou lettres inutiles (conformément aux alphabets des langues nationales):

- l'apostrophe en particulier après la lettre "n", ex.: Ndali;
- de la lettre "h", lorsqu'elle ne se prononce pas, ex.: Ouèdémé-Avio, tio.

iii. **Normalisation de la représentation de certains phonèmes (conformément aux alphabets des langues nationales)**

- remplacement de la lettre "y" par la voyelle "i" en finale des mots, ex.: Idigui, Lonkli, Kobli;
- remplacement de la lettre "c" par "s" ou "k" selon la prononciation, ex.: Koli-Agbamé, Koussi, Tori-Kada, Madékali, Atakora (nom de province).

2. **Amélioration des transcriptions consécutives à l'enquête sur le terrain**

Lors de l'enquête effectuée sur le terrain, les autorités locales, soucieuses de donner les renseignements les plus précis que possible sur les noms géographiques, ont été amenées à indiquer, dans certains cas, l'origine du nom et la prononciation réelle dans la langue du pays, prononciation qui peut différer de celle résultant des graphies du décret.

Conclusion

À la lumière de tout ce qui précède, il peut être noté qu'un effort certain est en cours au niveau de l'IGN et de l'INC, dans la voie de la normalisation des noms géographiques du Bénin.

Il doit être retenu que cet effort devra être poursuivi dans la même voie:

- par la généralisation du système de transcriptions en étroite relation avec l'intensification de l'effort d'alphabétisation dans les langues nationales.

- par la création d'une commission de toponymie à l'échelon national.

- enfin par la formation de personnel capable de mener d'une manière complète et scientifique les enquêtes toponymiques linguistiques et historiques nécessaires à l'équipement cartographique moderne du territoire national de la République Populaire du Bénin.

Dans cette voie, il est certain que l'organisation de ce stage de formation en matière de toponymie qui s'inscrit dans la ligne des précédentes conférences organisées par les Nations Unies, constitue une assistance appréciable pour les pays africains dans le sens de leur prise de conscience quant à l'importance de la cartographie dans le processus d'un développement harmonieux de tout pays quel qu'il soit.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TRANSCRIPTION RECOMMANDÉS DEPUIS 1925 ET TOUJOURS VALABLES

PHONÈME (A.P.I.)	TRANSCRIPTION	ÉCRIRE	NE PAS ÉCRIRE
Consonnes			
	toujours "ch", jamais "sh"	Achanti	Ashanti
f	toujours "f", jamais "ph"	Farmorêa	Pharmorêah
g	devant "a" et "o"	Garou	Guarou
	toujours "g", jamais "gu"	Gobé	Guobé
k	toujours "k", jamais "c"	Atakora	Atacora
	jamais "ck"	Djinak	Djinack
	jamais "qu"	Kota	Quota
s	toujours "s", jamais "c"	Sinendé	Cinendé
	jamais "ç"	Sava	Çava
Semi-consonne palatale			
y	toujours "y", jamais "i"	Aya	Aia
	(intervocalique et début de mot)	Yêtapo	iêtapo
	jamais "-ii-"	Bouya	Bouiia
Voyelles			
i	toujours "i", jamais "y"	Kandi	Kandy
o	toujours "o", jamais "au", "eau"	Lozoua	Lauzoua
u	toujours "ou", jamais "u"	Koudou	Kudu
- wa	toujours "oua", jamais "oi", "oy"	Bonoua	Bonoi, Bonoy
Suppression lettres inutiles			
	Graphie exotique	Peul	Peulh
	consonne prénasalisée : pas d'apostrophe	Ndali, Mbour	N'Dali, M'Bour

ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE TRANSCRIPTION UTILISÉS AU BÉNIN

Exemples de noms transcrits dans les différents systèmes

Phonèmes	S.G.A.O.F.-I.G.N. 1925-1956	C O T O M 1957-1963	NATIONAL depuis 1964
g devant "e" et "i"	Boghê	Bogê	Boguê
s intervocalique	Gbassa	Gbasa	Gbassa
Semi-consonne			
w intervocalique	Kaouado	Kawado	Kawado
w au contact de "ou" voyelle	Ououbêro	Woubêro	Woubêro
w autre position	Ouênou	Wênou	Ouênou

Activités toponymiques à Madagascar en vue de la normalisation

Edmond Andrianarivo

Généralités:

Avant la tenue de la Première Conférence des Nations Unies sur la Normalisation des noms géographiques à Genève en 1967, un certain nombre d'études relatives à la toponymie à Madagascar avaient été recensées. Bien que certaines d'entre elles restent fragmentaires, elles méritaient d'avoir existé vu leur importance pour les recherches et analyses ultérieures.

Les recommandations émanant de cette première conférence ont largement contribué à donner une nouvelle impulsion et orientation aux études et recherches toponymiques, bénéficiant du concours de certaines circonstances locales favorables:

. continuité de la publication des séries de cartes topographiques de base nouvelles au 1: 100 000 et 1: 50 000 de Madagascar, avec la possibilité de révision des toponymes;

. activités de recherches dans la malgachisation des termes scientifiques et techniques ayant favorisé du côté toponymie, l'étude et la traduction de nombreux termes génériques, cartographiques et géographiques en général destinés à l'enseignement;

. accès facile aux différentes sources de documentation pour l'inventaire et l'analyse des documents toponymiques et cartographiques disponibles;

. pleine disponibilité des spécialistes et chercheurs de divers horizons pour la coopération.

2. Quelques aspects de la toponymie à Madagascar

Les noms géographiques revêtent un caractère tout particulier pour les Malgaches. Cela ressort de l'analyse des noms attribués à différentes entités:

ils recèlent des valeurs socio-culturelles, voire économiques; rares sont les toponymes qui ne reflètent pas ces caractéristiques et qui n'ont pas de signification.

La transcription de la langue malgache en alphabet latin remonte au début du 19e siècle, ce qui a contribué à la fixation de la graphie des divers toponymes, ainsi qu'à leur diffusion par les cartes.

Malgré les variantes dialectales, l'unicité de la langue malgache peut être perçue sans difficulté à travers l'analyse, l'étude de la morphologie et de l'étymologie des noms géographiques de l'ensemble de l'île.

On reconnaît une certaine stabilité de la toponymie malgache, stabilité due à l'inexistence d'une transformation sociale profonde du genre d'une migration massive et au respect des institutions ancestrales.

Toutefois, à l'époque du développement des découvertes par des explorateurs étrangers, de nombreux détails côtiers ou marins portent des noms d'origine étrangère. La colonisation, de son côté, a aussi voulu laisser sa trace par l'attribution à certains lieux de nouveaux noms.

3. Problèmes de la normalisation

La normalisation des noms géographiques est définie comme étant la détermination par chaque pays de la graphie des noms géographiques dans la langue administrative officielle de ce pays. Un processus bien défini, depuis le recueil des noms sur le terrain jusqu'à leur publication officielle, doit être appliqué et respecté pour y parvenir.

Les aspects des toponymes cités précédemment, apparaissant à première vue comme positifs, n'impliquent pas nécessairement que cette normalisation y trouvera facilement sa solution.

Quelques points non encore solubles dans les problèmes des noms géographiques à Madagascar peuvent être relevés:

. transcription erronée résultant de la non-maîtrise de la langue malgache et des règles grammaticales la régissant;
. mauvaise identification des lieux et entités à dénommer, d'où erreur dans l'affectation des noms;
. existence de détails topographiques ou lieux portant deux noms différents;
. indétermination des champs d'application réels d'un toponyme;
. initiation insuffisante des opérateurs chargés des levés topographiques;
. inexistence des dispositions réglementaires devant régir l'attribution des noms géographiques: conflit de compétence (situation avant la création du Comité National).

4. Structure à mettre en place

Pour parvenir à cette solution de normalisation, un certain nombre de phases ont dû être abordées avant qu'une structure définitive et officielle ait pu être mise en place.

La première étape de l'initiative a consisté à créer, au sein du Service Géographique de Madagascar (1969), une Commission interne de toponymie appelée à vérifier et à étudier tous les noms géographiques destinés aux publications cartographiques au 1: 100 000 et 1: 50 000 du Service.

La tâche de la Commission peut être résumée ainsi:

. étude et analyse de tous les noms recueillis par les opérateurs revenant du terrain (calques et carnets de noms ont été préalablement visés par les autorités locales);
. envoi des noms litigieux commentés à l'autorité administrative concernée pour observations éventuelles;
. adoption et publication dans les cartes des noms jugés bons et ceux venant de recevoir l'aval des autorités correspondantes.

En 1973, une Commission Nationale chargée des noms géographiques, ayant une compétence élargie, composée d'une vingtaine de membres représentant le Gouvernement, l'Assemblée Nationale Populaire et les différents ministères et organismes compétents utilisant les noms géographiques, fut créée, sa mission étant définie par décret officiel:

. études relatives à la normalisation des noms géographiques du territoire national;
. traitement de toutes les questions posées par les noms géographiques appelés à figurer sur toutes publications officielles et en particulier sur les publications cartographiques.

Les résultats des études du Comité et de toutes propositions relatives aux noms géographiques sont soumis en Conseil des Ministres pour approbation.

5. Actions menées

Au départ, on a voulu aborder l'étude systématique de tous les noms de lieux jugés litigieux; mais devant la complexité et l'ampleur du travail on s'est limité, dans un premier temps, à l'étude des noms de chefs-lieux administratifs comportant deux noms (en français et en malgache) et de ceux des accidents topographiques d'utilisation courante.

Avant d'aboutir à l'établissement du dossier définitif à soumettre en Conseil des Ministres, il a fallu:

. réinventorier toutes les documentations disponibles en vue d'y identifier et relever toutes les versions données par les divers auteurs;
. se déplacer sur le terrain pour mener de nouvelles enquêtes; des réunions avec les responsables et/ou élus locaux ont été ainsi organisés en plus des contacts individuels auprès des vieux détenteurs des traditions orales et de certains spécialistes;
. enregistrer sur bande magnétique tous les commentaires et versions donnés pour faciliter les confrontations.

Lors de cette phase préparatoire et de collecte, l'intervention de la radiodiffusion est essentielle, en ce sens que le grand public même a été sensibilisé et appelé à donner leur version par écrit: de nombreuses réponses ont été ainsi enregistrées.

La phase suivante a été l'analyse des résultats des enquêtes pour en tirer une première conclusion. Des essais de publication dans les cartes et dans les journaux ont été faits:

. les réactions ne se faisaient pas attendre au cas où la solution retenue ne convenait pas: un conflit de compétence semblait se manifester. La nécessité de mener une large campagne de sensibilisation apparaît ici d'une grande importance, car la méconnaissance des dispositions réglementaires en vigueur pourrait porter atteinte à la crédibilité d'un organe constitué légalement.

En tout cas, si on constate une certaine persistance, le Comité n'hésite pas à revoir le problème. Après analyse approfondie des nouvelles réactions et propositions, il arrive tout de même à adopter une version définitive. C'est à partir de là que commence la rédaction de documents à soumettre à l'autorité compétente pour approbation.

Quelques problèmes persistent quand même. Ils se rapportent à la transcription de quelques toponymes comportant des sons qui ne sont pas représentés dans les 24 lettres de l'alphabet malgache; d'où recours à l'utilisation de certains signes nouveaux non reconnus par tout le monde.

Exemple: [n] vélaire nasal très courant dans les dialectes et qu'on avait transcrit par /gn/. Certains chercheurs non satisfaits du rendu du son ont proposé le /n/ utilisé surtout dans l'enseignement, d'autres le /nh/.

Il en est de même des sons [o] et [u] qui, dans la langue malgache sont tous deux transcrits par la lettre /o/. Il en existe encore d'autres mais on espère plus tard trouver les solutions.

Comme il a été mentionné au début, un effort particulier a été fait dans la traduction en malgache des termes génériques dont la plupart font partie intégrante de la toponymie. Deux raisons majeures plaident en faveur de cette action:

. depuis qu'on a entrepris la malgachisation de l'enseignement, chaque discipline scientifique s'efforce d'étudier les différents vocabulaires utilisés dans son secteur d'intervention. Le Comité National des Noms Géographiques a pu bénéficier de l'expérience de ces techniciens qui n'ont pas cessé de collaborer avec ses membres par la constitution de groupes d'études

. en cartographie, l'Institut National de Géodésie et Cartographie a adopté une légende bilingue et même trilingue dans certaines productions en utilisant: le malgache, le français et l'anglais. Les résultats de recherche dans la première partie du travail y a trouvé facilement leur application.

Par ailleurs, il y a lieu de faire remarquer que les quelques vocabulaires malgaches relatifs à la cartographie, à la géographie et à la toponymie malgachisés et publiés jusqu'à ce jour ont trouvé un écho favorable auprès des utilisateurs, en particulier dans l'enseignement.

6. Toponymie étrangère utilisée dans la cartographie malgache

Le Comité National des Noms Géographiques, en particulier l'Institut National de Géodésie et Cartographie soutiennent fermement l'effort déployé en vue de la normalisation internationale, un des facteurs de rapprochement des peuples du monde entier, sans parler des intérêts immédiats acquis dans les relations et communications internationales.

L'Institut National de Géodésie et Cartographie, pour sa part, a essayé d'élaborer et d'éditer une carte politique de l'Afrique à deux échelles différentes: l'une murale et l'autre en petit format pour usage individuel.

Il n'était pas aussi facile que ça de trouver des solutions aux problèmes de la transcription des toponymes.

D'abord, des échanges de productions cartographiques ont été faits au niveau des différents instituts cartographiques africains, ce qui a été fait malgré certains retards dus en général aux communications. La coopération qui s'est manifestée a été vivement appréciée. Ce qui fait que les toponymes utilisés par les pays ayant envoyé leurs cartes n'ont pas du tout posé de problèmes. On a bien reconnu le fait que la normalisation internationale passe par la normalisation nationale; autrement dit: les noms normalisés à l'échelon national doivent l'être automatiquement à l'échelon international. La disponibilité d'une aide à la lecture de ces toponymes étrangers aurait été très utile et appréciée. Mais sur la question de savoir si tous les toponymes publiés dans ces cartes ont été normalisés, par un organe national compétent: là nous n'avons pas pu avoir des précisions.

À part les documents cartographiques collectés, on s'est référé également à des études spécifiques publiées par d'autres instituts dans des bulletins spéciaux tels que ceux de l'IGN - France qui a produit un travail très remarquable. Madagascar n'a pas pu encore obtenir les publications des Nations Unies correspondantes.

Des réalisations ont été diffusées: à chacun des instituts nous ayant fourni des cartes de leur pays, quelques exemplaires de la production leur ont été envoyés. Des remarques très utiles nous sont parvenues, remarques devant servir par la suite à la mise à jour des éditions ultérieures.

7. Problèmes de traitement des noms géographiques

Le désir de se doter d'une nomenclature nationale à Madagascar remonte à quelques années. Devant le perpétuel changement dû au développement, la disponibilité d'un répertoire toponymique est un garant de la conservation des toponymes. Il faut dire que nombreux sont les usagers qui veulent en disposer pour des besoins très divers.

Comme le Comité National des Noms Géographiques n'est pas doté d'une structure technique permanente pouvant faire face à telle demande, il ne lui a pas été possible d'entreprendre la production de tel répertoire.

L'initiative a été menée par l'Institut National de Géodésie et Cartographie, mais là aussi, on s'est heurté aux problèmes de moyens devant l'ampleur du travail, comme il a été déjà souligné plus haut. Ce qui fait que le résultat qu'on pouvait attendre est assez maigre si on se réfère à la masse de travail en présence.

Au départ, on s'est équipé de deux magnétophones portatifs pour les enregistrements des différentes interventions et témoignages lors des collectes sur le terrain. Cela nous a permis de constituer une assez bonne collection de bandes magnétiques et de cassettes. Ce qui n'est pas encore suffisant.

L'utilisation des systèmes de fiches, pour l'enregistrement de toutes données et informations tirées des cartes, a été systématiquement pratiquée, mais on peut bien comprendre le temps que cela prend; en considérant par exemple la méthode utilisée dans l'identification et la détermination des coordonnées géographiques.

À l'issue de ce stage de formation en toponymie, on espère pouvoir tirer une bonne expérience.

8. Conclusion

Madagascar a une couverture cartographique suffisamment importante à moyenne échelle, constituant la cartographie de base. La plupart de ces cartes n'ont pas été régulièrement mises à jour: les quelques révisions menées actuellement sur terrain attestent qu'il y a de profonds changements dans diverses régions, changements affectant principalement la planimétrie qu'on reconnaît être associée à la toponymie.

Il est temps de repenser au problème, puisque même le Ministère de l'Intérieur, département ministériel de tutelle des collectivités décentralisées (genre de communes populaires) trouve des difficultés dans l'identification de certains villages et hameaux et surtout dans leur affectation administrative à telle ou telle circonscription pour parvenir à une bonne délimitation des Fokontany (cellule de base des collectivités décentralisées) et des Firaisana (regroupement des Fokontany, équivalent au canton). Une carte régulièrement à jour associée à

un répertoire toponymique permettant d'identifier et de localiser géographiquement les différents noms d'entités et détails topographiques pourraient constituer un document idéal de travail.

Mais devant l'ampleur de telle proposition, il serait plus commode de commencer par des cartes ou des documents à plus petite échelle. Le passage à une échelle supérieure pourrait être entrepris chaque fois que les moyens dont on dispose le justifie.

Le traitement automatique des données pourrait constituer une solution très viable, vu la tendance du développement des productions cartographiques, face à la disponibilité à flots d'autres informations provenant des photos aériennes et images satellites; la disponibilité des toponymes devrait aller de pair avec ce développement: un document cartographique ou un assemblage de photos ou d'images satellites quelconque sans inscription toponymique n'aurait pas de sens et perdrait toute sa valeur.

Mais une telle situation pourrait-elle être déjà essayée et appliquée dans les pays en développement? La solution à retenir pourrait varier d'un pays à l'autre eu égard à leur état de développement respectif, mais d'ores et déjà, il s'avère important de mener des études et analyses sur les possibilités d'adaptation de ces nouveaux développements technologiques (cadre de la toponymie, bien entendu) aux conditions spécifiques de chaque pays.

Essai de répertoire toponymique des principaux chefs-lieux administratifs et accidents topographiques

Version I

Antananarivo - Août 1988

Cet essai de répertoire toponymique est intentionnellement rédigé en vue d'être soumis à une critique au cours du Stage de toponymie du 7 au 20 août, au Québec (Canada).

Les critères ayant guidé le choix des toponymes qui y figurent peuvent être résumés comme suit:

. la première tentative de faire une nomenclature de noms géographiques à partir des toponymes tirés de la carte au 1: 500 000 (édition 1963) de Madagascar, commencée il y a quelques années, n'a pas pu aboutir en raison de l'ampleur du travail, de l'inadéquation des moyens et de l'insuffisance de personnel (l'agent qui y a été affecté est parti à la retraite);

. un certain nombre de noms géographiques rattachés à des chefs-lieux administratifs et autres accidents topographiques comportant des appellations différentes et multiples, ont fait l'objet d'une étude de normalisation: leur officialisation sera prononcée incessamment.

. Il apparaît opportun de joindre à ces toponymes "normalisés" les autres noms de chefs-lieux et accidents topographiques de même ordre, qui n'ont pas été revus spécialement pour la bonne raison que la plupart d'entre eux pourraient être officieusement considérés "normalisés" d'où l'idée de préparer cet essai de répertoire.

Concernant les informations données, on peut les présenter de cette manière:

. colonne 1: les noms sont classés dans l'ordre alphabétique, ceux en vue de la normalisation sont suivis de (*). Les termes génériques faisant partie du nom

sont inscrits entre parenthèses, à côté des noms auxquels ils sont rattachés.

. colonne 2: renseigne sur la nature de l'entité désignée.
Faritany: division administrative équivalente d'une province (FAR)
Fivondroana: subdivision administrative du Faritany, équivalente à une sous-préfecture (FIV)
(le nom donné se rapporte tout aussi bien au chef-lieu qu'à l'ensemble de la circonscription administrative correspondante).

D'autres entités telles que: fleuve, massif, cap, baies y sont décrites. Pour les traitements ultérieurs, on pourrait envisager des codifications pour les représenter (abréviation, etc...)

. colonne 3: rappelle l'ancienne appellation des lieux aux noms "normalisés" (dénomination qu'on entend conserver sur les cartes, en particulier, jusqu'à ce que l'usage du nouveau nom normalisé soit bien consacré).

. colonne 4: code géographique utilisé par la Direction Générale de Banque de Données de l'État et du Ministère de l'intérieur: classification des différentes divisions administratives.

. colonne 5: code postal en usage au Ministère des Postes et Télécommunications. Les deux codes ont été volontairement retenus, vu leur intérêt particulier pour les usagers (rendre utile le répertoire. Quant à la numérotation des Faritany (1er chiffre), on remarque une différence notable.

. colonne 6: coordonnées géographiques du centre approximatif de l'entité ou détail désigné, et/ou de celui de l'emplacement des noms affectés aux cours d'eau importants sur la carte 1: 2 000 000 - (aide à une identification facile). - valeurs qui pourraient changer en fonction de l'échelle de la carte et du détail de référence.

Les détails géographiques dont l'extension spatiale ne peut être circonscrite à l'intérieur d'une division administrative (exemple: fleuves, chaînes de montagnes) ne sont pas codés.

. colonne 7: sources de documentation réduite:

- à la carte routière de Madagascar au 1: 2 000 000 (abrégé en 2M)
- et au "listing" des chefs-lieux administratifs du Ministère de l'intérieur (abrégé en LIST.)

Lorsqu'on aura un moyen de traitement assez développé, l'utilisation des cartes à plus grandes échelles est à envisager.

NOMS (1)	ENTITÉ DÉSIGNÉE (2)	ANCIENNE APPELLATION (3)	CODE GÉOGRAPHIQ. (4)	CODE POSTAL (5)	POSITION LONGIT. (6)	POSITION LATIT. (6)	CARTES OU LISTING GÉOGRAPHIQ. (7)
- ALAOTRA	LAC	-	-	-	48°31'	17°25'	2M
- AMBALAVAO	FIV.	-	205-01	303	46°56'	21°50'	2M - LISTING
- AMBANJA	-"-	-	719-01	203	48°27'	13°40'	-"-
- AMBATO-BONEY (*)	-"-	AMBATO BOENI	405-01	403	46°43'	16°28'	-"-
- AMBATOFINANDRAHANA	-"-	-	202-01	301	46°48'	20°33'	-"-
- AMBATOLAMPY	-"-	-	101-01	104	47°26'	19°25'	-"-
- AMBATONDRAZAKA	-"-	-	313-01	503	48°26'	17°50'	-"-
- AMBATOMAINTY	-"-	-	417-01	404	45°39'	17°50'	-"-
- AMBILOBE	-"-	-	717-01	204	49°03'	13°11'	-"-
- AMBOHIDRATRIMO	-"-	-	103-01	105	47°27'	18°50'	-"-
- AMBOHIMAHASOA	-"-	-	208-01	305	47°14'	21°07'	-"-
- AMBOASARY ATSIMO (*)	-"-	AMBOASARY DU SUD	519-01	603	40°23'	25°03'	-"-
- AMBOSITRA	-"-	-	203-01	306	47°15'	20°32'	-"-
- AMBOVOMBE	-"-	-	516-01	604	46°05'	25°10'	-"-
- AMPANGALANA	CANAL	CANAL DES PANGALANES					2M
- AMPANIHY (*)	FIV.	AMPANIHY OUEST	507-01	605	44°45'	24°41'	2M - LISTING
- AMPARAFARAVOLA	-"-	-	312-01	504	48°14'	17°36'	-"-
- AMPASIMANOLOTRA	-"-	BRICKAVILLE	306-01	508	49°04'	18°49'	-"-

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
- ANJAPA	FIV	-	712-01	205	49°39'	14°39'	2M - LISTING
- ANJILAMENA	-"-	-	316-01	505	48°34'	16°59'	-"-
- ANJRAMASINA	-"-	-	115-01	106	47°35'	19°12'	-"-
- ANJRINGITRA	MASSIF	-	-	-	46°53'	22°12'	2M
- ANALALAVA	FIV.	-	411-01	405	47°45'	14°37'	2M - LISTING
- ANJOZOHOBE	-"-	-	107-01	107	47°53'	18°23'	-"-
- ANKABOA (*)	CAP	CAP ST. VINCENT	-	-	43°19'	21°51'	2M
- ANKARATRA	MASSIF	-	-	-	47°14'	19°21'	2M
- ANKAZOABO ATSIMO	FIV.	-	505-01	606	44°31'	22°17'	2M - LISTING
- ANKAZOBE	-"-	-	104-01	108	47°07'	18°19'	-"-
- ANOSIBE AN'ALA	-"-	-	317-01	506	48°12'	19°27'	-"-
- ANTALAHA	-"-	-	710-01	206	50°16'	14°54'	-"-
- ANTANAMBAO MANAMPOTSY	-"-	-	311-01	507	46°34'	19°29'	-"-
- ANTANANARIVO	CAPITALE	TANANARIVE	101-01	101	47°32'	18°55'	-"-
- ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	FIV.	-	-	102	-	-	-"-
- ANTANANARIVO AVARADRANO	-"-	-	-	103	-	-	-"-
- ANTANIFOTSY	-"-	-	114-01	109	47°17'	19°39'	-"-
- ANTSALOVA	-"-	-	420-01	406	44°37'	18°09'	-"-
- ANTSIRABE	-"-	-	-	110	47°02'	19°52'	-"-
- ANTISIRABE II	-"-	-	-	111	-	-	-"-

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
- ANTSIRANANA (*)	FARITANY	DIEGO-SUAREZ	715-01	201	49°17'	12°18'	2M - LISTING
- ANTSIRANANA II	FIV.	-	-	202	-	-	-"-
- ANTOSOHIHY	-"-	-	413-01	407	47°59'	14°52'	-"-
- ARIVONIMAMO	-"-	-	105-01	112	47°11'	19°01'	-"-
- BEALANANA	-"-	-	413-01	408	48°44'	14°32'	-"-
- BEFANDRIANA AVARATRA (*)	-"-	BERANDRIANA N.	412-01	409	48°32'	15°15'	-"-
- BEFOTAKA	-"-	-		307	46°59'	23°20'	-"-
- BEKILY	-"-	-	518-01	607	45°19'	24°13'	-"-
- BELOHA	-"-	-	513-01	607	45°31'	25°11'	-"-
- BELON'I TSIRIBIHINA	-"-	BELO S/TSIRIBIHINA	510-01	608	44°34'	19°40'	-"-
- BEMARIVO	FLEUVE	-	-	-	49°48'	14°08'	2M
- BENENITRA	-"-	-	521-01	610	45°05'	23°27'	2M - LISTING
- BEROROHA	-"-	-	503-01	611	45°10'	21°40'	-"-
- BESALAMPY	-"-	-	402-01	410	44°29'	16°44'	-"-
- BETAFO	-"-	-	109-01	113	46°51'	19°50'	-"-
- BETIOKY ATSIMO (*)	-"-	BETIOKY DU SUD	506-01	612	44°22'	23°43'	-"-
- BETROKA	-"-	-	517-01	613	46°06'	23°16'	-"-
- BETSIBOKA	FLEUVE	-	-	-	46°34'	16°22'	2M
- BOBAOMBY (*)	CAP	CAP D'AMBRE	-	-	49°14'	11°56'	2M
- BORIZINY (*)	FIV.	-	409-01	419	47°37'	15°34'	2M - LISTING

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
- FANAMBANA	RIVIERE	-	-	-	49°48'	13°37'	2M
- FANDRIANA	FIV.	-	204-01	308	47°23'	20°14'	2M - LISTING
- FARARANGANA	-"-	-	213-01	309	47°51'	20°47'	-"-
- FARATSIHO	-"-	-	116-01	114	46°27'	19°25'	-"-
- FENOARIVO BE (*)	-"-	FENOARIVO CENTRE	119-01	115	46°34'	18°27'	-"-
- FIANARANTSOA	FARITANY	-	201-01	301	47°27'	21°52'	-"-
- FIANARANTSOA II	FIV.	-	-	302	-	-	-"-
- IAKORA	-"-	-	221-01	311	46°40'	25°06'	2M - LISTING
- IFANADIANA	-"-	-	206-01	312	47°38'	21°18'	-"-
- IHARANA (*)	-"-	VOHEMAR	716-01	209	50°00'	13°21'	-"-
- IHOSY	-"-	-	216-01	313	46°07'	22°24'	-"-
- IHOTRY	LAC	-	-	-	43°42'	21°55'	2M
- IKALAMAVONY	FIV.	-	219-01	314	46°36'	21°09'	2M - LISTING
- IKONGO (*)	-"-	FORT CARNOT	211-01	310	47°27'	19°04'	-"-
- ITASY	LAC	-	-	-	46°47'	19°04'	2M
- IVOHIBE	FIV.	-	218-01	315	46°53'	20°29'	2M - LISTING
- KANDREHO	-"-	-	416-01	411	46°06'	17°29'	-"-
- KINKONY	LAC	-	-	-	45°50'	16°08'	2M
- LINTA	RIVIERE	-	-	-	44°27'	24°29'	-"-
- LOKOHO	RIVIERE	-	-	-	49°52'	14°30'	-"-
- MAEVATANANA	FIV.	-	404-03	412	46°50'	16°57'	2M - LISTING

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
- MAHABO	FIV.	-	509-01	615	44°40'	20°21'	2M - LISTING
- MAHAJAMBA (*)	BAIE	-	-	-	47°05'	15°24'	2M
- MAHAJANGA (*)	FARITANY	MAJUNGA	401-01	401	46°19'	15°43'	2M - LISTING
- MAHAJANGA II	FIV.	-	-	402	-	-	-"-
- MAHANORO	-"-	-	308-01	510	49°32'	16°20'	-"-
- MAHAVAVY	RIVIÈRE	-	-	-	49°9'	13°39'	2M
- MAHAVAVY	FLEUVE	-	-	-	46°6'	16°22	2M
- MAHAJAMBA	FLEUVE	-	-	-	47°14'	16°5'	2M
- MAINTIRANO	F I V.	-	421-01	413	44°1'	18°3'	2M - LISTING
- MAHPIKONY	-"-	-	423-01	414	47°38'	16°5'	-"-
- MANAKARA	-"-	-	210-01	316	48°00'	22°02'	-"-
- MANAMBOLO	FLEUVE	-	-	-	45°12'	19°4'	2M
- MANAMBOVO	RIVIERE	-	-	-	45°21'	25°9'	2M
- MANANARA	RIVIERE	-	-	-	47°20'	23°11'	2M
- MANANARA AVARATRA	F I V	MANANARA NORD	304-01	511	49°46'	16°10'	2M - LISTING
- MANANJARY	-"-	-	209-01	317	48°21'	21°15'	
- MANDRARE	RIVIERE	-	-	-	46°5'	24°38'	2M
- MANDRITSARA	F I V.	-	410-01	415	48°49'	15°50'	2M - LISTING
- MANGOKY	FLEUVE	-	-	-	44°33'	21°45'	2M
- MANGORO	FLEUVE	-	-	-	48°37'	19°57'	2M
- MANINGORY	RIVIERE	-	-	-	48°56'	17°17'	2M

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
- MANJA	F I V.	-	502-01	616	44°21'	21°23'	2M - LISTING
- MANJAKANDRIANA	-"-	-	106-01	116	47°49'	18°56'	-"-
- MANTASOA	LAC	-	-	-	47°52'	19°00'	2M
- MAROA (*)	BAIE	BAIE D'ANTONGIL	-	-	49°48'	15°38'	2M
- MAROANTSETRA	F I V	-	303-01	512	49°44'	15°25'	2M - LISTING
- MAROLAMBO	-"-	-	309-01	513	48°09'	20°03'	-"-
- MAROVOAY	-"-	-	406-01	416	46°35'	16°6'	-"-
- MASOALA (*)	C A P	CAP MASOALA	-	-	50°12'	15°58'	2M
- MENARANDRA	RIVIÈRE	-	-	-	44°56'	24°51'	2M
- MIANDRIVAZO	F I V.	-	511-01	617	45°28'	19°32'	2M - LISTING
- MIARINARIVO	-"-	-	112-01	117	46°56'	18°57'	-"-
- MIDONGY ATSIMO (*)	-"-	MIDONGY DU SUD	215-01	318	47°01'	23°35'	-"-
- MITSINJO	-"-	-	407-01	417	45°52'	16°00	-"-
- MORAFENOBE	-"-	-	422-01	418	44°56'	17°48'	-"-
- MORAMANGA	-"-	-	314-01	514	48°14'	18°57'	-"-
- MORUMBE	-"-	-	504-01	618	43°23'	21°44'	-"-
- MORONDAVA	-"-	-	508-01	619	44°16'	20°16'	-"-
- NARINDA (*)	BAIE	-	-	-	47°31'	14°56'	2M
- NOSY BE (*)	F I V.	NOSSI-BE	-	207	48°17'	13°18'	2M - LISTING
- NOSY VARIKA	-"-	-	-	319	48°33'	20°36'	-"-
- ONILAHY	FLEUVE	-	-	-	43°59'	23°29'	2M

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
- SAINTE MARIE (NOSY)	F I V.	-	-	515	-	-	2M - LISTING
- SAKARAHA	-"-	-	512-01	620	44°32'	22°58'	-"-
- SAMBAVA	-"-	-	711-01	208	50°9'	14°15'	-"-
- SOALALA	-"-	-	403-01	420	45°19'	16° 6'	-"-
- SOANIERANA IVONGO	-"-	-	318-01	516	49°34'	13°34'	-"-
- SOAVINANDRIANA	-"-	-	113-01	118	46°44'	19°10'	-"-
- SOFIA	RIVIÈRE	-	-	-	48°23'	15°35'	2M
- TACLANÃRO (*)	F I V.	FORT-DAUPHIN	515-01	614	47°00'	25°02'	2M - LISTING
- TOAMASINA (*)	FARITANY	TAMATAVE	301-01	501	49°25'	18°09'	-"-
- TOAMASINA II	F I V.	-	-	502	-	-	-"-
- TOLIARA (*)	FARITANY	TULEAR	-	601	43°40'	23°21'	-"-
- TOLIARA II	F I V.	-	-	602	-	-	-"-
- TSARATANANA	-"-	-	408-01	421	47°39'	16°48'	-"-
- TSARATANANA	MASSIF	-	-	-	48°58'	13°59'	2M
- TSIAZOMPANIRY	LAC	-	-	-	47°51'	19°16'	2M
- TSIOMBE (*)	F I V.	TSIHOMBE	514-01	621	45°29'	25°19'	2M - LISTING
- TSIMANAMPETSOTSA	LAC	-	-	-	43°46'	34° 6'	2M
- TSIRIBIHINA	FLEUVE	-	-	-	45°17'	19°46'	2M
- TSIROANOMANDIDY	F I V.	-	111-01	119	46°03'	18°46'	2M - LISTING
- VANGAINDRANO	F I V.	-	213-01	309	47°37'	23°21'	2M - LISTING
- VATOMANDRY	-"-	-	307-01	517	48°58'	19°18'	-"-

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
- VAVATENINA	-"-	-	315-01	518	49°10'	17°26'	-"-
- VILANANDRO (*)	C A P	CAP ST-ANDRÉ	-	-	44°26'	16°19'	2M
- VOHIMENA (*)	C A P	CAP STE-MARIE	-	-	45° 8'	25°36'	2M
- VOHIPENO	F I V.	-	212-01	321	47°50'	22°22'	2M - LISTING
- VONDROZO	-"-	-	217-01	322	47°20'	22°49'	-"-

(*) Toponymes en cours de normalisation officielle.

La problématique linguistique en toponymie

André Lapierre

On m'a demandé de vous parler aujourd'hui d'un sujet souvent complexe, aux dimensions multiples et auquel les toponymistes, à un moment donné ou l'autre, doivent faire face. Les administrateurs, les gestionnaires de la nomenclature géographique et les cartographes en particulier ont trop souvent tendance à ne considérer les toponymes que sous leur aspect purement fonctionnel, celui d'étiquettes définitoires servant à distinguer les entités géographiques les unes des autres. C'est qu'on oublie le principe de base: que les toponymes sont d'abord et avant tout des éléments de la langue, qu'ils ne sont pas générés spontanément mais plutôt sélectionnés, au cours de l'acte de dénomination, parmi le réservoir lexical de la langue, et ensuite seulement assignés à une fonction particulière, celle de découper l'espace choronymique et d'en identifier les composantes grâce aux toponymes. La toponymie d'ailleurs fait partie de l'onomastique, science des noms propres d'une langue.

L'essence même des toponymes étant de nature linguistique, on comprendra facilement que dans un pays multilingue et officiellement bilingue comme le Canada, plusieurs problèmes de contact de langues tant du point de vue formel que politique ont accompagné l'aménagement de la nomenclature géographique nationale. Le peu de temps dévolu à cette présentation ne me permettra que d'en aborder quelques-uns. Le thème de cet atelier me pousse à choisir un problème particulier qui risque d'ailleurs de faire surface dans vos pays respectifs si ce n'est pas déjà le cas où la multiplicité des langues et dialectes est un fait de la vie quotidienne. Je veux parler, bien sûr, de celui de la traduction des toponymes et le traitement des formes dites parallèles. L'exemple du Canada et de la province voisine de l'Ontario en particulier peuvent, à cet égard fournir des modèles dont les responsables de l'aménagement toponymique de vos pays pourront s'inspirer.

Depuis, 1961, la responsabilité toponymique est passée du gouvernement fédéral aux provinces du Canada qui administrent l'aménagement toponymique de leur territoire d'après des règles et procédures qui leur sont propres. Le gouvernement

fédéral, quant à lui, joue un rôle de coordination et de représentation internationale grâce au Comité permanent canadien des noms géographiques où toutes les provinces et les deux territoires du nord sont représentés. De plus, le gouvernement fédéral administre la toponymie sur les territoires qui relèvent de sa juridiction comme les parcs nationaux.

La loi sur les langues officielles, adoptée par le parlement du Canada en 1969 déclare le français et l'anglais langues officielles du pays. Cette loi fait suite aux recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme. Elle a pour but de faire en sorte que toutes les institutions fédérales offrent leurs services aux Canadiens dans la langue de leur choix. L'une des conséquences pratiques de l'adoption de cette loi a été le développement d'une politique à l'échelle nationale pour le traitement linguistique des noms géographiques. Celle-ci est reflétée dans les principes et procédures du Comité permanent canadien des noms géographiques et mérite qu'on s'y arrête.

Cette politique repose sur le principe de l'univocité du nom de lieu, tel que reconnu par les Nations Unies lors des conférences sur la normalisation des noms géographiques. En ce qui concerne le Canada, les provinces adoptent les toponymes sous une forme unique et communiquent leur décision au Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques où ces désignations sont intégrées à la liste toponymique nationale. Les toponymes peuvent appartenir à plusieurs traditions linguistiques dont le français, l'anglais et les langues aborigènes sont les constituants principaux. Dans la pratique, cela signifie que sur les cartes fédérales, on ne doit trouver qu'une seule forme par entité, celle qui a été établie par l'autorité compétente.

La loi sur les langues officielles a cependant provoqué une réflexion sur la dénomination d'un certain nombre d'entités majeures, connues des deux groupes linguistiques officiels du pays et pour lesquels le maintien d'une forme unique aurait été contraire aux désignations bilingues déjà consacrées par l'usage. C'est ainsi que le CPCNG a établi, de concert avec les autorités provinciales, une liste d'environ 80 toponymes d'intérêt pan-canadien pour lesquels les formes française et anglaise sont également reconnues. Il s'agit, comme nous l'avons

dit plus haut, d'entités majeures comme les océans, les grandes rivières, les fleuves, etc. dont ont trouvera la liste dans une publication du CPCNG intitulée **Principes et directives pour la dénomination des lieux.** Vous connaissez probablement cet ouvrage qui a été lancé l'été dernier à Montréal à l'occasion de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Comment cette politique affecte-t-elle les toponymes devant être portés sur les cartes?

Les seuls noms géographiques portés sur les cartes fédérales sont donc ceux qui sont approuvés par le CPCNG soit d'après la liste nationale toponymique, soit d'après la liste des toponymes d'intérêt pan-canadien. Voyons quelques cas pratiques d'application:

a. Sur une carte bilingue, il faut indiquer à la fois Fleuve Saint-Laurent et St. Lawrence River parce que cette désignation bilingue fait partie de la liste des toponymes reconnus d'intérêt pan-canadien. Autrement, seules les formes approuvées par les autorités toponymiques compétentes peuvent être portées sur les cartes fédérales.

b. Dans le cas où deux cartes fédérales unilingues sont produites, les toponymes doivent alors apparaître dans la forme où ils ont été approuvés quelle que soit leur provenance linguistique. Aucune traduction n'est admise.

La politique varie cependant en ce qui concerne les textes:

Dans les noms géographiques employés dans les textes fédéraux, les termes **génériques** peuvent être traduits. Ainsi, devant traduire un hydronyme comme **Walker Lake**, on admettra la forme **Lac Walker**; devant traduire **Green Lake**, on admettra **Lac Green** mais non ***Lac Vert** car il est de rigueur de ne pas traduire l'élément **spécifique**. De plus, aucun élément d'un nom de lieu habité ne doit être traduit. Par exemple, le nom d'une petite agglomération du moyen-nord ontarien **Rivière Veuve** ne pourra devenir **Widow River** dans un texte anglais. En

d'autres mots, les noms de lieu habités doivent rester tels quels aussi bien dans les textes français qu'anglais.

Voilà donc, brièvement résumés, les principes qui régissent le traitement linguistique des noms géographiques sur le plan fédéral. Depuis le début de cet atelier, vous avez eu l'occasion de vous familiariser avec les méthodes de travail de la Commission de toponymie du Québec, de loin l'organisme de planification toponymique le plus actif au Canada. Il serait peut-être utile de vous présenter maintenant un autre point de vue, celui d'une province qui, contrairement au Québec, ne dispose pas d'une législation linguistique et qui doit faire face à un double problème. D'une part, celui du traitement en langue française de sa toponymie et d'autre part, la reconnaissance d'un certain nombre de désignations parallèles.

La province vient d'adopter récemment -le 18 novembre 1986- la loi numéro 8 sur les services en langue française. Le projet de loi prévoit la désignation de 22 régions bilingues et la création d'une Commission des Services en français. Elle garantit aux francophones de l'Ontario les services dans leur langue et confère au français un statut légal à l'Assemblée législative et lors de la présentation des projets de lois. Elle prévoit enfin que, pour le 31 décembre 1990, le recueil des lois de la province contiendra les versions françaises et anglaises de chaque loi. Le premier ministre de l'Ontario, David Perterson, considère la loi numéro 8 comme la dernière étape avant la reconnaissance officielle du bilinguisme en Ontario.

Les conséquences immédiates de cette nouvelle législation se sont fait sentir en toponymie lorsqu'il a fallu traduire en français des textes de loi comme le **Land and Territorial Division Act** qui abondent en noms géographiques et dont la traduction en français a posé un problème. La Commission de toponymie de l'Ontario devra prochainement se prononcer sur un protocole de traduction qui, selon toute vraisemblance, s'alignera sur les principes et directives du Comité permanent canadien des noms géographiques et dont je vous ai présenté, il y a quelques instants, les principes de base.

Mais bien avant l'introduction de la loi numéro 8, l'Ontario avait déjà commencé à s'intéresser à la problématique des désignations dites parallèles, c'est-à-dire la coexistence de deux formes, l'une officielle, l'autre non officielle, pour une seule entité géographique dans les régions où se concentrent les francophones de la province. À l'origine du problème, le constat qu'en Ontario, la minorité francophone, évaluée à environ un demi-million de personnes d'après les derniers recensements, a développé une nomenclature géographique qui lui est propre et qui n'a pas encore été reconnue par les autorités toponymiques.

Ouvrons une petite parenthèse et jetons un coup d'oeil en arrière pour bien comprendre les composantes de la toponymie française dans la province d'à-côté. La toponymie historique de l'Ontario montre que depuis l'arrivée des Européens dans ce qu'on appelait au XVIIe siècle les Pays d'en Haut, le contact des langues en toponymie était déjà attesté. C'est sous une graphie française que plusieurs désignations amérindiennes ont été portées sur les cartes et textes d'époque. Des noms comme Niagara, Nipissing, Erié, Ontario, Nipigon, etc. désignations dont l'origine se perd dans la nuit des temps et qui ne connaissaient jusqu'alors aucune forme écrite. D'ailleurs, certains toponymes français sont en réalité des traductions de désignations amérindiennes comme l'ojibwé **Animiwikwed** qui a donné **Baie du Tonnère.**

Pendant plus de 150 ans, l'espace choronymique ontarien est découpé en langue française au fur et à mesure que l'exploration du continent progresse vers l'Ouest. La toponymie s'enrichit alors de nombreux apports, dont certains méritent une mention particulière. Il faut bien comprendre que sous le Régime français, le territoire de l'Ontario était essentiellement un lieu de passage alors que la vallée du Saint-Laurent -le futur Québec- était surtout un lieu de colonisation. La toponymie reflète d'ailleurs cet état de choses avec une absence quasi-totale de noms de lieux habités en Ontario. En revanche, les hydronymes sont très nombreux. On relève même des innovations lexicales en ce qui concerne certains génériques hydronymiques, innovations qui seront généralisés par la suite et même incorporées à l'anglais nord-américain.

C'est ainsi qu'il faut souligner la substantivation de l'adjectif **rapide**, phénomène linguistique qui a accompagné l'exploration et l'utilisation de la Grande

Rivière des Outaouais dont le parcours, difficile et tortueux, était la principale voie de pénétration vers l'intérieur du continent. De rapide, adjectif, on a formé rapide, substantif, employé le plus souvent au pluriel pour désigner les multiples cascades d'eau qui jalonnaient le parcours de la rivière. De même, c'est sur le long de cette même rivière que l'on relève pour la première fois des attestations du mot portage qui, jusqu'alors signifiait "action de porter". Dans le contexte des Pays d'en Haut, le portage prend deux significations nouvelles. D'abord, il signifie l'action bien connue des explorateurs et voyageurs de sortir un canot de l'eau et de le porter le long de la rive pour éviter des rapides. Par extension, sur le plan toponymique, il signifie le lieu même où se fait cette action.

La signature du Traité de Paris en 1763 consacre la défaite de la France en Amérique et le passage de toutes ses possessions - sauf les Îles de Saint-Pierre et Miquelon sous la couronne britannique. Cet événement aura des conséquences lourdes en toponymie avec l'ajout d'une nouvelle strate linguistique, d'origine anglaise. Il serait trop long ici d'entrer dans le détail et d'énumérer tous les types de changements linguistiques qui ont accompagné l'adstrat anglais. Rappelons simplement que ce contact anglo-français a radicalement changé le faciès toponymique de la province par le biais de nombreuses traductions, substitutions et modifications de toutes espèces. Dès la fin du XVIII^{e} siècle, une colonisation massive en provenance des États-Unis d'abord, de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande par la suite a déterminé une fois pour toutes l'anglais comme langue de la majorité avec le résultat qu'il reste peu de chose de la toponymie française d'origine.

Vers le milieu du XIXe siècle toutefois et ce, jusqu'à la première moitié du XXe siècle, un mouvement migratoire en provenance du Québec va entraîner de nouveaux changements et ajouter une nouvelle couche toponymique française dans certains endroits de la province, comme nous l'avons démontré dans notre ouvrage **Toponymie française en Ontario**. Avec le résultat que lorsque le gouvernement ontarien a dû se doter d'une politique de gestion toponymique, elle a dû faire face à un ensemble formé de plusieurs couches linguistiques successives avec des zones d'interférence entre l'anglais et le français, pour ne rien dire des langues amérindiennes.

Les solutions adoptées par l'Ontario pourraient peut-être inspirer quelques-uns parmi vous qui représentez des pays où il y a des zones d'interférence linguistique, où, par exemple, à côté du français, langue administrative, il existe plusieurs langues autochtones, le bambala ou le wolof par exemple, représentés dans la toponymie nationale.

Le premier problème suscité en Ontario par l'adoption de la loi numéro 8, comme nous l'avons mentionné il y a quelques instants, concerne la traduction des textes de loi qui renferment des toponymes. La province aura donc à se prononcer prochainement sur un protocole de traduction en langue française de tous les toponymes contenus dans son répertoire et ce, non seulement dans les textes mais aussi sur les cartes officielles, unilingues et bilingues. Il est vraisemblable que les commissaires adopteront une politique basée sur celle du gouvernement fédéral, c'est-à-dire où la traduction est limitée à certains cas bien précis et où le principe de l'univocité toponymique est respecté intégralement.

Mais il existe un autre domaine d'intervention où l'Ontario a déjà commencé à oeuvrer, celui des désignations parallèles. On s'est rendu compte, suite à une série d'enquêtes sur le terrain, que dans les zones où les francophones sont regroupés en concentrations significatives, qu'il existait en fait une sorte de bilinguisme toponymique, qu'il y avait, en somme, non pas un mais deux usages locaux, l'un anglais, l'autre français. On a même constaté que dans les régions où les francophones étaient nettement majoritaires, certains toponymes officiels anglais n'étaient pas d'usage courant. Par exemple, dans l'est de la province, un cours d'eau connu d'après le répertoire toponymique comme **East Castor River** s'appelle localement **Rivière du Petit Castor.** En d'autres mots, la désignation officielle anglaise est inconnue de la population francophone. Normalement, cet état de chose devrait conduire à un changement officiel de nom, mais tant qu'on aura pas établi quelle désignation est utilisée par la population anglophone minoritaire, la seule désignation acceptable, selon le principe de l'univocité, reste la désignation officielle **East Castor River.** Dans l'intervalle, la province a souhaité donner une reconnaissance à la forme utilisée localement par la population française et, à cette fin, a développé une politique basée sur le concept de la désignation parallèle. Celle-ci n'affecte en rien le principe de l'univocité: il n'y a qu'une seule désignation officielle pour chaque

entité géographique. Dans l'exemple mentionné il y a quelques instants, rien ne change à la désignation officielle **East Castor River**, qui demeure la seule forme officielle à être portée sur les cartes et à être utilisée dans les textes de loi. La nouvelle politique de l'Ontario reconnaîtra cependant la forme **Rivière** du Petit Castor **comme une désignation parallèle et cette forme sera inscrite** comme telle dans la liste toponymique nationale. Ces formes parallèles pourront être utilisée dans les publications gouvernementales et dans la signalisation routière par exemple et, dans la prochaine édition du répertoire toponymique de l'Ontario, on trouvera dans une section appropriée la liste complète des désignations parallèles qui, à l'heure actuelle, compte une vingtaine de noms. De cette façon, la province espère dès maintenant donner une reconnaissance aux formes utilisées localement par les francophones dans les régions où ils constituent une proportion appréciable de la population. Dans bien des cas, l'adoption d'une forme parallèle sera l'étape préliminaire à sa reconnaissance comme toponyme officiel. Si, une fois toutes les enquêtes terminées, il est démontré que le toponyme officiel **East Castor River** n'est attesté nulle part dans la région et que la seule forme utilisée est **Rivière du Petit Castor**, les démarches nécessaires pour effectuer un changement de nom seront entreprises.

Je ne sais pas dans quelle mesure la situation linguistique de vos pays respectifs présente des analogies avec les problèmes que je viens de soulever mais il y en aura certainement à partir du moment où il vous faudra déterminer, entre autres, le statut légal des langues qui composent votre patrimoine toponymique. Dans un continent en plein essor comme l'Afrique par exemple où le rôle traditionnel du français est de plus en plus remis en cause devant l'émancipation des langues nationales, l'aménagement linguistique en toponymie occupera sûrement une place importante. J'ose croire que cette courte présentation de la politique linguistique fédérale et de celle de l'Ontario en matière d'aménagement toponymique aura contribué utilement à vos réflexions.

La toponymie historique: élément du patrimoine national et bien culturel à préserver

Cécyle Trépanier

1. Introduction: Le nom de lieu, une clé sur le passé

Le tout premier jour de ce stage, on vous a fait remarquer que la toponymie est une science carrefour où la géographie, la linguistique et l'histoire occupent les places d'honneur[1]. L'association avec la géographie va de soi, puisque par l'acte de désigner le nommant vise, avant tout, à localiser un lieu dans l'espace. Le fait que pour plusieurs d'entre vous la carte constitue un outil ou l'objet même de votre travail, et que les questions toponymiques vous compliquent la vie le prouve bien. Aussi, comme le nommant s'exprime dans une langue donnée, l'association de la toponymie avec la linguistique est tout aussi évidente.

Bien sûr, la relation qu'il y a entre un nom de lieu et le nommant se situe dans le temps, et ceci contribue à faire du nom de lieu un témoin du passé. En fait, c'est cette dimension temporelle qui transcende la fonction technique du nom de lieu, et lui permet de transmettre un message culturel. Ce message culturel nous dévoile soit le type de relation entre le nommant et le lieu, le caractère du lieu (tel que perçu), ou encore, le caractère du nommant et de son univers culturel et sociétal. C'est dans ce sens que le nom de lieu est une clé qui nous ouvre la porte sur l'histoire d'un lieu, sa relation avec ceux qui l'ont cotoyé, remarqué, apprivoisé et nommé.

C'est donc à ce titre de témoins de notre passé, que les noms de lieux constituent un élément de notre patrimoine national au même titre que nos églises, nos

---

[1] Allocution de Monsieur Henri Dorion. Monsieur Dorion a aussi développé ce thème dans une conférence prononcée dans le cadre du premier congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord, tenue à Québec, du 11 au 15 juillet 1984. Voir DORION, Henri. "Les relations entre la toponymie et les autres sciences humaines", **450 ans de noms de lieux français en Amérique du Nord**, Les Publications du Québec, 1986, 103-109.

cimetières, nos maisons ancestrales, nos systèmes de division des terres et de peuplement, ou tout autre artefact culturel propre à notre territoire.

Évidemment, une toponymie officielle authentique se voudra le reflet de ce passé. Mais quel passé? me direz-vous. Celui de quel siècle, ou même, celui de quel groupe? Je n'ai pas la prétention de pouvoir répondre à cette question. J'aimerais cependant explorer les contributions possibles de la toponymie historiques dans le cadre de cette problématique.

2. La toponymie historique: une tentative de définition

Qu'est-ce que l'on entend exactement par toponymie historique? À vrai dire, il n'existe pas de définition toute faite de cette expression. Comme ce qui est historique est souvent synonyme d'ancien, on peut parler de toponymie ancienne, comme étant uniquement celle que l'on retrouve sur les cartes ou les documents anciens. Elle peut inclure autant les toponymes qui se sont maintenus que ceux qui sont disparus de l'usage. Mon confrère Monsieur Poirier choisit de la définir, dans la présentation qui suivra, comme celle qui concerne les noms géographiques disparus et ceux qui ont été remplacés par d'autres dénominations. Cependant, il est aussi possible, dans un sens plus large, d'interpréter la toponymie historique, non seulement comme un objet, mais plutôt comme une perspective. Dans cette optique, la toponymie historique pourrait être l'étude des noms de lieux actuels, officiels ou non, mais dans une perspective historique. Elle aurait donc pour but d'évoquer le passé, à partir du présent, ou, si vous voulez, de faire parler la carte actuelle.

3. Le processus de recherche en toponymie historique

Cette distinction faite, il n'en demeure pas moins que qu'elle que soit la définition choisie le processus de recherche demeure sensiblement le même. Il s'agit d'abord de retracer l'origine du nom de lieu étudié, d'établir le contexte de désignation, de spécifier la signification du toponyme au moment de son apparition, et enfin, de documenter son évolution. Cette dernière démarche permet de détecter soit les changements de graphie que peut subir un toponyme, incluant les

traductions et les métraductions; les changements de signification; le rejet épisodique dont il peut être victime, ou rejet permanent s'il s'agit de toponymie ancienne; tout ceci, en ayant le souci de découvrir les causes de ces transformations. La variété de ces causes n'a vraiment de limite que notre imagination: erreur humaine, contact des langues, usure du temps, ou politique. Si l'enquête toponymique peut fournir certaines pistes ou bribes de réponses à ces questions, il va sans dire que les documents anciens et les cartes anciennes constituent des sources de base de premier ordre pour réaliser ces fouilles toponymiques.

Bien sûr, pour les habitués de la science toponymique, l'insistance sur les circonstances de désignation dans la méthode de recherche décrite ci-haut, porte la marque nord-américaine beaucoup plus qu'européenne. En effet, pour le maître de la toponymie française, par exemple, Albert Dauzat, la toponymie est une science linguistique, et non une science carrefour, et de ce fait, sa méthode est aussi linguistique[2]. C'est donc dire que l'étymologie, soit la recherche de l'origine et de la signification des toponymes en reconstituant la filiation des mots, en constitue l'objet principal[3]. Cependant, en Amérique, on a beaucoup moins d'intérêt dans les noms de lieux en tant qu'entités linguistiques mais beaucoup plus en tant que réflexion d'une tradition populaire[4].

Qu'il en soit ainsi n'a rien de vraiment surprenant. Les deux approches sont différentes à cause justement du contexte géographique et historique qui les a vues naître. En général, nos noms, ici en Amérique, sont si récents que la mémoire de la désignation a survécu dans les documents anciens, d'où le plus

---

[2] DAUZAT, Albert. **La toponymie française.** Paris: Payot, 1946 (édition revue, 1960).

[3] DORION, Henri et POIRIER, Jean. **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux.** Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1975.

[4] BEELER, Madison S. "George R. Stewart, toponymist," **Names**, 24:2 (June 1976), 77-85.

grand intérêt dans le processus de désignation et tout son contexte géo-culturel et historique. En Europe, où les noms sont plus vieux, les documents nécessaires sont souvent inexistants, d'où l'insistance sur la linguistique[5]. Les deux approches ne sont pas irréconciliables cependant. En pays de colonisation européenne, dont le Québec, l'approche européenne a beaucoup à offrir à l'étude des toponymes autochtones. D'un autre côté, la méthode américaine devrait avoir sa place non seulement dans les pays de colonisation européenne, mais aussi dans l'étude de la toponymie européenne plus récente[6].

Ceci dit et concrètement parlant, quels sont les mérites de la toponymie historique?

4. Le potentiel de la toponymie historique: recherche, mémoire collective et gestion

Pour le chercheur, la toponymie historique est un outil par lequel il découvre différentes facettes du passé dans un territoire donné. Cette connaissance peut l'aider à reconstituer la végétation de certains milieux, à délimiter les zones d'occupation de certains groupes, à retracer des courants migratoires, à préciser la perception d'un lieu par ses occupants, à repérer la localisation d'anciennes langues.

Mais dans un sens plus général, le mérite le plus évident de toute fouille toponymique est de nous donner la chance d'explorer plus à fond notre passé et ce faisant d'enrichir notre mémoire collective. Elle fait ceci de plusieurs façons. La toponymie historique révèle l'information qui permet de transformer le nom de lieu locatif en nom de lieu évocateur, en lui redonnant en quelque sorte son histoire. Elle révèle aussi l'histoire du processus de désignation sur

---

5 STEWART, George R. **Names on the Globe.** New York: Oxford University Press, 1975.

6 BELLER, **op. cit.**

un territoire, faisant des noms de lieux les symboles tangibles de la société qui les forge, de ses mutations, et des rapports de forces qui l'ont caractérisée. Cet apport est saisissant lorsque l'on se penche sur le cas du Québec. Prenons-le comme exemple[7].

Sous le régime français, les noms français s'implantent sur le territoire, remplaçant ou adaptant la toponymie originale amérindienne. Sous le régime anglais, une nouvelle couche toponymique s'installe, modifiant les toponymes antérieurs. On assiste à des substitutions, des traductions partielles ou totales, des métraductions, ou des adaptations.

Au cours du XIX[e] siècle, un retour partiel des toponymes de langue française et de langues amérindiennes s'effectue. L'influence de l'Église catholique dans la société québécoise devient manifeste dans la toponymie du territoire par l'implantation de nombreux hagionymes (noms de saints)[8].

Au début du XXième siècle, alors que la flamme nationaliste s'anime, une aire de francisation s'installe. Cependant, cette dernière se fera au détriment de la toponymie amérindienne, et avec la bénédiction de la jeune Commission de géographie du Québec, l'ancêtre de notre Commission de toponymie actuelle. Entre temps, sur les cartes du Gouvernement canadien, la toponymie du Québec est à l'image de celle des autres provinces, la langue anglaise y occupant la place de choix. Ce n'est donc que depuis relativement peu de temps, que même ici, il existe ce que l'on pourrait appeler une révérence toponymique.

---

[7] Le condensé qui suit s'inspire des nombreux articles de Monsieur Jean Poirier colligés dans le document suivant: POIRIER, Jean. **Regards sur les noms de lieux.** Québec: Études et recherches toponymiques, 3, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, 1982.

[8] En 1855, une loi du Gouvernement du Bas-Canada transforme les paroisses et les missions en municipalités, et retient leurs noms religieux. De plus, la ferveur religieuse qui marque la deuxième partie du XIX[e] siècle favorise la popularité des hagionymes pour les nouvelles désignations et inspire de nombreuses substitutions. Voir POIRIER, **op.cit.**; et VOISINE, Nive. **Histoire de l'Église catholique au Québec, 1608-1970.** Montréal; Fides, 1971.

Enfin, l'apport de la toponymie historique à la gestion de la toponymie n'est pas négligeable. Elle permet la récupération de noms disparus, corpus toponymique impressionnant à partir duquel les lieux sans nom pourront se vêtir. Elle éclaire les prises de décisions quant à l'écriture des toponymes actuels. Mais, encore plus important, on peut aussi dire que la toponymie historique favorise non seulement l'acquisition de la connaissance de faits historiques, mais éveille une sensibilité indispensable à la pratique d'une toponymie authentique et juste. Nous pouvons tous en bénéficier, car un nom de lieu devrait pouvoir nous dire où nous sommes et qui nous sommes sans que nous ayons à en rougir.

Notes et références

1 Allocution de Monsieur Henri Dorion. Monsieur Dorion a aussi développé ce thème dans une conférence prononcée dans le cadre du premier congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord, tenue à Québec, du 11 au 15 juillet 1984. Voir DORION , Henri. "Les relations entre la toponymie et les autres sciences humaines", **450 ans de noms de lieux français en Amérique du Nord**, Les Publications du Québec, 1986, 103-109.

2 DAUZAT, Albert. **La toponymie française.** Paris: Payot, 1946 (édition revue, 1960).

3 DORION, Henri et POIRIER, Jean. **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux.** Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1975.

4 BEELER, Madison S. "George R. Stewart, Toponymist," **Names**, 24:2 (June 1976), 77-85.

5 STEWART, George R. **Names on the Globe.** New York: Oxford University Press, 1975.

6 BEELER, **op.cit.**

7 Le condensé qui suit s'inspire des nombreux articles de Monsieur Jean Poirier colligés dans le document suivant: POIRIER, Jean. **Regards sur les noms de lieux.** Québec: Études et recherches toponymiques, 3, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, 1982.

8 En 1855, une loi du Gouvernement du Bas-Canada transforme les paroisses et les missions en municipalités, et retient leurs noms religieux. De plus, la ferveur religieuse qui marque la deuxième partie du XIXième siècle favorise la popularité des hagionymes pour les nouvelles désignations et inspire de nombreuses substitutions. Voir POIRIER, **op.cit.**; et VOISINE, Nive. **Histoire de l'Église catholique au Québec, 1608-1970.** Montréal: Fides, 1971.

La gestion de la toponymie historique

Jean Poirier

L'article 128 de la **Charte de la langue française** stipule que "Dès la publication à la **Gazette officielle du Québec** des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ou par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie."[1]

La vérification du contenu toponymique des manuels scolaires s'avère relativement facile quand il s'agit de noms géographiques contemporains parce que la Commission s'est munie d'outils pour faire ce travail (Répertoire toponymique, Suppléments à la Gazette officielle, etc.). Mais l'utilisation de la toponymie historique, dans les atlas ou d'autres ouvrages, incite à l'application de règles particulières.

La toponymie historique, qui fait l'objet de cette communication, ne concerne pas les noms géographiques officiels qui prennent leur origine dans un passé plus ou moins lointain. Par exemple, le **Saint-Laurent**, à la fois nom historique et nom contemporain, s'est imposé dans l'usage et dans la documentation au XVIIe siècle.

On entend plutôt par toponymie historique les noms géographiques qui sont disparus et ceux qui ont été remplacés par d'autres dénominations.

Pour reprendre l'exemple précité des anciens noms du **Saint-Laurent** comme **Rivière de Canada, Rivière d'Hochelaga, Rivière France Prime**, qui remontent au XVI^{e} siècle, sont des noms historiques qui font l'objet de cette étude.

---

1. **Charte de la langue française.** L.R.Q., chapitre C-11, à jour au 6 janvier 1988. Date de la dernière modification: 1er septembre 1986. Québec, Les publications du Québec, 1988.

Il s'agit donc de la gestion des paléotoponymes, ces noms de lieux historiques qui ont disparu ou qui ont été remplacés par d'autres appellations.[2] Cette catégorie de toponymes historiques ne font pas partie de la nomenclature officielle.

On distingue deux contextes principaux d'utilisation de toponymes historiques: I- la reproduction intégrale de cartes ou d'autres documents historiques et II- l'utilisation de toponymes historiques dans des documents de confection contemporaine.

I- Reproduction intégrale de cartes ou d'autres documents historiques

Il s'agit parmi 100 exemples, de cartes historiques. De par sa nature, ce contexte oblige au respect le plus complet de la toponymie d'époque[3]. On verrait mal qu'il soit apporté des corrections ou modifications à un plan ou à une carte ancienne reproduits dans un manuel. En outre, par un tel geste, ce serait fausser la vérité historique.

II- Utilisation de toponymes historiques dans des documents de confection contemporaine

Ce contexte présente une situation plus complexe que le précédent, car, entre le besoin l'utiliser la forme originale d'une dénomination de lieu et celui de se rapprocher le plus possible de sa forme contemporaine officielle, la démarcation n'est pas franche.

---

[2] DORION, Henri et Jean POIRIER. **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux.** Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1975, page 105 sous l'entrée "paléochoronyme".

[3] COMMISSION DE TOPONYMIE. **Guide toponymique du Québec.** 1987, pages 59 et 60 et **Guide à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels scolaires.** 1983, pages 24-25.

Autant il n'apparaît pas envisageable de retirer des ouvrages contemporains des noms historiques qui se rapportent aux lieux et aux époques traités, autant subsiste la nécessité de respecter des formes et des normes toponymiques contemporaines pour des motifs de normalisation. Il est donc essentiel qu'aucun doute ne demeure quant à la référence à ces toponymes: le contexte doit indiquer clairement que leur présence ne renvoie pas à la nomenclature actuelle.

Aussi les toponymes historiques présentés dans des documents de confection contemporaine devraient-ils être écrits en conformité avec les règles d'écriture toponymiques qui régissent la graphie des noms officiels, règles qui ont été adoptées par la Commission en vertu de l'article 125, paragraphe a), qui stipule que cet organisme doit "établir les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;" Les règles d'écriture paraissent dans le **Guide toponymique du Québec** publié en 1987.

À titre d'exemple, le toponyme **Trois-Rivières** inscrit sur une carte de la répartition de la population de la Nouvelle-France à la fin du Régime français devrait s'écrire avec le trait d'union et l'accent grave, même si on peut retrouver la forme **Trois Rivières** dans des documents officiels de l'époque.

L'écriture des noms de seigneuries, par exemple, suivra les mêmes règles que les autres toponymes administratifs. Si l'élément spécifique est emprunté à une autre entité administrative, à un accident topographique naturel ou à tout autre nom commun, il est lié à l'entité par une particule de liaison, un article ou les deux.

Exemples:
Seigneurie de la Rivière-du-Loup
Mission de Sainte-Anne-des-Monts
Seigneurie de La Guillaudière
Seigneurie du Bic

Chaque partie de l'élément spécifique simple ou composé d'un toponyme administratif commence par une majuscule, à l'exception des particules de liaison et des articles autres que ceux qui apparaissent au début du toponyme à moins que ces

particules et ces articles ne fassent partie d'un nom de famille (voir les exemples qui précèdent).

Cependant, la présentation d'une toponymie d'époque dans un document de confection contemporaine demeure possible si tel est le dessein de l'auteur et s'il indique la source de la toponymie empruntée, à un endroit approprié.

La géographie historique au service de la normalisation des noms géographiques: application au feuillet topographique, La Malbaie, 21 M/9

Jean Poirier

Les travaux d'enquêtes toponymiques sur le terrain se préparent au point de vue historique. Il faut rechercher toute la documentation ancienne touchant la région à inventorier et en tirer le meilleur parti possible en l'exploitant systématiquement.

Comme tout toponyme comporte une dimension historique, on doit déterminer depuis quand les noms vérifiés ou recueillis sont utilisés et connus des gens. Le nom identifiant une entité récemment dénommée n'aura pas le même poids historique que le nom attribué à la même entité depuis plusieurs années. Ainsi, lorsque plusieurs appellations existent pour une même entité, on doit tenter de découvrir la plus ancienne et la plus répandue. L'enquêteur recherche donc la première attestation écrite du toponyme, c'est-à-dire la date à laquelle il apparaît pour la première fois dans un document ou sur une carte. Le plus souvent, et c'est ce qui détermine sa valeur, un nom de lieu témoigne du vécu de toute une collectivité. Il arrive aussi que des toponymes se modifient au fil des ans. Cette évolution demeure révélatrice soit des préoccupations actuelles de la population locale, soit des transformations physiques qu'ont pu subir certains lieux. L'histoire aide à connaître ce qui s'est passé.

On doit aussi compléter ses recherches en dépouillant différents documents d'information à caractère régional. À ce propos, les monographies de paroisse doivent être privilégiées en raison de la masse d'informations qu'on y retrouve. Les journaux locaux, les dépliants touristiques ou toutes autres sources disponibles peuvent aussi s'avérer très riches en renseignements toponymiques. Même les légendes apportent parfois des précisions quant à l'origine de certains lieux, encore qu'il faille demeurer prudent car ce genre de source véhicule maintes indications ressortissant à la fabulation.

La transformation, voire le changement pur et simple de noms de lieux rend nécessaire les lumières apportées par l'historien et le linguiste. En effet, les

enquêtes sur le terrain permettent souvent de découvrir les modifications d'ordre linguistique que subissent avec le temps les toponymes qui peuvent passer d'une langue à une autre, ou encore témoigner de formes dialectales particulières à une région. De plus, des noms peuvent disparaître et être remplacés pour différents motifs. Les autorités en place ou la population apparaissent souvent comme à l'origine de ces substitutions, qu'il s'agisse d'honorer la mémoire d'un personnage qui a fait sa marque localement pour promouvoir la vocation touristique des lieux ou pour tout autre motif. Bref, si on ne réussit pas toujours à retracer l'origine exacte et la durée d'existence réelle d'un toponyme, on pourra, à la suite de ses recherches, soumettre, à tout le moins, des hypothèses pour résoudre certains cas problématiques.

Mais le but principal de la recherche historique est d'en arriver à une plus grande normalisation des noms géographiques du territoire inventorié. Sur les 68 toponymes que contient le feuillet LA MALBAIE, plus que le tiers trouvent leur justification, leur localisation et leur orthographe notamment grâce aux documents historiques. Qu'il suffise de mentionner **La Malbaie, Le Hau, Cap à l'Aigle, Rivière du Gouffre,** etc. qui datent tous du XVII^{e} siècle.

Des renseignements pertinents et succincts sont maintenant fournis pour les toponymes historiques de ce feuillet, c'est-à-dire pour ceux dont on a retracé la preuve de leur ancienneté (avant 1900). Les toponymes historiques étudiés dans le texte sont localisés alphanumériquement à partir du feuillet LA MALBAIE 21 M/9.

I- Apport du XVII^{e} siècle

Toponymes	Localisation	Historique
Malbaie, Rivière	B-5	L'explorateur français et fondateur de Québec, Samuel de Champlain (1567-1635), écrit en 1608: "et l'avons nommée rivière plate ou malle baye."
Malbaie, La	B-5	Champlain, en 1626: "port de Malle Baye" et en 1629: "Malle baye". Ce nom descriptif signifie "mauvaise baie parce qu'elle assèche à mer basse." Non plus **Murray Bay.**
La Malbaie, Ville	B-5	Lieu habité dès le XVII^{e} siècle. La paroisse religieuse remonte à 1774. Les municipalités de **La Malbaie** (1845) et de **Saint-Étienne-de-la-Malbaie** (1855) ont fusionné (1965) pour former la ville de **La Malbaie.** Population: 3 948. La municipalité de **Rivière-Malbaie,** constituée en 1938, a la même origine. Population: 2 127.
Aigle, Cap à l' et **Cap-à-l'Aigle,** Municipalité de village	B-5	Samuel de Champlain, en 1608: "que nomasmes le **cap à l'Aigle ...**". Nom descriptif. Municipalité de village de **Cap-à-l'Aigle** érigée en 1916. Population: 792.

Toponymes	Localisation	Historique
Heu, Pointe le	B-5	Le toponyme **Le Heu** paraît sur les cartes depuis au moins 1685. Il peut signifier "colline, butte". En Champagne et en Normandie, ce mot s'applique à une éminence, à un petit promontoire.
Gouffre, Rivière du	B-1	Samuel de Champlain écrit en 1608: "rivière du gouffre... & l'avons ainsi nommé, d'autant que peu qu'il face de vent, la mer y élève comme si elle était pleine. En ce lieu l'eau commence à être douce."
Les Éboulements-Est,	A-3	Lieu situé dans la municipalité de la de **L'Assomption-de-Notre-Dame-des-Éboulements** érigée en 1845. Le nom "Les Éboulements", pour le lieu habité primitif, paraît dans les documents du XVII^{e} siècle. L'endroit a été desservi par des missionnaires dès 1732. Maintenant municipalité des **Éboulements. Monts des Éboulements** a la même origine.
II- Apport du XVIII^{e} siècle		
Saint-Fidèle-de-Mont-Murray Municipalité de paroisse, et **Mont-Murray, Hameau**	C-6	Située dans le territoire de la seigneurie de **Mount Murray**, concédée en

Toponymes	Localisation	Historique
		1762 par James Murray, deuxième gouverneur anglais du Canada, à Malcolm Fraser, lieutenant au 78e Régiment d'infanterie de Sa Majesté le roi d'Angleterre. La municipalité de la paroisse de **Saint-Fidèle-de-Mont-Murray** fut érigée en 1855. Population: 1180. Le hameau **Mont-Murray** est compris dans la municipalité.
Pointe-au-Pic, Municipalité de village et **Pic, Pointe au**	B-5	La carte de l'hydographe anglais Des Barres (1776) indique le nom topographique "Pointe au Pic" pour cette pointe. La municipalité de village de **Pointe-au-Pic** fut érigée en 1876. Le lieu-dit **Manoir-Richelieu** occupe une partie de son territoire. Population: 988. Non plus: Pointe Pique ni Pointe-à-Pic.
III- Apport du XIXe siècle		
Charlevoix-Est, Division de recensement et **Charlevoix-Ouest,** Division de recensement	A-3	Le premier comté de **Charlevoix** remonte à 1855. Ce nom rappelle l'historien P.F.X. de Charlevoix (1682-1761), auteur de "L'Histoire et Description générale de la Nouvelle-France" publiée en 1744. Tributaire gauche de la rivière Malbaie.
Comporté, Rivière	C-5	Philippe Gaultier, sieur de Comporté, conseiller du Roi, a obtenu en conces-

Toponymes	Localisation	Historique
		sion la seigneurie de La Malbaie en 1672.
De Sales, Canton de	C-2	Cet espace administratif rappelle les anciens seigneurs des Éboulements Pierre De Sales Laterrière (1747-1815) et Marc Pascal De Sales Laterrière (1792-1872). Bien que ce territoire ait été créé et nommé au XIX^{e} siècle, il n'a été proclamé qu'en l'année 1945.
Jureux, Ruisseau et Jureux, Pointe	A-4	Nom d'abord attribué au cours d'eau à cause du bruit lorsque l'eau dévale la falaise. Le mot "jureux" forme québécoise de "jureur" est pris dans le sens de "tapageur". Ce toponyme est mentionné dans un document de 1843.
Notre-Dame-des-Monts Municipalité de paroisse et Bureau de poste.	B-2	Desserte religieuse de Sainte-Agnès vers 1850. La municipalité de canton de De Sales fut érigée en 1935 et elle prit le nom de Notre-Dame-des-Monts en 1948. Population: 976.
Saint-Aimé-des-Lacs, Municipalité et	C-3	Desserte religieuse de Sainte-Agnès vers 1850. Municipalité constituée en 1946. Population: 952.

Toponymes	Localisation	Historique
Sainte-Agnès, Municipalité de paroisse	B-3	La municipalité de la paroisse de **Sainte-Agnès-de-Murray-Bay** érigée en 1845, a vu son nom réduit à **Sainte-Agnès** en 1855. L'ajout **Murray Bay** rappelait que cette municipalité était située dans la seigneurie de **Murray's Bay**, concédée en 1762 à John Nairne, capitaine dans le 78^{e} Régiment de Sa Majesté le roi d'Angleterre. Population: 672.
Saint-Irénée Municipalité de paroisse	A-4	Cette municipalité a été érigée en 1855. Son nom rappelle probablement le Père et docteur de l'Église saint Irénée, (II^{e} et III^{e} siècles). Le village de **Saint-Irénée-les-Bains** a été créé ultérieurement. Population: 785.
Saint-Hilarion, Municipalité de de paroisse	A-2	D'abord appelée Municipalité de canton de **Settrington** et constituée en 1855, le nom fut changé en municipalité de paroisse de **Saint-Hilarion** en 1956. Les noms des hameaux de **Saint-Hilarion-du-Lac** et de **Saint-Hilarion-Nord** ont été créés plus récemment. Population: 1 245.
Settrington, Canton de	A-2	Territoire administratif proclamé en 1822. Nom emprunté à un village du comté du Yorkshire, Angleterre. L'usage local le désigne sous le nom "**Le Township**". Non plus: Canton de Percy.

Les autres noms géographiques figurant sur cette carte topographique sont considérés comme étant des dénominations récentes puisque, en principe, ils sont postérieurs à 1900. Cependant, des recherches historiques pourraient montrer que d'autres noms de lieux de cette carte remontent au XIX^{e} siècle.

L'analyse de la carte ancienne: quand la carte sert à autre chose qu'à localiser

Claude Boudreau

Quelque soit l'apparente simplicité d'une carte, l'étude de la signification de son contenu ne relève pas nécessairement de l'évidence. Ses multiples expressions de même que sa nature en font un objet d'étude, à la fois riche en contenu et complexe à analyser. La carte est en fait le regard qu'un auteur a, un jour, porté sur un univers spatial. De ce point de vue, elle est une proposition, c'est-à-dire une organisation sélective des éléments du paysage physique et culturel telle que un ou plusieurs individus la conçoivent. En contre partie, la carte est généralement construite à partir de composantes réelles de l'espace, prétendant ainsi à une certaine objectivité. En tenant compte de ces postulats, l'étude de la carte doit donc permettre de distinguer ce qui constitue le message plus ou moins informel de ce qui relève de la représentation relativement objective de l'espace. Par message informel, nous entendons ce qui est relatif à l'intentionnalité du message cartographique. La carte n'est pas que descriptive, elle est aussi porteuse d'un discours social, politique et économique. Cette distinction conduit idéalement à l'identification des éléments de contenu qui sont révélateurs du contexte.

Il existe une multitude de contenus cartographiques, allant du discours idéologique presque à l'état pur (les cartes de type T en O en sont un bel exemple) jusqu'à la représentation la plus simple et la plus cartésienne possible du territoire ou de l'espace territorialisé (par exemple, les plans de rues et de fermes). Ces deux exemples semblent extrêmes mais, un examen détaillé nous révélera qu'ils sont comparables puisqu'ils sont tous deux idéologiques. En effet, les cartes de types T en O paraissent, à première vue, être des cartes de propagande religieuse. En réalité, comme le démontre Woodward[1], il faut relativiser ces cartes par rapport à ce que l'on croyait être vrai à l'époque (Moyen-Age). D'autre part, le plan d'un lot de ferme peut-être interprété comme la légitima-

[1] "Medieval Mappaemundi" dans **The history of cartography" vol 1, pp. 286-371.**

tion d'une propriété et l'affirmation par son propriétaire du contrôle qu'il exerce sur les objets se trouvant dans l'espace ainsi délimité.

On peut donc considérer que généralement, le discours idéologique, économique, politique ou social, s'entremêle à la représentation ponctuelle d'éléments de composition de l'espace. Ce qui augmente d'autant la difficulté de compréhension et d'interprétation des codes utilisés dans le langage cartographique ancien. Ce problème est à l'origine de nos précédents travaux[2] qui tendent à démontrer les difficultés soulevées par la lecture et l'interprétation des informations composant la carte ancienne. Il en ressort qu'avec une méthode appropriée, il est possible d'en interpréter, avec une relative justesse, le contenu.

L'étude de la cartographie ancienne ne se résume pas à la comparaison du positionnement des lieux (latitude et longitude) entre la représentation d'un objet sur le document cartographique et sa position réelle sur le globe. Lorsqu'on regarde une carte ancienne, il ne faut pas se limiter à la simple question de technique, mais plutôt chercher à contextualiser le document. En effet, le cartographe ne fait pas que décrire, il organise[3] et le résultat de son travail se situe souvent en aval des processus décisionnels plutôt qu'en amont. C'est de ce point de vue qu'il est possible de voir comment la carte peut être un instrument ou un véhicule idéologique. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder comment les Européens ont tracé les frontières africaines, de façon à découper ou à séparer les ethnies. L'exemple de la frontière entre la Somalie et l'Éthiopie nous en offre un bel exemple.

Sans prétendre démontrer ce phénomène de non neutralité de la carte, le présent texte se contentera de proposer un exemple de lecture du document qui va au-delà de la simple lecture d'un lieu ou d'un nom. En fait, le but n'est pas de prouver que la carte est un discours idéologique, mais plutôt d'établir quelques mises en

---

[2] **L'analyse de la carte ancienne, essai méthodologique:** la carte du Bas-Canada de 1831, de Joseph Bouchette. Québec, CELAT, Rapports et mémoires de recherche du CELAT, no 7, décembre 1986, 169 p.

[3] Rémi Caron, dans **Cartes et figures de la terre**, pp. 9-15.

garde contre une lecture trop superficielle du document cartographique ancien. De fait, la carte n'a pas à être d'une grande précision sur le plan technique pour constituer tout de même une source extrêmement riche d'informations.

Habituellement, on définit un type de carte par le biais de la nature de son contenu en concordance avec la fonction implicite d'un tel type de document. Par exemple, on considère qu'une carte hydrographique doit contenir certaines informations, entre autres les profondeurs et les courants, afin de répondre à une ou plusieurs fonctions spécifiques, comme la navigation dans le cas présent.

Généralement, on distingue deux grandes catégories de documents cartographiques, soient les cartes topographiques[4] et les cartes thématiques[5]. Cette distinction repose cependant essentiellement sur le contenu des cartes, ce qui en soit représente une approche particulière de la cartographie. En effet, il nous paraît essentiel d'aller au-delà de cette approche et de distinguer trois éléments d'ordre conceptuel dont toute définition relève, implicitement ou explicitement. Il s'agit de la forme, du contenu et de la fonction. La forme inclut les qualités physiques de la carte en tant qu'objet ou artefact, dans le cas des cartes anciennes. Le contenu se définit comme l'information que la carte communique à partir d'un environnement cartographiable[6]. Finalement, la fonction, qui réfère

---

[4] "Topographie: technique ayant pour objet l'exécution et l'exploitation des observations concernant la position, la forme, les dimensions et l'identification des éléments existant à la surface du sol à un moment donné. Ce terme est souvent employé dans un sens restrictif et confondu avec celui d'orographie (étude du relief) tandis que, signifiant la description des lieux, il concerne tout autant ce qui est dû à l'activité humaine" définition du Comité Français de Cartographie, dans **Cartes et figures de la terre**, p. 478.

[5] "Toute carte non exclusivement topographique, représentant sur un fond repère des phénomènes localisables de toute nature, quantitatifs ou qualitatifs". Déf. du C.F.C., **Cartes et figures de la terre**, p. 478.

[6] Blakemore et Harley 1980, p. 12.

Non seulement aux buts et visées qui sont à l'origine de la carte, mais aussi aux effets potentiels, volontaires ou non, du message cartographique et de sa diffusion. Ainsi, que l'on distingue les cartes à lire des cartes à voir[7], les cartes civiles des cartes militaires[8], ou encore les cartes à grande échelle de celles à petite échelle[9], on demeure toujours dans le champ des trois concepts précités (forme, contenu, fonction).

Dans les ouvrages généraux comme **La carte mode d'emploi**[10], **Understanding maps**[11] ou **Map appreciation**[12], on nous propose un éventail de types cartographiques relevant essentiellement des concepts de forme, de contenu et de fonction, mais sans les identifier clairement, la structure de présentation et l'identification des types de cartes s'appuyant essentiellement sur la nature des documents et sur la façon de les construire.

Pour notre propos, nous avons donc choisi d'insister sur la fonction des cartes en relation avec les éléments de composition de celles-ci, certes, mais aussi en rapport avec leur contexte de réalisation. Parmi les auteurs qui se sont intéressés aux fonctions de la carte, il y en a un qui est souvent cité, celui de Robinson, **Early thematic mapping in the history of cartography**[13] qui a abordé la question des fonctions de la carte en présentant trois fonctions générales que la carte aurait toujours remplies.

---

[7] Voir notamment Bertin, Jacques, "Voir ou lire" dans **Cartes et figures de la terre**, pp. 2-8 et Brunet, Roger, **La carte mode d'emploi**.

[8] Dyring, Eric. "Espace civil, espace militaire" dans **Cartes et figures de la terre**, pp. 24-29.

[9] Voir par exemple Lacoste, Yves. "Les objets géographiques" dans **Cartes et figures de la terre**, pp. 16-23.

[10] Brunet, Roger, **La carte mode d'emploie**, Paris, Fayard/Reclus, 1987, 270 p.

[11] Keates, J.S. **Understanding maps**, New-York, Holsted Press Book, 1982, 139 p.

[12] Monmonier, M. et Schnell, Georges A. **Map appreciation**, Englewood Cliffs, New-Jersey, Prentice Hall, 1988. 431 p.

[13] Arthur H. Robinson, **Early Thematic Mapping in the History of Carthography**, University of Chicago press, 1982.

1. As a record of the location and identity of geographical features.
2. As a guide for traveler.
3. As a vehicule for the figurative expression of abstract, hypothetical, religious concepts[14].

Je ne partage cependant pas le point de vue de Robinson. Sa distinction des fonctions de la carte enferme celle-ci dans deux perspectives dichotomiques où la carte ne peut-être qu'absolument objective (fonctions 1 et 2) ou tout à fait subjective ou imaginaire. D'ailleurs, on peut très bien exprimer un concept religieux tout en représentant des objets réels. Qu'il s'agisse d'une carte routière ou d'une carte des ressources naturelles, le choix des éléments représentés relève de décisions ou de concepts, relatifs à une perception du paysage. Les fonctions telles que présentées par Robinson minimisent le rôle du pouvoir sur la cartographie, alors qu'en fait, il est à peu près toujours présent dans le processus de production d'une carte. Quelle que soit la nature du document cartographique, de par sa fonction de message, la carte peut être considérée comme un discours sur le territoire, discours parce qu'il s'agit d'une manipulation des expressions du langage cartographique, et territoire parce que toute production cartographique fixe les limites d'un pouvoir[15].

L'exemple de la carte du Bas-Canada de Joseph Bouchette.

La carte du Bas-Canada de Joseph Bouchette est une carte imprimée, publiée à Londres en 1831. Réalisée à l'échelle de de 24 miles au pouce, elle couvre tout le Bas-Canada (Québec) et une partie du Haut-Canada (Ontario). L'échelle relativement grande, compte tenu du territoire couvert, a permis une description détaillée du territoire qui va de la maison au moulin, en passant par le réseau hydrographique et les aménagements portuaires.

---

[14] Robinson, p.3.

[15] Voir Robert Sack, **Human territoriality, its history and history**, Cambridge, University press, 1986.

Comme l'indique le titre, l'un des objectifs de la carte était de montrer les nouvelles circonscriptions électorale, c'est-à-dire le nouveau découpage administratif du territoire. Cependant, un examen détaillé du contenu nous permet d'identifier bien d'autre fonctions que celle identifiée dans le titre. Sans faire l'énumération des fonctions possibles d'un tel document cartographique, nous allons présenter quelques éléments de contextualisation et d'analyse qui permettent d'illustrer la démarche.

On ne peut présenter la carte de 1831 sans faire un rappel des origines du projet, qui sont, il va sans dire, étroitement liées au déroulement de la carrière de Bouchette.

Deux faits marquants sont à l'origine de la première production cartographique d'envergure de Bouchette (la carte de 1815)[16], soit un projet de carte à grande échelle avancé par William Vondenvelden[17] vers la fin du XVIII[e] siècle, et la constatation par Bouchette, pendant la guerre de 1812, du manque et de la nécessité, d'une telle carte. La carte de 1815 est donc un outil essentiellement stratégique, visant le contrôle et la défense du territoire. Cette publication suit de près la guerre et les exploits militaires de Bouchette, qui ne manque pas de le souligner sur la carte[18]. Le besoin pressant qui semble le motiver nous incite à croire que cette carte est moins détaillée qu'il l'aurait lui-même souhaité. Ainsi, l'idée de la reprendre germera-t-elle assez tôt dans son

---

[16] La carte de 1831 représente une nouvelle version, revue et améliorée, de la carte que Bouchette a fait publier à Londres en 1815.

[17] Vondenvelden a publié en 1803, avec la collaboration de Louis Charland, un livre intitulé **Extraits des titres des anciennes concessions de terre en fief et seigneurie**, ainsi qu'une carte topographique de la province. Cette carte, inspirée des travaux de Gale et Duberger (1794-1795), a sans doute influencé Bouchette qui, en 1815, publiera une carte et un ouvrage descriptif sur le Bas-Canada. Voir Hare (1983).

[18] L'exploit accompli avec les Voltigeurs dans la région de Lacolle.

esprit[19]. En effet, dès les années 1820, il recommence à accumuler les données nécessaires à la réalisation de son entreprise. Précisant lui-même dans le dictionnaire[20] que ses sources sont nombreuses, un examen détaillé de celles-ci nous révèle qu'en plus elles furent recueillies sur un grand laps de temps, soit presque 10 ans.

Mais outre ses sources extérieures, il a recueilli lui-même plusieurs des informations qui lui ont servi dans l'élaboration de sa carte. Il a effectué des tournées à travers la province en 1820, 1824 et 1827[21]. Il a de plus fait précéder ces tournées par des annonces dans les journaux et par l'envoi de lettres circulaires destinées aux seigneurs, aux curés, aux agents de cantons, et même à quelques individus jugés importants, tels les propriétaires de moulins et les marchands[22]. Bouchette a de plus profité de son poste[23] pour mettre la main sur des rapports adressés à la Chambre, en plus des nombreux rapports destinés au bureau de l'arpenteur général. Cependant, un doute subsiste quant à la compilation et à la vérification de toutes ces sources par Bouchette. En effet, comment expliquer les nombreuses erreurs de calcul retrouvées dans le dictionnaire? Pourquoi les tableaux statistiques du dictionnaire rapportent-ils quel-

---

19 Ce que nous confirme Robert-Shore-Milnes Bouchette (le fils de Joseph) dans ses mémoires.

20 Trois volumes accompagnent la carte lors de sa publication. Les deux premiers qui s'intitulent **The British Dominion in North America...**, décrivent le paysage Canadien à la manière des récits de voyage et comprennent des cartes et illustrations, en plus de tables statistiques. Le troisième volume, qui s'intitule **The Topographical Dictionary** représente un complément indispensable à la bonne compréhension des éléments de contenu de la carte.

21 Ces tournées sont mentionnées dans les mémoires de R.S.M. Bouchette, et confirmées dans la correspondance de Joseph Bouchette; A.N.Q. E-2, Terres et Forêts, correspondance de Joseph Bouchette.

22 Quelques exemplaires de ces lettres circulaires se trouvent dans sa correspondance (op.cit).

23 Bouchette occupe un poste clé dans l'administration coloniale, soit celui d'Arpenteur général du Bas-Canada, de 1803 à 1841.

quefois les données par paroisses, alors qu'en d'autres cas, elles sont par cantons et seigneuries? Si Bouchette avait lui-même revu et compilé toutes les données, n'aurait-il pas uniformisé ses tableaux statistiques? Précisons cependant que Bouchette avait accumulé un très grand nombre de données statistiques, et qu'il est possible qu'il n'ait pas eu le temps d'uniformiser ces données[24].

En comparant la carte de 1831 à celle de 1815, on note de nombreux ajouts, notamment au niveau de l'industrie rurale et des réseaux de transports, auxquels il accorde beaucoup plus d'importance qu'en 1815. L'élimination des plans de ville permet la couverture d'un plus vaste espace, notamment l'ajout de la péninsule gaspésienne, d'une partie du Nouveau-Brunswick, et à l'autre extrémité, une partie du Haut-Canada, avec le détail du canal Rideau, sans compter l'élargissement de l'espace couvert, de part et d'autre du fleuve. Finalement, et c'est sans doute par expérience, Bouchette a éliminé la couverture forestière continue, qui nuisait sur le plan visuel, à la lisibilité de la carte de 1815.

Mais il est vrai que pendant la période séparant les deux productions cartographiques de Bouchette (1815-1831), les préoccupations du pouvoir colonial ont aussi évolué. Si l'origine de la première carte (1815), semble associée à une idée de contrôle militaire et défensif du territoire, celle de 1831 semble davantage liée à des préoccupations d'ordre socio-économique. En effet, même si la frontière et les postes de défense sont bien identifiés sur la carte de 1831, le quadrillage du territoire, qui marque le contrôle des populations et des ressources, occupe maintenant l'avant-plan. Le territoire étant clairement délimité, l'État se tourne maintenant vers le développement de celui-ci (contrôle et exploitation des ressources).

---

[24] R.S.M. Bouchette, qui a accompagné son père à Londres et qui a participé à la réalisation des publications de 1831 (les cartes) et 1832 (les livres), souligne l'empressement avec lequel ils ont dû compiler les données, à cause des pressions exercées par l'imprimeur.

La carte de Bouchette nous donne une "image" de l'état du développement de la province vers 1830 et nous permet même "d'appréhender" l'orientation spatiale de la colonisation du territoire. L'absence d'une trame continue pour représenter les forêts facilite le repérage de l'écoumène Bas-canadien, tout en permettant de visualiser rapidement les zones en voie de développement.

Un examen plus attentif de la carte, notamment au niveau des limites administratives, permet de localiser précisément ces zones en devenir. Ainsi retrouve-t-on en plusieurs endroits, des cantons dont les limites extérieures, de même que les limites de lots sont tracées, mais où il n'y a pas ou presque d'habitations et de zones défrichées. Bouchette indique d'ailleurs plusieurs "settlements" dans ces cantons, ceux-ci étant en fait des amorces de colonisation. La distribution de ces "settlements" se révèle assez représentative de l'orientation du développement. On remarque, au niveau spatial, que les secteurs en développement "ceinturent" ceux plus développés et l'on peut même définir deux grands axes d'orientation de ce développement. Un premier s'oriente vers le nord-ouest de la région de Montréal, alors que le second, plus important, progresse vers la frontière américaine, surtout dans la région des Cantons de l'Est. En plus de localiser les fronts pionniers, Bouchette indique la nationalité des colons qui y habitent. Ce qui permet entre autre d'orienter l'implantation des immigrants anglophones.

Ce mouvement vers le sud s'associe à une volonté politique de l'occupation de tout le territoire situé entre le fleuve et la frontière.

D'ailleurs, plusieurs cantons projetés sont mentionnés dans le sud des Cantons de l'Est et de la Beauce, qui sont des secteurs possibles d'invasions, parce que peu habités, et peu protégés. Ces cantons projetés ne sont délimités souvent que par leurs limites latérales, et les quelques bouts de cours d'eau (figure 4) qui croisent ces lignes, sans pénétrer plus à l'intérieur des cantons, nous indiquent que celui-ci n'est pas connu, et que les arpenteurs se sont limités au quadrillage grossier du territoire, laissant ainsi entendre que leur arpentage réel sur le terrain n'est pas encore entrepris.

FIGURE 4

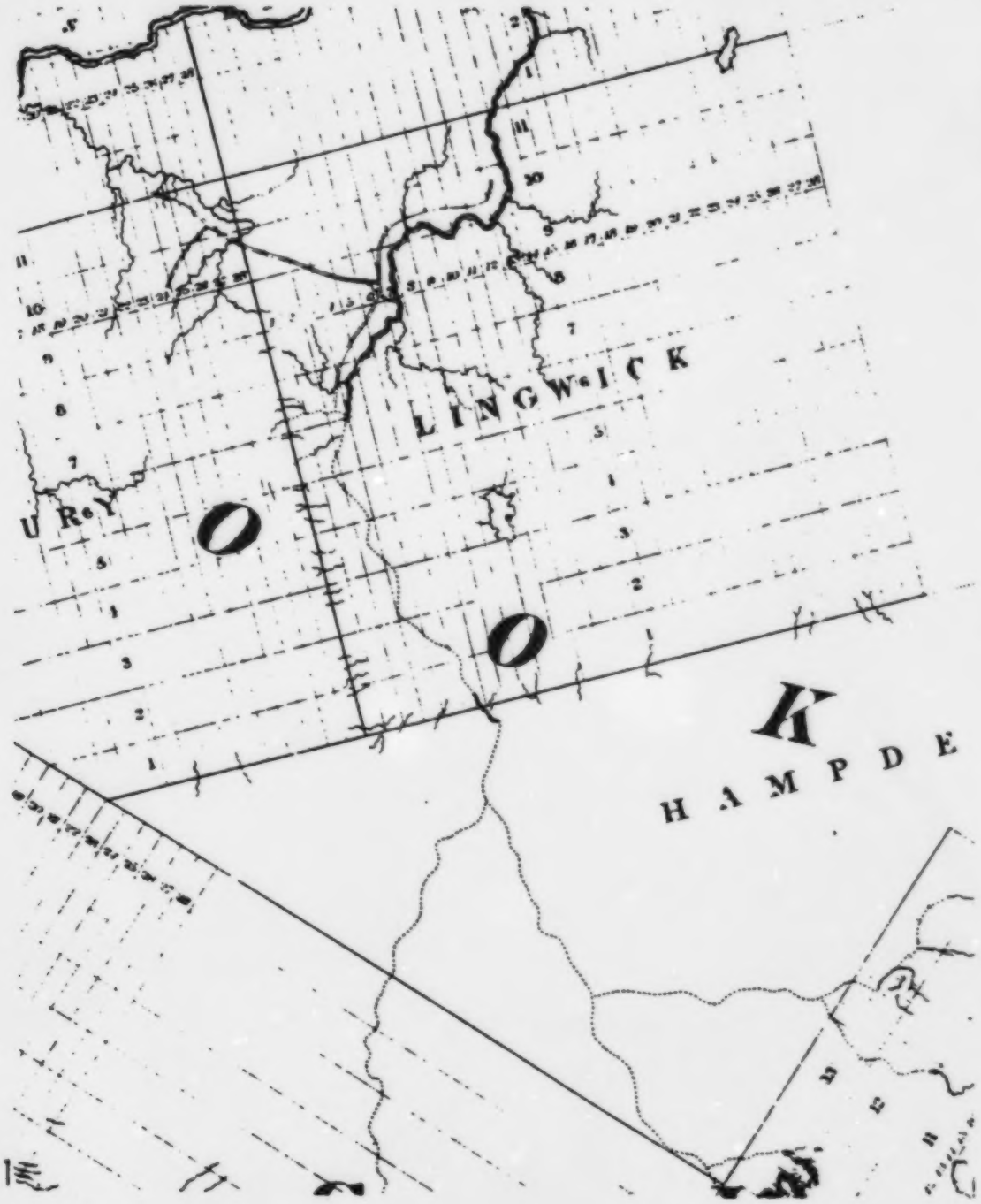

Exemples de cantons projetés et sommairements arpentés, tels qu'ils apparaissent sur la carte.[27] Boudreau, Claude, **L'analyse de la carte ancienne, essai méthodologique:** La carte du Bas-Canada de 1831, de Joseph Bouchette. Québec, CELAT, Rapports et mémoires de recherche du CELAT, n° 7, décembre 1986, p. 97.

La carte apparaît donc, dans ce cas-ci, comme un outil de planification politique et économique et, par conséquent, comme un outil de pouvoir. En effet, l'exemple précédent illustre bien la "territorialisation[25]" de l'espace par l'État[26]. C'est à partir de cette représentation de l'espace que l'État établit le système de découpage du territoire, découpage qui est partie à l'origine de la réalisation de la carte de Bouchette, et qui lui permettra d'exercer le plus efficacement possible, son contrôle sur le territoire ainsi créé et, par conséquent, sur l'espace qu'il représente.

---

[25] "En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple par la représentation) un espace, l'acteur territorialise." Raffestin (1980), p. 129.

[26] Bouchette étant de toute évidence un fidèle serviteur de l'État.

Bibliographie

Blakemore, M.J., Harley, J.B.. **Concepts in the history of cartography, a review and perspective.** Cartographica, vol. 17, no 4, 1980, 120 p. (coll. "Monograph", 26).

Bouchette, Robert-Shore-Milnes, "Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette, 1805-1840, recueillies par son fils Errol Bouchette et annotées par A.D. De Celles, dans **La revue Canadienne,** vol. 3 tome XIV, 1903, pp. 54-73, 190-205, 225-259, 392-443.

Boudreau, Claude, **L'analyse de la carte ancienne, essai méthodologique: La carte du Bas-Canada de 1831, de Joseph Bouchette.** Québec, CELAT, no 7, décembre 1986, 169 p.

Brunet, Roger (1987). **La carte mode d'emploi,** Paris, Fayard/Reclus, 270 p.

Cartes et figures de la terre, coll., Paris, Centre Georges Pompidou, 1980, 479 p. (catalogue d'exposition).

Hare, John E., "Vondenvelden, William" dans **Dictionnaire biographique du Canada,** vol V, Québec, P.U.L., 1983, p. 458-460.

History of cartography, vol 1: "Cartography in Prehistoric, Ancient, and Medieval Europe and the Mediterranean", ed. by J.B. Harley & David Woodward, Chicago, London, The University of Chicago press, 1987, 599 p.

Keates, J.S. **Understanding maps,** New-York, Holsted Press Book, 1982, 139 p.

Monmonier, M. et Schnell, Georges A. (1988). **Map appreciation,** Englewood Cliffs, New-Jersey, Prentice Hall, 431 p.

Raffestin, Claude (1980). **Pour une géographie du pouvoir,** Paris, Litec, 1980, 249 p. (coll. Géographie économique et sociale, 13).

Robinson, Arthur H. (1982). **Early thematic mapping in the history of cartography** University of Chicago press, 266 p.

Sack, Robert **Human territoriality, its history and history**, Cambridge, University press, 1986, 255 p.

JOUR 11: 17 août 1988

Les étapes postérieures à l'officialisation des toponymes ([1])

Jean-Claude Fortin

Les étapes situées en aval des décisions des membres de la Commission de toponymie sont fort nombreuses. Ainsi, elles se traduisent par la création de plusieurs dossiers, par l'acheminement d'une correspondance abondante, par la saisie des éléments décisionnels dans la banque informatisée TOPOS, par la mise à jour de cartes géographiques, par la rédaction de procès-verbaux des réunions de la Commission et par la constitution des archives. Les décisions, elles, donnent naissance également à la publication de plusieurs ouvrages de nature toponymique. Mais parlons d'abord des recommandations des Nations Unies au sujet de la diffusion des noms géographiques officiels sur les cartes, dans les répertoires et sur les autres supports d'information, de même que le contexte québécois de la diffusion toponymique.

Les recommandations des Nations Unies

Les cinq (5) conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ont, chacune, donné l'occasion aux participants de discuter des principes directeurs et des pratiques en matière de diffusion toponymique. L'annexe 1 reproduit les textes de quatre (4) recommandations fort importantes qui illustrent l'importance accordée à ce sujet par les pays participants.

La lecture de ces recommandations nous fait comprendre aisément que la diffusion des toponymes à l'intérieur de chacun des pays, de même que sur le plan international, est perçue comme une étape cruciale du processus de normalisation des noms géographiques.

Or, la Commission de toponymie du Québec exerce sa compétence dans le respect de ces considérations.

---

[1] Cette communication complète celle présentée par le même auteur et intitulée **Le Secrétariat de la Commission de toponymie et l'implantation de la toponymie officielle.** (page 209)

Le contexte québécois

La **Charte de la langue française**, loi constituant la Commission de toponymie, est explicite en regard de la diffusion des toponymes officiels, aux articles 125 et 128:

125. "La Commission doit:

c) diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;"

128. "Dès la publication à la **Gazette officielle du Québec** des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation."

Devant un texte aussi clair, la Commission ne peut évidemment pas échapper à ses obligations et il en est de même pour les organismes de l'Administration. De plus, la loi prévoit une mise à jour annuelle de cette diffusion puisque l'article 127 de la **Charte** précise:

127. "Les noms approuvés par la Commission au cours de l'année doivent faire l'objet de publication au moins une fois l'an à la **Gazette officielle du Québec.**"

L'implantation, le contrôle et la diffusion de la toponymie officielle

Les étapes postérieures à l'officialisation des toponymes sont capitales dans le processus de la gestion des toponymes. Toutes les activités que commandent ces étapes dans les rouages administratifs ont un impact important sur l'image de qualité que la Commission de toponymie désire et doit projeter. Ces activités sont importantes en ce qu'elles constituent les derniers chaînons de l'action toponymique et parce que ce sont leurs résultats qui sont par la suite véhiculés dans la population. Ainsi, comme il s'agit d'un service direct aux citoyens, l'on se doit d'apporter une attention particulière et prioritaire aux actions posées.

L'implantation

L'étape de l'implantation de la toponymie officielle suit de près la prise de décision, donc a toujours lieu, mensuellement, dans les semaines qui suivent la réunion des commissaires. C'est en effet à cette étape que la Commission communique ses décisions toponymiques à toutes les personnes et tous les organismes concernés, répondant par la même occasion aux diverses requêtes provenant de l'extérieur, relatives à l'officialisation et aux modalités de l'implantation de la toponymie officielle.

Chacun des dossiers fait l'objet, préalablement à l'acheminement de la correspondance, d'une fiche de diffusion (Annexe 2). L'ensemble des fiches constitue le plan de diffusion. Par la suite toute correspondance contient, respectivement, l'ensemble des données relatives à chaque décision ou avis toponymique en relation avec chaque dossier, notamment une ou plusieurs listes des toponymes concernés, montrant, entre autres, les nouveaux statuts des toponymes, la date de la décision et les coordonnées géographiques. Des documents officiels imprimés avec le sceau de la Commission de toponymie et signés par le Secrétaire accompagnent chaque envoi; ceux-ci prennent la forme soit d'une attestation d'officialisation, soit d'une attestation d'avis favorable. Sont annexées également des cartes géographiques à jour localisant les nouveaux toponymes.

Dans l'éventail des organismes tenus régulièrement informés des décisions toponymiques, on note particulièrement des ministères et organismes provinciaux et fédéraux, notamment ceux à vocation territoriale, les organismes parapublics, ceux de services publics, les municipalités et de nombreux organismes privés. Il y a lieu de noter, enfin, l'existence de protocoles d'entente liant la Commission de toponymie et plusieurs ministères du gouvernement du Québec, ce qui facilite et encourage les communications entre les parties.

Le contrôle

Sans une certaine vérification, de la part de la Commission, de l'utilisation de la toponymie officielle par les principaux organismes de l'Administration, l'exercice de son rôle serait incomplet. C'est pourquoi une partie de ses res-

sources, environ une 1 personne-année, est consacrée à cette fonction qui prend autant les allures de conseil que de contrôle et de vérification. Ce contrôle, loin d'être exhaustif, permet tout simplement de prendre quelques clichés dans le prolongement de l'étape de l'implantation afin, d'une part, d'éviter le pire en matière de diffusion toponymique et, d'autre part, d'alimenter la rétroaction en regard des modalités d'implantation des toponymes officiels (Voir **Le contrôle toponymique** dans la communication intitulée **Le Secrétariat de la Commission de toponymie et l'implantation de la toponymie officielle**).

La diffusion

Les principaux outils de diffusion de la toponymie sont, pour la seule toponymie officielle, le **Répertoire toponymique** (le plus récent publié en 1987), le **Répertoire odonymique** (publication prévue pour 1990), et les **Gazettes officielles**, ces dernières rendant publiques, annuellement, les décisions toponymiques prises au cours de l'année, et pour la toponymie en général, toutes les autres publications contenues dans quatre collections:

A. Publications officielles et guides
B. Études et recherches toponymiques
C. Dossiers toponymiques
D. Documents d'information

La liste de ces publications (environ 120) réalisées par la Commission de toponymie depuis 1977 est présentée à l'annexe 3.

La diffusion de l'information toponymique ne se fait pas par le seul moyen de publications. La Commission véhicule le message toponymique aussi par le biais des médias, de stands d'information lors d'exposition ou de congrès, de panneaux d'interprétation toponymique, de rédactions d'articles dans des bulletins spécialisés, de présences à des manifestations relatives à des désignations commémoratives, de séances de formation en gestion toponymique, ou encore par la mise à la disposition des chercheurs et du public de nombreuses collections dans la seule bibliothèque spécialisée en toponymie au Québec et qui se trouve dans les locaux qu'occupe la Commission.

Voilà donc, en résumé, les principales activités réalisées par le personnel de la Commission de toponymie en aval des décisions toponymiques.

RECOMMANDATIONS DES NATIONS UNIES SUR LA DIFFUSION DES NOMS DE LIEUX

LORS DES CONFÉRENCES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

1re Conférence (Genève, 1967)

Résolution 4, Recommandation E - NOMENCLATURES NATIONALES

Il est recommandé que chacun des organismes nationaux chargés des noms géographiques établisse et tienne constamment à jour des nomenclatures appropriées de tous les noms géographiques qu'il aura normalisés.

Il est recommandé en outre que chaque nomenclature contienne au minimum, en plus des noms normalisés, les renseignements nécessaires pour situer et identifier convenablement les détails topographiques désignés.

2e Conférence (Londres, 1972)

Résolution 32, DIFFUSION DES DÉCISIONS DES ORGANISMES NATIONAUX

La Conférence,

Ayant examiné les problèmes que pose le travail de normalisation qu'accomplissent les organismes nationaux chargés des noms géographiques,

Ayant noté que ces problèmes sont imputables en grande partie à une information insuffisante,

1. Renouvelle les recommandations formulées à ce sujet dans la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la norma-

lisation des noms géographiques, concernant la normalisation nationale, afin que chacun des organismes nationaux chargés des noms géographiques fasse connaître le plus largement possible, tout particulièrement aux autres services nationaux intéressés et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, non seulement ses décisions les plus récentes concernant les noms géographiques nationaux, mais aussi les noms qui apparaissent dans les dictionnaires géographiques, nomenclatures, etc., que l'organisme national publie.

2. Recommande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies distribue la documentation qu'il pourra recevoir aux institutions et organisations internationales dont l'intérêt pour ces questions est connu, ainsi qu'aux membres du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

3e Conférence (Athènes, 1977)

Résolution 4, CRÉDIBILITÉ DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DANS LES DOCUMENTS

La Conférence,

Considérant qu'il est souhaitable de fournir des renseignements à partir desquels les utilisateurs pourront juger de l'exactitude des noms géographiques contenus dans un document particulier constituant une source de noms géographiques.

1. Recommande que, dans ces documents, il soit indiqué si les noms en question ont été approuvés par l'organisme national s'occupant des noms géographiques ou ont un caractère provisoire. Dans l'un ou l'autre cas, il faudrait fournir le maximum de renseignements possible sur la source des noms, en indiquant par exemple, s'ils ont été recueillis sur le terrain, tirés de documents ou spécialement attribués;

2. Recommande en outre, d'indiquer aussi le degré d'exactitude des noms, de préciser s'ils sont complets et d'usage courant et, le cas

échéant, de citer les documents antérieurs désormais périmés quant aux noms.

5e Conférence (Montréal, 1987)

Résolution 16, PUBLICATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES SOUS LA FORME OFFICIELLE NATIONALE

La Conférence,

Considérant le volume de connaissances et de données d'expérience qui ont été accumulées dans le domaine de la normalisation des noms géographiques,

Notant qu'il est nécessaire de rassembler et de diffuser auprès de tous les pays la documentation qui en résulte,

Consciente que des nomenclatures nationales détaillées ont déjà pu être publiées par plusieurs pays,

1. Recommande que chaque pays établisse des cartes ainsi que des listes de noms normalisés, conformément à la résolution 35 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 5/,

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques coordonne les efforts déployés dans le sens recommandé dans la résolution 35 de la deuxième Conférence et fasse rapport sur les progrès réalisés aux futures conférences.

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

PAR COLLECTIONS

A. PUBLICATIONS OFFICIELLES ET GUIDES

- Nomenclature géographique officielle

  - Répertoire toponymique du Québec (1978)
  - Répertoire toponymique du Québec 1987
  - Gazette officielle du Québec, No 31A (1980)
  - Gazette officielle du Québec, No 32A (1981)
  - Gazette officielle du Québec, No 51A (1982)
  - Gazette officielle du Québec, No 50A (1983)
  - Gazette officielle du Québec, No 52A (1984)
  - Gazette officielle du Québec, No 37A (1985)
  - Gazette officielle du Québec, No 35A (1986)
  - Gazette officielle du Québec, No 29A (1987)
  - Gazette officielle du Québec, No 42A (1988)

- Rapports annuels

  - Rapport d'activité 1977-1980
  - Rapport annuel 1980-1981
  - Rapport annuel 1981-1982
  - Rapport annuel 1982-1983
  - Rapport annuel 1983-1984
  - Rapport annuel 1984-1985
  - Rapport annuel 1985-1986
  - Rapport annuel 1986-1987
  - Rapport annuel 1987-1988

- Guides toponymiques

. Guide toponymique du Québec (1979)
. Guide toponymique municipal (1979)
. Guide des raisons sociales (1982)
. Guide à l'usage des cartographes (1984)
. Les noms de lieux au Québec: énoncés de politiques linguistiques (1984)
. Guide à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels scolaires (1984)
. Guide des noms d'entités géographiques naturelles et artificielles (1984)
. Vocabulaire de terminologie géographique (1985)
. Guide toponymique du Québec (1987)
. Guide odonymique du Québec (1987)

B. ÉTUDES ET RECHERCHES TOPONYMIQUES

. Origine et formation de la toponymie de l'archipel de Mingan, 1 (1981)
. Itinéraire toponymique du chemin du Roy: Québec—Montréal, 2 (1981)
. Regards sur les noms de lieux, 3 (1982)
. Itinéraire toponymique de Québec en Charlevoix, 4 (1983)
. Itinéraire toponymique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 5 (1983)
. Apport de la toponymie ancienne aux études sur le français québecois et nord-américain, 6 (1983)
. Les noms de rues de Sherbrooke (1825-1980), 7 (1983)
. Itinéraire toponymique de l'Abitibi-Témiscamingue, 8 (1984)
. Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, 9 (1984)
. Itinéraire de la Vallée-du-Richelieu, 10 (1984)
. Itinéraire toponymique de la Mauricie à l'Outaouais, 11 (1986)
. Répertoire de gentilés du Québec, 12 (1987)

C. DOSSIERS TOPONYMIQUES

. Dossier toponymique du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, 1 (1981)
. Dossier toponymique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 2 (1981)

- Dossier toponymique de la région de Québec, 3 (1981)
- Dossier toponymique de la région de Trois-Rivières, 4 (1981)
- Dossier toponymique de l'Estrie (Cantons-de-l'Est), 5 (1981)
- Dossier toponymique de la région de Montréal, 6 (1980)
- Dossier toponymique de l'Outaouais, 7 (1981)
- Dossier toponymique de l'Abitibi-Témiscamingue, 8 (1981)
- Dossier toponymique de la Côte-Nord, 9 (1981)
- Dossier toponymique du Nouveau-Québec, 10 (1982)
- Dossier toponymique du Nouveau-Québec (version anglaise), 10 (1982)
- Dossier toponymique du Nouveau-Québec (version Inuktitut), 10 (1982)
- Actes du mini-colloque sur la recherche toponymique par les organismes gouvernementaux, 11 (1981)
- Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec, 12 (1981)
- La toponymie au gouvernement du Québec depuis 1977, 13 (1982)
- Les noms de personnes employés dans la désignation des entités administratives du Québec, 14 (1982)
- La toponymie du Québec, partie intégrante et miroir de son folklore, 15 (1982)
- Méthodologie des inventaires toponymiques, 16 (1986)
- Bibliographie sur la toponymie au Québec, 17 (1984)
- Seigneuries et fiefs du Québec. Nomenclature et cartographie, 18, (1988)
- Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, 19 (1984)
- Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens (version anglaise), 19 (1984)
- La toponymie des Abénaquis, 20
- La toponymie des Attikamaks, 21 (1987)
- Le genre des noms de cours d'eau au Québec, 23 (1987)

D. DOCUMENTS D'INFORMATION

- Brochure "Question de toponymie" (1979)
- Brochure "À propos de noms de lieux ..." (1979)
- Carte "Nommer le Québec ..." (1979)
- Dépliant "Les publications de la CTQ" (1980)

- Dépliant **"Répertoire toponymique et son supplément"** (1980)
- Dépliant **"Guide d'écriture des toponymes inscrits dans les raisons sociales"** (1980)
- Dépliant **"Publications de la Commission de toponymie"** (1983)
- Dépliant **"La Commission de toponymie"** (1983)
- Dépliant **"La toponymie ça m'intéresse"** (1985)
- Dépliant **"La toponymie ça m'intéresse"** (1986)
- Bulletin d'information **"LE TOPONYME"** (28 numéros)
- Note toponymique **"TOPONYMIX"** (12 documents)

Plan de diffusion
Direction du secrétariat et
de la toponymie officielle

BI n°: _____
Date : _____
Objet: _____
_____

Clientèles

- Ministères du Québec
  Assemblée nationale
  MAM _____
  MEQ _____
  MERQ _____
  MENQ _____
  MLCP _____
  MAPAQ _____
  MJQ _____
  MTIC _____
  MCQ _____
  MTQ _____
  Autres: _____
  _____
  _____
  _____

- Ministères et organismes fédéraux
  SHC _____
  MEMR _____
  Postes _____
  CPCNG _____
  Autres: _____
  _____
  _____

- Organismes publics
  BSQ _____
  CRE _____
  OLF _____
  SAGMAI _____
  Municipalités _____
  Autres: _____
  _____
  _____
  _____

- Organismes privés
  _____
  _____
  _____
  _____
  _____

Supports publicitaires

Diffusion restreinte
- Lettre _____
- Formulaire _____
- Communiqué _____
- Radio locale _____
- TV locale _____
- Hebdo local _____
- Autres: _____
  _____
  _____

Diffusion régionale
- Telbec réseau 2 _____
- Quotidiens _____
- Hebdos _____
- Radio _____
- Télévision _____
- Tribune de la presse _____
- Entrevue _____
- Autres: _____
  _____
  _____
  _____

Diffusion nationale
- Telbec réseau 1 _____
- Communiqué _____
- Conférence _____
- Entrevue _____
- Radio (réseau) _____
- Télévision (réseau) _____
- Tribune de la presse _____
- Autres: _____
  _____
  _____
  _____

Publications
- Le Toponyme _____
  Autres: _____
  _____
  _____
  _____

Commission de toponymie

Procès-verbal de la 104e réunion

Date:	Le mercredi 9 mars 1988, 9h00 à 16h00
Lieu:	Commission de toponymie 220, Grande Allée Est Salle 200 Québec (Québec)
Membres présents:	Henri Dorion, président Normand Cazelais Paul Lacoste
Membres absents:	Pierre Auger Philo Desterres Christian Morissonneau Marie Picard
Secrétaire:	Jean-Claude Fortin

104-1 **Ordre du jour de la 104e réunion - 9 mars 1988**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Procès-verbal de la 103e réunion

2.1 Adoption

2.2 Suivi

3. Points d'information

3.1 Nomination d'un nouveau commissaire

3.2 Réunion du 9 février 1988

3.3 La présidence de la CTQ

3.4 Concertation CTQ-OLF-CPLF

3.5 Dictionnaire des lieux du Québec

3.6 Stage de formation en toponymie en 1988

3.7 Les noms des nouvelles régions administratives

3.8 Cas de Cherry River

4. Les bordereaux d'inscription

4.1 Politiques et normes: PN-87.001

4.2 Toponymes: - pour officialisation: OC-87.119 à OC-87.137

4.3 Odonymes : - pour officialisation: OA-87.224 à OA-87.286

- avis aux municipalités: AM-87.046 à AM-87.056

4.4 Avis conseil: AG-87.031 à AG-87.037

4.5 Avis contrôle: AC-87.030 et AC-87.031

5. Points de discussion

5.1 Calendrier des réunions pour 1988

5.2 Règlement de régie interne

5.3 Projet de règlement sur les noms de voies de communication

6. Dépôt de documents

6.1 Procès-verbal adopté de la 102e réunion

6.2 Rapports mensuels internes: décembre 1987, janvier et février 1988

6.3 Compte rendu du Comité de coordination (36e)

6.4 Rapport annuel 1986-1987

6.5 La toponymie des Attikameks

JOUR 12: 18 août 1988

LA CRÉATION DE NOMS GÉOGRAPHIQUES

Marc Richard

1. Le besoin de créer des noms géographiques

Jusqu'ici, au cours de ce stage de formation en gestion toponymique, les travaux, les exposés et l'enquête menée sur le terrain ont tourné autour de l'inventaire et du traitement de noms géographiques existants. Tout un volet de la toponymie, celui de l'attribution de noms à des lieux innommés, a été laissé dans l'ombre. Nous vous proposons d'aborder maintenant cette question, et nous le ferons assez rapidement, pour ne pas détourner notre attention du sujet principal qu'est l'inventaire et le traitement au bureau des noms géographiques inventoriés. Nous avons tenu toutefois à inscrire ce sujet au programme du stage parce que la question de l'attribution de noms géographiques à des lieux dépourvus de noms se pose régulièrement aux autorités toponymiques compétentes. Elle se pose lorsqu'on constate que les ressources en toponymes que fournissent les inventaires toponymiques s'épuisent, parfois rapidement, d'une vague d'inventaires à l'autre, dans un même territoire. Elle s'impose aussi à l'évidence dans un espace inhabité, peu fréquenté, et souvent vide de noms géographiques ou presque. Le besoin de noms géographiques peut se présenter assez brutalement, dans ces situations, lorsque de grands projets démarrent dans des territoires où la densité toponymique est faible ou nulle.

La Commission de toponymie a dressé une carte de la densité toponymique du Québec par feuillet cartographique d'échelle 1/50 000. On s'aperçoit aisément à la lecture de la carte que de larges régions du Moyen-Nord et du Grand-Nord du Québec sont pratiquement vides de toponymes. D'importants aménagements hydroélectriques y sont prévus et on peut d'ores et déjà s'attendre à la manifestation d'un besoin de noms de lieux destinés à faciliter le repérage des installations qu'on y implantera.

À l'heure actuelle, à la Commission, nous sommes à dépouiller des inventaires toponymiques effectués dans le territoire des Autochtones. Nous savons déjà que les ressources de ces inventaires ne seront pas suffisantes pour meubler

adéquatement nombre de feuillets topographiques qui couvrent ces régions. Il faudra donc recourir à l'attribution de noms à des lieux innommés et nous serons donc amenés à créer des noms géographiques.

Les Conférences des Nations unies se sont montrées discrètes en matière de création de noms géographiques. La question y est abordée par le biais de discussions portant sur la dénomination des entités géographiques sous-marines, celle des lieux de l'Antarctique ou encore celle des accidents géographiques des planètes et satellites du Système solaire. On n'a pas développé la problématique de l'attribution de noms aux lieux des régions inhabitées ou peu fréquentées des territoires nationaux. Nous avons donc tenté de suppléer à ce qui nous apparaît être un manque en mettant au point une approche globale de la création des noms géographiques, approche contenue dans un ouvrage très récent intitulé **La création de noms géographiques**, dont je compte vous présenter les grandes lignes.

2. Les procédés de création de noms géographiques

Nous avons étudié 16 procédés de création de noms géographiques - et la liste qui vous sera présentée n'a pas la caractéristique d'être définitive. Ces 16 procédés ne sont pas égaux dans leurs qualités, loin de là. Utilisés sans discernement, certains d'entre eux présentent des inconvénients majeurs en ce qui regarde la valeur propre des noms qu'ils sont susceptibles de produire. Car il ne suffit pas de combler un besoin quantitatif de noms géographiques, il importe que les noms créés présentent des qualités certaines, parce que l'efficacité des médias dans le relais des informations, de nos jours, a vite fait de cristalliser dans un usage administratif et de perpétuer des noms sans discrimination: aussi faut-il s'assurer que les noms créés soient le plus possible adéquats, car des formes bâclées que l'on aurait voulues provisoires pourraient s'incruster contre la volonté du nommant. Nous avons donc procédé à l'évaluation de ces 16 procédés de création de noms géographiques d'après quatre critères:

- premièrement, la capacité pour le procédé de produire une quantité suffisante de toponymes;
- deuxièmement, l'efficacité du procédé pour fins de repérage: par exemple, tel procédé est-il de nature à répandre dans le pays des toponymes homonymes,

auquel cas il pourrait se révéler d'une efficacité douteuse;

- le troisième critère est celui du pouvoir évocateur des types de noms issus du procédé, c'est-à-dire la richesse des images suggérées par les noms;
- finalement, on évalue les procédés de création de noms géographiques d'après le caractère écotoponymique des noms produits; on entend par **écotoponymique** la qualité d'une nomenclature géographique qui se trouve en équilibre avec son environnement naturel et culturel; l' **écotoponymie**, dans cette perspective, est la nomenclature géographique possédant cette qualité.

Les noms géographiques dont le pouvoir évocateur et le caractère écotoponymique ressortent le plus sont ceux qui peuvent le mieux exprimer la personnalité profonde des lieux à désigner. On appelle parfois cette réalité le **génie du lieu** ("genius loci"), d'après l'expression qui désignait, dans l'Antiquité romano-hellénique, l'être mythologique qui présidait à la destinée d'un lieu en particulier. Les procédés de création de noms géographiques qui présentent des caractéristiques propres à l'expression du génie du lieu, selon l'évaluation que nous avons faite de ces procédés, sont les suivants, par ordre décroissant de leur efficacité sous ce rapport.

2.1 RECYCLAGE DE TOPONYMES: le recyclage de toponymes est un procédé de dénomination qui consiste à réutiliser des noms géographiques de lieux disparus, des noms tombés en désuétude ou encore des toponymes dépourvus de statut officiel et utilisés parallèlement à ceux qui sont officiels.

Exemple

- Dénommer une entité géographique sous-marine du golfe du Saint-Laurent du nom d' **Allezay**, d'après celui que Cartier attribua à l'une des îles de la Madeleine appelée aujourd'hui **Le Corps-Mort**.

L'un des mérites importants de ce procédé de dénomination consiste en la promotion qu'il fait de la toponymie historique et de la toponymie autochtone en réintroduisant des éléments de l'une et de l'autre dans la nomenclature géographique officielle d'aujourd'hui sans toucher aux toponymes consacrés par l'usage contemporain. Les noms géographiques créés en vertu de ces procédés véhiculent des images précieuses pour leur richesse, d'une part, et sont susceptibles de redon-

ner à un territoire ses racines dénominatives les plus profondes, de l'autre.

2.2 LOCALISATION DE LIEUX, D'OBJETS ET DE PERSONNAGES FICTIFS: ce procédé consiste à localiser d'une manière appropriée dans l'espace géographique réel des noms de lieux, d'objets ou de personnages fictifs du monde de la littérature, des autres arts, de la tradition orale ou de la mythologie, ou encore des fragments d'oeuvres artistiques transformés en spécifiques toponymiques.

Exemples

- **Green Gables:** nom du bureau de poste de Cavendish (Île-du-Prince-Édouard), d'après le roman de Lucy Maud Montgomery, **Anne of Green Gables.**

- **Anse du Vaisseau d'Or** (nom fictif), d'après un poème d'Émile Nelligan.

Ce procédé de dénomination saurait répondre au besoin d'images savoureuses que le public aime à retrouver dans la toponymie.

2.3 TRADUCTION DE TOPONYMES OU EXPRESSION DE LEUR SIGNIFICATION: ce procédé consiste à utiliser la traduction ou la signification de toponymes ou de spécifiques toponymiques pour former d'autres noms géographiques.

Exemple

- **Mont de la Vallée Étrange:** dénomination proposée pour nommer un mont surplombant une vallée que les Inuit appellent **Narsavuluk** (signification: "vallée étrange").

Le procédé ouvre à la connaissance une quantité considérable d'images qui, autrement, seraient restés prisonnières de mots en langues étrangères. Bien entendu, les toponymes originaux dont on emprunte la traduction ou la signification pour créer des noms ne sont pas eux-mêmes traduits. On les conserve intacts pour désigner les lieux auxquels la tradition les rattache.

2.4 INSPIRATION DU MILIEU: ce procédé consiste à se laisser suggérer un nom d'après les caractéristiques du lieu à nommer.

Exemples

- L'attribution de **L'Or-Blanc** à une municipalité régionale de comté évoque l'amiante dont on exploite des gisements dans cette M.R.C.

- **La Baleine Morte**, pour un rocher dont la forme pourrait rappeler celle d'une baleine échouée.

Le recours à ce procédé favorise la production de toponymes au pouvoir évocateur certain puisqu'il s'appuie sur l'expression de caractéristiques du lieu à désigner. L'inspiration peut aussi tirer grand avantage à puiser dans le parler régional d'un milieu.

2.5 DÉSIGNATION COMMÉMORATIVE: ce procédé de création de noms géographiques consiste en l'attribution à un lieu d'un nom qui rappelle la mémoire d'une personne, la contribution d'un organisme ou la tenue ou la survenue d'un événement significatif.

Exemples

- **Côte de la Grande Traversée:** nom attribué en 1984 par la Commission de toponymie à la côte sud de l'île d'Anticosti pour commémorer le 450e anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier en Amérique du Nord.

- **Barrage Daniel-Johnson**, près de Manic-Cinq; le nom honore la mémoire de l'ancien premier ministre du Québec qui y est décédé en 1968.

- **Cap des Noces de Juin** (nom fictif), d'après une toile du peintre Jean-Paul Lemieux, afin de rendre hommage à l'oeuvre de ce dernier.

La désignation commémorative est le procédé de création de noms géographiques de loin le plus courant. Afin de diversifier la source d'inspiration de ceux qui créent des noms, il est recommandé de recourir souvent à d'autres procédés; si l'on tient à implanter des désignations commémoratives dans le paysage géographique, on pourrait alors utiliser des expressions autres que des noms de personnes (des noms rappelant des oeuvres, des personnages d'un auteur ou encore des événements concernant le milieu qui entoure le lieu à nommer).

2.6 DIFFÉRENCIATION PAR AJOUT DE DÉTERMINATIFS: ce procédé consiste en l'ajout de déterminatifs à des toponymes ou à des éléments spécifiques qu'on emprunte pour créer d'autres noms géographiques.

Exemples

- Avec le toponyme **Rivière Koroc**: **Petite rivière Koroc, Grand lac Koroc, Petit lac Koroc.**

- Avec le toponyme **Lac à l'Aigle** et des adjectifs de couleurs: **Lac à l'Aigle Rouge, Lac à l'Aigle Blanc, Lac à l'Aigle Noir, etc.**

On peut recourir à ce procédé pour supprimer des noms identiques en les distinguant à l'aide de déterminatifs. L'abus de déterminatifs basés sur des nombres pourrait cependant être de nature à banaliser la nomenclature (**Premier bras Lavigueur, Deuxième bras Lavigueur ...,Dix-Neuvième bras Lavigueur, etc.**).

2.7 EMPRUNT D'ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES CARACTÉRISTIQUES D'UNE RÉGION: ce procédé consiste à attribuer à un lieu innommé un élément spécifique que l'usage rattache déjà à une partie de l'espace qui entoure ce lieu.

Exemple

Le spécifique **Manicouagan** fait partie de plusieurs noms de lieux de la Côte-Nord du Québec. En 1981, on attribua le nom de **Manicouagan** à une municipalité régionale de comté de cette partie de la Côte-Nord, d'après le spécifique toponymique bien caractéristique de la région à nommer.

2.8 UTILISATION DE SYSTÈMES THÉMATIQUES DE NOMS: ce procédé consiste à mettre en place des arrangements spatiaux d'éléments spécifiques formés de noms propres ou de noms communs et selon une logique définie.

Exemples

- La dénomination des voies de communication d'un quartier d'après les capitales et les métropoles du monde.

- La dénomination d'une série de pointes encore innommées, en Gaspésie, d'après

des navires qui se sont échoués au large des côtes gaspésiennes.

Il est recommandé d'atténuer le caractère artificiel des noms que ce procédé peut produire en s'efforçant de choisir un thème qui ait un rapport connu avec le territoire d'implantation des noms.

2.9 COMBINAISON INÉDITE (AUTOMATIQUE OU MANUELLE) DE RADICAUX, DE PRÉFIXES ET DE SUFFIXES: ce procédé consiste à utiliser des combinaisons de radicaux, de préfixes et de suffixes pour produire des noms géographiques. La combinaison peut s'effectuer de façon manuelle ou encore de façon informatique à l'aide d'un logiciel conçu à cet effet. L'indication de thèmes à respecter et les exigences du génie de la langue baliseront le choix des constituants.

Exemples

Propositions de noms inspirés par l'industrie de l'érable: **L'Érabilière, L'Érabiliais, L'Acérie, L'Acérois, Valérable, Érabec, L'Érabelle, Sucribec, etc.**

Directement inspiré par le logiciel **Namer by Salinon** mis au point par la société texane Salinon (The Salinon Corporation), le procédé vise la production de noms inédits avec l'utilisation des ressources des racines des mots d'une langue.

2.10 JUXTAPOSITION DE NOMS OU DE SPÉCIFIQUES TOPONYMIQUES: ce procédé de création de noms géographiques consiste à regrouper dans un seul toponyme des spécifiques toponymiques ou d'autres noms propres distincts, et à réunir ces constituants par le trait d'union ou le tiret.

Exemple

La région administrative de **Trois-Rivières** au Québec a été renommée **Mauricie — Bois-Francs**, d'après le nom de ses sous-régions: la **Mauricie**, sur la rive nord du Saint-Laurent, et les **Bois-Francs**, sur la rive sud.

Il est toutefois recommandé d'éviter de créer des toponymes en juxtaposant des spécifiques toponymiques ou des toponymes entiers si cela est de nature à produire des noms géographiques dont la longueur rend l'utilisation difficile.

Il existe d'autres procédés de création de noms géographiques; ils sont mentionnés à titre d'information. Il est peu recommandé de faire appel à ces procédés, car la nomenclature qu'ils produisent se révèle pauvre en ce qui concerne la qualité du contenu des noms. En outre, la nomenclature géographique issue de ces procédés se révèle peu ou pas adaptée à celle qui se trouve déjà en place. Ces procédés sont les suivants:

2.11 CHOIX ARBITRAIRE DE NOMS EXISTANTS: ce procédé consiste à dénommer des lieux d'après des noms propres ou communs sans chercher à établir une relation logique entre le nom emprunté et le lieu auquel on l'attribue.

2.12 TRANSPOSITION EN SÉQUENCE PRONONÇABLE D'UNE CARACTÉRISTIQUE EXCLUSIVE AU LIEU À NOMMER: ce procédé consiste à créer des noms géographiques par le codage d'une donnée exclusive au lieu à nommer (telle que les coordonnées géographiques) à l'aide de lettres et avec une combinaison de consonnes et de voyelles qui rend l'expression codée prononçable (**Hémick-Visors**, pour exprimer un lieu situé à 59^0 17' N 64^0 34' O; ici, par exemple, chaque chiffre correspond à 2 consonnes, la 1re pour la latitude et la seconde pour la longitude; 0: B, N; 1: C, P; 2: D, Q; 3: F, R; 4: G, S; 5: H, T; 6: J, V; 7: K, W; 8: L, X; 9: M, Z. Le choix des voyelles intercalaires pour rendre l'expression prononçable est laissé au goût de celui qui dénomme).

2.13 ANAGRAMME: l'anagramme consiste à modifier l'ordre des lettres d'un nom pour en obtenir un autre (**Karakasoum**, anagramme de Kamouraska).

2.14 UTILISATION DE SIGNES NUMÉRIQUES, ALPHABÉTIQUES OU ALPHANUMÉRIQUES: le nom créé consiste en un signe composé d'un groupe généralement restreint de chiffres ou de lettres ou des deux écrits en chiffres ou en toutes lettres (**Centrale LG Trois** au Québec).

2.15 ACRONYME: l'acronymie appliquée à la toponymie consiste à former des noms géographiques à l'aide de groupes de lettres ou de syllabes empruntés à des mots différents (**Arvida**, d'après Arthur Vining Davis).

2.16 INVERSION: l'inversion consiste à former un nouveau nom en transcrivant à

rebours les lettres d'un nom existant (**Sirap**, inversion de Paris).

3. Le choix des procédés selon les circonstances

3.1 Dans un territoire où la densité des noms géographiques est faible, on utilise la nomenclature géographique en place en recyclant et en traduisant des toponymes existants, disparus ou remplacés, en empruntant des spécifiques, en leur ajoutant à l'occasion des déterminatifs, en s'inspirant du milieu, et, dans une moindre mesure, en effectuant des combinaisons inédites de radicaux, de préfixes et de suffixes ou en juxtaposant des noms existants.

3.2 Dans un territoire où la densité des noms géographiques est nulle ou presque, on met d'abord en place un réseau de base de noms géographiques par la dénomination des lieux principaux (lacs, rivières, baies, collines, etc.), en s'inspirant du milieu physique et de l'histoire régionale, en localisant des lieux, des objets et des personnages fictifs qui se rapportent à la région, en attribuant des désignations commémoratives et en recourant à des combinaisons inédites de radicaux,de préfixes et de suffixes. Dans un second temps, on étend ce réseau de base en attribuant certains des spécifiques des noms créés à des lieux d'importance moindre ou en ajoutant des déterminatifs à des noms créés.

3.3 Pour dénommer un grand nombre de lieux, on peut étendre le réseau de base de noms géographiques en recourant à un certain degré de différenciation de noms existants à l'aide de nombres ordinaux (**Premier lac Gagnon, Deuxième lac Gagnon, etc .**) Si la densité des noms géographiques du territoire à nommer est nulle ou presque, on peut se servir alors de systèmes thématiques de noms en prenant la précaution de choisir des thèmes qui ont un rapport avec le milieu.

3.4 Pour dénommer des lieux dans un territoire où la nomenclature géographique en place présente peu d'intérêt, il est recommandé de choisir des procédés de création de noms qui n'auront pas pour effet d'étendre le réseau de noms existants; on devrait donc s'inspirer des caractéristiques du milieu, localiser des lieux, des objets ou des personnages fictifs, attribuer des désigna-

tions commémoratives, effectuer des combinaisons inédites de radicaux, de préfixes et de suffixes ou utiliser des systèmes thématiques de noms.

4. La préservation d'une réserve de lieux à nommer

Dans cette présentation des procédés de création de noms géographiques, nous avons placé l'accent sur la nécessité de produire des noms aux images les plus riches possibles. Nous avons parlé de la nécessité d'abondance de messages et d'images sans nous interroger sur les inconvénients possibles de signes qui nous interpellent. Cet excès, existe-t-il? Prenons le cas des Aléoutes.* Les Aléoutes d'une île disposent d'une quantité telle de microtoponymes qu'ils ont à peine entendu parler des noms de lieux d'autres îles situées à proximité. En ce qui a trait aux Arunta,** toutes les caractéristiques du paysage se trouvent associés à l'un ou l'autre de leurs mythes: il ne leur reste plus un lieu qu'ils puissent investir des ressources de leur imagination.

Quel serait donc le seuil d'attribution de noms à des lieux innommés au-delà duquel une société peut développer une sclérose culturelle, n'ayant plus de lieux significatifs pour ancrer ses idéaux, ses fantasmes, ses rêves ? La question demeure ouverte. Nous sommes quant à nous d'avis que les autorités toponymiques ne devraient pas dénommer des lieux au-delà de leurs besoins, sans quoi le geste dénominatif, qui consiste à signaler ce qui en vaut la peine, perd sa raison d'être. Et surtout, il faut laisser à ceux qui viendront après nous la chance d'imprimer dans l'espace leurs propres signaux de reconnaissance qui témoigneront de leur cheminement. Eux aussi auront besoin de vastes horizons.

---

* Geoghegan, Richard Henry. The Aleut Language. United States, Department of Interior , Washington D.C., 1944.

** Lynch, Kevin. L'image de la cité (traduction de The Image of the City, 1960). Paris, Dunod, 1970, 222 pages.

La collecte et le traitement des noms maritimes et des accidents sous-marins

Thérèse Jolicoeur

Noms maritimes

1. Introduction générale

Les noms géographiques, tant dans leur forme verbale que dans leur forme écrite, sont des éléments culturels importants et constituent un système de référence essentiel pour les transports et les communications. La désignation précise et claire des lieux habités et des entités naturelles est essentielle aux besoins de localisation dans la mise en valeur et l'aménagement des ressources. La forme normalisée des toponymes est un aspect important de la fiabilité des cartes topographiques et marines. Le processus d'attribution des noms aux phénomènes du paysage terrestre ou marin permet au pays, aux provinces et aux territoires d'exercer leurs prérogatives dans le contrôle et la protection de cet aspect de leur culture et de leur patrimoine.

2. Le service hydrographique du Canada

a) Introduction

Il y a plusieurs ministères fédéraux qui publient des cartes: EMR, Défense, Pêches & Océans et d'autres.

Le mandat du Comité permanent canadien des noms géographiques, qui relève du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources vous a été communiqué au début de la semaine. L'historique de ce comité ne sera pas élaboré de nouveau mais je me dois de situer l'organisation que je représente aujourd'hui, c'est-à-dire le Service hydrographique du Canada.

b) Levés hydrographiques

Le Service hydrographique du Canada (SHC) fait partie du ministère des Pêches et

Océans. Il a pour tâche de faire les relevés le long de son littoral d'à peu près 132 000 marins (le plus long littoral du monde), et sur toute l'étendue de ses 739 000 marins carrés de plateau continental et d'eaux territoriales. Il effectue des levés hydrographiques depuis l'extrême nord de l'Arctique canadien jusqu'aux eaux intérieures, servant à la navigation de plaisance.

c) **Production de cartes**

Une autre fonction du SHC, c'est de produire des cartes marines servant à la navigation dans les eaux adjacentes au Canada; et celle de la Section de Nomenclature est de fournir les noms géographiques devant paraître sur ces cartes.

d) **Membre du OHI**

Le SHC est un membre actif de l'Organisation hydrographique internationale. Les pays membres de cette organisation entretiennent des contacts suivis et collaborent étroitement à normaliser et à perfectionner les levés qu'ils effectuent et les cartes qu'ils publient, afin de faciliter le trafic maritime international.

e) **Hydrographe fédéral**

L'Hydrographe du Canada est un membre du CPCNG dont les principaux rôles sont de susciter des principes de normalisation à l'intérieur du Canada pour le traitement des noms et de la terminologie qui s'y rapporte, ainsi que de favoriser l'élaboration de normes internationales en collaboration avec les Nations Unies et d'autres autorités toponymiques nationales chargées d'énoncer des règles et d'implanter des pratiques relatives à la toponymie.

f) **Collecte des noms maritimes**

Un grand nombre de noms proviennent d'enquêtes sur le terrain par les hydrographes du SHC. Il existe au Service des directives, au niveau des levés entre autres, qui disent que l'hydrographe en chef se doit:

i) de signaler toutes les appellations locales des entités importantes pouvant

servir pour les cartes marines ou les instructions nautiques;

ii) de vérifier si tous les noms employés dans les publications en service correspondent vraiment aux noms de l'usage local;

iii) de vérifier les applications particulières de ces noms;

iv) de dresser une liste des noms et de préparer une feuille d'emplacement des noms puis de les transmettre le plus tôt possible à la Section de Nomenclature du SHC. Cette feuille d'emplacement des noms doit être une copie plastique positive de la minute hydrographique pouvant se reproduire, quadrillée, identifiée au moyen de lettres et de chiffres et les noms inscrits à la main en majuscules et minuscules. L'emploi de flèches ou de grisés sur la feuille d'emplacement des noms est souvent très utile pour préciser les limites. Une liste de noms doit accompagner la feuille d'emplacement. La liste de noms est répartie en catégories comme: a) les lieux habités, b) les entités marines: lacs, baies, etc.; c) les entités terrestres: îles, pointes, etc., d) les entités diverses. Une liste de référence accompagne le tout avec un numéro pour chaque source consultée.

Les autorités provinciales acceptent les recommandations des hydrographes si la recherche toponymique est complète. Conséquemment, le processus de l'officialisation des noms soumis est accéléré.

g) **Noms préférés**

Les noms qui appartiennent à l'usage local sont préférés à tout autre nom. L'appellation locale doit être obtenue en s'adressant à plus d'une personne parmi les sources qui semblent les plus fiables. Il faut aussi chercher à déterminer l'origine des appellations locales.

Il y a avantage à cumuler le plus de renseignements possible concernant les différentes appellations car la question peut éventuellement devenir délicate à trancher au niveau de l'officialisation.

Les noms proposés pour répondre à des besoins précis sur les cartes marines ou dans les instructions nautiques peuvent être descriptifs ou commémoratifs. Cependant, les autorités responsables des noms rejettent habituellement les noms de personnes encore vivantes. Les noms proposés doivent être aussi concis,

euphoniques et de bon goût, pas de noms qui comportent une connotation obscène, blasphématoire, discriminatoire ou péjorative à l'égard d'une race ou de certaines croyances religieuses. Enfin, on évitera tout nom susceptible de servir la publicité d'une entreprise commerciale.

Noms d'entités sous-marines

4. Comité consultatif des noms d'entités sous-marines

a) Introduction du sujet

L'homme achève d'explorer la surface du globe terrestre mais il lui reste encore à explorer les profondeurs des océans. Parmi ceux qui ont entrepris de relever ce défi, le Service hydrographique du Canada joue un rôle de premier plan.

Depuis le 18^{e} siècle, les bateaux de levés hydrographiques recueillent des données géologiques et géophysiques. De nos jours, la portée des levés hydrographiques s'est encore étendue pour satisfaire les besoins de l'exploitation des ressources hauturières, comme la recherche sous-marine du pétrole et du gaz.

b) Institution du Comité consultatif

Des problèmes provenant de l'identification d'entités sous-marines adjacentes au Canada furent soumis au CPCNG au début des années 1960 lorsque les données bathymétriques sur le phénomène sous-marin devinrent plus précises et lorsque l'intérêt dans la mise en valeur des ressources sous-marines s'accéléra. Il devint évident que des spécialistes des sciences marines et de la toponymie se devaient d'étudier l'application des noms et de la nouvelle terminologie. Conséquemment le CPCNG institua en 1966 le Comité consultatif des noms d'entités sous-marines et celui-ci fonctionne depuis 1967, année où s'est tenue à Genève la Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

c) Structure

Le Comité consultatif est présidé par l'hydrographe fédéral du Service

hydrographique du Canada dont le personnel fournit les services de secrétariat nécessaires. Siègent au Comité consultatif les représentants des ministères fédéraux chargés de la défense, des pêches, de l'océanographie, de l'écologie, de la géologie marine, des affaires du Nord et de la toponymie. Le Comité consultatif est aussi conseillé par des spécialistes de la cartographie marine, du droit de la mer et des langues.

d) **Responsabilités et fonctions**

Le Comité consultatif se penche sur toutes les questions de nomenclature géographique dans les régions maritimes qui intéressent le Canada. Dans les régions échappant à la juridiction des provinces et des territoires, le Comité étudie l'utilisation des noms et des termes et soumet ses recommandations au CPCNG. Les décisions dans ces régions deviennent officielles quand elles sont endossées par le président du CPCNG. La politique adoptée pour les noms s'appuie sur les directives établies par les Nations Unies et par l'Office hydrographique internationale. Les membres du Comité consultatif se réunissent au moins une fois l'an pour examiner les noms proposés et déterminer la pertinence des termes nouveaux et anciens.

e) **Réalisations**

i) La première édition du Répertoire des noms d'entités sous-marines a parue en 1983 et la deuxième en 1987. Le volume donne la liste alphabétique des noms approuvés; la première colonne indique la nature de chaque entité, la deuxième, la carte où figure chaque nom et la troisième, les coordonnées géographiques.
ii) Banque de données: La banque de données contient les noms officiels des entités sous-marines et les variantes approuvées de ces noms.
iii) Termes et définitions: Le Comité a défini 55 termes génériques. Le Canada a participé activement avec les autres pays depuis la Troisième Conférence des Nations Unies en 1977 afin d'établir l'uniformité internationale dans ce domaine.
iv) Un formulaire pour proposition de nom d'entité sous-marine a été aussi instauré.
v) La délimitation des pouvoirs du Comité ainsi que les directives pour la norma-

lisation des noms d'entités se trouvant dans les eaux continentales du Canada ont été établis.

f) Politique de la langue des entités sous-marines

En 1983 le Comité consultatif propose que les noms des entités sous-marines soient approuvés dans la langue de l'auteur tout en considérant l'usage local ou la langue d'origine des gens des régions contiguës. Actuellement nous avons 70 noms d'entités sous-marines qui ont reçus deux versions du nom. Tous les autres noms approuvés sont montrés dans une seule forme sur les cartes.

Dans les textes, le terme générique d'un nom d'entité sous-marine peut être traduit dans l'autre langue officielle selon le terme équivalent reconnu par le Comité consultatif.

L'emploi de deux noms pour le même accident géographique est un sujet fréquemment discuté dans les réunions. Pour éviter d'encombrer une carte par un trop grand nombre de noms, le Comité consultatif a suggéré qu'une légende dans la marge de la carte réfère à la deuxième version du nom, résultant à l'emploi d'une seule forme de nom sur la carte. Normalement le nom qui a été approuvé en premier lieu a préséance pour la carte.

g) Problèmes

1) Liaisons: Les conférences internationales visent toujours la normalisation des noms géographiques. Les formes officieuses ont été utilisées par le passé à cause de l'absence des noms officiels ou des répertoires toponymiques.

Les pays voisins du Canada acceptent généralement les noms proposés par le CCNESMM, mais approuvent parfois des variantes. Comme le CCNESMM estime que le Canada doit avoir le droit exclusif de réglementation des noms, il est nécessaire de délimiter les zones sous-marines auxquelles s'appliquent les décisions du Canada concernant les noms et les termes.

Pour que l'on puisse mettre à jour les cartes bathymétriques, il serait utile que

les pays membres des Nations Unies publient, dans un délai raisonnable, les noms qu'ils ont attribués aux entités géographiques. Des problèmes se sont posés parce que les pays qui font des cartes ont manqué de renseignements sur les décisions concernant les noms.

ii) Entités à double entités: Les difficultés créées récemment par l'introduction du deuxième nom sont en grande partie dues au caractère bilingue ou multilingue de la province adjacente.

On a constaté que divers noms figurent dans les revues scientifiques ou les cartes internationales. Les scientifiques de nombreux pays participent à l'étude de fond des mers qui entourent le Canada.

Comme le Canada est bilingue, tous les documents officiels doivent mentionner l'une des versions officielles du nom. Le répertoire toponymique contient actuellement 147 entrées doubles approuvées dont les suivantes: The Grand Bank of Newfoundland/Les Grands Bancs de Terre-Neuve, Scotian Shelf/Plate-forme Néo-Ecossaise, Southeast Shoals/Le Platier. Ces noms émanent de diverses sources.

Bien que la plupart des entités canadiennes portent le nom d'une personne célèbre, il existe au Canada des noms dont l'origine est mal connue, qui ont un caractère descriptif ou de création récente. Il faut faire des études approfondies avant d'approuver la deuxième version des noms des entités sous-marines.

En tant que membre de l'Organisation hydrographique internationale, le Service hydrographique du Canada utilise les noms prescrits par l'autorité la plus compétente. Il serait bon que chaque pays membre de l'Organisation fournisse aux autres des renseignements complets sur les noms qu'il place sur toutes ses cartes et que les cartes des pays étrangers dressées par le Canada donnent les noms approuvés par les pays souverains.

La sélection des noms des entités situées dans les eaux internationales se fait avec l'avis de l'OHI par l'intermédiaire de son responsable.

Les accords internationaux devraient permettre d'atteindre l'objectif des Nations Unies et de normaliser les noms géographiques.

Aspects terminologiques de la toponymie

Louis-Edmond Hamelin

Considérons la pratique toponymique dans son domaine le plus difficile et le moins étudié, à savoir le contenu "langue". Une telle démarche est cependant conforme à la définition traditionnelle de cette science: "partie de la linguistique qui étudie les noms de lieux" (Petit Robert). Nous disons "le moins étudié" car au Québec et Canada, la toponymie a surtout été le fait des géographes et des historiens. Or, de tradition, ces chercheurs ne se sont pas trop préoccupés des sciences du langage (hors, la grammaire, le style et la syntaxe). Même en France ou en Grande-Bretagne, les dictionnaires dits de "géographie" (ceux de P. George, D. Stamp) ne sont pas des "dictionnaires" au plan lexicographique. De plus, au Québec, les géographes engagés en toponymie ont surtout fait des inventaires de certaines catégories de noms de lieux, puis des choix à partir du matériel rassemblé en vue d'une officialisation légaliste. Or, faudrait-il rappeler que de nombreuses entités recueillies ne montraient pas de préoccupations expressives avancées. En outre, il est significatif que dans les paragraphes tout de même consacrés à la linguistique, l'on s'en tienne presque exclusivement au classement des entités par langue (française, anglaise, autochtone); une telle présentation typologique ne correspond pas à une profonde pénétration dans les sciences du langage. Enfin, les règles d'écriture toponymique que la Commission propose reflètent évidemment celles de la grammaire.

Dans le prolongement d'un article (1966) dans lequel Henri Dorion et nous-même demandions de faire plus, voici quelques sujets de réflexion proprement terminologiques.

L'onomastique locative comprend des mots à la fois du langage courant (niveau standard; niveau populaire), du langage de spécialité (dont celui de la géographie) ainsi que des noms propres d'origine. Le premier de ces langages est à la lexicologie ce que le second est à la terminologie.

Exposé dans le cadre du Stage international de formation en toponymie, organisé par la Commission de toponymie du Québec sous les auspices des Nations Unies, Québec, 18 août 1988.

Le message central du présent exposé se rapporte à l'objectif d'une compréhension notionnelle profonde, c'est-à-dire savoir précisément ce qu'il y a dans les mots et termes utilisés. La toponymie a des supports lexicaux obligatoires. Il faut donc tendre à l'équivalence la plus exacte possible entre l'entité employée (tenant fonction de générique, spécifique, désignant référent) et les concepts qu'elle véhicule. Le formant **chemin** doit être un "chemin"; de même pour **place, route, village, plaine, hameau, baie, camp, île, banc de pêche, canal, ville, savane, fleuve, morne, chott, terres stériles, fosse, nord, désert, plantation, prairie, sertao** (au Brésil), **territoire, vallée...** Si, pour des raisons p.e. historiques, il faut employer des termes devenus inexacts, une note justificative devrait accompagner leur emploi.

1. **Deux concepts**

La terminologie remue deux mots-clés: **notion** et **dénomination** et dans cette séquence en stricte terminologie.

La **notion** est une essence cognitive, départicularisée, apte à se rapporter à une entité lexicale. Cette entité n'est pas isolée car elle se situe dans un groupe; par exemple, la notion "baie" doit être vue en fonction d'une constellation de notions pouvant correspondre à celle d'"estuaire", "passage", "golfe", "mer", "océan". "La notion de "notion" en terminologie est analogue à celle du concept en philosophie" (Rondeau, 1981:24). En terminologie pure, pour établir un terme (compris dans un domaine), on procède à partir d'une notion alors qu'en lexicologie, c'est la liste des mots existants qui correspond à la phase initiale de la production linguistique.

La **dénomination** ou **terme** est une entité lexicale, simple ou complexe, faisant partie d'une langue de spécialité. Elle se rattache à un ensemble; par exemple **relief** est à voir en fonction de **plaine, colline, piémont** (ou piedmont), **montagne, chaîne.** Le terme, simple ou syntagme, n'exprime en principe qu'une seule notion (il est monotionnel). En cela, il se distingue du mot de la langue courante, souvent polynotionnel.

2. Le pentagone désignatif

Le langage spécialisé, strictement terminologique, peut-il se contenter d'utiliser les mots de la langue commune et les définitions que les dictionnaires de langue donnent à ces mots? En d'autres termes, de brèves définitions suffisent-elles au besoin de compréhension des entités faisant partie des toponymes? En fait, ces questions simples posent le difficile problème des rapports entre **signifiant** et **signifié** pour utiliser le système saussurien. À partir de ce binôme classique, en 1975, nous avons élaboré un schème d'intelligence vocabulairique constitué de cinq points d'ancrage, d'où le mot **pentagone**. Nous utiliserons **fleuve** comme exemple de la démarche; la définition usuelle de ce mot satisfait-elle aux exigences terminologiques de la toponymie?

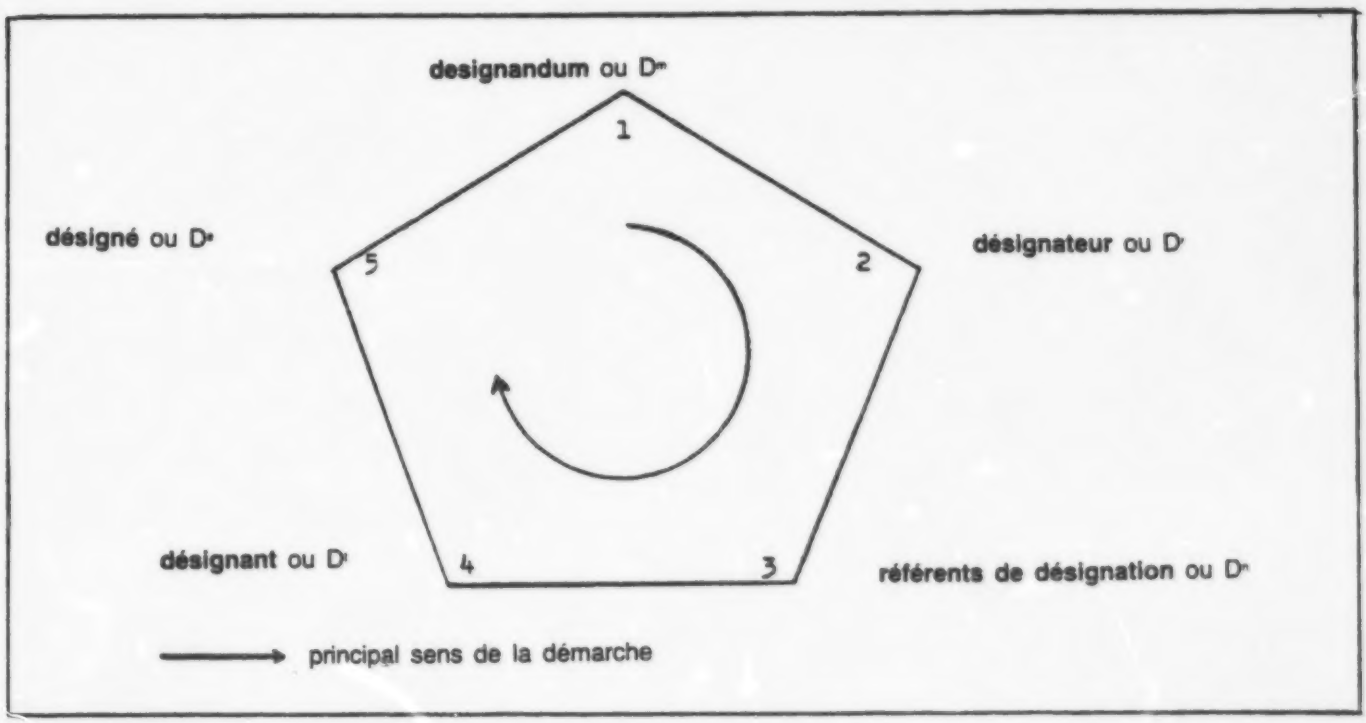

Le mot **fleuve**, à partir de cette grille, va être considéré d'abord comme potamonyme, puis comme régionyme d'habitat.

a. **fleuve** comme "réseau hydrographique"

D^m réseau naturel de dépressions continues et hiérarchisées servant à l'évacuation des eaux hors des continents.

D^r néologue inconnu.
D^r fait référence à l'aspect subjectif du nomenclateur: connaissances, idéologie, intention...

D^n eaux de toute origine: pluviale, nivale, glaciaire, glace dans le sol, air humide de même que combinaison de ces facteurs; ordre dans l'aménagement fluvial; topographie non fermée à desservir (la littérature dit: à arroser); dimensions (longueur, volume); non uniformité du lit (profil longitudinal et transversal); finalité océanique; pérennité de l'écoulement; marée. D^n fournit les traits distinctifs de la définition. "Référents" pour ce à quoi on a pensé hier et pense aujourd'hui afin de comprendre et d'exprimer le phénomène: matière, quantité, qualité, objet, état, action, temps, espace et localisation, fonction... Chacun de ces aspects n'est pas toujours présent; certains traits ne sont pertinents que dans des langues de spécialité.

D^t **fleuve.** Mot d'origine latine (O. Bloch), et du XIIe siècle. Il existait des variantes.

D^t représente la forme de l'entité; c'est l'"image accoustique".

D^e **cours d'eau qui aboutit à la mer**

Étant donné les singularisations de D^n et la grande variété des situations implicites dans D^m, le désigné ou D^e apparaît bien rivé à la paléo-lexicographie; en effet, l'histoire du mot nous enseigne que ce n'était pas toute la charge moderne D^n qu'il avait d'abord à exprimer; **fleuve** a désigné une grande rivière par rapport à une plus petite; évidemment, le cours d'eau majeur, collecteur des eaux des autres, avait plus de chance de se rendre plus loin, peut-être jusqu'à l'océan (Dainville, 1964:135). C'est ce sens que Jacques Cartier utilise pour

Saint-Laurent, sens qui correspondait à la marche de sa propre découverte, à partir de l'Atlantique en remontant un lit progressivement plus étroit. Les dictionnaires d'aujourd'hui ont gardé cette définition exprimant une vue davantage historique que scientifique, davantage d'aval en amont que d'un ensemble hydrographique.

En outre, la définition manque de discrimination spatiale; un lit d'eaux courantes très court (disons 100 mètres), sans affluent mais se rendant à la mer, serait, de par une définition classique, autant "fleuve" qu'un système complexe, différencié et traversant tout un continent; que le géant Amazone et que la modeste Bidassoa (Espagne) soient l'objet d'une même identification met en cause le principe à l'effet que les traits distinctifs de chaque chose sont à la base de l'entreprise "définition"; de plus, si les locuteurs de la langue commune ne s'opposent guère à ce que des matières fort différentes entrent dans une même catégorie, les spécialistes sont portés à le faire.

b- **fleuve** comme "fait associé de nature et de culture"

Ce second domaine exigerait d'adapter le contenu des D^m et D^n. En particulier, si nous ajoutions à D^n des informations concernant la variation régionale des bassins des fleuves de même que des aspects de géographie humaine (Le Gange, Le Niger n'étant pas le Mackenzie, également à ces points de vue), D^e apparaîtrait encore plus insatisfaisant.

Donc, ni en géographie physique ni en géographie totale, pour "fleuve" D^e rejoint D^m. Evidemment, il serait plus valable de distinguer les définitions en langue commune de celles en langues techniques, et de bâtir des rubriques différentes dans des dictionnaires appropriés.

Les domaines de contingences singularisantes et de variations spatiales comme ceux de la géographie souffrent des définitions squelettiques fournies par les ouvrages abrégés. Par contre, le pentagone désignatif se veut un outil pouvant conduire à une meilleure compréhension des mots et termes qui entrent dans le langage général et les appellations en particulier.

3. Caractères du vocabulaire géographique

La géographie est elle-même pécheresse au plan terminologique. Cette faiblesse est inquiétante puisque la toponymie y puise, souvent aveuglement, des génériques, spécifiques et désignants.

Vocabulaire non systématique: Il est venu d'assemblages spontanés d'entités provenant de diverses sources en plusieurs pays; les mots particuliers sont mal "emboîtables" dans des séries attendues. La géographie est loin d'avoir atteint les parlers rigoureux de la botanique et de la pharmacie.

Problèmes de standardisation: Les termes régionaux et nationaux auxquels les pays tiennent rendent difficile l'établissement d'un vocabulaire international, hormis que l'on adopte les mêmes entités, cas de **toundra** et **taïga**. De tous les "secteurs" de la géographie, la géomorphologie semble être celui qui est le plus avancé (Vocabulaire de Baulig, Paris, 1956). Depuis quelques décennies, les essais d'internationalisation du langage géographique se multiplient. L'établissement de listes de mots correspondants dans chaque principale langue nous semble être une étape préparatoire à une normalisation qui demeure lointaine.

Faible préoccupation terminologique: Cette négligence touche à la fois le choix des mots et leur définition; d'où des flottements de signification en de très nombreux cas, comme dans **baie** et **estuaire**. Des séries d'entités lexicales sont enveloppées d'imprécision, tels, **région, land** (anglais, allemand). En fait, les dictionnaires de géographie sont davantage des traités de matière présentée en ordre alphabétique que des ouvrages s'étant intéressés à l'établissement des notions.

Imprécision de la langue commune: Les mots polysémiques sont peu saisissables et introduisent mal au monde scientifique. "Un des phénomènes les plus frappants, le plus surprenant peut-être, de prime abord, lorsqu'on poursuit une enquête de lexicologie comparée sur les parlers vivants, c'est le peu de fixité dans la spécification des termes. Sur ce point, la science commence à peine à se dégager de théories pour lesquelles tous les mots correspondaient d'une façon précise et fixe à des concepts déterminés. Il faut déchanter"(Dauzat, 1944:134). Comme les

biologistes du Nord l'ont montré, les **terres stériles** ne sont pas "stériles", vu les milliers de caribous, les fleurs et les moustiques de l'été.

Synonymie élevée: Plus d'un mot par sens est toujours défavorable à la compréhension. "On ne saurait considérer en bloc le langage géographique au plan de son aptitude à la synonymie. Suivant l'ancienneté du vocabulaire - la description qualitative ayant souvent précédé la mesure des phénomènes -, les parties physiques ou humaines du géographique, la composition polynationale et polysémique des lexiques, la proportion des emprunts à des langues différentes ou à d'autres disciplines, les préoccupations langagières des usagers, les systèmes géographiques propres, bref, l'inflation des signifiants par rapport aux signifiés varie en amplitude d'un secteur de la discipline à l'autre" (Girsterm, 1983:441). **Côte**, l'un des cinquante synonymes de **rang** au sens d'"alignement d'habitat rural", montre qu'une connaissance insuffisante d'un mot peut conduire à des utilisations impropres en toponymie. D'abord, a existé une large confusion sémantique entre les acceptations "rivage", "pente", "région", "habitat indifférencié" et "habitat-rang". Puis, **côte**, en ce dernier sens, a commencé à vieillir à partir de la fin du XVIII[e] siècle; en effet, le Régime anglais l'a peu utilisé dans sa toponymie nominative. La "côte" dans **Côte-de-Beaupré** n'est pas un "rang"; cette confusion côtique, commencée vers la moitié du XVIIe siècle, n'a jamais été évacuée. La fréquente affirmation sans nuances qu'au Québec **côte** est synonyme de **rang** a beaucoup dépassé le nombre de cas où effectivement une telle équivalence a existé.

Écriture des entités étrangères au français: Cet aspect concerne la forme des entités, non leur signification. Plusieurs problèmes graphiques se posent par suite de la recommandation des Nations Unies de respecter les cultures nationales. Les accents sont parfois difficiles à reproduire; un dactylo usuel ne permet pas de porter les signes appropriés sur le mot polonais **rzedowka** car il faudrait une cédille sous le "e" et un accent aigu sur le "o". Au traitement de texte, sur des majuscules, on a pu mettre les accents aigus mais non les accents circonflexes.

Bref, la consultation des dictionnaires de géographie donne un "sentiment d'insatisfaction" (**Intergéo**, Paris, 1979, 54, p. 68). On pourrait en dire autant d'une partie du vocabulaire de cette discipline.

4. Enseignement de portée méthodologique

Les besoins en compréhension notionnelle ne peuvent être totalement comblés par les ouvrages existants, ni par les dictionnaires de géographie, ni par les petits dictionnaires de langue. Dans les deux cas, on fait du réductionnisme qui empêche l'énoncé d'une signification avancée. Il en est ainsi du mot **batture** défini à Paris: "Au Canada, littoral battu par les vagues". Or, précisément dans le pays où ce régionalisme du français devrait s'appliquer, la bordure glacielle (des glaces flottantes) empêche tout battement de l'eau, et cela pendant des mois. Le **Vocabulaire** (1988) de la Commission véhicule une définition également insatisfaisante de ce mot courant. Il faut donc reconsidérer personnellement les choses et leurs entités soit en consultant, soit en devenant autodidacte, soit en étudiant spécifiquement dans les départements de linguistique.

La terminologie ne s'improvise pas. L'acceptation souvent aveugle des termes recueillis avec soin fait avaler de grosses incompréhensions notionnelles. Rien ne peut être pris pour acquis. Il faut donc s'intéresser davantage aux aspects terminologiques de la toponymie; ils dépassent le domaine de la langue courante pour pénétrer dans ceux des langues techniques (ou spécialisées); le français n'est pas seul en cause. Comme nous l'écrivions (1966), les mots et termes qui entrent dans un toponyme doivent être "corrects linguistiquement et précis scientifiquement". La toponymie n'est pas un sous-étage linguistique. Un professionnel du langage en donne un clair témoignage: "Aussi, la terminologie se révèle-t-elle indispensable pour établir des définitions, proposer des équivalents, fonder les décisions d'aménagement toponymique... La nomenclature géographique doit être soumise au creuset épurateur de la recherche qui précède la normalisation" (J.-Y. Dugas, Stage des N.U., Québec 1988:22 et 23).

Cette recherche ne saurait se passer de l'expérience des linguistes en ce qui a trait particulièrement à l'étymologie, à la philologie (étude des textes), à l'histoire pertinente des entités en cause ainsi qu'à la terminologie au sens

strict. L'indispensabilité de la linguistique en toponymie dépasse évidemment l'identification des langues auxquelles les termes se rattachent.

Il serait également souhaitable que les linguistes eux-mêmes qui s'engagent en toponymie acquièrent des connaissances techniques; la géographie se présente alors comme fort utile dans la compréhension d'un grand nombre de termes composant les appellations.

Comme les meilleurs historiens, le toponymiste doit recourir aux documents de base, aux sources premières. Il faudrait donc éviter de s'en tenir en toute sécurité aux transcriptions, aux cartes dites historiques fabriquées depuis peu. Exemple: pour connaître le vocabulaire initial du peuplement seigneurial, il ne faut pas trop se fier aux **Cadastres abrégés des Seigneuries** (1863) qui ont largement privilégié le mot **concession** pour exprimer les rangées d'habitat (au détriment de **côte, rang** et autres appellations d'époque).

Il est essentiel aussi d'entretenir une distinction nette entre les formants toponymiques et les expressions métalinguistiques. Par exemple, après avoir constaté, sous le Régime français, la présence de trois côtes parallèles de peuplement, un chercheur a créé l'expression description de **côte triple**. Mais les documents du temps n'ont pas enregistré cette association de mots. Alors, le discours d'aujourd'hui doit bien faire voir que cet énoncé est récente. Il faut donc éviter de tomber dans l'achronie et inventer des constituants toponymiques qui n'ont jamais existé.

Descendre au niveau des acceptions du terme. C'est souvent un seul sens d'un mot de la langue commune qui possède tel trait, telle fonction. On ne peut considérer l'entité en bloc. **Concession** n'est pas synonyme de **rangée d'habitat** mais telle de ses acceptions l'est. Il faut donc beaucoup mieux connaître toutes les notions véhiculées par chaque entité.

Critères d'acceptabilité des localismes

Comment résoudre en toponymie, l'incompatibilité entre des localismes proposés et des entités issues de la langue standard? Il semble que le problème ne touche

qu'une minorité d'appellatifs.

a. Avoir bien compris le mot venu du parler populaire. De plus, une connaissance encyclopédique permet de le situer dans l'ensemble de la langue et d'évaluer le besoin que celle-ci peut en avoir.

b. Aucune concession grave à la qualité de la langue. Il faut enlever ce que Todorov appelait l'agrammatical; on n'a pu garder l' Île de l'Orléans. Une certaine tolérance pourrait être envisagée dans des cas d'une faible agrammaticalité mais d'une créativité certaine.

c. Accepter le principe des parlers régionaux (hors le niveau vulgaire). Ainsi, côte au sens d'"alignement de peuplement", en Nouvelle-France. L'évolution générale du français semble conduire à une certaine ouverture à l'égard des façons langagières des aires périphériques à l'Hexagone.

d. Se faire à la relativité de l'argument "usage", même si ce dernier constitue l'une des bases de la langue. "On ne saurait mettre sur le même plan tous les usages observés dans une société donnée" (Todorov, 1972:165). Dans les usages conflictuels, comment en choisir un par rapport à un autre? Il nous semble que des référents assez fragiles avaient poussé la Commission de toponymie à choisir Baie James plutôt que Baie de James (comme traduction du paléonyme d'origine James His Bay).

e. Dans les cas particulièrement ambigus, il ne faudrait pas se hâter de normaliser et d'imposer une locution. Avoir conscience de ce qu'il faut savoir avant d'agir constitue un bouclier protecteur. Pouvoir affirmer que l'on a consulté ne suffit pas en soi; évaluer le message fourni semble aussi impérieux.

f. Parfois, serait-il souhaitable d'admettre un double usage temporaire pour tenir compte des variétés différentes du langage utilisé. Il est probable qu'une dominance d'appellation se dégagera. Ainsi, après une période d'expressions parallèles, la Commission serait justifiée d'officialiser la locution gagnante. Cependant, le double usage est limité par l'objectif de diminuer la synonymie même passagère.

g. Nous ne recommandons pas d'utiliser plus d'une langue dans une expression, surtout lorsque les systèmes comprennent des règles d'écriture, un alphabet et des sons différents.

Bibliographie

Canada, **Principles and Procedures for Geographical Naming.** Ottawa, EMR, 1987, 22 p.

CEC, **Dictionnaire du français Plus.** Montréal, CEC, 1988, 1856 p. Notes de Claude Poirier sur les québécismes.

CTQ, **Guide toponymique du Québec. Politiques, principes et directives.** Québec, Gouvernement, 1987, 92 p. En collaboration.

CTQ, **Vocabulaire de terminologie géographique.** Québec, Commission, 1988, 47 p.

Conseil de la langue française, **La norme linguistique.** Québec, Gouvernement et Paris, Le Robert, 1983, 850 p. Textes colligés et présentés par E.Bédard et J.Maurais.

Dainville, F. de, **Le langage des géographes...1500-1800.** Paris, Picard, 1964, 384 p.

Dauzat, A., **La géographie linguistique.** Paris, Flammarion, 1944, 226 p.

Dorion H. et L.-E. Hamelin, De la toponymie traditionnelle à une choronymie totale. **Cahiers de géographie du Québec,** 20, 1966, pp. 195-211. Texte, colloque, Office de la langue française, 1966.

Dorion H. et Jean Poirier, **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux.** Québec, PUL, Choronome 6, 1975, 162 p.

Dubuc, R. et J.-C. Boulanger, **Régionalismes québécois usuels.** Paris, CILF, 1983, 227 p.

Ducrot O. et T. Todorov, **Dictionnaire... des sciences du langage.** Paris, Seuil, 1972, 468 p.

Dugas, J.-Y., La linguistique, une discipline indispensable à la toponymie **450 ans de noms de lieux français...** Québec, Commission de toponymie, 1986, pp. 138-145. Actes d'un colloque, 1984.

George, Pierre, **Dictionnaire de la géographie.** Paris, PUF, 1970, 448 p.

Girsterm, **Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie.** Québec, Université Laval, 1983, 551 p. En collaboration. Publication réalisée par D. Duquet-Picard. Actes d'un colloque, 1982.

Hamelin, L.-E., De la néologie en géographie. Exemples québécois. **Cahiers de géographie du Québec,** 48, 1975, pp. 429-459.

Rey, Alain, **La terminologie: noms et notions.** Paris, PUF, 1979, 128 p.

Rondeau, Guy, **Introduction à la terminologie.** Montréal, CEC, 1981, 227 p.

Stamp, D., **A Glossary of Geographical Terms.** London, Longmans, 1961, 539 p.

Union géographique internationale. Comptes rendus des derniers congrès.

Les toponymes parallèles

Jean Poirier

Dans la nomenclature de tous les pays du monde, une entité géographique se voit déterminer, dans la très grande majorité des cas, que par un seul nom géographique normalisé. La consultation des cartes, atlas et Répertoires toponymiques officiels des États rend compte de cette réalité.

Lors de la Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, en 1967, cette pratique de l'unicité, c'est-à-dire un nom pour un lieu, a été reconnu et a même fait l'objet d'une recommandation: l'organisme national chargé des noms géographiques tient compte de certains principes et pratiques dont "La nécessité d'éviter de donner plusieurs noms au même détail topographique"[1].

Mais il arrive, comme c'est le cas dans les régions multilingues, par exemple, que deux ou plusieurs toponymes, sur le plan national, déterminent un lieu ou un objet géographique du territoire. Ce fait s'appelle la toponymie parallèle. On utilise cette expression pour caractériser la situation de régions au niveau national, dont les accidents géographiques sont souvent désignés de deux ou plusieurs manières différentes selon la langue des habitants[2]. La toponymie parallèle et l'exonymie sont deux réalités différentes et cette dernière n'est pas impliquée ici. En effet, un exonyme est un "nom propre employé dans une certaine langue pour désigner un objet géographique situé à l'extérieur du territoire dans lequel cette langue a un statut officiel et différent dans la forme écrite en caractères latins du nom propre utilisé dans la ou les langues officielles du ter-

---

1. Nations Unies. **Conférence sur la normalisation des noms géographiques.** Genève, 4-22 septembre 1967. Volume I. Rapport de la Conférence, page 12.

2. Dorion, Henri et Jean Poirier. **Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux.** Choronoma 6, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1975, p. 105.

ritoire où l'objet géographique est situé."[3]

Il y a plusieurs types de toponymes parallèles. En 1987, le Comité permanent canadien des noms géographiques a distingué 15 types de toponymes parallèles, plus sur le plan synchronique que diachronique. En voici quelques types: les noms géographiques traduits se rapportant au toponyme officiel de référence; ceux dont l'écriture, au sens large, a fait l'objet d'une adaptation du toponyme officiel comme l'omission du générique; les noms de lieux abrégés; l'utilisation de chiffres au lieu de lettres; omission d'accents: deux noms parallèles n'ayant aucune origine commune, etc.

Le statut des toponymes parallèles, sur le plan national, peut être différent d'un État à l'autre. Dans des pays où plus d'une langue est parlée, les membres des divers groupes linguistiques emploient le plus souvent leurs propres toponymes pour caractériser les entités topographiques. En Suisse, par exemple, les régions linguistiques alémaniques et italiennes se servent des toponymes **GENF** et **GINEVRA** pour identifier la ville de **GENÈVE**, celle-ci étant bien entendu la forme originaire française. Ces trois noms ont un statut reconnu et officiel. Mais ce n'est pas dans tous les États multilingues que les diverses langues jouissent d'un statut officiel comme celui que l'on rencontre en Suisse.

Fréquemment, lorsqu'un groupe linguistique est dans une position dominante à cause de sa supériorité démographique ou socio-économique, c'est la langue de la majorité qui habituellement impose ses toponymes. En Hollande, observe F.J. Ormeling, jr[4], le nom de la capitale de la province de la Frise, région linguistique minoritaire habitée en majorité par des Frisons, est **LEEUWARDEN**, noms hollandais officiel. Le nom frison de cette ville capitale **LJOUWERT**, est

---

3. Nations Unies. **Glossaire N° 330/REV.2.** Département des Services de Conférence, Division de Traduction, Section de documentation, de référence et de terminologie, 24 July 1987, page 19.

4. Ormeling, F.J., Jr. **Minority Toponyms.** Group of Experts on Geographical Names, Twelfth Session, Geneva, 29 September-7 October 1986. Working Paper No 19, p.2.

utilisé localement seulement ainsi que dans l'administration interne dans cette région. De plus, le Répertoire toponymique officiel de la Hollande mentionne seulement le nom hollandais **LEEUWARDEN** pour cette capitale.

Autre exemple: au Royaume-Uni où les noms de lieux gallois qui caractérisent les toponymes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande du Nord ne sont pas donnés sur les cartes officielles. En pays de Galles, on ne peut même pas trouver le toponyme **ABERTAWE** (nom gallois) au lieu de **SWANSEA** (nom anglais), ni **CASNEWYDD**, à la place ou avec **NEWPORT**. Cependant, la présence des doubles noms est possible, sur les cartes aux grandes échelles (1: 25 000 et plus) ainsi que sur les cartes des Atlas également à de très grandes villes[5].

Également à sa Première Conférence de 1967[6], les Nations Unies ont aussi recommandé que dans les pays où il existe plus d'une langue, l'organisme national responsable "a) Détermine les noms géographiques dans chacune des langues officielles, et dans les autres langues selon qu'il conviendra; b) Indique clairement si les noms officiellement reconnus sont tous équivalents ou si tel ou tel nom a préséance sur les autres; c) Publie ces noms officiellement reconnus dans des cartes et des nomenclatures."

Les pratiques toponymiques qui ont actuellement cours au Canada tiennent compte des langues officielles dans une certaine mesure; cependant, les cartes fédérales les plus récentes n'indiquent pas uniformément les noms français et anglais des principales entités géographiques canadiennes. De plus, une liste de 81 entités d'intérêt pancanadien dont les noms sont bien connus dans les deux langues officielles a été établie; elle englobe tant les principales entités géographiques à l'intérieur et aux environs du Canada, que celles d'intérêt historique à l'échelle nationale. Les lignes directrices ne s'appliquent qu'aux cartes topographiques et marines du gouvernement fédéral. La double

---

5. United Kingdom. **National Standardization Treatment of Names in Multilingual Areas.** Fifth United Nations Conferences on the Standardization of Geographical Names. Montréal, 18-31 August 1987, E/CONF.79/INF/12.

6. Nations Unies. op. cit., page 12.

forme **Laurentides, Les/Laurentian Mountains** est un exemple de ces noms d'intérêt pancanadien accepté en 1983[7]. Ceux-ci sont à la fois des toponymes parallèles et des toponymes bilingues. On emploie ce dernier terme quelquefois pour désigner les noms utilisés parallèlement dans deux langues pour caractériser un même lieu: le **Saint-Laurent, Saint Lawrence River.**

Les formes toponymiques parallèles au Québec

Le traitement que la Commission de toponymie préconise pour les formes toponymiques parallèles doit tenir compte des normes qu'elle s'est données - et qui s'inspirent des recommandations des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques - et des articles de la **Charte de la langue française** portant sur la toponymie[8].

Pour diverses raisons, la question des formes toponymiques parallèles n'occupe toutefois pas, au Québec, l'avant-scène du dossier de la toponymie. D'un côté, en effet, la Commission prend soin d'évaluer l'usage des noms géographiques et d'utiliser cet usage comme guide principal de ses choix avant d'accorder sa sanction à des toponymes; ainsi se trouve diminuée la probabilité que ne s'élève une forme parallèle d'usage significatif en regard d'un nom officiel peu usité. De l'autre, la Commission ne considère pas comme une forme parallèle véritable un toponyme qui ne diffère de la forme officielle que par la traduction du générique. En cela, la Commission s'aligne derrière les Nations Unies qui ne reconnaissent pas comme un exonyme un nom qui ne diffère du nom officiel que par la traduction du générique (résolution 19 de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques de 1977). Or, la Commission considère les formes toponymiques parallèles comme des "exonymes intérieurs" ou "nationaux" dont il sied de limiter l'emploi, comme les Nations Unies l'ont recommandé pour

---

7. Conseil du Trésor du Canada. **Les langues officielles et les toponymes - application à la cartographie fédérale.** Ottawa, Canada, 1983. Circulaire no 1983-58.

8. Richard, Marc. **Types de formes toponymiques parallèles compatibles avec les politiques, principes et directives de la Commission de toponymie et avec le cadre législatif du Québec.** Extraits d'un document préparé pour la Commission de toponymie le 11 mai 1987.

les exonymes.

Deux autres raisons limitent, au Québec, la manifestation de formes toponymiques parallèles. Il s'agit, en premier lieu, du principe d'unicité de nom pour un lieu, d'où il découle que la Commission ne peut promouvoir l'utilisation d'une forme autre que celle qu'elle a officialisée. D'autre part, l'article 128 de la **Charte de la langue française** rend obligatoire l'utilisation exclusive de la nomenclature officielle en certaines circonstances.

Tenant compte de ce qui précède, l'utilisation de formes toponymiques parallèles se limiterait à deux cas:

1. l'adaptation de la nomenclature officielle au contexte de son utilisation;
2. l'emploi de variantes dans le domaine de la conservation des toponymes.

1. Suivant une interprétation en souplesse de l'article 128, l'adaptation de la nomenclature officielle au contexte de son utilisation apparaît praticable pour ce qui concerne l'abréviation, l'utilisation de la majuscule ou de la minuscule initiale du générique et l'écriture des chiffres. Il existe des règles d'écriture toponymiques qui, au Québec, balisent ces opérations. Au sens strict, les toponymes ainsi adaptés ne sont pas des noms qui diffèrent, dans leur essence, des noms officiels; c'est leur apparence graphique qui se trouve ajustée. L'expression "forme parallèle" permet d'englober à la fois les noms parallèles différents et les adaptations graphiques.

De son côté, la traduction du générique, même dans le corps d'un texte, ne peut constituer une forme d'adaptation acceptable de la nomenclature géographique québécoise, parce que la traduction du générique d'un toponyme fait du résultat un autre nom de lieu, selon la Commission de toponymie. Or, l'article 128 rend obligatoire l'utilisation exclusive des noms officiels, en certaines circonstances, d'où l'impossibilité d'emprunter la voie de la traduction des génériques au Québec. Quant aux circonstances que ne vise pas cet article, la Commission ne saurait y promouvoir l'emploi d'une nomenclature qui n'est pas officielle, liée qu'elle est par le respect de l'esprit de la Loi et du principe de l'unicité du nom officiel.

La Commission est d'avis que sa position est tout à fait compatible avec le bilinguisme de juxtaposition dominant qu'on retrouve, de facto, dans la nomenclature géographique de la Fédération canadienne, à savoir des génériques exclusivement unilingues, tantôt français, tantôt anglais, selon la province ou la région que l'on considère. Le Québec compte d'ailleurs lui-même plusieurs toponymes à génériques unilingues anglais. La réciproque est également vraie pour plusieurs provinces et territoires en regard de toponymes à génériques français.

2. L'emploi de variantes dans le domaine de la conservation des toponymes apparaît également compatible avec la législation québécoise. La Commission doit en effet procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux, selon l'article 125, paragraphe b) de la Charte. Une définition opératoire de la conservation reste toutefois à établir; elle devrait prévoir la présentation et la diffusion des formes toponymiques parallèles lorsque l'intérêt scientifique ou culturel le justifie. Puisque la Commission doit conserver les noms de lieux, il s'ensuit qu'elle doit les faire connaître à l'intérieur du domaine de la conservation, et de telle manière que les formes toponymiques parallèles ne puissent être perçues comme des formes concurrentes des noms officiels ni comme des toponymes dotés d'un statut officieux ou quasi officiel.

En matière de conservation, les circonstances de présentation et de diffusion des formes toponymiques parallèles qui présentent un intérêt scientifique ou culturel pourraient être les suivantes:

a) Archives

Fichiers manuels ou informatiques, microfilms, microfiches, enregistrements sonores, films, documents écrits, bref toutes les ressources possibles de l'archivistique moderne.

b) Répertoires ou dictionnaires toponymiques de la Commission de toponymie

. **Répertoire toponymique du Québec;**
. répertoires de nomenclatures sectorielles: nomenclature exhaustive d'un groupe linguistique particulier, corpus de toponymes historiques, etc.;
. dictionnaires toponymiques.

c) Documents à caractère scientifique

Documents préparés par la Commission de toponymie ou par d'autres organismes publics ou parapublics et dont la démarche scientifique requiert intrinsèquement la présentation de formes toponymiques parallèles sur divers supports d'information. Entre autres domaines, cette catégorie inclut les recherches historiques, linguistiques et géographiques.

d) Documents à caractère culturel

Documents préparés par la Commission de toponymie ou par d'autres organismes publics ou parapublics destinés avant tout à favoriser la viabilité de la culture de communautés d'identité précaire.

N.B.- Les documents de confection contemporaine qui présentent des formes toponymiques parallèles à des fins de conservation devraient signaler que ces toponymes ne sont pas officiels et, lorsque les circonstances s'y prêtent ou le commandent (le cas des répertoires toponymiques), orienter l'usager vers les noms officiels.

L'odonymie

Marcel Fourcaudot

1. La problématique des noms de voies de communication

Un inventaire partiel des dénominations de voies de communication réalisé il y a déjà 10 ans, a permis de constater qu'au Québec l'organisation de ces dénominations était dans un état chaotique. Cet état ponctuel odonymique originait alors des habitudes administratives ou culturelles de chacun, comme si la capacité dénominative existait sans règles ou sans critères et était sortie dans des modes aléatoires au gré de l'imagination des promoteurs et des administrateurs ou de chaque personne.

Toutes choses égales par ailleurs et à la mesure de l'évolution ou de l'accroissement du territoire urbain ou rural, la désignation odonymique se dégradait au point qu'elle ne tenait plus compte des réalités physiques auxquelles elle référait. Alors apparurent la redondance dénominative (homonymie), l'inadéquation des génériques par rapport aux réalités observées, les dénominations différentes pour une même voie et l'incohérence des systèmes odonymiques établis.

D'une manière toute aussi évidente, les systèmes référentiels ou de diffusion deviennent alors contradictoires: cartes routières, plaques de rue, annuaires téléphoniques et plans cadastraux ne renvoyaient plus aux mêmes dénominations tout en référant aux mêmes réalités (2 noms pour la même voie)[1]. De plus, les génériques utilisés (rue, boulevard, place, carré, avenue, etc.) n'apparaissent pas maintenir une signification précise ou constante contrairement aux spécifiques dont le caractère référentiel culturel s'avère plus stable.

Question: Quelle est la situation actuelle, diachronique ou synchronique, de l'odonymie dans vos pays respectifs ?

---

[1] Christian Bonnelly, **L'odonymie: un élément fondamental en cartographie urbaine.**

1.1 Historique

L'intérêt de la Commission de géographie pour l'odonymie se fit remarquer sporadiquement entre 1912 et 1977 par la cueillette de quelque 4 000 odonymes. Cette action importante pour l'époque fut quelque peu modeste du point de vue analytique puisque la fonction d'officialisation et de normalisation dudit organisme ne s'appliquait pas encore spécifiquement à l'odonymie.

De 1977 à 1981, commença l'inventaire systématique de l'odonymie du milieu rural; ainsi, 17 000 noms de voies de communication furent inventoriés par la Commission de toponymie (nouvellement créée)[2]. Ce projet odonymique avait été activé et même avivé par plusieurs organismes privés ou publiques qui d'ores et déjà constataient une situation d'ambiguïté et de confusion dans l'identification des voies de communication. Dès lors, le mandat renforcé d'officialiser et de normaliser la terminologie géographique attribué à la Commission aida subséquemment la réalisation du projet d'analyse odonymique pour l'ensemble des municipalités (communes) du Québec. Au moment où je vous parle, 95% du territoire odonymique municipal (communal) a fait au moins l'objet d'une première analyse odonymique.

Liée à son devoir de fixer les critères de choix et les règles d'écriture dont nous vous entretiendrons succintement et ultérieurement, la Commission de toponymie a pu permettre la réalisation d'une banque informatisée d'odonymes conformément à son statut d'organisme normalisateur et à son rôle d'acteur privilégié dans l'évolution de la terminologie géographique ponctuelle ou spécifique.

Question: Existe-t-il un questionnement sur l'odonymie dans votre pays? Si oui, quelle en est la caractéristique la plus marquante ?

1.2 Définition

Selon le **Guide odonymique du Québec**, il s'agit d'une "Branche de la toponymie qui a pour objet la dénomination des voies de communication et l'étude des odony-

[2] Christian Bonnelly, **L'odonymie: un élément fondamental en cartographie urbaine.**

mes". Ces derniers constituent des noms de lieux qui désignent ou déterminent des voies de communication. Par delà la définition, l'existence même de cette facette de la toponymie correspond au besoin qu'ont beaucoup de sociétés organisées de structurer géographiquement l'orientation des personnes qui les composent dans un espace vital et cela tant en milieu rural qu'urbain[3]. Cependant, il faut aussi accorder à la compréhension ou au contenu de cette définition que le rôle d'un nom de lieu ou d'une dénomination de voie de communication consiste à témoigner de la vivacité du patrimoine culturel et historique d'une société malgré des points de vue urbanistiques ou géographiques exprimés comme besoins primaires ou essentiels. L'origine de l'odonymie fut, quant à Bernard Stéphane et son **Dictionnaire des noms de rues** [4] d'abord orale et la référence univoque à l'odonyme écrit fut l'aboutissement d'un consensus afin de particulariser et d'uniformiser l'orientation ou tout déplacement sur un territoire donné.

Est-ce que ce consensus est présent dans vos communautés distinctes ?

1.3 Un modèle sémiotique acquis

L'odonymie, permettez-moi de le croire, réfère dans sa réalité linguistique à la vie des signes au sein d'une société. Pour une compréhension plus spécifique ou particularisante du toponyme ou de l'odonyme dans ce contexte, je vous réfère à l'exposé de monsieur Jean-Yves Dugas intitulé "La nature de la toponymie" dans lequel l'individuation sémiotique est définie et expliquée suffisamment pour comprendre le modèle odonymique proposé que je considère comme une acquisition inconsciente chez la personne en contexte odonymique ou un automatisme rapidement acquis.

---

3 Marcel Fourcaudot, **L'odonymie à l'écoute des municipalités.**

4 Bernard Stéphane, **Le dictionnaire des noms de rues.**

Alors, comment s'élabore le processus mental dans la création d'une dénomination odonymique ? Pour une compréhension simplifiée, acceptons que l'odonyme puisse constituer un équivalent du signe linguistique[5] (phénomène perceptible qui en fait saisir un autre qui ne l'est pas immédiatement). Il faut être capable à ce moment-là et simultanément de différencier l'écart conceptuel possible entre le générique et le type d'entité[6]. Précisons notre pensée en disant que le générique et le spécifique (parties constituantes de l'odonyme) permettent de découvrir mentalement la fonction de l'odonyme en tant que signifiant et signifié.

Ainsi, le message graphique transmet d'une manière définitoire les réalités techniques et culturelles. Nous retenons conséquemment trois moments de perception dans la compréhension d'un odonyme; c'est à l'aide du triangle sémiotique imaginé par Odgen et Richards[7] que j'essaierai de fixer toute la compréhension et l'extension de sens que peuvent contenir les odonymes.

---

5 Jean Dubois et al., **Dictionnaire de linguistique.**

6 Marcel Fourcaudot, **Une nouvelle approche de l'odonymie à la Commission de toponymie.**

7 Jean Dubois et al., **Dictionnaire linguistique.**

ODONYME = Signe linguistique

1. **signifié:** message physique représenté mentalement, i.e. le concept, la notion.

2. **signifiant:** image phonique réunissant le générique et le spécifique ou la réalité technique et culturelle.

3. **référent:** la réalité physique ou topographique correspondant à l'entité.

Correspondance du triangle sémiotique

Ex. Rue de la Rivière
Boulevard de la Rivière-du-Sud

1. Les messages physiques représentés mentalement exprimant l'idée d'une rue ou d'un boulevard.

2. Images phoniques (accoustique) différentes **signifiant** le "Boulevard A ou la Rue B ".

3 Réalités référées; telle rue ou tel boulevard au lieu des autres réalités.

Question: Quelle(s) différence(s) faites-vous, ou feriez-vous entre la réalité et l'odonyme ?

2. Officialisation et normalisation en odonymie

L'intérêt explicite d'un organisme pour officialiser l'odonymie diffusée consiste à en vérifier l'inventaire et l'analyse afin que toutes les dénominations de la nomenclature officielle soient le reflet le plus fidèle possible de la réalité. Cette finalité ne peut être atteinte que dans la mesure où il y a élaboration de critères de choix ou de règles d'écriture qui permettent d'en arriver à l'uniformité des repères dénominatifs. Il devrait y avoir peu de place pour le subjectivisme malgré l'existence concrète du relativisme culturel inhérent à la communauté ou à chaque personne.

Le 24 juillet 1985 fut élaboré un projet[8] de règlement sur les noms de voies de communication dont le texte adapté à une réalité particulière peut servir de modèle en son genre sans toutefois généraliser pour toutes vos réalités odonymiques qui peuvent être davantage particularisantes ou généralisantes le cas échéant. La normalisation appliquée à l'ensemble d'un territoire permet l'acte d'officialisation, c'est-à-dire l'accréditation du caractère officiel d'un odonyme, le tout chapeauté par un organisme dûment autorisé; cette situation constitue la consécration ou la réalisation d'un rêve dont parlait monsieur Henri Dorion pendant la "Troisième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques en 1977: Un lieu, un nom, une forme". L'officialisation, pour un État donné, corrobore la capacité ou la possibilité d'élaborer un consensus par la mise en application de règles et de critères établis.

---

[8] Gazette officielle du Québec, **Projet de règlement. Noms de voies de communications.**

Questions: Selon vos contextes géographiques et socio-politiques, la normalisation conduisant à l'officialisation est-elle une réalité ?

Sinon, la cause est-elle ?

a) subjective ?
   - linguistique (morphologie etc.)
   - aires linguistiques différenciées
   - homonymie et redoublement

b) subjective ?
   - contexte culturel diversifié
   - contexte social
   - contexte politique

Projet de règlement

Charte de la langue française
(L.R.Q. chapitre C-11)

Noms de voies de communications

Le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française donne avis par les présentes, conformément à l'article 94 de la Charte, que la Commission de toponymie a adopté, en vertu des articles 125, paragraphe *c* et 126, paragraphes *b* et *d*, de la Charte, le règlement sur les noms de voies de communications dont le texte apparaît ci-dessous.

Conformément à l'article 94 de la Charte, ce règlement sera soumis à l'approbation du gouvernement à l'expiration d'une période d'au moins 60 jours suivant la date de la présente publication.

Le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française,
GÉRALD GODIN

Règlement sur les noms de voies de communication

Charte de la langue française
(L.R.Q., chapitre C-11, a. 126, par. *b*)

SECTION I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

« générique » la partie d'un odonyme qui identifie de façon générale la nature d'une voie de communication;

« odonyme » le nom de lieu qui désigne une voie de communication;

« officialisation » la déclaration du caractère officiel d'un odonyme choisi ou approuvé par la Commission de toponymie en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* avec les effets prévus à l'article 128 de la Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11);

« spécifique » la partie d'un odonyme qui identifie de façon particulière une voie de communication.

2. Le présent règlement ne s'applique qu'à des fins d'officialisation d'un odonyme par la Commission.

3. Sous réserve de l'article 22.1 de la Charte de la langue française, pour être officialisé par la Commission, un odonyme doit être conforme aux critères de choix et aux règles d'écriture prévus au présent règlement.

4. Lorsqu'un odonyme n'est pas conforme au présent règlement, la Commission indique à l'organisme intéressé les raisons qui empêchent son officialisation et lui suggère, le cas échéant, les modifications qui le rendraient conforme.

5. La Commission peut, à la requête d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens qui lui soumettent un mémoire à cette fin, adresser à un organisme municipal, après l'avoir consulté, une recommandation portant sur les changements à apporter à l'odonymie municipale.

6. Dans l'application du présent règlement, la Commission tient compte de l'usage populaire et de la valeur patrimoniale, culturelle ou historique des odonymes étudiés en vue de l'officialisation.

SECTION II
CRITÈRES DE CHOIX ET RÈGLES D'ÉCRITURE

7. Un odonyme comporte un générique, et un seul.

8. Le générique est en français.

9. Un point cardinal faisant partie d'un odonyme, et le qualifiant dans son ensemble, est en français.

10. La position du générique dans un odonyme doit être conforme à l'usage du français.

11. La Commission n'officialise qu'un seul nom pour une voie de communication ou pour chacun de ses tronçons.

12. Les noms de personnes vivantes, ou décédées depuis moins d'un an, ne peuvent faire partie d'un odonyme.

13. Le nom d'une entreprise peut faire partie d'un odonyme lorsque celui-ci désigne une voie de communication située dans le voisinage immédiat de cette entreprise.

14. Dans le cas d'une désignation odonymique utilisant le système numéral, seule la forme ordinale est employée.

15. Le générique ne prend la majuscule que s'il est placé au début d'un odonyme, ou immédiatement devant un point cardinal constituant le dernier élément de l'odonyme.

16. Le spécifique prend la majuscule, ainsi que chacun de ses éléments s'il est composé.

17. Les articles et particules de liaison prennent la minuscule, à moins qu'ils ne paraissent au début d'un odonyme ou qu'ils ne fassent partie d'un patronyme.

18. Les accents et autres signes diacritiques doivent apparaître aussi bien sur les majuscules que sur les minuscules.

19. Le spécifique n'est pas lié au générique par un trait d'union.

20. Le trait d'union doit apparaître entre les éléments du spécifique. Toutefois, un article ou une particule de liaison placés en tête du spécifique ne sont pas suivis d'un trait d'union.

Dans un odonyme dont le spéficique est entièrement de langue anglaise, amérindienne ou inuit, le trait d'union ne doit apparaître que si l'élément spécifique provient lui-même de termes ou de toponymes qui en comportent déjà ou s'il constitue la désignation d'une personne.

21. Les éléments d'un patronyme ne sont pas liés entre eux par un trait d'union, sauf s'ils en comportent déjà un.

22. Un point cardinal qualifiant l'ensemble d'un odonyme n'est pas précédé ni suivi d'un trait d'union.

23. Lorsqu'un nombre ordinal ou cardinal fait partie du spécifique, il est rédigé en toutes lettres, sauf si les règles de l'usage exigent le recours à des chiffres arabes ou à des chiffres romains.

SECTION III
DISPOSITION FINALE

24. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, accompagné d'un avis signalant la date de son approbation par le gouvernement.

7326

2.1 Étapes de l'officialisation

Tenant compte des pouvoirs juridictionnels ou des compétences en cause et afin de consacrer l'usage comme point de départ d'un analyse adoptant des critères et des règles précises, nous avons cru essentiel d'inventorier les noms de voies de communication à partir de sources différentes: plans municipaux (communaux), plan provenant d'organisme de l'État central et enfin une vérification de l'usage local à l'aide de personnes de l'administration locale.

- L'analyse des documents s'ensuivra en fonction d'une présentation globale à un comité de spécialistes constitué des "Membres de la Commission" qui font une première étude des dossiers. Alors, un premier avis favorable est émis pour les noms présentés si les "Membres" entérinent les recommandations des spécialistes. Si les noms ne sont pas retenus, des propositions de remplacement seront présentées à la municipalité (commune) visée.

- La réponse municipale (communale) (par règlement ou par résolution) aux suggestions de l'organisme mandaté ou accrédité entraîne une dernière vérification des noms de voies de communication avant qu'ils ne reçoivent la sanction ou la ratification finale prévue par la loi. Les noms non certifiés ne pourront bénéficier de la diffusion élargie des supports cartographiques des organismes privés ou étatiques qui s'y réfèrent.

Question: Selon vos contextes géographiques, est-il nécessaire de procéder en deux étapes distinctes ?

2.1.1 Les outils de la normalisation:

Critères de choix

Essentiellement constitués de normes générales, ils forment un ensemble de principes d'encadrement toponymique. Par exemple, l'unicité d'un nom de lieu et la consécration de l'usage courant ou dominant sont identifiés comme des notions fondamentales en odonymie. Le **Guide odonymique du Québec**, qui vous a été remis, présente d'une manière éloquente les critères de choix de la Commission aux pages

13 à 21 et en voici l'énoncé des titres:

- Unicité d'un nom de lieu
- Usage
- Langue de l'élément générique
- Langue de l'élément spécifique
- Présence et unicité du générique
- Utilisation de génériques conformes (voir l'exemple)
- Exclusion des noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an.

Question: Quelle importance accorderiez-vous aux critères ou aux règles dans votre contexte ?

Ex.: conformité du générique "place" par rapport à 10 schémas types de la cartographie municipale du Québec.

CONFORMITÉ DU GÉNÉRIQUE « PLACE »

figure a)

figure b)

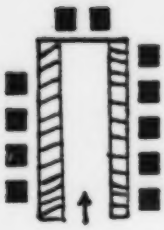

figure c)

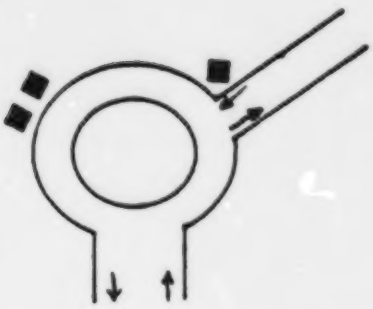

figure d)

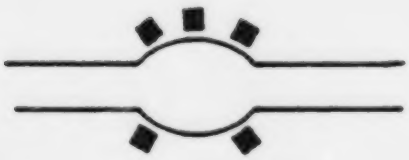

figure e)

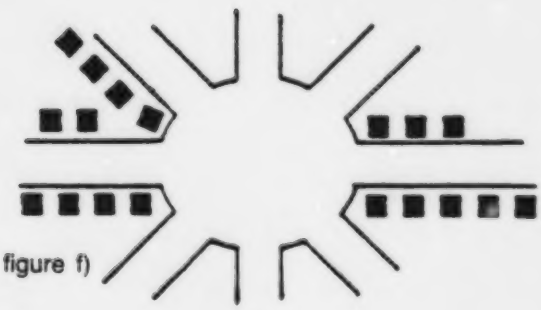

figure f)

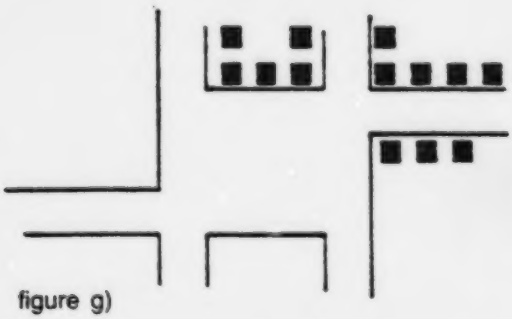

figure g)

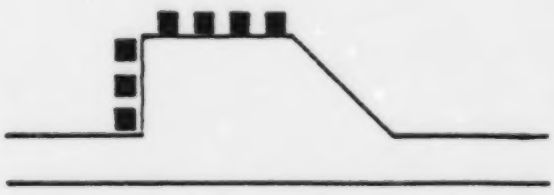

figure h)

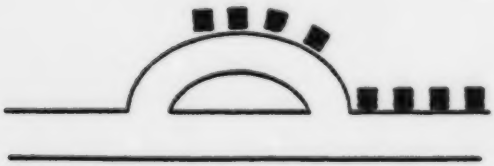

figure i)

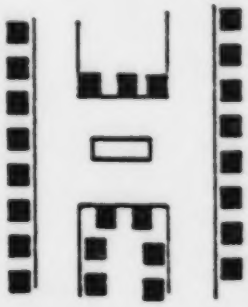

figure j)

2.1.2 Les outils de la normalisation (suite)

Règles d'écritures

Afin de permettre une compréhension univoque pour toute dénomination odonymique, ces règles peuvent être associées ou comparées au contenu d'un code à la fois syntaxique, typographique et grammatical. Ce contenu est même adapté à la manière de constituer un odonyme généralement formé d'une partie générique et d'une partie spécifique. Le " **Guide odonymique du Québec** "[1], aux pages 26 à 33, contient l'explication exhaustive de ces règles confinées juridiquement au modèle linguistique français.

Vous trouverez, à la page suivante, l'explication et le déroulement pratique de l'application d'une règle d'écriture davantage universelle dans sa compréhension et dans son extension selon le contexte linguistique: l'abréviation.

Question: Feriez-vous ou faites-vous théoriquement les mêmes distinctions entre règles et critères?

1 Commission de toponymie. **Guide odonymique du Québec**, page 26.

4. RÈGLES D'ÉCRITURE[1]

4.1 Abréviations

Il est de règle de ne pas abréger les odonymes dans le corps d'un texte.

En ce qui concerne les affiches, les cartes, les graphiques, les index, les listes et les panneaux de signalisation, la Commission de toponymie considère que l'on peut utiliser des abréviations lorsque l'espace disponible n'est pas suffisant pour l'inscription odonymique intégrale. On tient compte de la séquence suivante:

4.1.1 La générique de l'odonyme est le premier élément qu'on abrège.

La section 11.5 présente la liste des termes géographiques et de leurs abréviations, acronymes et sigles correspondants.

Si l'abréviation du générique n'est pas suffisante pour le besoin d'espace de l'utilisateur, on procède alors à l'abréviation des constituants de l'élément spécifique, dans cet ordre:

4.1.2 St, Ste et N.-D. seront les abréviations respectives de Saint, Sainte et Notre-Dame, peu importe la position de ces termes dans le spécifique et pourvu qu'ils n'en constituent pas le seul élément. On respectera toutefois les formes usuelles des noms de personnes.

4.1.3 Les points cardinaux simples et composés seront abrégés ainsi:

Nord	: N	Nord Est	: N.E.
Sud	: S	Nord Ouest	: N.O.
Est	: E	Sud Est	: S.E.
Ouest	: O	Sud Ouest	: S.O.

4.1.4 On peut abréger les termes géographiques compris à l'intérieur de l'élément spécifique. On utilise également pour ce faire la liste des termes géographiques de la section 11.5.

4.1.5 On peut abréger certains titres honorifiques ou de fonction.

Exemples:	Capitaine	: Cap.	Générale	:	Gén.
	Cardinal	: Card.	Madame	:	Mme
	Chanoine	: Chan.	Monseigneur	:	Mgr
	Colonel	: Col.	Monsieur	:	M.
	Docteur	: Dr.	Président	:	Prés.

4.1.6 On peut abréger certains prénoms composés.

[1] Tiré du **Guide odonymique du Québec**

4.1.7 Enfin, dans le cas d'une désignation d'une voie de communication établie d'après le système numéral, on peut remplacer la forme ordinale exprimée en toutes lettres par la forme ordinale chiffrée. On utilise alors les symboles suivants placés de préférence en position supérieure:

1er: Premier 2e Deuxième
1re: Première

Note: Les cartes, les index, les graphiques et les listes devraient présenter à un endroit approprié la liste des abréviations et leurs formes complètes correspondantes.

Exemple 1: Boulevard Saint-Jean-Baptiste Ouest (33 caractères)

1re étape: Boul. Saint-Jean-Baptiste Ouest (29 caractères)
2e étape: Boul. St-Jean-Baptiste Ouest (26 caractères)
3e étape: Boul. St-Jean-Baptiste O. (23 caractères)
4e étape: Boul. St-J.-Baptiste O. (21 caractères)

On ne devrait pas abréger au delà de cette quatrième étape, car il importe de préserver le mieux possible le contenu du message de l'odonyme, lequel devient de moins en moins transparent au fur et à mesure que l'on ampute l'odonyme de caractères. À cet égard, La forme Boul. St-J.-B.-O. ne saurait être déchiffrée que difficilement et ne devrait pas être utilisée.

Exemple 2: Route du Deuxième-Rang-Saint-Augustin (35 caractères)

1re étape: Rte du Deuxième-Rang-Saint-Augustin (33 caractères)
2e étape: Rte du Deuxième-Rang-St-Augustin (30 caractères)
3e étape: Rte du Deuxième-Rg-St-Augustin (28 caractères)
4e étape: Rte du 2e-Rg-St-Augustin (22 caractères)

2.2 Traitement des données odonymiques

2.2.1 Inventaire et analyse

Le dépouillement systématique de tout support cartographique urbain ou rural, peu importe l'échelle numérique, permet seul de cueillir rapidement des données odonymiques. Cependant, l'évaluation sur place, des réalités odonymiques diminue la marge subjective dans le constat de l'évaluation ou de la correspondance dénominative. Enfin, par des échanges téléphoniques spécifiques avec les interlocuteurs des municipalités (communes) il est possible d'ajuster les corrections de la normalisation aux réalités fixées par les us et coutumes.

Une fois la cueillette terminée, chaque dénomination est comparée à la réalité de chacune des voies de communication analysées: évaluation des parties générique et spécifique de l'odonyme. Les traits toponymiques propres à la voie et rattachés au générique sont évalués en fonction des définitions normalisées qui tiennent compte des aspects terminologiques et toponymiques comparés à la réalité. Dans la mesure du possible et selon l'usage en cours, le principe de la continuité dénominative pour l'identification d'une voie est retenu et dans le cas où il y a mitoyenneté, c'est-à-dire partage de la voie sur un territoire contigu, il est nécessaire, pour ne pas dire essentiel, qu'un organisme comme la Commission en vienne à une entente avec les municipalités visées par le partage de territoire.

Question: Comment percevez-vous la réalisation d'un tel inventaire odonymique ?

2.2.2 Le générique

Ce terme désigne la partie de l'odonyme qui permet de reconnaître de façon générale la nature d'une voie de communication; en voici quelques exemples d'usage courant sur les territoires inventoriés par la Commission de toponymie: rue, chemin, boulevard, avenue, sentier, promenade, etc. Il faut se souvenir qu'ici comme ailleurs la nature d'une voie prend de l'importance selon son contexte (rural ou urbain) selon sa dimension (emprise, ou d'autres aspects techniques) et selon sa fonction (tourisme, loisir, sécurité, transport, etc.) L'absence de "générique" dans l'odonyme provoque et permet l'abstraction ou le rejet d'une

partie terminologiquement et toponymiquement essentielle (c'est-à-dire la plus concrète) dans la dénomination de la réalité odonymique. Les conséquences de l'absence d'un générique (sur les cartes, dans l'affichage odonymique) s'expriment par l'imprécision de l'adressage, par l'ambiguïté de l'orientation dans les grands milieux urbains et plus directement par une source de problèmes diversifiés au niveau de la sécurité publique (service d'ambulance et les services de secours contre les incendies etc.) Par contre, la normalisation des génériques en restreint l'étendue des points de vue toponymique et terminologique; cela signifie qu'il faut faire attention à la différence exprimée soit par la nature de la voie ou par la notion véhiculée par l'usage:

Générique/entité (réalité)

A

GÉNÉRIQUE	ENTITÉ (réalité)

Ex.: chemin Sainte-Foy — Rue

Explication: Réalisme de la notion référant à un usage historique: le générique "Chemin" est acceptable.

B

GÉNÉRIQUE	ENTITÉ (réalité)

Ex.: Côte d'Abraham — Côte, rue

Explication: Le générique "côte" est acceptable des points de vue terminologique et toponymique parce qu'il y a superposition possible et acceptable des entités (réalités); dans l'exemple "B" la réalité (entité) "rue" se superpose à l'entité toponymique "coteau" pour récupérer le générique toponymique "côte" ainsi dénommé en odonymie.

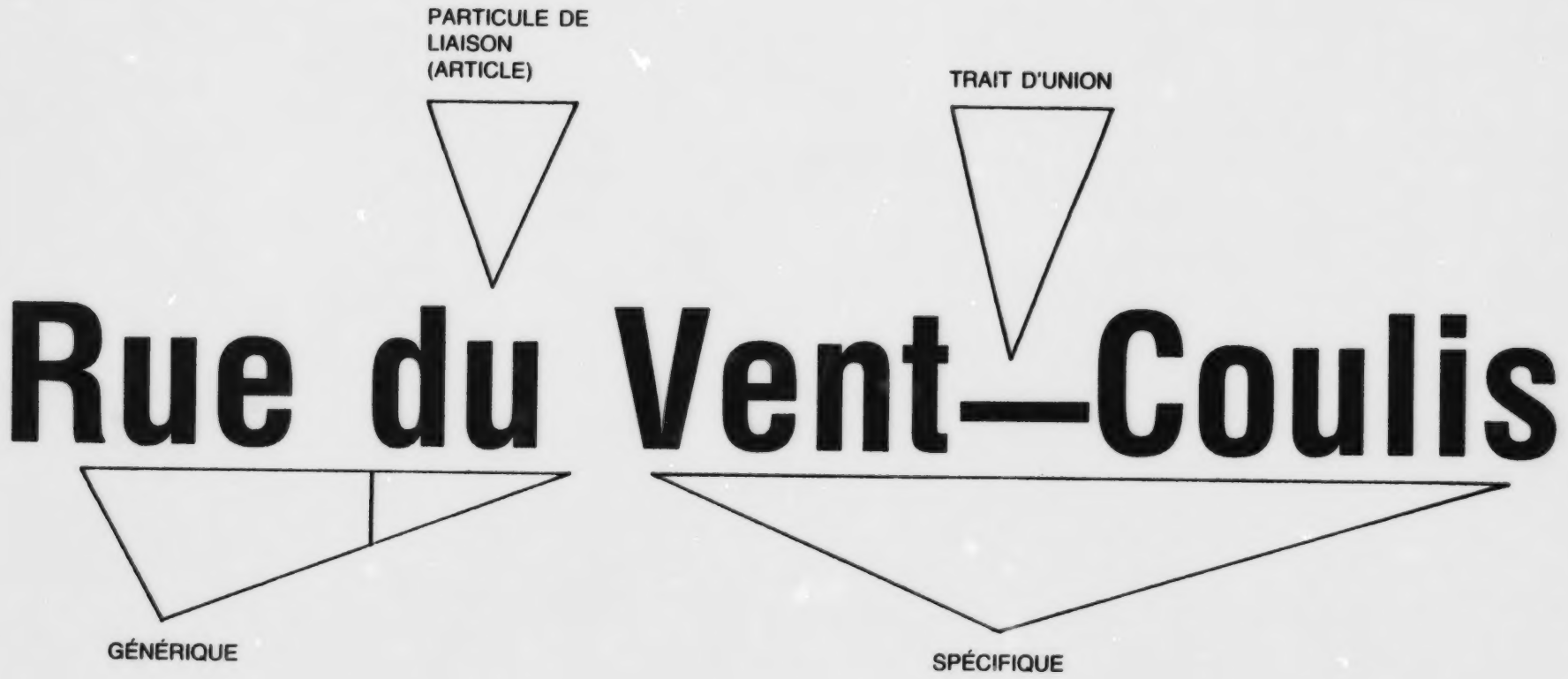
PARTICULE DE
LIAISON
(ARTICLE)
TRAIT D'UNION
Rue du Vent—Coulis
GÉNÉRIQUE
SPÉCIFIQUE

2.2.3 Le spécifique

Il s'agit de la partie de l'odonyme qui particularise la nature générale de la voie de communication. C'est à cette partie de la dénomination qu'est intégré le contenu culturel, c'est-à-dire les points de vue historique, ethnologique, toponymique et linguistique de l'aspect référentiel. En somme, le spécifique permet de déterminer les qualités d'une réalité odonymique par rapport à une autre (une rue X par rapport à une rue Y); la partie spécifique peut alors viser l'ordonnancement (1re ou 3e Avenue), l'histoire (rue du 24-Juin), de la culture ou de la langue (rue du Bûcheron ou rue Lumberjack). Afin d'éviter les formes banales comme spécifique, la Commission suggère aux intervenants municipaux d'utiliser des termes relevant des valeurs patrimoniales, historiques et culturelles.

Ainsi, il faut donc retenir et toujours répéter que si le **générique** situe la réalité selon la nature de la voie, le **spécifique** en détermine la qualité référentielle:

Ex.: Rue du **Vent-Coulis**

2.2.4 Liens syntaxiques ou toponymiques

Ce titre ne doit évoquer dans votre esprit qu'un exemple particulier des liens possibles qui existent entre le générique et le spécifique ou entre les éléments du spécifique. Le français et l'anglais jouissant d'un statut juridique défini ou particulier, selon une loi provinciale, l'odonymie y afférente subit une influence administrative et technique proportionnelle à l'acceptation et l'évolution de l'usage.

Rapidement, dans la francophonie par exemple, le trait d'union s'est imposé entre les constituants de l'élément spécifique à moins qu'il y ait exception d'usage:

Rue des Deux-Moulins
Chemin de la Côte-Saint-Luc
Avenue Henry-Purcell
Boulevard Blue Mountain (langue générale n'en comportant point à l'origine)

Les articles en français ou les particules de liaison constituent des outils importants de la normalisation odonymique et prennent une place signifiante ou déterminante essentielle entre le générique et le spécifique de l'odonyme. Je vous souligne comme exemple type l'utilisation de la préposition "de".

S'il s'agit d'une référence patronymique nobiliaire, la première lettre de la préposition sera en caractère "majuscule dit haut de casse" comme dans l'exemple suivant:

Rue De Marillac

(en référence à Michel de Marillac, homme d'état français né à Paris et ayant vécu entre 1563 et 1632).

Rue De Marillac

Rue de Marillac

Si la préposition "De" était écrite avec un "d" minuscule, il faudrait alors comprendre que l'odonyme suivant:

Rue de Marillac

réfère à un nom de lieu identifiant une ancienne commune de France.

L'utilisation des articles et particules de liaison sera toujours problématique avec les formes patronymiques dans la mesure ou l'usage consacre une différence d'utilisation ou encore dans la mesure ou les contacts interlinguistiques confirment la règle de l'apposition qui est d'un usage ou d'un comportement syntaxique pour le moins teinté de subjectivité qu'il est difficile de définir.

EX.:

Rue London	au lieu de	Rue de London
Rue Sherbrooke	au lieu de	Rue de Sherbrooke

(abstraction faite de la référence patronymique)

La justification de l'origine patronymique d'un nom utilisé comme toponyme permettrait et consacrerait dans l'usage odonymique l'élision de la particule de liaison "de" comme un automatisme culturel acquis que les onomasticiens auront un jour "éclairé" afin que les odonymistes puissent en justifier le pour ou le contre à la postérité et surtout d'en rendre uniforme l'affichage correspondant.

2.3 Le **"Guide odonymique du Québec"**

C'est le document à couverture grise dont le titre est inscrit en jaune. Ce guide fait partie de la documentation générale qui vous a été remise au début du stage de formation.

Le but et la nature de ce document n'ont de raison d'être que l'aboutissement des négociations devant mener à la normalisation et à l'officialisation de tous les odonymes inventoriés du Québec. Le suivi de cette tâche n'aura point de cesse

dans la mesure où les territoires urbains ou ruraux se développent, se restructurent et évoluent.

Cet outil de travail constitue un moyen terme, une synthèse des connaissances toponymiques appliquées à l'odonymie qui permettent aux organismes municipaux ainsi qu'aux odonymistes de la Commission de faire converger leurs analyses de la réalité eu égard à la langue française et à la loi qui la régit ainsi qu'aux autres lois constituant les organismes sus-mentionnés.

En plus de contenir les critères de choix et les règles d'écriture appropriés à la graphie et à la composition de toutes les dénominations odonymiques, ce document comprend les définitions normalisées des génériques retenus par la Commission, un bref aperçu de systèmes de dénominations odonymiques en usage au Québec et quelques sujets connexes à l'odonymie dont la description apparaît clairement à la table des matières dudit document.

Ce guide supplée partiellement à la nécessité d'une méthodologie d'analyse odonymique sujette aux aléas particuliers ou inhérents à chaque territoire municipalisé, aux usages référentiels diversifiés, c'est-à-dire à la différence marquée entre le générique et l'entité (réalité) consacrée par l'usage; et enfin, il faut aussi tenir compte de la dualité du processus de négociation mettant en contact un organisme normalisateur et un organisme-client regroupant des personnes élues réunies au sein d'une entité juridique et administrative. Ce guide, réunion de connaissances autant théoriques que pratiques, réfère aussi à la numérotation d'immeubles qui, de plus en plus, fait partie d'un usage intégré administrativement à la dénomination des voies de communication. Enfin, permettez-moi de vous souligner une réalisation originale, c'est-à-dire le " **Guide odonymique de Douala** " qui correspond bien à la possibilité d'extraire du contenu du guide québécois, les données applicables à nos réalités géographiques.[1]

---

1 Denis Tremblay, **Guide odonymique de Douala**. A.C.D.I. Assistance technique à la communauté urbaine de Douala. Douala, 1987-1988.

3. Importance du corpus odonymique et son positionnement synchronique et diachronique

Le présent chapitre n'a de valeur que dans la mesure ou le constat odonymique est interprété diachroniquement et qu'il permette d'en déduire la continuité d'un suivi technique évolutif autant par son contenu que par les intervenants ou les acteurs qui en sont les décideurs.

Le tableau A (État d'avancement régional du projet odonymique municipal de 1982 à 1988) nous permet de constater le nombre décroissant d'organismes municipaux de mars 1982 à mars 1988 et une concentration de ces entités dans les grandes régions de Montréal (06) et de Québec (03). Les ententes globales qui correspondent à l'odonymie agréée furent réalisées et acceptées, toutes choses égales par ailleurs, d'une manière équivalente en milieu urbain comme en périphérie ou dans les régions plus éloignées de la zone côtière et de la plaine du fleuve Saint-Laurent et ce, à l'exception du Nouveau-Québec: région dont l'analyse odonymique n'est pas entreprise.

Pendant la période sus-mentionnée, 59,3% des municipalités (communes) ont répondu et collaboré à l'officialisation de leur odonymie de sorte qu'actuellement plus de 57 750 odonymes ont été analysés selon un nombre prévisible dépassant les 100 000 odonymes pour des raisons de croissance du territoire développé et habité.

Le tableau B situe l'importance administrative de l'évolution d'un tel dossier et nous porte à conclure qu'il suit un cours évolutif plutôt constant et que la fonction "réponse municipale" ne semble pas liée à la quantité de demandes dirigées (nouveaux dossiers à l'étude) pas plus qu'à celle des demandes ponctuelles provenant des organismes municipaux.

Les années 1982-1983 furent davantage orientées vers l'inventaire, l'analyse et l'officialisation univoque de l'odonymie, alors que les années subséquentes (1984 à 1988) correspondent à des années d'analyses partagées, c'est-à-dire de négociations fermes avec les administrations municipales (communale) et par voie de conséquence, on ne peut que retenir la constance ou la stabilité relative de la

demande ponctuelle.

La fluctuation du nombre de municipalités par année est fonction de la création ou de la fusion de territoires municipalisés et le nombre d'odonymes varie selon l'inventaire des territoires visés pendant une même année financière et selon les ressources affectées à cette tâche. Au total, les interventions de la Commission à ce jour se présentent de la manière suivante: 882 dossiers ont été menés à terme (53%), 456 dossiers sont en cours de traitement ou de négociation et finalement 162 dossiers n'ont pas encore été analysés sans compter les réserves indiennes (au sens de la loi) et les territoires non organisés, c'est-à-dire 156 dossiers équivalents à 9,5% de l'ensemble des dossiers odonymiques.

TABLEAU A

ÉTAT D'AVANCEMENT RÉGIONAL DU PROJET ODONYMIQUE MUNICIPAL DE 1982 À 1988

Régions administratives	1982	1988	
	Nombre total de municipalités	Nombre total de municipalités	Odonymie agréée
01 Bas-Saint-Laurent--Gaspésie	146	135	126
02 Saguenay--Lac-Saint-Jean	70	63	33
03 Québec	367	354	259
04 Trois-Rivières	179	168	85
05 Estrie	105	105	68
06 Montréal	419	424	208
07 Outaouais	128	100	63
08 Abitibi-Témiscamingue	96	92	25
09 Côte-Nord	40	36	23
10 Nouveau-Québec	-	22	-
Le Québec	1 550	1 499	890

TABLEAU B

IMPORTANCE DE L'ANALYSE ODONYMIQUE MUNICIPALE

	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
Dossiers municipaux traités	381	327	177	335	491	354
En début d'analyse	122	26	40	104	33	28
Dossiers négociés	259	155	92	94	135	67
Demande ponctuelle	*	146	45	137	323	259
Interventions municipales	1 340	2 000	1 690	3 287	1 600	1 207
Odonymes analysés	8 585	8 469	11 315	19 247**	9 840	8 844
Organismes municipaux	1 640	1 623	1 616	1 611	1 661	1 656

* Données non pondérée

** Année d'embauche croissante du personnel

Les administrateurs de la chose publique laissent percevoir certaines difficultés d'acceptation des critères de choix et de règles d'écriture prétextant un usage consacré alors qu'il s'agit d'un usage restreint, image d'exclusivité. Nous retenons aussi comme résistance marquée l'absence de moyens pratiques ou concrets (graphisme, cartographie, etc.) pour procéder aux modifications jugées essentielles par tous les intervenants. Les systèmes administratifs horizontaux ou verticaux sont souvent complexe de sorte que pour les grandes municipalités les approches de négociation seront quasi nulles dans un premier moment: les intervenants étant trop nombreux et dont la pertinence de l'action semble mal définie.

Enfin, il ne faudrait surtout pas oublier le partage des compétences juridiques dont monsieur Jean Dansereau vous parlera lors de son exposé intitulé "Le cadre juridique", qui se présente comme un irritant servant de bouclier pour certains intervenants face à toute normalisation.

3.1 L'implantation et la gestion du dossier odonymique

Selon que l'exercice du pouvoir de normalisation se concrétise par la négociation avec les intervenants municipaux (communaux) le dossier odonymique évolue rapidement et positivement pour en arriver à la reconnaissance et à l'officialisation par l'État des différentes dénominations d'un territoire municipal visé.

Cependant, il ne faudrait crier victoire ou comme, on le dit chez moi:"vendre la peau de l'ours avant de ne l'avoir tué"; la résistance aux changements est importante et ne devient perceptible ou appréciable qu'au moment des négociations entre les intervenants: commissions, municipalités, comités toponymiques municipaux, avocats, notaires, géographes, cartographes, ingénieurs civils et administrateurs de la chose publique etc.

Voici en résumé quelques traits descriptifs de cette résistance relevée en contexte québécois. D'abord, nous observons que les habitudes techniques et culturelles acquises se concrétisent dans l'odonymie comme des vérités absolues: la graphie erronnée d'un patronyme, l'orientation géographique usuellement retenue et enfin la compréhension univoque de l'odonyme quant à son spécifique en

oubliant la valeur technique du générique. En général, les élus municipaux comme leurs administrateurs craignent le traitement de leur odonymie comme si un odonyme équivalait à un vote et pour cause, une telle action implique, dans le temps, des coûts ponctuels de production et d'affichage important qu'il faut justifier économiquement et politiquement.

3.2 Affichage odonymique

Sans faire abstraction du particularisme juridique québécois, l'emploi de l'odonyme officiel devient obligatoire dans l'affichage public et dans la signalisation routière dès qu'il a paru à la **Gazette officielle du Québec** (organe de publication par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions). Cette action juridique de publication implique nécessairement dit-on, qu'une voie de communication doit avoir une dénomination inscrite ou affichée conformément aux décisions de la Commission.

L'importance de l'affichage odonymique n'a d'égale que la publicité sous toutes ces formes; en effet la dénomination odonymique constitue le contenu des supports d'affichage le plus répandu autant physiquement que culturellement. Pour l'essentiel, il constitue le point de repère privilégié d'orientation dans le milieu urbain ou rural et un outil idéal de communication historique et culturelle. Le particularisme de l'affichage odonymique consiste à permettre l'expression libre du multiculturalisme de la population d'un état en identifiant les personnes et leurs actions, les choses et les lieux qui les visent ou les touchent de près ou de loin. En somme, la rentabilité de l'affichage s'exprime par un impact éducatif, sécuritaire et aussi promotionnel.

L'affichage proprement dit, c'est-à-dire cette expression graphique sur un panneau indicateur de la voie de communication doit comporter à la fois la partie générique et le spécifique de la dénomination en corrélation aux règles d'écriture et aux critères de choix de la Commission sans oublier sa vocation, pour le moins évidente, de signalisation routière. Le message n'aura d'effet que dans la mesure ou le "médium" sera conforme aux principes fondamentaux de l'odonymie urbaine ou rurale:

Présence du générique et sa place dans l'odonyme

Particules de liaison et signes diacritiques

La représentation graphique doit faciliter la lecture du message peu importe la personne qui visualise ou en fait la lecture. Ainsi par exemple, observe-t-on une tendance à généraliser l'évidence graphique du spécifique et ce, au détriment du générique qui n'en demeure pas moins un indicateur toponymique important:

rue de la JOCONDE

Notre exposé sur l'affichage pourrait s'éterniser en traitant des points cardinaux, des changements de noms, du support physique ou de l'emplacement idéal du panonceau tout comme des matériaux qui le composent.

4. Répertoire odonymique

Il s'agit d'un document qui sera présenté sous la forme d'une publication informatique, liste par laquelle les personnes utilisatrices (analystes en toponymie, entreprises privées ou publiques) pourront constater par municipalité l'état ponctuel de chaque odonyme officialisé par la Commission. La mise à jour du dossier odonymique de chaque organisme municipal sera ainsi facilitée et du même coup les personnes visées pourront en considérer l'étendue, la diversité tout comme l'existence de voies continues ou mitoyennes. Nous en tirerons certes l'avantage d'une possible amélioration du contenu global de l'odonymie par une correction de l'homonymie pour des territoires contigus aussi bien qu'une possible débanalisation de certains types de spécifique.

L'organisation d'un tel travail suppose une vérification ou révision totale du dossier de chaque municipalité dont l'odonymie a été officialisée en regard de la stricte application des règles d'écriture et critères de choix selon l'usage en cours ou selon l'évolution des négociations dans ce domaine d'activités. Cette procédure de vérification a débuté en février 1988 et à la même occasion, elle nous a permis d'établir comme ordre de parution le classement alphabétique continu (dit aussi intégral) par spécifique suivi du générique et selon le cas, suivi aussi des articles ou des particules de liaison. Afin de particulariser vos

connaissances sur le sujet du classement, nous vous invitons à lire les pages 47 à 52 du **Guide odonymique du Québec.**

Bibliographie

1. Christian Bonnelly, **L'odonymie: un élément fondamental en cartographie urbaine.** Congrès de Carto-Québec, Montréal, 14 et 15 octobre 1982.

2. Jean Dubois et al. **Dictionnaire de linguistique,** Paris, Librairie Larousse, 1973, 516 pages, p. 439.

3. Marcel Fourcaudot. **Une nouvelle approche de l'odonymie à la Commission de toponymie.** Montréal, Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, 31 août 1987.

4. Bernard Stéphane. **Le dictionnaire des noms de rues.** Paris, Édition Mengès, c. 1977, 774 pages, p. 10.

5. Commission de toponymie. **Projet de règlement, Noms de voies de communication** Gazette officielle du Québec, 24 juillet 1985, 117e année, no 34, partie 2, p. 5144.

6. Commission de toponymie. **Guide odonymique du Québec.** Gouvernement du Québec, Québec, 1987, 85 pages, p. 26.

7. Denis Tremblay, **Guide odonymique de Douala.** A.C.D.I. Assistance technique à la Communauté urbaine de Douala. Douala, 1987-88.

Ville de Beaupré

5729-663

EXTRAIT CONFORME des procès-verbaux de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Beaupré, tenue le 6 juin 1983 à 19h35 à la Mairie d Beaupré.

ÉTAIENT PRÉSENTS;
Son honneur le Maire M. Lucien Gauthier,
MM. les conseillers: Jean-Donat Boily,
Henri Cloutier
Pierre Bolduc
Raynald Dionne
Jean-Marc Majeau
Rémy Côté
Secrétaire-trésorier: Jean-Paul Paré

Son Honneur le Maire
M. Lucien Gauthier

Conseillers:
M. Jean-Donat Boily
M. Henri Cloutier
M. Pierre Bolduc
M. Raynald Dionne
M. Jean-Marc Majeau
M. Rémy Côté

COMMISSION DE TOPONYMIE -

Considérant que la Commission de Toponymie a fait parvenir à ce conseil les noms de voies de communication;

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser ces dits noms de communication;

Considérant les recommandations et suggestions apportées par ladite commission;

Considérant qu'après étude de ce conseil, ce conseil accepte d'officialiser les dites voies de communication, comme suit, à savoir:

Secrétaire-trésorier:
M. Jean-Paul Paré

Mairie:
216, rue Prévost,
C.P. 310
G0A 1E0
Tél.: 827-4541
827-4542

Arthur-Cooper, Rue
Assomption, Rue de l'
Côté, Rue
Beauregard, Rue
Beau-Lieu, Rue du
Beau-Soleil, Rue du
Beau-Séjour, Rue du
Beau-Mont, Rue du
Beau-Pré, Boulevard du
Chanoine-Boucher, Rue du
Dupont, Rue
Gagnon, Rue
Sainte-Croix, Rue
Lachance, Rue
Moulin, Rue du
Morel, Rue
Plateau, Rue du
Rivière, Chemin de la
Royale, Avenue
Saint-Maurice, Rue
Sainte-Anne, Boulevard
Saint-Louis, Rue
Saint-Laurent, Rue
Saint-Joseph, Rue
Saint-Jean-Baptiste, Rue
Saint-Patrice, Rue
Simard, Rue
Sorbier, Rue du
Van-Bruyssel, Rue
Vital Roy, Rue
Salle, Rue de la
Sainte-Marguerite, Rue
Sainte-Anne, Côte
Sarcelles, Rue des
Outardes, Rue des
Oies-Blanches, Rue des
Morillons, Rue des
Goélands, Rue des

Ville de Beaupré

/2...

Saint-Alphonse, Rue
Saint-André, Rue
Saint-Benoit, Rue
Saint-Denis, Rue
Sainte-Marie, Rue
Saint-Emile, Rue
Saint-Gérard, Rue
Saint-Gustave, Rue
Saint-Henri, Rue
Cormorans, Rue des
Bernaches, Rue des
Fatima Est, Rue de
Fatima Ouest, Rue de
Roland, Rue
Saint-Victorin, Rue
Erables, Rue des
Bélanger, Boulevard

Son Honneur le Maire
M. Lucien Gauthier

Conseillers:
M. Jean-Donat Boily
M. Henri Cloutier
M. Pierre Bolduc
M. Raynald Dionne
M. Jean-Marc Majeau
M. Rémy Côté

Il est proposé par M. Henri Cloutier et appuyé par M. Pierre Bolduc;

Que ce conseil approuve par la présente résolution les noms de voies de communication mentionnés dans les considérants.

ADOPTÉ.

COPIE CONFORME

Secrétaire-trésorier:
M. Jean-Paul Paré

Jean-Paul Paré, o.m.a.,
Secrétaire-trésorier.

Mairie:
216, rue Prévost,
C.P. 310
G0A 1E0
Tél.: 827-4541
827-4542

LIGNE DE TRANSMISSION (Hydro Québec)
Côte Sainte-Anne
Fleuve Saint-Laurent

ATTESTATION D'OFFICIALISATION

Réf.: AM-83.002
OA-83.043
OA-83.043A

En vertu de la Charte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11):

- [x] **article 125 d:** La Commission doit officialiser les noms de lieux;
- [ ] **article 126 c:** La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- [x] **article 126 d:** La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé;

la Commission de toponymie, à sa séance tenue le 6 et 7 octobre 1983; 26 et 27 juin 1985
a officialisé le(s) toponyme(s):

57 odonymes dans la municipalité de Beaupré V. 17240 (voir la liste en annexe)

NOM — ENTITÉ

NATURE DE LA DÉCISION

- [x] nouveau(x) nom(s):
- [ ] changement de nom: _____ (ancien nom)
- [ ] modification à la forme: _____ (forme désuète)
- [ ] changement d'entité: _____ (ancienne entité)

REMARQUE _____

Le Secrétaire

Québec, le 17 juillet 1985

Jean-Claude Fortin

Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).

Gouvernement du Québec
Commission de toponymie
220 Grande Allée Est
Québec G1R 2J1
425

Municipalité: Beauprê

Division du recensement: Montmorency N°1

Région administrative: 03

Noms à être officialisés	Autres formes non retenues	Commentaires
1. Arthur-Cooper, Rue	Arthur Cooper, Rue Saint-Jean, Rue Saint-John, Rue	Le trait d'union doit apparaître entre les éléments du spécifique.
2.	Boisclair, Chemin Bois Clair, Chemin Grande Rivière, Chemin	Cette voie de communication n'existe plus. C'est pourquoi aucune de ces appellations n'apparaît dans la liste de noms à être officialisés.
3. Assomption, Rue de l'		
4. Côté, Rue		
5. Beauregard, Rue	Beauregard, Boulevard Beauregard, Avenue Hôtel de Ville, Rue de l'	
6. Beau-Lieu, Rue du	Beau-Lieu, Rue	L'élément spécifique emprunté à un terme de la langue générale est relié à l'élément générique par une particule de liaison.
7. Beau-Soleil, Rue de	Beau-Soleil, Rue	Id., n° 6.
8. Beau-Séjour, Rue de	Beau-Séjour, Rue	Id., N° 6.
9. Beau-Mont, Rue de	Beau-Mont, Rue	Id., N° 6.
10. Beau-Pré, Boulevard du	Beau-Pré, Boulevard Mont Sainte-Anne, Route du	Id., n° 6.
11. Chanoine-Boucher, Rue du	Chanoine-Boucher, Rue Chanboucher, Rue Chanoine Boucher, Rue	Les anthroponymes qualifiés par des déterminatifs qui les précèdent (titres, qualificatifs, etc.) devraient être reliés au générique au moyen des particules de liaison appropriées.
12. Dupont, Rue		
13. Gagnon, Rue	Gagnon, Avenue	

Approuvé par la municipalité le _____ Résolution du conseil N° _____

Signature(s) _____ _____

Municipalité: Beaupré Code: _____ Page: 2

Division du recensement: Montmorency n° 1

Région administrative: 03

Noms à être officialisés	Autres formes non retenues	Commentaires
14. Sainte-Croix, Rue		
15. Lachance, Rue		
16. Moulin, Rue du	Dumoulin, Rue	
17. Morel, Rue		
18. Plateau, Rue du		
19.	Prévost, Rue	Les noms de personnes ne peuvent faire partie d'un odonyme que si elles sont décédée depuis plus d'un an.
20. Rivière, Chemin de la		
21. Royale, Avenue	Royale, Rue Roy, Chemin du	
22. Saint-Alphonse, Rue		
23. Saint-André, Rue		
24. Saint-Benoît, Rue	Saint-Benoît, Rue	
25. Saint-Denis, Rue		
26. Sainte-Marie, Rue		
27. Saint-Émile, Rue		
28. Saint-Gérard, Rue		
29. Saint-Gustave, Rue		
30. Saint-Henri, Rue		
31. Saint-Maurice, Rue		

Approuvé par la municipalité le _____ Résolution du conseil N° _____

Signature(s) _____ _____

Municipalité: Beaupré Code: _____ Page: 3

Division du recensement: Montmorency nº 1

Région administrative: 03

Noms à être officialisés	Autres formes non retenues	Commentaires
32. Sainte-Anne, Boulevard		
33. Saint-Louis, Rue	Marine, Route de Quatrième Avenue	
34. Saint-Laurent, Rue	Dionne, Rue Numéro-Un, Route Deuxième Avenue	
35. Saint-Joseph, Rue	Troisième Avenue Numéro-Deux, Rue	
36. Saint-Jean-Baptiste, Rue	Saint-Férréol, Route de Sixième Avenue Saint-Jean-Baptiste, Route	
37. Saint-Patrice, Rue		
38. Simard, Rue		
39. Sorbier, Rue de		
40. Van Bruyssel, Rue	Van Brugssel, Rue Van-Brussel, Rue Brussel, Rue Van Brussel, Rue	Selon une recherche effectuée sur la graphie de ce nom, il appert que la forme proposée est celle à retenir.
41. Vital-Roy, Rue	Vital Roy, Rue	
42. Salle, Rue de la	LaSalle, Rue	
43. Sainte-Marguerite, Rue	Distillerie, Rue de la Mc Henry, Rue Leaside, Rue Numéro-Trois, Route Première Avenue	

Approuvé par la municipalité le _____ Résolution du conseil N° _____

Signature(s) _____ _____

Municipalité: Beauprê Code: Page: 4

Division du recensement: Montmorency n° 1

Région administrative: 03

Noms à être officialisés	Autres formes non retenues	Commentaires
44. Sainte-Anne, Côté	Cultivateurs, Boulevard des Cultivateurs, Chemin des	
45. Sarcelles, Rue des		
46. Outardes, Rue des		
47. Oies-Blanches, Rue des	Oies Blanches, Rue des Oie Blanche, Rue de l'	Le trait d'union doit apparaître entre les éléments du spécifique.
48. Morillons, Rue des		
49. Goélands, Rue des		
50. Cormorans, Rue des	Cormorone, Rue	
51. Bernaches, Rue des		
52. Fatima Est, Rue de	Fatima Est, Rue Fatima, Place	Numéro 52 et 53: L'élément spécifique d'un nom de voie de communication emprunté à tout autre toponyme est relié à l'élément générique par une particule de liaison.
53. Fatima Ouest, Rue de	Fatima Ouest, Rue Fatima, Place	
54. Roland, Rue		
55. Saint-Victorien, Rue	Saint-Victorin, Rue Victorin, Rue Septième Avenue Labranche, Rue	
56.	Riverview, Rue	Numéros 56 et 57: Ces voies de communication n'existent plus. C'est pourquoi aucune de ces appellations n'apparaît dans la liste de noms à être officialisés.
57.	Sunnyside, Rue	

Approuvé par la municipalité le Résolution du conseil N°

Signature(s)

Municipalité: Beaupré Code: _____ Page: 5

Division du recensement: Montmorency n° 1

Région administrative: 03

Noms à être officialisés	Autres formes non retenues	Commentaires
59. Érables, Rue des	Maple, Rue Mapple, Rue Maple, Chemin	
60. Bélanger, Boulevard	Antoine Bélanger, Boulevard I. P. Antoine Bélanger, Rue	

Approuvé par la municipalité le _____ Résolution du conseil N° _____

Signature(s) _____ _____

Annexe

Guide odonymique de Douala

Denis Tremblay

Avant-Propos

Avant d'entreprendre une dénomination systématique des voies de communication d'une ville de l'importance de Douala, il importe, d'établir des critères relativement au choix des odonymes et de retenir des règles d'écriture pour en assurer un traitement orthographique uniforme et correct. Il importe également de préciser les aspects terminologiques qui les régissent. C'est ce à quoi s'emploie le guide odonymique de Douala.

L'expérience acquise par la Commission de toponymie du Québec (Canada) qui oeuvre dans le domaine de la toponymie et de l'odonymie depuis 75 ans a été mise à profit dans la rédaction de ce guide. Ayant déjà publié plusieurs ouvrages à caractère toponymique, la Commission publiait récemment un guide odonymique ayant pour dessein d'accorder aux 1600 municipalités du Québec une autonomie de gestion en matière odonymique. Le présent guide s'en inspire grandement.

1. Définitions

Pour une bonne compréhension des termes utilisés dans le domaine de la toponymie, nous en présentons la définition dans ce chapitre.

1.1 Toponymie

Science qui a pour objet l'étude et la gestion des noms de lieux. Ce terme désigne aussi l'ensemble des noms de lieux d'une région.

1.2 Toponyme

Terme employé pour désigner les noms de lieux ou noms géographiques de façon générale.

1.3 **Odonymie**

Branche de toponymie qui a pour objet la dénomination des voies de communication et l'étude des odonymes.

1.4 **Odonyme**

Nom de lieu qui désigne une voie de communication.

Exemples: Boulevard de la Liberté

Rue Dibombè.

1.5 **Entité géographique**

Lieu nommé ou susceptible de l'être.

1.6 **Type d'entité géographique**

Nature du lieu nommé ou susceptible de l'être.

Exemples: un fleuve, une montagne, une rue, une avenue, un boulevard, etc.

1.7 **Générique (ou élément générique)**

Partie de l'odonyme qui identifie de façon générale la nature d'une voie de communication.

Exemples: **Boulevard** dans Boulevard de l'Unité

Carrefour dans Carrefour de la Marine.

Route dans Route de Japoma.

1.8 **Spécifique (ou élément spécifique)**

Partie d'un odonyme qui identifie de façon particulière une voie de communication.

Exemples: **Kassalafam** dans Rue de Kassalafam

Douala-Manga-Bell dans Avenue Douala-Manga-Bell

Gouvernement dans Place du Gouvernement

1.9 Articles et particules de liaison

Articles définis et prépositions constitutifs d'un odonyme placé entre le générique et le spécifique et qui servent à exprimer la proximité, l'appartenance, la direction, etc... ou pour satisfaire la syntaxe française.

Exemples: Rue de Bonajinjé

Rue de New-Bell.

2. Critères de choix

2.1 Normes générales

2.1.1 Unicité d'un nom de lieu

Toute voie de communication ne se voit attribuer qu'un seul nom officiel et ne doit pas être entrecoupée de tronçons portant des appellations différentes. Ce principe rejoint une recommandation faite à la première conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques faisant état de: "La nécessité d'éviter de donner plusieurs noms au même détail topographique (...)".

2.1.2 Usage

Le respect de l'usage courant est un principe profondément enraciné en matière toponymique. Ainsi les noms dont l'usage est établi doivent avoir priorité sur les formes parallèles, mais moins en usage.

2.1.3 Langue de l'élément générique

L'élément générique d'un nom de voie de communication est en français.

Exemples: Rue King-Bell, non pas King-Bell Street ou Rue King-Bell Street.

2.1.4 Langue de l'élément spécifique

Le spécifique est généralement en français, mais il peut être également dans une autre langue.

Exemple: Avenue White House (fictif).

2.1.5 Présence et unicité du générique

Un odonyme comprend toujours un générique et ne peut en comprendre plus d'un. On ne peut avoir Rue Impasse-Pau. Par contre on pourrait utiliser Rue du Square-du-Wouri.

2.1.6 Utilisation de génériques conformes

Les génériques utilisés doivent être conformes à la nature de la voie. L'emploi, par exemples du générique boulevard pour désigner une voie qui, physiquement, correspond à une rue, est à éviter.

2.1.7 Exclusion des noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an.

Les conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques considèrent qu'il n'est pas opportun d'introduire dans la nomenclature géographique des noms de personnes avant qu'un certain temps ne soit écoulé depuis leur décès. La période varie de un à 15 ans selon les pays.

En conséquence, une voie de communication ne peut pas se voir attribuer un nom d'après celui d'une personne vivante. Les noms de personnes décédées depuis au moins un an, et ayant une importance historique ou un lien avec le lieu à désigner, peuvent faire l'objet de tels choix.

2.2 Sources d'inspiration recommandées

2.2.1 Ressources historiques et folkloriques du milieu

Les faits, les événements, les personnages historiques ou folkloriques ayant marqué la vie locale ou régionale ou nationale constituent une source de première importance pour la désignation des voies de communication.

Ainsi, le boulevard de la République, le boulevard de la Réunification et le

boulevard de l'indépendance marquent des événements importants dans l'histoire du Cameroun.

2.2.2 Ressources de la géographie

Les caractéristiques du milieu géographique environnant telles que la faune, la flore, la morphologie, la géologie, etc sont des sources intéressantes de dénomination parce qu'elles renforcent l'image que le paysage projette et celle que le nom évoque Avenue des cocotiers, Rue du Ravin sont des choix judicieux dans la mesure où on trouve des cocotiers et un ravin à proximité de ces voies. Toutefois une dénomination selon un système ne tient pas compte de cet aspect.

2.2.3 Milieu ethnique

La mosaïque d'ethnies qui peuplent la Cameroun mérite une attention particulière. Sa diffusion devait être encouragée à travers le réseau des voies de communication.

2.2.4 Noms de personnes

Lorsqu'on honore la mémoire d'une personne par l'attribution de son nom à une voie de communication, on privilégie le nom sous lequel elle est mieux connue. On doit éviter autant se faire que peut les abréviations.

2.2.5 Systèmes de dénomination

Des quartiers ou les secteurs, dont les voies de communication ne sont pas encore nommées peuvent faire l'objet de dénomination selon ces systèmes de noms. Ces systèmes ont pour avantage de situer rapidement le quartier où est située la voie recherchée et de trouver facilement des noms. Il existe autant de sujets que l'on puisse imaginer. Nous nous contentons ici de donner les plus fréquemment utilisés.

- la faune du pays;
- la flore du pays;

- les lieux, localités du pays (province, département, commune, chef-lieu, village);
- les pays et les capitales du monde;
- les noms de familles du quartier;
- les métiers traditionnels;
- les écrivains, musiciens célèbres;
- les cultures vivrières et d'exportation;
- les recettes culinaires;
- les fêtes populaires et religieuses;
- les titres de noblesse, grades d'armée et de la police.

2.3 Pratiques contre-indiquées

2.3.1 Désignations péjoratives, grossières ou suscitant la dissension

Les noms pouvant porter atteinte à la réputation de personnes ou de groupes sociaux, ethniques, religieux ou autres sont à proscrire. Il en est de même pour ceux qui peuvent faire naître ou encourager une division violente ou profonde de l'opinion publique.

2.3.2 Désignations publicitaires

Il faut éviter l'emploi des noms qui peuvent servir de réclame à des marques de commerce ou des entreprises commerciales ou industrielles. L'emploi, toutefois, de dénominations empruntées à des organismes à caractère humanitaire du type Rue de la Croix-Rouge ou Avenue de l'Unicef sont acceptées.

2.3.3 Non-juxtaposition de toponymes

Il faut éviter de créer des odonymes en juxtaposant des spécifiques toponymiques si cela est de nature à produire des noms géographiques dont la longueur rend leur utilisation difficile.
Exemple: Route de Bouaïa-à-Édéa

2.3.4 Désignations trop longues

De façon générale, on devrait éviter de donner des noms trop longs aux voies de communication afin de limiter les problèmes de représentation graphique sur les plans, cartes et panneaux de signalisation. Dans le cas des voies de quelques centaines de mètres de longueur, ce critère devrait être appliqué rigoureusement.

3. Règles d'écriture

3.1 Abréviations

Il est de règle de ne pas abréger les odonymes dans le corps d'un texte.

On peut toutefois utiliser les abréviations lorsque l'espace disponible n'est pas suffisant pour l'inscription odonymique intégrale en ce qui concerne les cartes, les graphiques, les listes, les index et les panneaux de signalisation. Pour ce faire on utilise la séquence suivante:

1. le générique (Boulevard de la Liberté: Boul. de la Liberté)
2. les points cardinaux (Nord: N., Nord-Est: N.-E.)
3. les termes géographiques compris à l'intérieur de l'élément spécifique (Avenue de la Rivière -Mbanya: Av. de la Riv.-Mbanya)
4. les titres honorifiques ou de fonction (Avenue du Docteur-Jamot: Av. du Dr-Jamot)
5. les prénoms (Rue Richard-Bell: Rue R.-Bell)

3.2 Accents et autres signes diacritiques

On doit toujours utiliser les accents et autres signes diacritiques inhérents à la langue d'utilisation.

3.3 Particules de liaison liant le générique et spécifique

Lorsque l'élément spécifique d'un nom de voie de communication est emprunté à un toponyme (nom d'entité administrative, d'entité géographique naturelle ou artifi-

celle), ou un nom de collectivité, ou à tout nom commun, il est relié au générique au moyen des particules de liaison appropriées.

Exemples: Rue de New-Bell

non pas Rue New-Bell

Rue de l'Union-Française

non pas Rue Union-Française

Rue des Écoles

non pas Rue Écoles.

L'usage tempère toutefois l'application de la règle. Les articles ou les particules de liaison sont fréquemment omis lorsque l'usage courant ou la tradition historique les ignorent.

Lorsque l'élément spécifique est emprunté à un nom de personnes, on l'appose directement au générique.

Exemples: Avenue Douala-Manga-Bell

Rue Richard-Bell.

La conformité à la syntaxe de la langue française exige le recours à une particule de liaison lorsque le nom de personne est précédé d'un titre ou d'un qualificatif, à moins que l'usage n'ait consacré l'apposition directe.

Exemples: Rue du Pasteur-Lottin-Samè

Avenue du Général-De Gaulle

Rue King-Bell (selon l'usage)

Rue King-Akwa (selon l'usage)

3.4 Utilisation obligatoire du générique

Le générique est un constituant à part entière d'un odonyme d'où la nécessité de toujours accompagner l'élément spécifique.

Exemples: Rue des Écoles

non pas Des Écoles

Rue de l'Hôtel-de-Ville

non pas Hôtel-de-Ville.

3.5 Majuscules et minuscules

Le générique et le spécifique commencent par une majuscule alors que les particules de liaison commencent par une minuscule.

Exemples: Autoroute de l'Aviation

Boulevard de la République

3.6 Traits d'union

Le trait d'union fait partie constituante de l'élément spécifique.

Exemples: Route du Bois-des-Singes

Rue du Pasteur-Édoubé-Mbengué

Dans un odonyme dont le spécifique est entièrement de langue anglaise ou de langue vernaculaire, le trait d'union ne doit apparaître que si l'élément spécifique provient lui-même de termes ou s'il constitue la désignation d'une personne.

Exemples: Boulevard City Hall (fictif)

non pas Boulevard City-Hall

Rue King-Bell

non pas Rue King Bell

3.7 Tirets

Lorsqu'il s'agit de réunion de deux ou plusieurs toponymes dont l'un au moins, comporte déjà un trait d'union, on utilise le tiret.

Exemple: Rue de New-Bell - Bassa (fictif)

non pas Rue de New-Bell-Bassa

3.8 Noms de cours d'eau

Lorsqu'on utilise le nom d'un cours d'eau à titre spécifique, sans son élément générique, on remplace celui-ci par l'article défini exprimant le genre approprié du cours d'eau.

Exemples: Boulevard du Wouri (fictif)

non pas Boulevard de la Wouri

Rue de la Bessèkè (fictif)

non pas Rue du Bessèkè

4. Aspects terminologiques

4.1 Type d'entité et générique

Il importe lors de l'attribution d'un générique en odonymie de bien considérer le type d'entité auquel il correspond.

L'utilisation des génériques boulevard ou impasse, par exemple devront correspondre à la nature même des voies de communication nommées.

4.2 Vocabulaire des types d'entités

Afin de faciliter l'utilisation du générique approprié pour désigner la nature de la voie de communication, il importe de définir chaque type d'entité. On trouvera donc, ci-après, la définition de chacun d'eux laquelle, toutefois, peut donner lieu à une certaine interprétation en fonction du contexte d'utilisation.

Allée

Voie, chemin bordé d'arbres, de massifs, de verdure qui permet l'accès à un parc, un jardin, un bois ou une place.

Autoroute

Voie de communication à chaussées séparées, exclusivement réservées à la circula-

tion rapide, ne comportant aucun croisement à niveau et accessible seulement en des points aménagés à cet effet.

Avenue

Voie de communication urbaine plus large que les rues, desservant un quartier ou une partie d'une ville, ou pouvant conduire à un lieu bien identifié. Habituellement, cette voie est plantée d'arbres.
Note: La distinction entre rue et avenue n'est pas toujours simple cependant, de façon générale, l'avenue correspond très souvent à une voie plus large, plus longue et plus importante que la rue.

Boulevard

Artère à grand débit de circulation reliant diverses parties d'un ensemble urbain comportant habituellement plusieurs voies souvent séparées par un terre-plein.

Note: le Boulevard est généralement planté d'arbres et doit être très large.
La présence ou l'absence d'un terre-plein ne suffit pas à elle seule à déterminer la nature de la voie.

Carrefour

Endroit où se croisent plusieurs voies.

Chemin

Voie qui permet d'aller d'un lieu à un autre en milieu rural. Elle est d'importance secondaire par rapport à la route.

Impasse

Petite rue sans issue, n'offrant pas la possibilité de sortir.

Jardin

Terrain où l'on cultive des végétaux utiles ou d'agrément. Espace vert aménagé dans une ville.

Parc

Espace vert aménagé dans une agglomération en vue de l'agrément de sa population.

Passage

Petite rue habituellement interdite aux voitures, souvent couverte qui unit deux voies de communication.
Note: Le passage peut ne pas avoir à déboucher sur une autre voie, mais permet d'accéder à un ou plusieurs édifices construits en retrait de la voie.

Place

Espace découvert, généralement assez vaste, sur lequel débouchent plusieurs voie de communication, la plupart du temps entouré de constructions et pouvant comporter un monument, une fontaine, des arbres ou d'autres éléments de verdure.

Pont

Ouvrage permettant à une voie de communication de franchir un obstacle naturel.

Promenade

Voie spécialement aménagée à l'intention des promeneurs.

Quai

Voie publique aménagée sur une levée de terre faite le long d'un cours d'eau, d'un canal et ordinairement soutenue par un mur de maçonnerie.

Rocade

Voie de communication parallèle à une autre, utilisée comme déviation.

Rond-Point

Désigne un carrefour important où aboutissent plusieurs avenues ou boulevards.
Place circulaire d'où rayonnent plusieurs grandes voies de communication.

Route

Voie de communication large et fréquentée, de première importance, reliant deux ou plusieurs agglomérations et appartenant à la grande voirie.

Rue

Voie de communication généralement bordée de bâtiments dans une agglomération.

Ruelle

Petite rue étroite.

Square

Petit jardin public généralement entouré d'une grille et situé sur une place.

Tunnel

Galerie souterraine destinée au passage d'une voie de communication.

Voie

Espace du domaine public aménagé pour aller d'un lieu à un autre.
Note: Etant donné le caractère très général du terme, il n'est pas recommandé d'y recourir comme générique odonymique.

LISTE -1- DES ODONYMES DE LA VILLE DE DOUALA
Édition générale par ordre alphabétique

-- O D O N Y M E --ARRRONDISSEMENT QUARTIER		ITINÉRAIRE TENANT ET ABOUTISSANT ORIGINE ET INFORMATIONS
Ekwalla-Essaka, Rue	Douala-1 Deïdo	Entre Eyoum' a-Ebélé et Isaac-Moumé-Etia Rivière Nguété/Rocade de Bkm Chef supérieur deïdo; était Abo, Rue
Ekwé-Bell, Rue	Douala-1 Bell	Entre Dikoumé-Bell et Pasteur-Martin-Itondo/avenue Douala-Manga-Bell/Rue Kwélé-Doumbé Résistant: était Union-Française, Rue
Elamé-Dooh-Joss, Rue	Douala-1 Bell	Entre Ewan'a-Lobé et Camp de la valeur Boulevard Douala-Mbédi/Avenue du Général -De Gaulle/Résistant; était Verdun Rue de
Elamé-Endéné-Ngando, Rue	Douala-1 Akwa-1	Entre Dikonguè-Ngando et Pasteur-Lottin-Samé/Boul. du Gén.-Leclerc/Boul. de la République/Signataire du traité de 1884
Emma-Mbapou-Dick, Rue	Douala-1 Bell	Entre Epoupa-Priso et Etroukan-Dooh/Ave. du Général-De Gaulle/Rue Ekabouma-Timba Révolte des femmes
Enama-Njembélé, Rue	Douala-1 Bell	Entre Bertaut et Douala-Manga-Bell/Rue Ekwé-Bell/Rivière Bessoussoukou/ Résistant; était Koufrah, rue
Endeley-Liffafe, Rue	Douala-1 Bell	Entre Général-De Gaulle et rivière Bessèké/Rue du 25-septembre-1945/Ave. du Général-De Gaulle/Chef supérieur Bakwédi; résistant
Epée-Ekwalla, avenue	Douala-1 Deïdo	Entre deux rues sans nom Boul. de la République/Rue de Centre-industriel/Chef supérieur Deïdo, résistant; était Deïdo-Bassa,R
Epée-Ngando, Rue	Douala-1 Akwa-1	Entre Edimo-Elangué et Manga-Mpondo/ Boul. du Général-Leclerc/Boul. de la République/Signataire du traité de 1884; était Sylvani, Rue
Epoupa-Priso, Rue	Douala-1 Bell	Entre des Palmiers et Emma-Mbapou-Dick Avenue du Général-De Gaulle/ Rue Ek/abouma-Timba/Signataire du traité de 1884

SCE ORGANISATION ET METHODE 'CUD' SOUS-TOTAL DES RUES 60

L'expérience du réaménagement odonymique à Charny

André Lachance

Brève présentation de l'expérience du réaménagement odonymique à Charny

On recense à Charny 138 toponymes officiels, parmi lesquels se retrouvent les 116 odonymes attribués aux voies de communication de la municipalité. Des noms ont aussi été donnés à 13 parcs et à trois édifices publics. Enfin, le paysage toponymique de la ville est complété par les noms utilisés pour distinguer chacun des six districts électoraux.

Il est du plus haut intérêt de souligner que la plupart des toponymes de Charny ont été adoptés par le Conseil municipal, puis officialisés par la Commission de toponymie du Québec, à partir de recommandations énoncées par le Comité consultatif de toponymie de la Ville de Charny. Ce Comité, formé par résolution du Conseil en novembre 1984, est apparu dès le départ comme un mécanisme essentiel pour assurer l'indispensable participation des citoyens à la gestion de leur toponymie.

De fait, le Comité consultatif de toponymie offre, en dehors des activités spécifiques d'information et de consultation menées par le Conseil municipal, une garantie minimale de prise en compte de l'opinion publique. Or, cette fonction est fondamentale si l'on considère que l'aménagement odonymique, notamment, est l'un des modes de perception les plus immédiats de la qualité de vie d'un milieu et que la qualité même de cet aménagement tient à son respect de la perception même de "l'espace municipal" par les citoyens concernés.

Bien sûr, au moment de créer son comité consultatif de toponymie à la fin 1984, la Ville de Charny savait qu'elle se dirigeait, de façon à peu près inévitable, vers un important réaménagement de son système odonymique et même de son système complet de repérage sur le territoire. Le règlement numéro 41, adopté en 1914 avait permis l'attribution officielle de noms à tous les chemins publics de la municipalité. Par le règlement numéro 143, adopté en 1953, tous les noms de rues, sauf pour la rue Duval, avaient été abandonnés au profit d'un système numé-

rique recourant aux points cardinaux. En 1984, une croissance démographique accélérée au cours des années 1970 et l'extension importante du territoire habité à la suite de l'implantation de nombreux nouveaux développements résidentiels rendaient le système de repérage inutilisable.

L'évaluation de la situation allait donc être confiée à un comité consultatif, de même d'ailleurs que l'étude des solutions envisageables. Après quelques rencontres, le comité avait déjà convenu de deux critères essentiels de réussite: le système qu'il proposerait devait garantir un repérage véritablement facilité et ce système devait être accepté dans le milieu. Le Conseil municipal devait donc convenir d'une association étroite des citoyens à chacune des étapes importantes du projet.

La solution de base était relativement simple à trouver. En effet, les nombreuses voies ferrées qui sillonnent le territoire ont conditionné la localisation même des développements résidentiels et provoqué de nombreuses situations d'impasse routière. Ainsi, la situation de non-continuité de nombreuses voies de communication rendait impossible l'application cohérente d'un système global de repérage à l'ensemble du territoire. Il suffisait donc de délimiter, sur la base des barrières physiques et de l'histoire même du développement de la municipalité, un nombre restreint de secteurs odonymiques auxquels il serait facile d'appliquer un système de repérage de façon cohérente.

L'approche a été retenue par le Conseil municipal qui, après en avoir vérifié la pertinence dans le cadre de plusieurs soirées de consultation, l'a officialisée dans son règlement V-643 dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 3 octobre 1988. Le territoire municipal est, en conséquence, divisé en neuf secteurs odonymiques qui se voient attribuer un thème particulier. Le nom des voies de communication est choisi en fonction du thème de secteur et la répartition des noms choisis se fait sur la base d'une progression alphabétique.

Advenant que le labyrinthe perçu au départ subsiste malgré l'approche des secteurs odonymiques, un fil d'Ariane a été prévu. En effet, les génériques "avenue" et "boulevard" ne sont appliqués qu'aux voies de circulation principales et collectrices, ce qui permet de faciliter l'orientation en hiérarchisant le

réseau routier.

Par ailleurs, la complexité du réseau routier interdisant l'application d'une numérotation logique des voies de communication, le même problème allait forcément être observé au niveau de la numérotation civique. En conséquence, il est apparu attrayant d'attribuer un millésime particulier à chacun des neuf secteurs odonymiques. Cette approche permet de doubler la valeur de "repères" que sont les secteurs odonymiques:

astres	1000 à 1999
patrimoine ferroviaire	2000 à 2999
personnalités	3000 à 3999
eau	4000 à 4999
musique	5000 à 5999
fleurs	6000 à 6999
oiseaux	7000 à 7999
vents	8000 à 8999
parler populaire	9000 à 9999

Bien que le territoire de Charny ne s'étende que sur une superficie de 10,3 kilomètres carrés et que nos voies de communication, mises bout à bout, ne représentent qu'une distance de 44 kilomètres, il est apparu indispensable de compléter les mécanismes de repérage par la mise en place d'un nouveau système de signalisation routière. Depuis octobre 1988, la ville dispose donc de:

- plaques de noms de rues intégrant l'emblème et les couleurs de la municipalité;
- plaques directionnelles pour les rues particulièrement difficiles à trouver;
- panneaux d'identification des secteurs odonymiques indiquant le thème du secteur et la numérotation civique;
- trois panneaux qui, installés aux entrées de la ville, illustrent de façon complète le réseau routier municipal.

Il faut le reconnaître honnêtement: la discussion publique du projet de réaménagement du système de repérage n'a pas toujours été sans échanges de vues d'une certaine vivacité. Par contre, pour un nombre assez important de citoyens,

nouveaux et anciens, cette discussion a été l'occasion d'une véritable prise de conscience de "l'ensemble" de leur territoire municipal. Il s'agit donc d'une expérience collective très valable.

Fiche 1

Objet de l'intervention

Quelques considérations essentielles pour une expérience réussie d'aménagement odonymique.

Critères de réussite

a) un repérage véritablement facilité;

b) l'acceptation du système dans le milieu.

Fiche 2

Brève présentation de la ville de Charny

- municipalité relativement jeune: érection civile en 1903;
- fondation attribuable à l'implantation d'un centre ferroviaire d'importance;
- située à la sortie sud du pont Pierre-Laporte et au carrefour des autoroutes Jean-Lesage et Robert-Cliche;
- développement démographique accéléré au cours des années 1970;
- population actuelle: 10 000 personnes;
- moyenne d'âge: 32 ans;
- territoire restreint: superficie de 10,3 km^2;
- 116 voies de circulation d'une longueur totale de 44 kilomètres.

Fiche 3

Petite histoire de l'aménagement odonymique à Charny

1914: adoption du règlement numéro 41 attribuant des noms à tous les chemins publics de la municipalité;

1933: adoption du règlement numéro 73: nouveaux tracés et nouvelles rues;

1953: adoption du règlement numéro 143: tous les noms de rues sont abandonnés, sauf la rue Duval, au profit d'un système numérique recourant aux points cardinaux;

1955-1967-1970: modifications mineures affectant une vingtaine de noms de rues;

1988: réaménagement complet de l'odonymie, de la numérotation civique et de la signalisation des voies de communication.

Fiche 4

Problématique (la situation en 1983)

- croissance démographique accélérée au cours des années 1970;
- implantation de nouveaux développements résidentiels;
- territoire sillonné par de nombreuses voies ferrées;
- situation de non continuité pour un grand nombre de voies de communication: impasses
- multiples ajouts intercalés dans le système de désignation numérique adopté en 1953;
- en résumé:

a) à partir de neuf paramètres d'évaluation, on identifie 401 problèmes odonymiques pour 116 voies de communication;

b) à partir de six paramètres d'évaluation, on identifie 163 problèmes de numérotation civique.

Fiche 5

Illustration de problèmes odonymiques rencontrés en 1983:

a) la 13e avenue peut être facilement repérée entre le 5e avenue et la 9e avenue;

b) le chiffre sept est très populaire: 7e avenue est, 7e avenue centre, 7e avenue ouest, 7e rue nord, 7e rue centre, 7e rue sud; or, ces rues et avenues sont dans une situation d'impasse, l'une par rapport à l'autre;

c) pour se rendre de la 16e avenue ouest à la 16e avenue est, il faut emprunter la 15e rue nord, la 9e avenue, le boulevard du Centre-Hospitalier et la 23e rue nord.

Fiche 6

Restructuration complète du système de repérage à Charny

- seule solution envisageable dans les circonstances;
- approche définie en tenant compte de la configuration complexe du réseau routier, des barrières physiques et de l'historique même du développement de la municipalité;

Donc:

- adoption, le 5 octobre 1987, du règlement V-643 dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 3 octobre 1988; l'objet de ce règlement est de procéder à un réaménagement odonymique complet des voies de communication de la ville de Charny et d'établir un nouveau système de numérotation civique;
- parallèlement, la Ville planifie la mise en place d'une nouvelle signalisation routière.

Fiche 7

Caractéristiques du nouveau système odonymique

. le territoire municipal est divisé en neuf secteurs odonymiques;

. chacun des secteurs se voit attribuer un thème particulier;

. le nom des voies de communication est attribué en fonction du thème de secteur;

. le nom des voies de communication est aussi attribué en respectant une progression alphabétique;

en outre,

. les génériques "avenue" et "boulevard" ne sont appliqués qu'aux voies de circulation principales et collectrices, ce qui permet de hiérarchiser le réseau routier et de faciliter l'orientation dans la ville; par rapport au labyrinthe du départ, on peut, à cet égard, parler d'un véritable fil d'Ariane;

enfin

. le thème des secteurs odonymiques sont les astres, le patrimoine ferroviaire, les personnalités, l'eau, la musique, les fleurs, les oiseaux, les vents, le parler populaire.

Fiche 8

Le nouveau système de numérotation civique

La complexité du réseau routier interdisant l'application d'une numérotation logique des voies de communication, le même problème allait forcément être observé au niveau de la numérotation civique. En conséquence, il est apparu attrayant d'attribuer un millésime particulier à chacun des neuf secteurs odonymiques. Cette approche permet de doubler la valeur de "repères" que sont les secteurs odonymiques:

astres	1000 à 1999
patrimoine ferroviaire	2000 à 2999
personnalités	3000 à 3999
eau	4000 à 4999
musique	5000 à 5999
fleurs	6000 à 6999
oiseaux	7000 à 7999
vents	8000 à 8999
parler populaire	9000 à 9999

Fiche 9

Caractéristiques du nouveau système de signalisation

. plaques de noms de rues intégrant l'emblème et les couleurs de la ville;
. plaques directionnelles pour les rues particulièrement difficiles à trouver;
. panneaux d'identification des secteurs odonymiques indiquant le thème des secteurs et la numérotation civique;
. trois panneaux qui, installés aux entrées de la ville, illustrent de façon complète le réseau routier municipal.

Fiche 10

L'indispensable participation des citoyens à la gestion de leur odonymie.

a) l'aménagement odonymique est l'un des modes de perception les plus immédiats de la qualité de vie d'un milieu;
b) la qualité de cet aménagement tient à son respect de la perception même de "l'espace municipal" par les citoyens concernés;
c) une sérieuse démarche de réaménagement odonymique est donc impensable sans une association étroite des citoyens à chacune des étapes importantes du projet.

À Charny, pour des raisons historiques liées à une croissance démographique rapide et récente, c'est le réaménagement odonymique de 1988 qui aura permis à une majorité de citoyens de prendre conscience de "l'ensemble" de leur territoire municipal.

Fiche 11

Mode d'association des Charnycois à leur projet de réaménagement odonymique

a) c'est à la suite de plaintes répétées de résidents et de visiteurs à l'égard des difficultés du repérage au sein de la municipalité que la décision est prise, à l'été 1983, de procéder à l'embauche d'une ressource technique chargée d'évaluer la situation; plan de recherche et premiers constats sont diffusés par la presse écrite et parlée dès novembre 1983;

b) à la fin de février 1984, un sondage est conduit auprès de 350 ménages de la municipalité: 72,8% des citoyens seraient en accord avec l'idée d'un réaménagement odonymique et 54,6% favoriseraient le recours à des noms plutôt qu'à des numéros pour désigner des voies de communication;

c) un rapport est remis au Conseil municipal en mai 1984: conclusion de la recherche, suggestion de solutions et aperçu des travaux à réaliser; le tout est diffusé par la presse locale et régionale;

d) novembre 1984: le Conseil municipal crée le comité consultatif de toponymie et lui confie, somme toute, le mandat de proposer une solution globale qui soit véritablement adaptée au vécu quotidien du milieu;

e) à la veille des élections municipales de novembre 1986, un rapport préliminaire déposé auprès du Conseil municipal permet de constater que le travail est à peu près terminé; la progression des travaux du comité, au cours des années précédentes, aura été régulièrement couverte par la presse locale et régionale; des rapports auront été fréquemment présentés dans le journal municipal; constamment informés des progrès réalisés, les membres du Conseil municipal auront profité de toutes les occasions pour tâter le pouls de leurs commettants;

f) l'équipe municipale sortante est réélue en novembre 1986, après avoir pris, entre autres engagements, celui de procéder au réaménagement odonymique de la municipalité;

g) un rapport final est soumis en avril 1987 avec la proposition d'un nouveau système de repérage; le Conseil municipal approuve la proposition pour fins de consultation le 4 mai 1987;

h) quatre soirées de consultation sont tenues les 12-13-14 et 20 mai 1988; 200 personnes y participent et le comité consultatif se voit remettre une vingtaine de commentaires écrits; un rapport détaillé de consultation est publié dans le journal municipal de septembre 1987;

i) des modifications issues de la consultation populaire sont apportées au projet et le Conseil municipal adopte le 5 octobre 1987 le règlement V-643 qui, comme promis, n'entrera en vigueur que le 3 octobre 1988.

Fiche 12

Anecdotes et constats

. Difficulté de faire comprendre la notion de "système" de repérage.
. Les citoyens redécouvrent leur "espace municipal".
. D'accord avec le changement sauf pour le nom de "ma" rue.
. Problème des analphabètes.

- Réactions aux anthroponymes:
a) considérés longs en général;
b) réticence à l'égard des noms de femmes;
c) choix difficile si les personnes appartiennent à une histoire trop récente;
d) lien entre l'"envergure" de la voie de communication et celle du personnage;

- rue du Ferrailleur.
- "activités ferroviaires" devient "patrimoine ferroviaire".
- avenue des Générations.
- utilisation des nouvelles adresses dès mai 1987.

JOUR 13: 19 août 1988

L'autorité toponymique nationale

Henri Dorion

Le but de cet exposé n'est que de présenter un tableau des diverses possibilités et formules qui s'offrent lors de la constitution d'une autorité toponymique nationale. En effet, les situations socio-linguistiques, politiques et administratives varient très largement d'un pays à l'autre et il est souhaitable que, même si certains principes de base doivent être respectés de façon à retrouver d'une autorité toponymique à l'autre certaines caractéristiques communes, la structure et le fonctionnement des autorités toponymiques nationales soient complètement en accord avec l'environnement dans lequel elles s'insèrent.

Il faut d'abord rappeler que certains États fonctionnent sur la base du principe d'une forte centralisation, alors que d'autres, pour des raisons de dimensions territoriales ou d'hétérogénéité de la population, ont décentralisé, plus ou moins largement, leurs pouvoirs. Cela se réfiète au niveau des autorités toponymiques, certains États fédéraux, par exemple, étant dotés d'une autorité centrale de coordination et d'autorités régionales, qui ont une autonomie de gestion et de décision, partagée dans certains cas, complète dans d'autres. L'autorité toponymique peut donc être décentralisée dans sa structure. Ajoutons que, même structurellement centralisées, certaines autorités toponymiques peuvent être décentralisées dans leur fonctionnement.

La décentralisation fonctionnelle de l'autorité toponymique peut s'appuyer sur la division administrative du territoire ou sur la répartition des aires linguistiques, ethniques ou culturelles.

D'autre part, la décentralisation de l'autorité toponymique peut obéir à des objectifs sectoriels. Ainsi, certains types de noms de lieux peuvent relever, en première instance, d'administrations sectorielles: les noms de voies de communication d'un ministère des transports, les noms de communes ou de municipalités d'un ministère d'affaires municipales, les noms de circonscriptions électorales de l'autorité investie du pouvoir de contrôle de la carte électorale, les aires de conservation et autres réserves naturelles d'un ministère de l'environnement,

etc. Les formules de partage juridictionnel entre les administrations sectorielles et l'autorité toponymique centrale sont évidemment fort variables; mais retenons qu'autant il est important d'impliquer les administrations sectorielles dans le processus de normalisation des noms relatifs aux espaces relevant de leurs compétences respectives, autant il est important que l'autorité toponymique centrale puisse efficacement coordonner le travail de première instance des administrations spécialisées et veiller à ce que les normes techniques de normalisation s'appliquent à l'éventail le plus large possible de types de noms de lieux. Ne cachons pas que cet équilibre n'est jamais facile à garantir.

D'un autre point de vue, celui du statut, l'on peut considérer l'autorité toponymique nationale comme un corps décisionnel ou comme un corps consultatif. Dans ce dernier cas, les recommandations de l'autorité toponymique doivent être officialisées par décret présidentiel ou ministériel ou par un conseil des ministres. Si le corps est consultatif, il peut être gouvernemental, paragouvernemental ou même privé.

L'autorité toponymique peut se rattacher à l'une ou l'autre des autorités supérieures de l'État, soit au pouvoir exécutif, soit à un ministère territorial, soit à un ministère à vocation culturelle.

Parmi ces différentes formules, aucune ne possède toutes les vertus et n'est applicable partout. Mentionnons cependant qu'une formule qui allie les aspects décisionnels et consultatifs recèlent plusieurs avantages, garantissant à la fois l'application d'un "sens politique" difficile à enfermer dans des normes strictes, et, d'autre part, l'application de règles de normalisation répondant à une certaine rigueur ou du moins à la plus grande cohérence possible. Par ailleurs, une autorité toponymique à laquelle participe des représentants de ce que l'on pourrait appeler le monde territorial et le monde culturel constitue une garantie d'un équilibre auquel nous nous sommes déjà référé. La composition de l'autorité toponymique nationale peut également varier. On peut dire en général que deux volets doivent toujours être présents: le volet politique (décisionnel) et le volet technique (pour l'analyse et la recommandation).

L'équipe technique doit évidemment être composée de personnes connaissant à la fois la situation territoriale et socio-culturelle du pays et les normes nationales et internationales qu'il convient de leur appliquer. Quant au corps "politique", qu'il soit décisionnel ou consultatif, rattaché au système gouvernemental, il peut également être composé de diverses façons:

a) il peut ne comprendre qu'un seul groupe de fonctionnaires nommés ad hoc;
b) il peut comprendre un groupe de personnes ex-officio (par exemple, des représentants de tels et tels ministères impliqués dans le processus toponymique);
c) il peut aussi comprendre un groupe de personnes de l'extérieur nommées par le gouvernement et qui sont susceptibles de faire le pont, en quelque sorte, entre la volonté de normalisation de l'État et le pouls de la population concernée; les personnes ainsi désignées peuvent être représentatives de groupes ou non, étant alors nommées pour leur compétence individuelle;
d) on peut aussi constituer une autorité toponymique en plaçant côte à côte des personnes des trois groupes susmentionnés.

S'il nous est permis de tenter d'identifier la meilleure formule quant à la composition d'une autorité toponymique, mentionnons qu'un équilibre entre des représentants ministériels et des personnes de l'extérieur devrait toujours être tenu en compte. Au-delà, un grand nombre de formules sont possibles et sans aucun doute valables.

Quant au mandat de l'autorité nationale, l'expérience nous enseigne qu'il est fort variable quant à sa compréhension, d'un pays à l'autre. Certaines autorités ont un mandat global en ce sens que leur autorité s'applique à tous les noms de lieux du territoire concerné, sans exception.

Dans d'autres États, l'autorité toponymique se concentre sur les noms topographiques; en réalité, ce champ toponymique est, dans pratiquement tous les cas, centralisé. Les autres types de noms de lieux, soit ceux qui se réfèrent aux municipalités/communes, aux voies de communication, aux ports et aéroports, aux divisions administratives de divers ordres, etc., le degré de centralisation de l'autorité est extrêmement variable. Dans certains cas, l'autorité toponymique est carrément confiée aux administrations sectorielles spécialisées; dans

d'autres cas, et permettons-nous de suggérer que cette solution est la meilleure, la responsabilité est partagée entre l'autorité toponymique centrale et les administrations spécialisées. En effet, pour des raisons mentionnées plus haut, l'équilibre entre les besoins spécifiques et les impératifs de la normalisation doivent être équilibrés et, par conséquent, c'est la concertation qui constitue la réponse à ce difficile dilemme.

Cette concertation entre l'autorité toponymique centrale et les administrations spécialisées peut prendre diverses formes: un cadre législatif ou réglementaire peut régir le partage; une concertation par protocole avec chacune des administrations spécialisées peut recéler l'avantage de prévoir des modes différents et mieux adaptés à chacune des circonstances sectorielles; la concertation peut également s'assurer par une participation des administrations spécialisées aux travaux de l'autorité toponymique centrale. Aussi, la participation des administrations spécialisées peut s'effectuer sur le plan décisionnel, par voie de participation directe à la décision, par un système de recommandations, ou encore sur le plan technique, par exemple en fournissant des relevés qui servent de base à l'analyse et à la décision toponymique centrale.

Au total, peut-on préconiser une formule idéale? La réponse est évidemment partiellement négative, en ce sens qu'il faut se référer, là encore, à des principes plutôt qu'à des formules. Ainsi, il faut viser, pour des fins d'efficacité, à une solution assez fortement centralisée quant aux normes, cela pour éviter l'anarchie qui constitue le premier écueil à éviter. Par ailleurs, il faut trouver une formule la plus participative possible quant au contact-terrain et quant au processus décisionnel, cela pour éviter le deuxième écueil que constitue le danger d'une toponymie divorcée de la réalité concrète. Autrement dit, comme déjà dit au niveau des principes généraux de normalisation, la meilleure formule serait celle qui laisse la plus large part à l'initiative et au respect de l'usage tout en poursuivant les objectifs de normalisation; en d'autres mots, souplesse mais non laxisme, encadrement mais non dirigisme, discrétion mais non arbitraire.

Pour appuyer ce rapide panorama des possibilités, sans doute que le relevé des statuts des autorités toponymiques nationales qui est en cours pourra prouver son

utilité et inspirer des formules originales et adaptées aux différentes réalités.

Quelques mots enfin sur la composition de l'équipe technique devant appuyer les travaux d'une commission ou du corps toponymique décisionnel. Le travail technique peut être confié à un service technique existant, par exemple dans un ministère à vocation territoriale. Le danger de cette formule peut être de noyer, pour ainsi dire, la préoccupation toponymique dans des préoccupations techniques considérées plus importantes par l'autorité gouvernementale.

On peut également procéder à la constitution d'une équipe ad hoc, ce qui est dans bien des cas souhaitable lorsqu'il s'agit de mettre sur pied une nouvelle autorité toponymique.

L'équipe technique peut être centralisée, intégrée et homogène, avec son propre personnel technique. Elle peut cependant également être décentralisée, en appuyant son activité sur le travail de comités ou de sous-commissions spécialisés. Ces comités peuvent se regrouper autour de types de noms géographiques: ainsi, un comité peut se consacrer aux divisions administratives, un autre aux noms topographiques, un autre aux détails topographiques construits par l'homme, etc. (le cas de la République de Cuba est intéressant à cet égard).

Les comités ou sous-commissions peuvent également se regrouper autour de problèmes. Ainsi, le travail de l'autorité toponymique peut s'appuyer sur des comités de terminologie, sur un comité d'affichage, un comité des politiques linguistiques, le cas échéant, des comités relatifs au patrimoine culturel, etc.

Dans certains pays, le travail technique est réalisé par une équipe centrale réduite qui coordonne les travaux répartis dans divers services et ministères. Il semble que cette formule offre en général de grandes difficultés de coordination.

Au total, et l'on doit dire que les formules varient à l'infini, il est vrai, au demeurant, certains principes doivent être reconnus par l'autorité gouvernementale centrale afin de doter l'autorité toponymique d'un pouvoir réel de coordination et d'un mode de fonctionnement qui la situe à la croisée des flux d'informa-

tion et de manifestations d'intérêt des différentes parties de la société, gouvernementales ou non, qui est directement impliquée dans la chose toponymique, soit comme producteur, comme diffuseur, ou comme consommateur de noms géographiques.

Pouvoirs et devoirs d'un organisme toponymique

Jean Dansereau

Les organisateurs de ce stage m'ont demandé de traiter du cadre juridique de la gestion toponymique, et le programme détaillé précisait que mon exposé devrait porter sur les **exigences** et les **difficultés** de l'encadrement juridique de la toponymie. Un tel titre pourrait faire croire que ces difficultés sont insurmontables mais j'espère vous rassurer sur ce point. Je pense que l'activité gouvernementale de normalisation des noms géographiques peut au contraire se satisfaire d'un cadre juridique assez léger, qui n'a pas besoin de refléter toutes les complexités scientifiques ou méthodologiques de la question.

Mon propos va s'articuler sommairement autour de deux parties comportant d'abord un rappel des recommandations faites par les Nations Unies concernant le rôle et la composition d'un organisme national en toponymie, et ensuite un examen rapide des solutions retenues dans la Charte de la langue française (L.R.Q., chap. C-11) qui demeure la loi constitutive de la Commission de toponymie du Québec. Il est entendu que mes commentaires ou les jugements que je porterai à l'occasion n'engagent que moi-même et ne traduisent pas les positions de la Commission de toponymie.

Tout d'abord, une mise en garde: il ne faut pas confondre la Commission de toponymie et l'Office de la langue française, bien que les deux organismes soient constitués par la même loi qui de plus rattache administrativement la Commission à l'Office. La Commission a toujours conservé la plus totale indépendance par rapport à l'Office pour les questions particulières qui relèvent directement de sa compétence. De plus, malgré la prééminence accordée à la langue française par la Commission, et qui est tout à fait légitime, on doit noter que les articles de loi relatifs à la Commission ne lui confient pas le mandat explicite de traduire en français l'ensemble de la toponymie québécoise. Il serait sans doute plus exact de dire que le mandat de la Commission est d'ordre linguistique parce que la toponymie elle-même, branche de l'onomastique, se rattache par là à la linguistique. Cela était également vrai de l'ancienne Commission des noms géographiques, avant l'adoption de la Charte de la langue française.

Pour ce qui a trait au territoire québécois, la Commission de toponymie peut être considérée comme l'organisme central de normalisation au sens des recommandations formulées par les Nations Unies, plus particulièrement la recommandation numéro 4 de la Conférence de Genève de 1967, complétée par une recommandation sur les noms sanctionnés officiellement par une entité légalement constituée, lors de la Conférence d'Athènes en 1977. Nous verrons que la Commission de toponymie satisfait pleinement aux critères d'une entité légalement constituée qui sanctionne officiellement des noms de lieux.

Je vous rappelle brièvement la teneur de ces recommandations. La recommandation numéro 4 (a) adoptée par la Conférence de Genève préconisait la création par chaque pays, comme première étape dans la normalisation internationale des noms géographiques, d'une instance nationale permanente exerçant une compétence incontestable sur la normalisation des noms géographiques et sur les critères et procédures propres à assurer cette fonction de normalisation; la recommandation ajoute que cette instance, constituée conformément aux institutions fondamentales de chaque pays, devra le cas échéant créer des sous-comités régionaux ou locaux, devra tenir compte des conséquences de ses décisions sur l'ensemble de l'appareil gouvernemental et sur les groupements privés, de même que des intérêts à long terme du pays, devra avoir recours à toutes les ressources scientifiques propres à garantir le succès de son action, et enfin devra adopter et mettre en vigueur des procédés de compilation et de diffusion de ses décisions qui les feront connaître sur le plan interne et sur le plan international.

La Conférence de 1977 a complété cette recommandation en spécifiant que l'Organisation des Nations Unies ne devait pas reconnaître les changements apportés par d'autres autorités aux noms déjà normalisés par un organisme national des noms géographiques. Il est évident que cette recommandation complémentaire s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations des Nations Unies selon lesquelles la normalisation nationale est à la base même de la normalisation internationale. Enfin, la Conférence de 1987, à Montréal, dans sa 15^{e} résolution, a réitéré l'urgence pour les pays qui ne l'avaient pas encore fait de mettre sur pied de tels organismes nationaux des noms géographiques.

Pour compléter et préciser le sens de ces textes internationaux, on me permettra de me reporter à un article de M. Donald Orth intitulé "Principes relatifs à la création d'une autorité toponymique nationale et à la planification d'un programme de normalisation" (in: **Cartographie Mondiale**, vol. XVIII, 1986, p. 10 à 18). L'auteur donne une définition de la normalisation nationale qui est la suivante: "la régularisation des noms géographiques et de leur application dans un pays par l'intermédiaire d'un processus ou d'une autorité agréés et appuyés par le gouvernement de ce pays" (p. 10). Cette activité de détermination et de régulation est la raison d'être de l'organisme responsable des noms géographiques, mais cette fonction serait inefficace si elle ne reposait pas sur un consensus à l'intérieur de l'appareil gouvernemental. Bref, la légitimité scientifique, quoique nécessaire, n'est pas suffisante et doit se doubler d'une légitimité et d'une autorité émanant des plus hautes instances juridiques internes.

La meilleure manière d'y parvenir, c'est par l'adoption d'un texte juridique qui accorde à l'organisme toponymique un statut permanent et spécifie la nature de ses fonctions. Ce texte pourrait à vrai dire ne pas être à caractère législatif. Un décret, comme celui qui a constitué le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) en 1969 dans sa forme actuelle, ou encore un règlement ou même une simple directive pourraient y pourvoir. Il faut garder à l'esprit le fait que la hiérarchie des textes juridiques varie selon les régimes constitutionnels: par exemple, certaines constitutions écrites accordent au gouvernement la faculté d'exercer directement, par voie d'ordonnance ou de règlement, des pouvoirs qui dans d'autres pays n'appartiendraient qu'au parlement ou à une assemblée représentative.

De plus, la fonction de normalisation toponymique, en pratique, est liée de très près aux autres activités administratives proprement gouvernementales, comme l'aménagement du territoire, le contrôle de l'exploitation minière, le cadastre, la production de cartes routières ou même, dans le cas du Québec, l'exploitation de l'énergie hydro-électrique. Le gouvernement possède sans doute, au titre de ses pouvoirs généraux d'administration, la faculté de constituer une autorité toponymique et d'imposer ses décisions par voie hiérarchique à tout l'appareil gouvernemental. Par ricochet, les décisions ainsi diffusées par le gouvernement auront un effet à moyen terme sur l'ensemble de la société.

Quoi qu'il en soit, que les pouvoirs de l'organisme en question soient prévus par une directive, un décret ou par un texte législatif stricto sensu, il faudra s'assurer que les pouvoirs ainsi conférés reposent sur une délégation complète et sans équivoque. Donald Orth insiste particulièrement sur le fait que cette autorité doit être totalement responsable des décisions relatives aux noms à utiliser sur les cartes et dans les publications officielles.

Enfin, l'auteur distingue deux grandes catégories d'instances nationales susceptibles de répondre aux recommandations des Nations Unies, selon que le pays intéressé choisit l'un ou l'autre des procédés suivants:

1. Confier l'autorité en matière toponymique à un service gouvernemental déjà existant et compétent en cette matière, ou à une institution universitaire, qui à leur tour mettent sur pied un office toponymique spécialisé;

ou encore

2. Créer un comité toponymique permanent auquel le gouvernement affecte le personnel administratif nécessaire.

L'auteur semble accorder sa préférence à la première formule, du fait précisément que dans de nombreux pays les services gouvernementaux déjà responsables des cartes géographiques officielles pourront, sans inconvénient, ajouter un volet toponymique à cette activité cartographique, et que les cartes géographiques ainsi produites deviendront le premier moyen de diffusion, et sans doute le plus efficace, des décisions toponymiques. En revanche, la formule du comité permanent aurait l'avantage de permettre la représentation de plusieurs instances gouvernementales dans le processus de normalisation. En particulier, l'organisme national de cartographie, ou ce qui en tient lieu, devrait absolument être représenté au sein d'un tel comité permanent.

Quant aux pouvoirs qui devront être accordés à un tel organisme, les textes des Nations Unies prévoient celui d'adopter et d'imposer des principes et normes toponymiques qui prendront en considération l'ensemble des orientations déjà adoptées par les Nations Unies dont l'univocité, le respect de l'usage courant,

etc. Je n'ai pas besoin d'insister sur cet aspect de la question. Toutes ces normes internationales se situent sur le terrain méthodologique ou scientifique et tel n'est pas mon propos. En fait, il n'est pas nécessaire que le texte juridique constitutif de l'organisme toponymique reprenne l'énoncé de ces orientations. Ceci nous amène à traiter du pouvoir réglementaire d'un tel organisme, mais je préfère aborder cet aspect dans le cadre de la seconde partie de mon exposé.

Je vais auparavant traiter des pouvoirs et compétences accordés par la loi à la Commission de toponymie du Québec. Je ne referai pas ici l'historique de la Commission, que vous connaissez déjà. Dans sa forme actuelle, la Commission reçoit l'ensemble de ses pouvoirs des articles 122 à 128 de la Charte de la langue française adoptée en 1977. À ces articles s'ajoute l'article 22.1, édicté en 1983, qui porte sur les noms de voies de communication ou odonymes comportant un spécifique dans une autre langue que le français mais qui ne modifie pas les pouvoirs de la Commission.

Les membres de la Commission sont nommés par le gouvernement et elle constitue un organisme à vocation exclusivement toponymique, avec un volet consacré à la normalisation de la terminologie géographique. La Commission n'a donc pas de responsabilité explicite en vertu de la loi en matière de cartographie, mais elle exerce une action indirecte du fait que les cartes officielles font partie des textes et documents de l'Administration visés par les décisions de la Commission en vertu de l'article 128. La Commission n'est pas non plus formée de fonctionnaires déjà en poste dans d'autres ministères ou organismes, sauf son président qui fait obligatoirement partie du personnel de l'Office de la langue française.

On peut donc la classer parmi les comités toponymiques permanents, selon la typologie proposée plus haut. À titre de comparaison, le CPCNG qui est également un comité permanent en ce sens, regroupe divers hauts-fonctionnaires qui en font partie d'office, en vertu du décret C.P. 1969-1458 de 1969. Quant au personnel de la Commission, il fait partie des effectifs de l'Office de la langue française en vertu du rattachement administratif déjà évoqué, ce qui donne lieu certes à une situation un peu hybride, voire à une anomalie que d'aucuns ont proposé de résoudre en rattachant plutôt la Commission, en tant qu'entité autonome, au

ministère des Affaires culturelles. Je vous signale que d'après les conclusions d'une étude récente, communiquées lors de la Cinquième Conférence des Nations Unies tenue à Montréal en 1987, les coûts rattachés aux services actuellement assurés par la Commission passeraient du simple au double si les responsabilités de la Commission étaient réparties entre les divers ministères du gouvernement.

Les pouvoirs de la Commission sont très étendus, mais cette extension revêt un caractère quelque peu précaire parce qu'elle provient en partie de l'imprécision de la loi qui ne donne aucune définition des noms de lieux. Ainsi, la compétence générale reconnue par l'article 124 prévoit que la Commission peut établir les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux, qu'elle peut attribuer en dernier ressort des noms aux lieux qui n'en ont pas encore aussi bien qu'approuver tout changement de nom de lieu. C'est la pratique administrative qui a précisé cette compétence en l'appliquant à tous les lieux géographiques de nature ponctuelle, linéaire ou spatiale, en y incluant les noms de voies de communication urbaines ou rurales et les noms d'entités administratives constituées par référence à un territoire.

Il y a quand même certaines limites à la compétence générale de la Commission. D'une part, la loi prévoit explicitement, à l'article 126 paragraphe d, que la Commission ne peut déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé sans obtenir l'assentiment de l'organisme de l'Administration, c'est-à-dire de la municipalité, qui possède une compétence concurrente. Or, les lois municipales accordent à ces organismes locaux un pouvoir de dénomination des rues, ruelles et places publiques.

D'autre part, certains textes législatifs prévoient des exceptions en accordant des pouvoirs dénominatifs à d'autres instances de l'Administration. Je ne vais pas reprendre ici l'énumération des compétences toponymiques extérieures à la Commission. Un premier exemple concerne le gouvernement lui-même, qui attribue des noms aux municipalités lors de leur création, un autre exemple est celui de la Commission de la représentation électorale, qui possède, en vertu de sa propre loi, le pouvoir d'attribuer un nom à chaque circonscription électorale qu'elle délimite, après avoir pris l'avis de la Commission de toponymie.

Je vous citerai encore un exemple récent et important de dérogation aux compétences générales de la Commission. En effet, à compter du 1er janvier 1989, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation territoriale municipale, le gouvernement se voit accorder le pouvoir de passer outre aux avis de la Commission. L'article 15 de cette loi, notamment, stipule que le gouvernement pourra donner à une municipalité locale un nom "qui n'a pas fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de toponymie". Le même article pousse le souci de concordance jusqu'à préciser que "le toponyme compris dans le nom de la municipalité doit être officialisé en tant que nom du lieu que constitue le territoire de la municipalité conformément à la Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11), comme s'il avait été approuvé par la Commission". Un autre article prévoit que l'accord de la Commission sera présumé si elle ne fait pas connaître son avis dans les 60 jours. En fait, j'ai dénombré dans le chapitre de la loi qui est relatif au nom d'une municipalité pas moins de 15 articles qui traitent indirectement de toponymie.

À propos du pouvoir réglementaire accordé à la Commission, je dois dire qu'il s'agit là d'un sujet épineux où les préoccupations juridiques ont peut-être malheureusement pris le pas sur les exigences d'une saine gestion du dossier toponymique. La loi ne prévoit pas le contenu même des principes et directives que devra appliquer la Commission; elle lui donne, en vertu de l'article 126 paragraphe b, le pouvoir de:

"faire des règlements sur les critères de choix des noms de lieux, sur les règles d'écriture à respecter en matière de toponymie et sur la méthode à suivre pour dénommer des lieux et pour en faire approuver la dénomination."

Il s'agit là, certes, d'une disposition habilitante qui donne à la Commission le pouvoir d'adopter de véritables règlements en matière toponymique, par opposition aux politiques et directives de la Commission qui apparaissent entre autres dans le Guide toponymique du Québec. Par exemple, le Guide prévoit ce qui suit, p. 22:

"1. La Commission a fait de l'unicité de dénomination d'un lieu la pierre angulaire de sa pensée et de son action.

"2. L'usage courant est le guide privilégié de la Commission pour le choix des noms."

Ces deux principes fondamentaux n'ont aucun caractère réglementaire. Il est vrai qu'en matière odonymique, la Commission a adopté et proposé à l'approbation du gouvernement un projet de règlement, publié à la Gazette officielle le 24 juillet 1985, qui prévoit expressément, dans une forme réglementaire, les critères de choix et règles d'écriture à respecter dans la dénomination des voies de communication. Or, les difficultés que nous avons connues dans l'élaboration de ce règlement m'inspirent les réflexions qui vont suivre.

Tout d'abord, il n'est pas évident que l'entrée en vigueur d'un tel règlement, que ce soit le règlement proposé sur les odonymes ou un texte réglementaire plus général sur les toponymes, soit indispensable à l'efficacité du travail de la Commission. Lorsque la Commission adopte des principes et directives internes, qu'elle diffuse ensuite dans un Guide toponymique, elle s'acquitte d'un devoir prévu par l'article 125; d'ailleurs, le CPCNG, qui ne possède pas de pouvoir réglementaire, a lui-même adopté des règles de nomenclature dès 1898 et les a révisées à plusieurs reprises par la suite. Autre exemple: le U.S. Board of Geographic Names qui, d'après sa loi constitutive de 1947, a le pouvoir d'adopter non pas un règlement, mais des principes, politiques et procédures en matière de noms géographiques.

Mais l'adoption d'un texte réglementaire, en vertu du pouvoir facultatif prévu par l'article 126, comporte certaines exigences juridiques tenant à la nature même d'un tel document et aux règles de rédaction et d'interprétation qui le gouvernent. Premièrement, si la Commission ne reprend pas dans le règlement la totalité de ses principes et directives, il faudra faire une distinction entre ce qui est réglementaire et ce qui ne l'est pas. On aura tendance à accorder moins de valeur aux principes et directives qui ne se retrouvent pas dans le texte du règlement. Deuxièmement, comme on l'a d'ailleurs souligné à maintes reprises, la toponymie est une science qui se situe au carrefour de la géographie, de l'histoire, de la linguistique. Ce n'est pas une science exacte. Certains principes doivent recevoir des accommodements, et un texte réglementaire ne favorise pas cette souplesse.

Troisièmement, quelle sera l'utilité du règlement? La Commission sera évidemment tenue d'observer ses propres règles, mais elle ne pourra les imposer à d'autres instances que par le biais de l'officialisation, seul et unique moyen de sanctionner l'inobservation du règlement. Or, la Commission possède quand même, à l'heure actuelle, et en l'absence de tout règlement, la discrétion nécessaire pour refuser l'officialisation, si elle constate que le nom géographique proposé ne respecte pas l'ensemble de ses principes et directives.

J'ai utilisé le mot "discrétion". C'est là sans doute le seul concept juridique qui traduise de façon appropriée le type d'action mené par la Commission. Au plan juridique, en tant que décision administrative, l'officialisation peut être qualifiée d'acte juridique unilatéral à portée externe: acte juridique parce qu'il produit des effets de droit énumérés à l'article 128 de la loi, acte unilatéral parce qu'il ne dépend pas d'une autre volonté que celle de la Commission, acte à portée externe parce qu'il impose des obligations à l'extérieur de l'Administrution, c'est-à-dire dans l'affichage public et dans les manuels scolaires.

Or, le caractère complexe du processus de cueillette et de traitement des toponymes, la multiplicité des facteurs qui sont pris en compte par la Commission, la difficulté d'opérer les choix nécessaires lorsque le réel s'obstine à ne pas entrer dans les catégories administratives préétablies, la nécessité enfin dans certains cas de déroger peu ou pour à la pureté des principes, tout cela convient parfaitement à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire. Toutefois, comme la discrétion a parfois un parfum d'arbitraire, la Commission doit l'utiliser avec discernement et prudence, y compris en matière de normalisation terminologique, et entourer son action, comme elle l'a fait jusqu'à présent, de toutes les garanties scientifiques nécessaires.

La normalisation terminologique a également causé certaines difficultés. En tant que Commission de terminologie de droit, et forte du mandat que lui donne la loi à l'article 125, la Commission s'est engagée dès 1979 dans une vaste opération de définition des termes géographiques entrant dans la composition des noms de lieux, particulièrement les génériques de voies de communications et les désignations d'entités géographiques. Les termes ainsi normalisés sont devenus, en vertu de l'article 118, obligatoires dans les textes, les documents et l'afficha-

ge de l'Administration, et dans les manuels scolaires agréés par le ministère de l'Éducation.

On s'est heurté ici à la difficulté de concilier les deux activités, celles d'officialisation et celle de normalisation des termes géographiques: en effet, comme l'ont bien montré les débats sur les termes "place", "croissant", et quelques autres, la Commission se trouvait placée dans la délicate position d'officialiser, pour ainsi dire de la main droite, un terme utilisé à l'intérieur d'un nom de lieu dans un sens différent de celui qu'elle avait normalisé de la main gauche. L'activité de normalisation de la terminologie géographique a ainsi contribué à accentuer encore davantage le dilemme fondamental de l'officialisation, entre le respect de l'usage et l'uniformité des règles à appliquer.

Avant de terminer, je formulerai quelques remarques sur la nature de l'acte d'officialisation lui-même. La sanction juridique d'une seule forme officielle a pour effet d'en fixer pour longtemps le choix, la langue et l'écriture. Entre les deux fonctions distinctes de la toponymie, la fonction culturelle et la fonction d'instrument de repérage, l'officialisation privilégie la seconde au détriment de la première. M. Henri Dorion, président du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, a fait ressortir dans son exposé lors de l'ouverture du présent stage le fait que toute normalisation, par définition, implique un choix et donc une certaine perte d'information. J'ajouterai que plus la normalisation est rigoureuse et efficace sur le plan juridique, plus l'exclusion des formes non officialisées est radicale, plus la perte d'information est importante.

L'officialisation telle que sanctionnée par l'article 128 exclut l'emploi de toute autre forme dans les cas prévus par la loi. Bien sûr, on peut tenter de compenser cette perte d'information par un mode alternatif de mise en mémoire et de mise en valeur des formes historiques, des formes parallèles, des noms autochtones, des variantes, etc. Mais comment les diffuser, si la production d'une carte ethnographique dans un manuel scolaire, comportant des noms autochtones non officialisés, contrevient à la loi, ou si ces noms ne peuvent figurer dans la signalisation routière? Et si, pour éviter ces conséquences, on admettait que l'officialisation ne vaut que pour l'utilisation d'un toponyme à des fins offi-

cielles, quelle deviendrait alors la portée de l'acte d'officialisation? On le voit, il nous reste encore à trouver une formule qui traduirait juridiquement les conditions de conservation et de diffusion de cette information supplémentaire.

En conclusion, je dirai simplement que ces problèmes évoquent pour moi le vieux débat sur les fondements du droit, entre l'école qui considère la loi comme un produit de l'évolution historique de la société, où les organes étatiques se font seulement les interprètes de la volonté populaire, et l'école qui considère la loi comme un commandement imposé à la société par une autorité qui lui est supérieure et extérieure. Il en va de même de la normalisation des noms géographiques, qui se définit à la fois comme une reconnaissance officielle de la réalité que constitue le toponyme à titre de fait social, et comme un choix administratif qui exprime la volonté de rationalité et de cohérence de l'État.

Le cadre administratif d'un organisme toponymique central

Alain Vallières

Le souhait des Nations Unies et celui du groupe d'experts est que chacun des pays qui participe aux Conférences se dote d'une instance nationale de normalisation toponymique. Déjà plusieurs pays ont su combler ce voeu mais d'autres y aspirent encore. Le sujet de notre communication vise à fournir aux délégués des pays en phase préparatoire à l'implantation d'une structure administrative responsable de l'administration de la toponymie au niveau national, notre propos dis-je , souhaite leur fournir quelques arguments susceptibles d'étayer les recommandations qui pourraient être acheminées aux dirigeants des pays ayant délégué des représentants à cette session de formation.

Quant aux pays qui se sont déjà dotés d'une instance toponymique nationale nous espérons que leurs représentants sauront trouver dans notre propos sinon de l'inédit pouvant contribuer au développement de leur unité administrative du moins un appui à l'effort consenti par leurs gouvernements respectifs à la normalisation toponymique.

Nous vous avons déjà remis un document publié par le docteur Breu d'Autriche, dans **Cartographie Mondiale** numéro 18 qui traite des avantages économiques reliés à l'existence d'une autorité nationale de normalisation toponymique. Je vous invite à prendre connaissance de ce document et aussi du texte déposé par le Canada, lors de la Cinquième Conférence tenue à Montréal en août 1987 et qui fait un bref tour d'horizon de l'expérience québécoise quant aux **Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques.**

La toponymie, au même titre que la géodésie ou le cadastre a un rôle de service à remplir. Le service au public qui est la raison d'être de l'administration publique doit être tenu en compte dans l'organisation et le développement d'une structure centrale préoccupée de toponymie. Or, comme nous le savons tous, l'administration publique planifie, agit, décide à l'intérieur d'un cadre établi par un gouvernement. On ne peut escompter que chacun des gouvernements représentés à ce stage de formation verra d'un même oeil ses besoins toponymiques, y accordera la

même importance, y mobilisera les mêmes ressources, apportera les mêmes solutions à des problèmes semblables... Bref, il faut être bien conscient que chaque pays a une perception qui lui est propre de son dossier toponymique.

Il serait illusoire, à notre sens, de miser uniquement sur de nouvelles procédures à implanter et sur la découverte de cette ressource naturelle qu'est une toponymie nationale pour y sensibiliser vos dirigeants. Plus sage nous apparaît une action de sensibilisation auprès des décideurs nationaux qui peuvent être en position de donner leur appui à l'instauration ou à la consolidation d'un programme toponymique national.

Vous devez vous attendre à ce que les "avocats du diable" se fassent nombreux et souvent, très bien argumentés, pour contrer vos efforts de sensibilisation à l'importance du dossier qui nous préoccupe tous, chacun à notre niveau national. Il vous faudra réfuter leurs arguments quant à la futilité et à la non-rentabilité de l'existence d'un organisme central voué à la gestion toponymique. Il vous faudra aussi justifier vos budgets, faire des choix, établir des priorités d'action... Un moyen sûr et efficace autant au niveau de l'implantation que du développement d'une instance toponymique nationale est que celle-ci, idéalement, se rapporte aux échelons les plus élevés d'une administration gouvernementale. Partie de la territorialité de chacun des États, la toponymie nationale, de façon intrinsèque, suscite un sentiment d'appartenance, de propriété, d'inviolabilité. Vous avez là, à notre avis, l'essence même d'une argumentation apte à convaincre les plus récalcitrants de l'importance qui doit être accordée au patrimoine toponymique d'une nation.

Je l'ai répété à quelques reprises au cours du stage, la toponymie, qu'on en soit conscient ou non, fait partie des besoins primaires qui doivent être satisfaits chez chacun des individus de notre globe. D'ailleurs, il est intéressant de constater que tous les peuples autant au cours de l'histoire que dans notre monde contemporain ont nommé et nomment encore les lieux de la planète et même, via l'astronomie et les explorations spatiales, nous sommes rendus à identifier des lieux sur d'autres planètes de notre système solaire et même plus loin...

Le souhait des Nations Unies est que ce phénomène naturel de désignation des

lieux, d'utilisation de leurs noms, se conforme à un cadre normatif minimal dans le but d'assurer le meilleur dialogue possible entre les peuples, entre les nations et entre les citoyens des nations.

Il incombe aux dirigeants nationaux, dans ce contexte, compte tenu bien sûr des moyens administratifs et de ressources dont chacun peut disposer de mettre en place une structure et de la développer afin d'assurer une saine gestion de la toponymie de chacun des pays.

L'organisation administrative et gouvernementale étant différente d'un pays à l'autre, nous ne nous attarderons pas à l'analyse des différents rattachements possibles pour une unité toponymique. Les deux principaux volets de la toponymie, le culturel et le technique ou même un mélange des deux, peuvent avantageusement être mis à contribution pour encadrer les travaux d'une équipe affectée à des activités toponymiques. À cet égard, l'exemple du Québec est assez significatif. En effet, l'organisme québécois responsable de la toponymie a été tantôt rattaché au ministre des Terres et Forêts, à celui de l'Éducation, tantôt au ministre responsable de l'Immigration et des Communautés culturelles, au ministre de l'Énergie et des Ressources, à celui des Affaires culturelles... Tantôt le volet culturel était privilégié, tantôt le volet technique... cependant, une constante est à remarquer c'est que toujours, le responsable de l'organisme était redevable de son mandat à un ministre important du Cabinet. Nous croyons que cela est essentiel et que cela a contribué à assurer la pérennité d'un organisme québécois voué à la toponymie dont l'âge vénérable atteint cette année, 76 ans.

Le rattachement de la toponymie à une personne ou à une structure administrative ayant l'écoute des plus hautes instances décisionnelles d'un pays facilite la réalisation des mandats toponymiques qui, la plupart du temps, se déroulent dans un contexte pluri-ministériel où chacun des intervenants est préoccupé par ses propres priorités et l'atteinte de ses objectifs qui ne cadrent pas toujours avec l'intérêt toponymique. Un ministère pourrait, par exemple, être peu enclin à apporter spontanément sa collaboration à un projet toponymique surtout s'il perçoit que cela peut lui occasionner des délais, susciter des coûts supplémentaires... Une "opération charme" pourrait s'avérer très rentable et contribuer à sécuriser les interrogatifs en insistant, notamment, sur le rôle important joué

par la toponymie en matière de repérage territorial et sur la fonction "service" qu'elle rend à ses utilisateurs. Un moyen que nous suggérons pour gagner des adeptes à la cause toponymique consiste à signer des ententes protocolaires ou administratives avec les principaux ministères et organismes créateurs ou diffuseurs de toponymes. Dans un tel document, chacune des parties fait état de ses engagements et il est de mise d'y indiquer des balises temporelles auxquelles on se devra de se conformer. Ce pourrait être, par exemple, un engagement de l'unité toponymique à procéder à l'évaluation de la qualité toponymique d'une carte dans un délai de cinq jours ouvrables. En plus de faciliter les relations administratives, la signature de telles ententes favorise le rôle de coordination que devrait remplir l'organisme responsable d'assumer le mandat de gestion toponymique.

Nos expériences nous ont en effet démontré qu'il n'est pas nécessairement toujours souhaitable qu'il y ait une centralisation de toute l'activité toponymique mais la coordination devrait, quant à elle toujours être recherchée afin d'y assurer un ordre minimal. Idéalement, ce rôle de coordination devrait être précisé dans le mandat de l'organisme toponymique et, ses pouvoirs et devoirs y référer nommément. Autrement dit, avoir un mandat clair et précis de son gouvernement assure un bon départ de l'organisme toponymique et lui donne une meilleure espérance de vie face au jeu de la concurrence inter-ministérielle lorsque vient l'heure de l'allocation des ressources humaines et budgétaires.

Au chapitre des ressources, il peut être intéressant de s'enquérir de l'existence de compétences reconnues au sein du milieu universitaire, par exemple, et aussi dans des ministères et organismes à vocation territoriale. Des échanges de vues et une collaboration fructueuse peut s'en suivre si la flamme de l'intérêt toponymique peut être suscitée et entretenue. Dans un contexte de rareté de ressources, il faut tenter de profiter au maximum des compétences académiques et de l'expertise disponible. La Commission de toponymie, par exemple participe à de nombreux congrès, colloques et ateliers spécialisés pour faire connaître son mandat et ses programmes dans le but de susciter l'intérêt et la collaboration de milieux spécialisés qui, souvent, apportent leur concours avec empressement.

D'ailleurs, nous-mêmes les avons mis à contribution lorsque nous avons procédé à l'étude de la situation toponymique au Québec, au début des années 1970, via un

comité ad hoc constitué à cet effet. M. Christian Bonnelly, secrétaire dudit comité, vous a d'ailleurs remis une copie du rapport qui a été, à l'époque, présenté à nos autorités gouvernementales et qui a abouti à la création, en 1977, de l'actuelle Commission de toponymie. La méthode de constat des faits et l'argumentation développée à cette occasion nous apparaissent toujours d'actualité et pourraient éventuellement être utilisées dans vos contextes nationaux. Bien étayer ses arguments dans un mémoire soumis aux autorités gouvernementales et proposer des solutions réalistes aux problèmes toponymiques nationaux qui ont été identifiés pourrait être le déclencheur qui consolide ou donne le coup d'envoi à l'instauration d'un organisme toponymique national. Si cela devait se produire dans l'un ou l'autre pays, je vous réfère à l'annexe ci-jointe où j'ai noté quelques activités qui devront faire l'objet de vos préoccupations de toponymiste.

Annexe

LA GESTION RATIONALISÉE DE LA TOPONYMIE: ACTIVITÉS À INSTIGUER

Les activités ci-dessous énumérées touchent les noms géographiques existants ou à créer; les noms géographiques sont entendus comme les noms de **tout lieu**, qu'il soit linéaire, ponctuel ou spatial, et quel qu'en soit le niveau (microtoponymie, édifices, complexes, voies de communication, agglomérations, régions administratives de divers types, accidents topographiques, lieux-dits, etc...)

- Établissement des règles et principes à suivre pour le choix et l'écriture des noms géographiques (différents niveaux).

- Procédures à suivre pour dénommer les lieux et pour en faire approuver la dénomination.

- Recherches sur l'origine, la signification, la transformation des noms de lieux (documentaire).

- Relevés toponymiques sur le terrain.

- Recherches linguistiques sur les problèmes inhérents aux langues des toponymes: usage, traduction, abréviation, etc..

- Confection et mise à jour de divers fichiers toponymiques (fichiers manuels; fichiers informatisés).

- Centralisation des corpus de noms géographiques qui peuvent être disséminés dans différents ministères et organismes.

- Établissement et tenue à jour d'un répertoire des toponymes officiels et des renseignements les situant sur le territoire.

- Centre de documentation toponymique à constituer (livres, revues, articles, documents méthodologiques, administratifs..., cartographie...)

- Informatique: tenue à jour des formats, programmes et banques; entrée des données; production de listes sélectives et intégrales.

- Normalisation terminologique: recherche, relevé des usages, établissement de normes, action incitative auprès des diverses autorités (dont municipales).

- Traitement des noms en bureau en vue de leur officialisation.

- Vérification du contenu toponymique sur documents cartographiques et autres documents dont les ouvrages d'enseignement.

- Mise à jour de la toponymie sur les documents reproductibles: plans de villes, cartes topographiques à diverses échelles.

- Évaluation des demandes d'interventions à contenu toponymique.

- Constitution de banques de noms pour divers types d'entités (recherche, consignation, diffusion, contrôle).

- Négociation avec les municipalités pour la normalisation et l'officialisation des noms de voies de communication.

- Confection d'un dictionnaire (encyclopédique) des noms de lieux d'un territoire (volet de l'inventaire du patrimoine).

- Publications à prévoir: recueils annuels des décisions toponymiques, répertoires, lexiques, brochures, listes d'abréviations et de symboles, communiqués de presse, etc.

- Rapports annuels à produire aux instances gouvernementales concernées.

- Établissement de relations suivies avec les comités toponymiques locaux et régionaux (existants et à établir).

- Promotion de la toponymie auprès de divers organismes (municipalités, organismes privés, ministères gouvernementaux, etc.)

- Animation et sensibilisation du public: documents informatifs, publicité, éditions de vulgarisation.

- Réponse aux demandes d'information toponymique du public et de divers organismes gouvernementaux (lettres, appels téléphoniques...)

- Application de normes relativement à l'affichage, titres, indications de base, panneaux de signalisation routière, plaques de noms de rues, etc.

- Réglementation (différents aspects touchant à l'officialisation, l'usage, la traduction, etc.)

- Évaluation des plaintes et leur suivi.

- Relations inter-étatiques en matière de toponymie.

- Normalisation internationale: emploi approprié des noms géographiques étrangers (collaboration avec les autres pays francophones, Nations Unies et autres organismes internationaux).

- Études, préparation des documents, approbation de noms, procès-verbaux...

- Administration (budgets, crédits statutaires, personnel, recherche contractuelle...)

- Soutien technique aux sociétés privées gérant des fichiers informatisés de noms de rues.

- Organisation de sessions de formation en toponymie pour différents milieux.

Allocution de clôture du président de la Commission de toponymie

Rémi Mayrand

M. Denis Ricard, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires internationales, responsable du secteur international.

M. Maximilien C. de Hanseler, représentant de l'Organisation des Nations Unies, directeur adjoint du stage et son épouse **Madame de Hanseler**.

M. Alain Landry, sous-ministre d'État adjoint au Secrétariat d'État du Gouvernement du Canada.

Mme Jocelyne Richer, attachée de presse et représentante de M. Guy Rivard, ministre responsable des organismes de la Charte de la langue française.

M. Henri Dorion, président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

M. Pierre Dacelles, vice-recteur exécutif de l'Université Laval.

Au nom de la Commission de toponymie du Québec et de tous mes collègues, je voudrais tout d'abord remercier notre hôte, le sous-ministre adjoint du ministère des Affaires internationales et responsable du secteur international, monsieur Denis Ricard, non seulement pour l'excellent dîner qu'il nous a offert ce soir, mais aussi pour sa collaboration étroite et celle de ses adjoints au cours de toutes les étapes de la réalisation de ce stage, et particulièrement dans son financement, manifestant ainsi tout l'intérêt que le gouvernement du Québec accorde à notre initiative et à ses grands objectifs de présence et d'action concrète en faveur de la coopération internationale et de l'expression vivante de la francophonie.

Mes remerciements les mieux sentis et ceux de toute l'équipe de la Commission qui a contribué à la réalisation de ce stage s'adressent aussi au directeur du Servi-

ce de la cartographie des Nations Unies, Monsieur Maximilien de Hanseler, pour sa contribution personnelle, experte et des plus attentives, qui a permis à ce stage de se dérouler sous les prestigieux auspices des Nations Unies et grâce à sa précieuse contribution financière, lui assurant ainsi les meilleures garanties de succès et, je l'espère, de meilleures promesses d'avenir encore.

Au sous-ministre adjoint du Secrétariat d'État du Canada, monsieur Alain Landry, je veux aussi exprimer toute la gratitude de notre Commission pour avoir également assuré la réalisation de ce stage sous le haut patronage du gouvernement fédéral qui, avec les Nations Unies, a reconnu l'expertise de haut niveau que notre Commission peut offrir en matière de toponymie même dans un contexte international.

Je suis très heureux, monsieur Pierre Deceiles, qu'en tant que vice-recteur exécutif de l'Université Laval, le recteur vous ait délégué à ce banquet ce soir, parce que cela me permet de vous dire, devant tous nos stagiaires, combien il nous apparaît significatif que ce stage ait pu se dérouler dans vos murs, car cela a sûrement permis à nos stagiaires d'observer non seulement la beauté et l'ampleur du site et de ses infrastructures d'accueil et d'enseignement, mais aussi l'intense activité de rucher qui y règne même en plein été, démontrant là la haute vitalité intellectuelle de notre communauté.

Inutile d'ajouter que le fait que notre stage se soit tenu dans vos murs et ait été dispensé par nos propres effectifs contribue à en rehausser le prestige et atteste le haut niveau scientifique et pédagogique de son contenu.

Si ce stage a été un succès, je me dois tout de même de rendre à César ce qui revient à César, car à mon arrivée dans mes nouvelles fonctions, ce projet était à peu près complété. J'en profite donc, pour rendre hommage à mon prédécesseur, monsieur Henri Dorion, président du groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques à qui le mérite de ce stage revient très largement, ainsi qu'à l'équipe de la Commission.

Chers stagiaires,

Voilà! 13 jours, j'espère que vous n'êtes pas trop superstitieux, 13 jours de travail intensif qui viennent de se terminer pour vous.

Mais comme il m'a été donné de le constater ou été rapporté tout au long du stage, le haut niveau de votre formation, de votre statut et de votre expérience professionnels, l'intérêt manifesté et l'intelligence avec laquelle vous avez abordé l'étude des multiples sujets traités, votre assiduité modèle tout au long d'un programme fort chargé, sont autant de marques de haute distinction que je suis très heureux de souligner au moment où vous allez nous quitter.

Comme je n'aurai pas le loisir de dire toutes ces choses à chacun d'entre vous, sachez que c'est avec cette marque d'appréciation que tout à l'heure je remettrai à chacun de vous, avec M. de Hanseler, une attestation officielle de participation active à ce stage de formation.

J'espère que ce stage a su répondre à vos attentes. Et là, je le souhaite bien, peut-être l'un d'entre vous voudra-t-il, tout à l'heure, se faire le porte-parole du groupe pour nous faire connaître la perception générale que vous dégagez de ce stage et sur ses perspectives d'avenir, s'il y a lieu.

Pour nous, en tout cas, ce stage a constitué une occasion exceptionnelle de contribuer de façon concrète à une initiative de coopération technique internationale, de vivre une expérience interculturelle des plus enrichissante et aussi de témoigner de la vitalité de la francophonie.

Je ne puis qu'espérer que de retour dans vos pays respectifs les liens seront maintenus. Nous aimerions avoir de vos nouvelles de temps à autre sur les projets de développement susceptibles de résulter de ce stage; n'hésitez pas non plus à communiquer avec nos services techniques si vous estimez qu'ils peuvent contribuer à la solution de vos problèmes toponymiques.

J'ajouterais que si les ressources financières nous le permettent, nous serions très heureux d'accueillir à l'occasion des stagiaires d'autres pays qui souhaite-

raient vivre avec nous une expérience toponymique. Il est également possible que nous répétions des expériences comme celles du Maroc et du Cameroun, où nous avons été appelés à fournir notre expertise récemment.

La présence à cette table des intervenants qui ont justement rendu ce stage financièrement possible ne saurait être de meilleur augure pour l'avenir.

J'espère qu'en retournant dans vos pays, vous aurez le sentiment d'avoir vécu non seulement une expérience pédagogique de qualité, mais aussi une expérience culturelle authentique.

À cet égard, j'aimerais, en terminant, livrer à votre réflexion quelques aspects de ma propre définition de la culture en rapport avec une expérience comme celle que nous venons de vivre.

C'est à mon sens, le reflet, le produit de la créativité et la manifestation dynamique des oeuvres de l'esprit, perçues non seulement comme accomplissements, mais dans le sens d'une démarche permanente favorisant l'interaction et la complémentarité entre les agents économiques et socio-culturels en vue de leur croissance harmonisée, dans le respect des différences qui ne peuvent que contribuer à leur meilleur enrichissement et au bien commun.

La culture d'un peuple est essentiellement représentée par des valeurs personnalistes, affectives et souvent impondérables et ne peut être objet d'échanges véritables que dans la mesure où elle est vigoureuse, où elle rejoint les personnes, les touche et provoque la sympathie mutuelle.

Le climat favorable à de tels échanges ne saurait exister que lorsqu'il crée une chaleur humaine spontanée dans les contacts et les rencontres interpersonnelles.

J'espère donc que votre séjour parmi nous vous aura permis de trouver ce genre de climat culturel, humanisé, et de chaleur entendue.

Allocution de clôture du président du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques

Henri Dorion

Durant les dernières semaines, 14 personnes préoccupées de gestion toponymique dans autant de pays respectifs ont partagé leur intérêt et leur expérience, ont exprimé leurs besoins et leurs projets avec un nombre à peu près égal de spécialistes du Canada et du Québec. Cet échange, qui fut je crois réciproquement profitable est la concrétisation de quatre résolutions des Conférences des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques relativement à l'organisation des stages de formation en gestion toponymique, spécialement destinés aux pays en voie de développement. La résolution 21 de la Cinquième Conférence se référait spécifiquement à l'organisation d'un stage au Canada destiné à des participants francophones. Aujourd'hui, nous voilà au terme de la réalisation de ce voeu.

Il n'aurait pu se réaliser sans une concertation, un appui et une réponse sans réserve de la part de divers organismes et autorités, qu'au nom du Groupe d'experts des Nations-Unies pour les noms géographiques que j'ai l'honneur de présider, je veux sincèrement remercier:

- l'Organisation des Nations Unies qui a appuyé financièrement et techniquement l'opération et tout particulièrement M. Maximilien de Henselar, Chef du Service de la cartographie du Département de la coopération technique pour le développement, directeur adjoint du stage, qui a mis au service de l'organisation de ce stage sa grande expérience de l'organisme, de ses programmes de coopération internationale en développement, des Conférences des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques, avec une disponibilité totale et efficace;

- le gouvernement canadien, qui a appuyé ce projet, entre autres en permettant au personnel du Comité permanent canadien des noms géographiques de prêter son précieux concours à la livraison et au partage d'expertise que visait ce stage;

- le gouvernement du Québec (le ministère des Affaires internationales) qui nous reçoit ce soir et qui a aidé à la réalisation de ce stage non seulement par son appui financier, mais aussi et surtout en reconnaissant à plus d'une reprise la Commission de toponymie du Québec comme un acteur accrédité de cette coopération internationale, dans laquelle le Québec s'est résolument engagé au nom de la solidarité nationale et internationale face aux défis du développement;

- la Commission de toponymie du Québec dont le personnel n'a ménagé aucun effort pour préparer avec la plus grande minutie le contenu scientifique et technique de ce stage, personnel que j'ai eu l'honneur et le plaisir de diriger de 1978 à 1980 et de 1985 à 1988. À titre de président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, je veux aussi remercier le nouveau président de la Commission de toponymie du Québec, M. Rémi Mayrand, pour l'appui qu'il a accordé à ce stage, depuis qu'il est en poste et - je me permets de le dire - qu'il continuera j'en suis sûr d'apporter aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques qui apprécie l'expertise de la Commission.

Je prendrai aussi la liberté d'ajouter à cet égard que ce souhait d'un appui soutenu de la part des autorités toponymiques et gouvernementales du Québec et du Canada ne fait que reprendre le voeu exprimé par les représentants de 53 pays, réunis à Montréal en 1987 en cette Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui ont adopté à l'unanimité une résolution formulée comme suit:

"Promotion des programmes nationaux et internationaux de normalisation des noms géographiques"

La Conférence,

Considérant l'importance des noms géographiques en tant qu'éléments significatifs du patrimoine culturel des nations et les avantages économiques que présente la normalisation des noms géographiques nationaux,

Recommande d'engager les pouvoirs publics à soutenir comme il convient les activités de normalisation et de reconnaître que la normalisation des noms géographi-

ques occupe une place importante dans les programmes de coopération et d'assistance technique internationales."

N'étant plus président de la Commission de toponymie du Québec mais maintenant plutôt partenaire, les autorités québécoises et canadiennes ne me soupçonneront pas de prêcher pour ce qui n'est plus ma paroisse, en formulant ce plaidoyer pour un appui soutenu aux programmes de gestion toponymique aux différents niveaux gouvernementaux de même qu'au niveau international. Il serait désastreux qu'au moment où une organisation prestigieuse comme l'Organisation des Nations Unies souhaite que les gouvernements des pays en voie de développement prêtent à la chose toponymique toute l'attention qu'elle requiert, les pays mieux nantis donnent à cet égard le mauvais exemple. Mais je suis convaincu que nos gouvernements ne céderont pas à la tentation (qui, comme toute tentation, vient d'esprits malins) de réduire l'appui qu'ils ont donné jusqu'ici à la chose toponymique.

- Je voudrais aussi remercier l'Université Laval, qui avait été le siège du dernier congrès international des sciences onomastiques en 1987 et qui a aimablement prêté son concours, ses services, ses locaux; et il me plaît de noter que cette université est une des seules au Canada à avoir inscrit à son programme régulier de géographie un cours de toponymie où les questions de gestion toponymique tiennent une place importante.

- Mes derniers remerciements et les plus empressés vont à nos stagiaires et à leurs gouvernements respectifs qui, en déléguant des personnes de haut calibre à ce stage, ont précisément démontré leur intérêt pour la normalisation des noms géographiques et leur volonté de collaboration dans un domaine où la concertation internationale est aussi nécessaire qu'elle l'est pour relever les défis du monde actuel en termes de développement.

Au nom du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques que je préside, je remercie tous les participants au stage et les autorités de leurs pays respectifs, car sans leur appui notre travail risque d'être sans lendemain.

Quant à moi, qui quitte la Commission de toponymie du Québec pour oeuvrer désormais dans le monde des musées, je continuerai de là à partager une préoccupation

commune à ces deux secteurs actifs de la conservation des patrimoines collectifs que sont la toponymie et la muséologie: celle de consigner les mémoires de nos passés différents et les espoirs de nos avenirs communs dans des familles de noms ou dans des séries d'objets. À la convergence de destins partagés, nous nous rencontrerons, j'en suis persuadé, d'autant qu'à titre de président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques nous aurons l'occasion de collaborer ensemble et, à cet égard, je vous adresse mes remerciements anticipés et vous souhaite, dans vos sphères respectives, le plus vif succès.

Allocution présentée par le stagiaire de la Côte d'Ivoire
(au nom de ses collègues stagiaires lors du banquet de clôture)

Koli Bi Zuéli

Monsieur le Sous-ministre, représentant le Ministre des Affaires internationales,

Monsieur le Représentant des Nations Unies, Directeur adjoint du Stage,

Monsieur le Président de la Commission de toponymie du Québec, Directeur du Stage,

Monsieur le Sous-secrétaire d'État adjoint au Secrétariat d'État,

Monsieur le Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques,

Madame la Représentante du Ministre chargé de l'application de la **Charte de la langue française,**

Monsieur le Vice-recteur de l'Université Laval,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de toponymie, organisateurs et réalisateurs du Stage,

Chers collègues stagiaires,

Mesdames, Messieurs,

Il m'est infiniment agréable de prendre la parole au nom de tous mes collègues stagiaires et des pays qu'ils représentent pour adresser nos sincères remerciements:

- aux Nations Unies pour avoir initié ce stage de formation en toponymie,

- au Gouvernement fédéral canadien pour avoir accepté ce stage sur son territoire,
- au Gouvernement du Québec pour avoir permis sa réalisation pratique,
- à la Commission de toponymie du Québec pour avoir réalisé matériellement, financièrement et techniquement ce stage,
- aux personnes extérieures, universitaires et officielles qui ont apporté leur expertise, leurs convictions.

Pendant toute la durée du stage, nous avons été reçus, entourés, aidés, conseillés avec franchise, amitié. Aucune de nos questions n'est restée sans réponse, aucun de nos besoins, évidemment lorsqu'il a été exprimé dans les limites du raisonnable, n'est resté irrésolu.

Pendant ces 15 jours, il nous a été donné de nous rendre compte de la nécessité d'une normalisation des noms géographiques selon des règles de nomenclature ou selon des procédures et directives claires, rigoureuses, officielles. Cela est vrai dans nos jeunes pays où notre histoire, notre géographie a été déformée pendant longtemps.

La problématique de la toponymie et de l'odonymie, telle qu'elle a été présentée et abordée selon des modules précis pendant le stage, nous apparaît comme une donnée fondamentale culturelle, mais aussi économique, même s'il reste malheureusement vrai qu'actuellement, les seuls critères crédibles de développement dans nos pays sont exclusivement d'ordre économique.

Les diplômes qui ont été remis ne sont pas la sanction d'un savoir-faire, mais plutôt d'introduction à l'avantage qu'il y a d'oeuvrer à la mise sur pied de structures ou de groupes d'organes ayant une autorité toponymique permanente, évidemment compatibles avec nos régimes politiques respectifs.

Nous partons donc, éclaireurs de la toponymie, convaincus qu'il y a du travail à faire.

Pour terminer, je voudrais dire à Québec
qui, dans le Saint-Laurent se mire

qui, de la tradition et du modernisme s'inspire

que, sur des rivages, un jour

nous reviendrons jeter l'ancre moult jours.

Je vous remercie.